Publié par le SYNDICAT D'OEUVRES SOCIALES LIMITEE
BUREAUX: housie et (
TELEPHONE Rideau 514
Administration: Rideau 514 — Nouvelles: Rideau 515. — Bureau de Hull: Sherwood 3925.

Salle de Lecture
28165—15 sept. 1927
Assemblée Législative

LE DROIT

"L'AVENIR EST A CEUX QUI LUTTENT"

ABONNEMENTS
Quotidien
Canada . . . . . $ 5.00
Ottawa par poste 6.00
Etats-Unis 7.00
Union Postale 10.00
Hebdomadaire
Canada . . . . . $ 2.00
Etats-Unis et Union Postale 3.00

14e Année No 149

SOIXANTENAIRE DE LA CONFEDERATION

1867 Le Jubilé de la Confédération 1927



A MARI·VSQVE·AD·MARE

DOMINATION FRANCAISE

DECOUVERTE ET FONDATION DU CANADA

LES PRECURSEURS DE CARTIER: ANGLAIS, PORTUGAIS, FRANCAIS, -- JACQUES CARTIER: SES TROIS VOYACES -- LES CONTINUATEURS -- COLONISATION SOUS LE REGIME DES COMPAGNIES -- FONDATION DE QUEBEC PAR CHAMPLAIN EN 1608; GUERRES ET EPREUVES -- FONDATION DE MONTREAL EN 1642 -- LE BUT DES FONDATEURS- DEVELOPPEMENTS ET DIFFICULTES

IL convient dans la publication d'un numéro-souvenir, commémorant une époque de l'histoire d'un pays de réunir, de façon concise, les faits les plus importants qui se sont accomplis depuis les origines jusqu'aux temps présents. C'est pourquoi, dans les quelques pages qui vont suivre, nous avons fait un résumé de l'histoire du Canada, qui célèbre cette année le 60e anniversaire de sa vie fédérative. Nous sommes partis des premières découvertes, et passant par la domination française, nous sommes arrivés à traiter la domination angliase et la Confédération. Nos renseignements pour n'être pas tous inédits n'en sont pas moins puisés aux meilleures sources, notamment: "Précis d'Histoire du Canada" du R. P. Rutché, du Saint-Esprit, ancien professeur au collège Saint-Alexandre d'Ironside; l'abbé A. Forget, du collège de l'Assomption. "La Confédération Canadienne", par l'abé Lionel Groulx; "Le Canada français sous la Confédération", discours de l'honorable sénateur N.-A. Belcourt; l'"Annuaire du Canada" et les "Soixante années de Progrès", plaquette publiée par le ministère fédéral du Commerce.

LES découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama avaient créé en Europe la politique coloniale. L'Espagne dans les Indes Occidentales, le Portugal en Orient avaient pris possession de terres immenses, dont l'exploitation leur valait des richesses incalculables. Cet appoint de fortune avait naturellement sa répercussion sur la politique générale. Les trésors des Etats favorisés se remplissaient; leurs prétentions gagnaient en assurance; les armées se levaient et se maintenaient plus facilement.

Toute la diplomatie se résumait alors en cette simple formule : maintien de l'équilibre européen. L'Espagne était puissante et Charles-Quint allait réunir sur sa tête la couronne royale de Castille à celle de l'empire d'Allemagne (1519). La France avait une tâche formidable: disputer la prépondérance à sa voisine. De longues luttes de rivalité faisaient pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. François Ier ne tarda pas à s'apercevoir de quel avantage étaient les colonies pour son redoutable adversaire. C'est donc sous l'influence de la politique générale qu'il aborda la politique coloniale et encouragea les voyages d'explorations. Il mérita ainsi le titre de "Père de la Nouvelle France".

Malheureusement, après sa mort, pendant de longues années, il fut impossible de donner suite à la grande et patriotique entreprise. Les guerres intestines de religion absorbèrent toutes les forces vives et toutes les ressources de la France. Ce fut seulement Henri IV qui reprit la politique de François Ier. Toutefois elle eut, sous sa direction, une nuance nouvelle. Sans doute, lui aussi, est encore préoccupé de la question de l'équilibre européen; mais le moyen est plutôt alors dans la diplomatie que dans la guerre. Il n'est plus question pour les nations rivales de lever des soldats et de forger des armes grâce à l'or apporté des colonies. La politique coloniale sera moins affaire d'exploitation qu'affaire d'expansion. D'autres nations d'ailleurs songent alors à étendre ainsi leur domaine: l'Angleterre et la Hollande.

Le grand ministre de Louis XIII, Richelieu, continuera dans le même sens. La grandeur de la France, tel est son idéal: les colonies étendent sa puissance, favorisent son commerce et lui assurent la maîtrise des mers. Aussi la politique coloniale fait-elle essentiellement partie de son programme. Il en sera ainsi pour Colbert. Mais, dans le rayonnement de gloire qui entoure Louis XIV, les visées s'élèveront et les colonies seront davantage un magnifique champ pour l'oeuvre civilisatrice de la France. Tout sera poussé activement: peuplement, évangélisation, expansion.

Beaux jours sans lendemain! Louis XV est insouciant. Politique intérieure et politique extérieure s'en ressentent. On se désintéresse des colonies lointaines. Et voilà pourquoi elles deviennent la proie d'une nation rivale, l'Angleterre, qui a fait de la politique coloniale la première de ses préoccupations.

PRECURSEURS DE CARTIER
Les Anglais.

C'est à un Vénitien, Jean Cabot, qui s'était engagé au service de l'Angleterre, que revient l'honneur d'avoir, le premier, exploré la côte de l'Amérique du Nord.

Après les premières nouvelles de la découverte de Christophe Colomb, Henri VII Tudor chargea Cabot d'une expédition à travers l'Atlantique. Le hardi marin fit deux voyages. Dans le premier (1497), il aborda à l'île du Cap Breton, longea, la côte sud de Terre-Neuve et remarqua les îles de St-Pierre-et-Miquelon. Dans le deuxième (1498), il suivit la côte orientale de l'Amérique du Nord sur une distance de plusieurs centaines de milles.

Quelques observations maritimes furent le seul résultat positif de ces expéditions. L'Angleterre ne donna d'ailleurs aucune suite à ces découvertes: elle ne fit aucune tentative de colonisation.

Toutefois, plus tard, l'Angleterre ne manquera pas de se prévaloir des voyages de Jean Cabot pour s'arroger le mérite d'avoir découvert le Canada.

Les Portugais.

Les Portugais envoyèrent également des explorateurs dans le nord de l'Amérique. Gaspard Cortéréal y fit deux voyages: le premier en 1499—le deuxième en 1500. On lui attribue généralement la découverte de Terre-Neuve. Il aurait également longé la côte-nord du Continent.

Les Français.

Les pêcheurs bretons, normands et basques, ont suivi de près, s'ils n'ont pas précédé Cabot et Cortéréal.

En 1510, les pêcheurs de Dahouet, montant la "Jacquette", reviennent vendre à Rouen leur pêche "faite ès parties de la Terre-Neuve".

Jean Ango, armateur célèbre de Dieppe, dans les premières années du XVIe siècle, envoie ses marins sur toutes les mers.

L'un d'eux, Jean Denys, de Honfleur, aurait navigué sur le Saint-Laurent, en 1506.

En 1523, Jean Verrazzano, pilote florentin, également au service de Jean Ango, obtient de François Ier une charte de découvreur et une escadrille de quatre vaisseaux. —Verrazzano veut trouver la route de la Chine par les mers boréales. Il fait un premier voyage en 1523, dans lequel il longe l'Amérique septentrionale, de la Floride à l'île du Cap Breton. Le deuxième voyage s'effectue en 1526. Nous n'avons pas de récit de ce voyage. On pense que l'itinéraire fut à peu près le même que dans le premier. Dans une troisième expédition, Verrazzano atterrit aux parages du Rio de la Plata et y périt, dévoré par les Indiens. (1528).

Son frère Jérôme Verrazzano fit une expédition en 1529, leva la carte de la côte de l'Amérique du Nord et appela tout ce pays: Franciscane ou Nova Gallia.

Dans ces premières expéditions faites avec l'encouragement positif de François Ier, la France obtint son but: elle brisa le monopole colonial des Espagnols et des Portugais et elle affirma la liberté des mers.



JACQUES CARTIER, découvreur du Canada. 1491-1557.

JACQUES CARTIER

Malheureusement la guerre acharnée qu'il avait dû soutenir contre Charles-Quint n'avait pas permis à François Ier de donner suite aux voyages des Verrazzano. Mais après le traité de Cambrai (1529), il reprit l'idée des expéditions dans le nouveau monde. Il confia l'exécution de ses projets à un marinier malouin: Jacques Cartier. Celui-ci fit trois voyages:

le premier en 1534;
le deuxième en 1535;
le troisième en 1541, sous les ordres de Roberval.

1o Dans le premier voyage il a découvert l'insularité de Terre-Neuve et a fait en 137 jours la reconnaissance du Golfe St-Laurent.

Dans son deuxième voyage, il a établi les droits imprescriptibles de la France sur La Vallée du St-Laurent. Il a créé la tradition française parmi les Indiens. Son troisième voyage fut nul au point de vue de la colonisation. Mais dans ses excursions Cartier a reconnu la bifurcation de l'Ottawa et du Saint-Laurent.

CONTINUATEURS DE CARTIER
Roberval

Dans le troisième voyage, Cartier avait donc agi sous les ordres de Roberval. Il avait pris les devants, parce que Roberval n'avait pas encore terminé ses préparatifs en 1541. Ce ne fut que le 16 avril 1542 que Roberval lui-même put se mettre en route. Il rencontra Cartier en voie de retour au havre Saint-Jean, à Terre-Neuve, et lui commanda de rebrousser chemin; mais Cartier leva l'ancre pendant la nuit et rentra en France.

Roberval continua son voyage jusqu'à la rivière du Cap-Rouge. Il donna à Charlesbourg le nom de France-Roi. Un essai d'établissement fut tenté, mais dans des conditions désastreuses: le personnel était en majorité composé de repris de justice; les vivres faisaient défaut; l'hiver fut terrible.

En juin 1543, Roberval fit une exploration au Saguenay, puis retourna en France avec tout son effectif.

Ainsi la première tentative de colonisation avait abouti à un échec complet: pas un Français ne resta au Canada.

Après Cartier et Roberval, le Canada resta pendant un demi-siècle dans l'oubli et l'abandon. La France était engagée dans l'interminable lutte avec l'Espagne et l'Autriche et embarrassée, à l'intérieur, par les sanglantes guerres de religion. Ce fut seulement après l'apaisement général, dans les dernières années du siècle, que le roi Henri IV put reprendre les anciens projets. Entre temps, sous l'impulsion de l'amiral de Coligny, des huguenots, lassés des guerres de religion, avaient tenté un essai d'établissement dans la Floride. (Ribaut et de Laudonnière). Mais les Espagnols les avaient chassés de ces parages.

De la Roche

Après cet abandon temporaire de la Nouvelle-France, ce fut le marquis de la Roche qui reçut le premier la commission de lieutenant-général du Canada. Il fit une expédition en 1598, amenant avec lui 250 prisonniers, dont 50 furent déposés à l'île de Sable. On reconnut ensuite le littoral de l'Acadie, et ce fut tout. En 1603, le capitaine Thomas Chefdhostel, qui avait accompagné de la Roche, rapatria les survivants de l'île de Sable.



SAMUEL DE CHAMPLAIN, fondateur du Canada.



PAUL CHOMEDEY DE MAISONNEUVE, fondateur de Montréal. En 1642; (1612-1676).

COLONISATION DU CANADA SOUS LE REGIME DES COMPAGNIES.
Premier établissement en Acadie.

Le premier établissement français durable en Nouvelle-France fut entrepris par Pierre du Guast, Sieur de Monts. Henri IV avait signé en sa faveur la commission de lieutenance générale, le 8 novembre 1603. De Monts avait déjà visité le Canada en compagnie de Chauvin. Compatriote de Champlain, (tous les deux étaient de la Saintonge) il avait eu des échanges d'idées avec ce dernier. C'est même l'influence de Champlain qui le détermina principalement à son entreprise.

De Monts conserva la compagnie qu'avait formée de Chaste sous l'inspiration de Pontgravé, et qui se composait de marchands de Rouen ,de Saint-Malo et de La Rochelle. Mais il voulait pour sa colonie un climat moins rigoureux que celui de la vallée du Saint-Laurent. Il choisit donc le littoral de l'Acadie comme terme de son expédition. Le départ eut lieu du Havre, le 7 avril 1604.

Pontgravé commandait le second navire. C'était un marin intelligent et actif qui avait déjà pris part à l'expédition de 1603. Champlain devait être le géographe du voyage. Un gentilhomme picard, de Poutrincourt, faisait également partie de l'expédition. Lui seul, en somme, avait l'intention de s'établir définitivement en Nouvelle-France.

On fit un premier essai sur l'île de Sainte-Croix. Mais l'hiver de 1604-1605 y fut terrible et les ressources y étaient d'ailleurs bien faibles. Force fut donc de chercher une région plus hospitalière. On transporta la colonie à Port-Royal (Annapolis). La même année encore, 1605, de Monts rentra en France. Il y rencontra une forte opposition à ses projets. Sa commission fut même révoquée.

Mais de Poutrincourt, qui s'était fait concéder le domaine de Port-Royal, continua l'oeuvre commencée par de Monts. Dans son voyage de 1606, il amena avec lui plusieurs compagnons, entre autres Marc Lescarbot, avocat parisien et gai compagnon. Louis Hébert, apothicaire. Le premier missionnaire de la nouvelle colonie fut le Père Flessé. En 1611 arrivèrent les Pères Biard et Masse, Jésuites.

On ne tarda pas à parler en France de ce nouvel établissement. Une âme généreuse, Mme de Guercherville, voulut consacrer sa fortune à l'évangélisation des sauvages de l'Acadie. Elle organisa une expédition sous les ordres du Sieur de la Sussaye. Des Pères Jésuites partirent avec ce dernier. On fit la fondation de Saint-Sauveur sur l'île des Monts-Déserts.

FONDATION DE QUEBEC (1608) CHAMPLAIN
Les antécédents

Né à Brouage, dans la Saintonge, en 1570, Samuel Champlain suivit d'abord la carrière des armes et prit part aux guerres de la Ligue. Mais "il aimait la mer", comme il le dit lui-même. La paix de Vervins, 1598, lui permit de suivre sa vocation.

C'est comme géographe du roi qu'il accompagne Pontgravé dans l'expédition de 1603, et de Monts dans son Voyage en Acadie (1604).

Les mobiles de son entreprise

Les premières explorations d'ailleurs l'ont complètement gagné à l'idée d'un établissement définitif en Amérique. Il a vu le magnifique domaine des Espagnols au centre et au sud. La vallée du Saint-Laurent pouvait être la terre favorable pour l'émulation de son pays. Faire fleurir les lis de France le long du grand fleuve et y porter en même temps la bonne nouvelle de l'Evangile: c'est son rêve, ainsi qu'il l'a écrit lui-même.

Le pied-à-terre

C'est de Monts qui lui aide à préparer l'expédition. Le départ s'effectue en avril 1608. Pontgravé est encore de la partie. Le premier arrêt se fait à Tadoussac. C'est là qu'est alors le centre de la traite des pelleteries. Mais Champlain remonte le Saint-Laurent jusqu'à la pointe de Québec. Il y met pied à terre avec sa troupe, le 3 juillet 1608. "Je ne pus trouver, écrit-il, un endroit plus commode et mieux situé que la pointe de Québec ainsi appelée des sauvages, laquelle était remplie de noyers." Une première habitation fut construite et le défrichement commencé.

Les difficultés

Les difficultés furent nombreuses. Dès le début un complot faillit mettre fin à la vie et à l'oeuvre de Champlain. Heureusement il fut découvert à temps. Puis la maladie fit de terribles ravages. Des vingt-huit hommes de 1608, huit seulement étaient vivants à l'été de 1609. Mais ce qui préoccupa le plus Champlain, ce fut le problème des ressources. En 1610, de Monts perdit son privilège. Henri IV mourut la même année. Qu'allait-on faire? Car enfin il fallait se protéger contre la concurrence des traitants et trouver les moyens pour faire venir des familles de France. Champlain réussit à se concilier les faveurs de personnages influents. En 1612, la régente Marie de Médicis constitua la Nouvelle-France en vice-royauté et les titulaires furent successivement: le comte de Soissons, le prince de Condé, le duc de Montmorency, le duc de Ventadour. C'est sous leur puissant patronage que se forment les Compagnies de Rouen et de Montmorency. D'ailleurs il y aura des difficultés, même de la part de ces compagnies, car les actionnaires sont beaucoup plus intéressés aux profits de la traite qu'à la véritable colonisation. Ils voient même dans le colon un obstacle à leurs visées mercantiles. Il faudra le génie de Richelieu pour mettre de l'unité de direction dans cette entreprise.

Progrès

Malgré tout, la jeune colonie se maintint, et se développa. Les premiers missionnaires arrivèrent en 1615; des Récollets, les Pères, Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Du Plessis. Ils étaient venus sur la demande même de Champlain. Celui-ci voulait que l'évangélisation marchât de pair avec la colonisation. La première Messe fut célébrée à Québec le 25 juin 1615. En 1625, les Récollets à court de personnel, firent appel à la Compagnie de Jésus. Les Jésuites envoyèrent les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé, Jean de Bréboeuf et les deux Frères François Charton et Gilbert Buret.

Tout en s'occupant de la fondation de Québec, Champlain trouvait le temps de faire des voyages d'exploration. Il tenait à bien connaître le domaine que la France allait

(Suite à la 9ème)

NOMINATION FRANCAISE

LA COLONIE DUT SOUTENIR PLUSIEURS GUERRES

Guerres contre les Iroquois. — Guerres Européennes qui eurent leur répercussion sur la Nouvelle-France: guerre de la Ligue d'Augsbourg et traité de Ryswick; guerre de la succession d'Espagne et traité d'Utrecht; guerre de la succession d'Autriche, et paix d'Aix-la-Chapelle; guerre de Sept ans et perte de la colonie. Bataille des Plaines d'Abraham. — Le traité final. — Les causes de la perte de la colonie.

La colonie naissante eut à soutenir plusieurs guerres notamment contre les Iroquois, de 1641 à 1665, et ensuite de 1687 à 1701. D'autres guerres que la France eut à soutenir en Europe, eurent des répercussions sur la Nouvelle-France. La première de ces guerres fut celle de la Ligue d'Augsbourg de 1689 à 1697, et qui eut pour résultat le traité de Ryswick en 1697; la deuxième fut celle de la succession d'Espagne, de 1701 à 1713, qui se termina par le traité d'Utrecht. Ce traité préparait la perte de la colonie. La France cédait Terre-Neuve, la Baie d'Hudson et l'Acadie. Vint ensuite la guerre de la Succession d'Autriche de 1741 à 1748, terminée par la Paix d'Aix-la-Chapelle qui rendait Louisbourg à la France, tout en laissant les limites de l'Acadie indécise.

LA GUERRE DE SEPT ANS (1756-1763)

Perte de la Colonie.

Cette guerre qui devait amener la perte définitive de la Colonie par la France fut déclarée par celle-ci le 17 mai 1756 et par l'Angleterre le 16.

Les chefs: Le ministre de la guerre, le comte d'Argenson, choisit le Marquis de Montcalm Janvier 1756. Montcalm part avec ses renforts, le 3 avril, et arrive à Québec, le 13 mai. Immédiatement il se met à l'oeuvre. Des officiers de première valeur vont du reste le seconder. Le chevalier de Lévis, M. de Bourlamaque, M. de Bougainville, Desandrouins.

1o Campagne de 1756. Chouaguen est une forteresse sur la rive méridionale du lac Ontario. Elle menace la route du Saint-Laurent. C'est de Bourlamaque qui est chargé du siège. Bougainville et Rigaud de Vaudreuil l'aident. Les trois bastions se rendent tour à tour, 13 et 14 août. 1780 Anglais sont faits prisonniers et un immense butin tombe entre les mains des Français.

2o Campagne de 1757. William Henry est un fort puissant établi par les Anglais sur le lac du Saint-Sacrement. Il ferme la vallée du Richelieu. Déjà pendant l'hiver Rigaud de Vaudreuil y pousse une pointe audacieuse et incendie les magasins. Montcalm lui-même vient faire le siège du fort. Le neuvième jour le colonel anglais, Thomas Webb, capitula. Les 2242 prisonniers eurent les honneurs de la guerre.



LE CHEVALIER DE LEVIS—Vint servir au Canada sous les ordres du Marquis de Montcalm, en 1756, à qui il succéda après le désastre des Plaines d'Abraham. Remporte une brillante victoire à Sainte Foy le 10 avril 1760.—Marquis en 1765, Maréchal de France en 1783 et duc de Lévis en 1764. Mort en 1787.

3o Campagne de 1758. Carillon est un fort français situé au confluent des rivières La Chute et Saint-Frédéric. Les Anglais s'y présentent en juillet 1758, sous le commandement de général Abercromby. Ils sont 15,000; les Français ne sont pas plus de 4,000. C'est encore Montcalm qui commande. A sa droite se trouve le corps de Lévis, à sa gauche celui de Bourlamaque. La lutte dure 7 heures, mais finit par la victoire complète des Français.

LES REVERS

a) Perte de Louisbourg (juillet 1758). — b) Perte du fort Frontenac (août 1758). — c) Perte du fort Duquesne (novembre 1758). Ohio.

LES PLAINES D'ABRAHAM

En 1759, les Anglais attaquèrent encore le Canada par trois points, comme dans la campagne précédente. Une armée de 27,000 hommes, soldats et marins, devait marcher sur Québec, sous le commandement de Wolfe.

Une deuxième armée de 12,000 hommes avait ordre de marcher sur Montréal par le lac Champlain et la rivière Richelieu. Amherst la commandait.

Enfin les généraux Prideaux et Johnson, ayant sous leurs ordres 5,000 Anglais et 900 Iroquois, devaient s'avancer vers les lacs, occuper Niagara et couper les communications des Français avec la Louisiane.

De Vaudreuil fit donc une levée en masse de toute la population mâle de seize à soixante ans. On eut ainsi plus de 15,000 combattants. Les forces furent disposées comme suit:

Le capitaine Pouchot, ayant sous ses ordres 1100 hommes fut envoyé à Niagara. Il était appuyé par M. de Corbières au Fort Frontenac et par M. de Ligneris au fort Machault.

La défense de la route de Montréal fut confiée à Bourlamaque qui eut 2500 hommes.

Enfin Montcalm, Lévis et Bougainville, avec 14,000 hommes, se réservèrent la défense de Québec. La droite de cette armée était sur le Saint-Charles, le centre à Beauport, et la gauche sur le Montmorency.

LA BATAILLE

Wolfe débarqua à la pointe Lévis et bombarda Québec. Il détruisit presque entièrement la ville basse. 400 maisons furent brûlées. Mais Montcalm tint ses positions.

Attendant les forces d'Amherst qui devaient le rejoindre, Wolfe établit un camp retranché à gauche de la rivière de Montmorency, là où se trouve aujourd'hui le village de l'Ange-Gardien. Fatigué d'attendre, il attaqua, mais fut vaincu par Lévis. Victoire de Montmorency, 31 juillet.



LE MARQUIS DE MONTCALM — Arrive à Québec le 13 mai 1756. —Remporte en 1758 la glorieuse victoire de Carillon; vaincu aux Plaines d'Abraham le 13 septembre 1759. (1712-1759).



JAMES WOLFE, général anglais, vainqueur des Plaines d'Abraham en 1759. (1727-1759).

Pour tromper les Français, Wolfe fit des allées et venues sur le Saint-Laurent, cherchant un endroit pour débarquer. Il le trouva à l'Anse-au-Foulon. Les officiers trompèrent les sentinelles françaises, et le 13 septembre, de bon matin, les colonnes anglaises se rangèrent sur les hauteurs d'Abraham. Montcalm, surpris, organise en toute hâte la bataille. Mais il est vaincu. Défaite des Plaines d'Abraham. Wolfe meurt sur le champ de bataille et Montcalm le lendemain. Le 18, M. de Ramesay signe la capitulation de Québec.

LE TRAITE FINAL

La France obtenait la paix, et ce fut à peu près tout. Son prestige maritime était brisé. Elle dut céder son magnifique empire colonial du Nord de l'Amérique. La vallée du Saint-Laurent, celle de l'Ohio, celle du Mississipi, sauf la rive droite du cours inférieur, (Louisiane) tombèrent sous la domination de l'Angleterre. La rive droite (Louisiane) fut cédée à l'Espagne qui renonça à la Floride (rive gauche) en faveur de l'Angleterre. La France ne conserve de ce côté de l'Atlantique que les îlots de Saint-Pierre et Miquelon: dernier vestige et faible souvenir du magnifique domaine que la mère-patrie possédait en Amérique et qu'elle a perdu par les fautes de ses gouvernements imprévoyants.

LA PERTE DE LA COLONIE

Il y a trois raisons principales à la malheureuse issue du long conflit entre la France et l'Angleterre, dont l'enjeu fut la domination sur l'Amérique du Nord:

I.—La négligence du gouvernement français qui ne se souciait point du peuplement de la colonie.

II.—La centralisation excessive.

III.—Les embarras que créaient à la France ses guerres continuelles en Europe.

Il y avait une grande différence dans le chiffre de la population au début de la dernière guerre: les colonies françaises ne comptaient guère plus de 80,000 habitants, tandis que les colonies de la Nouvelle-Angleterre avaient déjà atteint l'énorme chiffre de 1,200,000 sujets. De là, nécessairement, une grande supériorité numérique des troupes chez nos ennemis. D'où vient donc cette disproportion dans le peuplement des deux colonies rivales? Tiendrait-elle par hasard aux dispositions des colons eux-mêmes? On ne saurait guère l'admettre, car, à tout prendre, le colon français est supérieur comme tel au colon anglais. Celui-ci n'a pas "ce feu généreux qui lance les hommes en avant pour une idée, quelquefois même pour la seule poésie du danger, et qui fait marcher l'homme au nom de l'humanité; il n'a surtout pas cette nature souple que tout le monde reconnait aux Français, et qui satisfait si bien aux nécessités diverses que présentent les situations critiques et variables d'un établissement en pays étranger". (Rameau). Il faut donc chercher ailleurs la solution à la question que nous nous sommes posée. C'est que le gouvernement français n'a pas pris les moyens de peupler notre colonie. Deux ministres se sont occupés de ce grand problème: Richelieu et Colbert; mais en dehors de ces deux, c'est l'incurie la plus absolue. Peupler une colonie, cela voulait dire: créer l'immigration, la soutenir, l'encourager, préparer et faciliter l'installation des colons, leur assurer la sécurité, faire faire des travaux d'utilité publique, favoriser les relations commerciales. Ce fut la tâche accomplie par Talon. Mais il fut le seul qui la comprit et la poursuivit. Après lui, abandon complet de ses méthodes. On s'en remit à l'initiative privée des seigneurs et ceux-ci, évidemment, ne disposèrent pas des ressources nécessaires pour pousser l'entreprise comme il l'eût fallu. Et voilà pourquoi les colons ne vinrent qu'en nombre restreint.

Il y a une autre cause qui explique pourquoi les colonies françaises végétaient si péniblement, tandis que les colonies voisines prospéraient avec rapidité. C'est le mauvais mode d'administration que le gouvernement français maintenait au Canada. L'Angleterre faisait la part large aux colons en les laissant intervenir directement dans la politique et l'administration de la colonie. Eux-mêmes prenaient les décisions utiles au progrès de la nouvelle patrie, eux-mêmes se chargeaient de l'exécution de ces décisions. Et comme l'intérêt de cette terre qu'ils s'étaient choisie comme "home" leur tenait à coeur, ils ne négligeaient évidemment rien pour la peupler et pour y rendre le séjour agréable. Le colon français, lui, n'avait rien à dire dans l'administration de la colonie. Il n'intervenait point dans les affaires publiques. Et cependant il y eût apporté l'enthousiasme et l'intérêt, tandis que la métropole voyait les choses de beaucoup trop loin.

(Suite à la 9ème)



Né à Châlon-sur-Marne vers **1625**, Jean **TALON** appartenait à la branche Champenoise de la famille du même nom qui occupa une place si considérable dans les annales parlementaires du 17e siècle. Après avoir étudié au collège de Clermont sous les Jésuites, il entra dans l'administration en 1653. Successivement commissaire des guerres et intendant du Hainaut, il fut nommé intendant de la Nouvelle-France. Il reçut sa commission, le 23 mars 1665 et débarqua à Québec en compagnie de M. de Courcelles, le 12 septembre suivant, M. de Tracy suivit bientôt après avec le régiment de Carignan. Sous le triumvirat **Tracy-Talon-de-Courcelles,** la colonie reçut un élan extraordinaire et vit s'accomplir en quelques années plus de progrès que dans toute la période précédente. En 1668, Jean Talon repassa en France, et fut remplacé par M. de Bouterone, mais en 1670, Colbert qui avait de grands desseins sur la Nouvelle-France, le décida à reprendre son poste. Ce n'est qu'en 1672, que le grand intendant repassa définitivement en France. **Il est** incontestablement l'administrateur le plus éminent que Louis XV **ait** envoyé au Canada, et c'est à lui que la France est redevable entre autres services, des premières découvertes, de LaSalle, de Joliet et de Marquette. Talon, qui avait été fait successivement baron des Islets en Canada et comte d'Ossanville, mourut à Paris, le 25 novembre 1694, âgé de près de 70 ans.

OTTAWA

Capitale du Canada et Ville des Plus Fascinantes

La nature se montra très généreuse lorsque l'emplacement de la Capitale prit naissance. La ville est située sur un imposant promontoire qui surplombe la majestueuse Rivière Ottawa, et les Laurentiennes dans le lointain élèvent leurs têtes altières.

Le Paradis des Touristes

Ottawa est située à 115 milles au nord de Montréal, à 256 milles au nord-est de Toronto, et à 450 milles au nord de New York. Il n'y a pas moins de huit grandes routes qui conduisent à Ottawa, comportant une route de trois millions de piastres qui relie Ottawa à l'Etat de New York à Prescott et Ogdensburg. Il y a des hôtels bien aménagés, situés près des chemins de fer et des routes pour les touristes. Ottawa a un splendide emplacement de campement, au parc Lansdowne, dans les limites de la ville. Ottawa est réputé à juste titre pour sa splendide promenade qui n'a pas de supérieures sur le continent américain. De la ville s'étendent en toutes les directions des routes améliorées d'une nature permanente. Une de ces routes conduit à la pittoresque région de la Gatineau. On ne saurait trouver rien de plus enchanteur.

Ville Domiciliaire Idéale

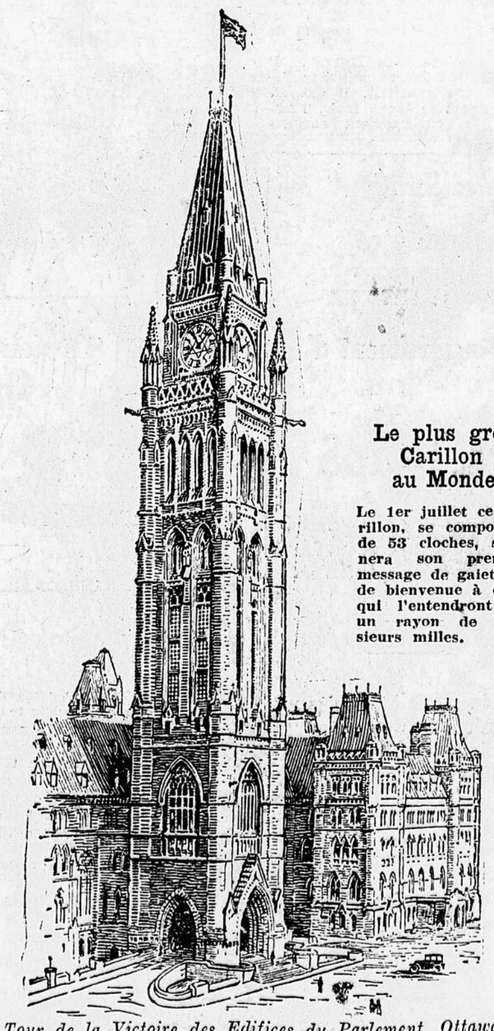
Heureuse la ville qui peut parler avec orgueil de ses foyers. La vie d'une ville dépend physiquement et moralement de ses foyers. Il n'y a pas de bas quartiers à Ottawa, car la Capitale est essentiellement une ville de fascinants foyers. Le long de ses attrayantes rues et de la splendide promenade se trouvent de spacieuses résidences.

EXPOSITION CENTRALE DU CANADA

Un événement annuel à Ottawa se trouve dans l'Exposition Centrale du Canada, qui aura lieu cette année du 22 au 27 août. C'est une riche montre de bestiaux, de développement d'agriculture et d'industries et de choses éducationnelles. L'amusement se fait aussi sur une grande échelle et les visiteurs d'Ottawa à cette époque de l'année devraient passer deux ou trois jours à la grande foire.

Ville des Conventions

Tout comme la richesse de l'énergie hydraulique, les facilités de transport par eau et chemins de fer et les nombreux avantages civiques attirent les industries, ainsi les beautés naturelles et autres de la Capitale, les excellents hôtels et l'haspitalité reconnue des citoyens attirent les conventions, si bien qu'Ottawa triomphe sur toutes les autres villes canadiennes sous ce rapport.



Le plus gros Carillon au Monde

Le 1er juillet ce carillon, se composant de 53 cloches, sonnera son premier message de gaieté et de bienvenue à ceux qui l'entendront en un rayon de plusieurs milles.

Tour de la Victoire des Edifices du Parlement, Ottawa.

Pour avoir Brochures Illustrées, Cartes et tous les renseignements, écrivez à la

Commission Industrielle et de Publicité

21, rue Wellington

OTTAWA, CAN. **H. K. CARRUTHERS, Sec.**

Centre Industriel du Canada

Ottawa, la Capitale du Dominion du Canada, est la métropole industrielle et commerciale de l'Est d'Ontario. Dans ses développements industriels il n'y a pas une ville au Canada qui jouit de telles ressources d'expansion.

Energie et Lumiére à Bas Prix

Ottawa a été désignée par la nature pour offrir une combinaison d'avantages dont le principal est l'énergie et la lumière à bon marché. La consommation de l'énergie est de près de 75,000 c. v. A 50 milles de la ville il y a une puissance de 1,000,000 c. v. hydraulique.

Lorsque l'on considère les avantages d'Ottawa, il faut se rappeler son importance grâce à son énergie hydraulique. Quand vous vous rendez compte que dans un rayon de 45 milles d'Ottawa il existe près d'un million d'énergie c. v. disponible et la Rivière Niagara ne donne que 400,000 c. v., l'on peut voir facilement le futur en réserve pour la ville. A trente milles de l'hôtel de ville il y a 230,000 c. v. de disponibles.

Ottawa l'Endroit Logique

En résumé, Ottawa a des emplacements disponibles et les facilités de transport voulues, par eau et par chemins de fer. Sa situation sur les lignes transcontinentales lui donne l'avantage des bas frais de transport, et elle a quantités de matériaux bruts et d'énergie bon marché pour convertir le tout en articles finis.

LA GATINEAU POWER COMPANY

L'énergie additionnelle développée par cette compagnie le long de la rivière Gatineau dépasse 405,000 c. v., dont 200,000 c. v. sont à dix milles d'Ottawa. D'autres emplacements sont disponibles, constituant un total d'énergie se chiffrant jusqu'à 600,000 c. v.

Les manufacturiers qui désirent s'établir à Ottawa sont assurés de toute l'énergie nécessaire et cela à bas prix. Ecrivez pour avoir des détails.

"Avançons!" La Devise d'Ottawa

Ottawa est le centre de la plus grande superficie d'énergie hydraulique sur le continent, et avec son abondance d'énergie à bon marché elle ne manquera pas d'attirer d'autres industries et de plus grandes richesses. Une ville avec un riant futur, une ville d'occasions pour son développement industriel progressif. Ottawa est unique en son genre aujourd'hui. Elle a "avancé" durant ces cinquante années et elle "avancera" jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'objectif auquel ses pionniers ont rêvé pour elle.

DOMINATION FRANCAISE ET ANGLAISE

L'HISTOIRE RELIGIEUSE DU CANADA

Les premiers missionnaires et les premières institutions. — Les Evêques: Mgr de Laval et ses successeurs sous les deux régimes. Le triomphe de la liberté religieuse sous la 2ème période de la domination anglaise, et développement rapide de l'Eglise au Canada. — Un créateur d'Institutions: Mgr Bourget.

LES premiers missionnaires venus au Canada étaient des Récollets. Nous avons cité leurs noms dans l'histoire de la fondation de Québec. La première Messe fut célébrée le 25 juin 1615 dans la Chapelle construite près de "l'Habitation". A Québec même les Pères fondèrent le Séminaire Saint-Charles pour les enfants indigènes. Ils portèrent dans la suite la bonne Nouvelle aux Hurons, aux Montagnais et aux Algonquins. Ils ouvrirent des missions nombreuses. Leurs principaux centres furent, outre Québec, Tadoussac et Trois-Rivières. — Les Récollets furent obligés de quitter le Canada et leurs chères missions en 1629, lors de la capitulation de Québec devant la flotte des Kirke. Ils ne revinrent qu'en 1670, ramenés par l'intendant Talon.



M. JEAN-OLIVIER BRIAND, 7e évêque de Québec, 1715-1794.— Réussit après 10 années de luttes à empêcher la ruine du catholicisme au Canada.

Les Jésuites

Ce fut sur les instances des Récollets que les Jésuites vinrent au Canada. La besogne était évidemment trop grande pour un seul ordre. Les Jésuites se mirent immédiatement à l'oeuvre et ouvrirent des missions nombreuses et prospères. Après le traité de St-Germain-en-Laye, 1632, les Jésuites revinrent seuls au Canada. En 1637, ils étaient 23 Pères et 6 Frères. Les Jésuites poussèrent leur apostolat jusque chez les Iroquois. C'est dans le sang des premiers missionnaires qu'elle puisa la fécondité, particulièrement dans les années où les Iroquois harcelaient la nouvelle fondation de Ville-Marie par des incursions incessantes et terribles. Le Père Jogues, le premier apôtre des Iroquois, fut martyrisé en 1647. L'année suivante, le Père Daniel fut tué dans son église à la bourgade Saint-Joseph. Mais ce fut 1649 l'année la plus terrible. Les Pères Brébeuf et Gabriel Lallemant moururent après les supplices les plus atroces. La même année le Père Charles Garnier fut tué à la mission de Saint-Jean. — On peut dire en toute vérité que les Jésuites ont été les "Pères de l'Eglise du Canada".

PREMIERES INSTITUTIONS

I. Les Ursulines de Québec 1639
Marie de l'Incarnation 1599-1672

Parmi les institutions les plus anciennes du Canada et qui lui ont rendu le plus de services, il faut d'abord citer le couvent des Ursulines à Québec. — Le couvent fut fondé, grâce aux libéralités d'une riche veuve de Normandie: Mme de la Peltrie. Elle s'adjoignit trois religieuses de Tours, parmi lesquelles Mère Marie de l'Incarnation. L'Eglise l'a déclarée Vénérable en 1877.

II. Hôtel-Dieu de Québec 1639
Marie-Catherine de St-Augustin

C'est la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, qui fournit les fonds pour cette institution. Elle confia l'oeuvre aux Augustines de Dieppe qui vinrent au Canada en même temps que les Ursulines (1639). Parmi les premières-venues se trouvait Catherine de St-Augustin. On lui donna le nom de "Catherine de Sienne du Canada".

III. Hôtel-Dieu de Ville-Marie 1659
Mlle Mance 1606-1673

Nous avons déjà parlé de Mlle Mance et de sa bienfaitrice Mme Bullion. — Pendant le long hiver que les premiers colons de Ville-Marie durent passer à Québec, Mlle Mance connut Mme de la Peltrie. C'est dans la compagnie de cette sainte femme qu'elle s'initia aux dures besognes de l'Hôpital. En 1659 enfin, les Hospitalières de La Flèche vinrent prendre charge de l'Hôtel-Dieu.

IV. Congrégation de N.-Dame 1669
Marguerite Bourgeoys 1620-1700

Il a également été question de l'oeuvre de Marguerite Bourgeoys. La Congrégation Notre-Dame, fondée par elle, était spécialement vouée à l'éducation des enfants, soit à Ville-Marie, soit dans les centres français le long du grand fleuve. En 1669, Mgr de Laval, témoin des succès de Marguerite Bourgeoys, et de ses soeurs, leur donna son approbation avec la permission d'établir des écoles dans toute la Nouvelle-France. — La maison des Soeurs ayant été détruite par un incendie en 1683, elle commença à la rebâtir avec quarante sols seulement. En 1689, elle fit à pied le voyage de Ville-Marie à Québec, et cela au mois d'avril. — Pie X a déclaré l'héroïcité des vertus de la Servante de Dieu.

LES EVEQUES

Mgr de Laval

Le choix de Mgr de Laval comme premier évêque de la Nouvelle-France est dû aux Jésuites.

Oeuvre

Mgr de Laval, dès les premières années de son séjour à Québec, régla la question de préséance pour le plus grand bien de l'Eglise. Il veillait du reste avec soin au maintien du principe d'autorité, sachant bien qu'aucune société, ni ecclésiastique ni séculière, ne peut subsister si le lien du respect et de la soumission se relâche.

Une autre question qui préoccupa fortement et longtemps le zélé prélat fut celle de la traite des boissons. La boisson ruinait les Indiens au physique et au moral. Leur évangélisation était bien compromise dans de pareilles conditions. Tous les missionnaires se plaignaient des effets désastreux de ce commerce honteux. Mgr de Laval prit la cause en main comme il convenait au chef spirituel, fondateur de la nouvelle Eglise. Il s'occupa tout spécialement de cette question dans les trois voyages qu'il fit en France, 1662-1671 et 1679. Le succès finit par couronner ses efforts. Une ordonnance royale de 1679 supprima la traite.

En 1674, Mgr de Laval eut la joie de voir Québec érigé en évêché. Ainsi la hiérarchie ecclésiastique se trouva proprement fondée en Nouvelle-France.

Mgr de Laval eut des attentions toutes spéciales pour les oeuvres d'éducation. Il fit construire les écoles primaires de Chateau-Richer et de Saint-Joachim. Il aida de ses deniers et de ses précieux encouragements à la fondation de celles de Sillery, de Sainte-Foye, de Pointe-de-Lévis. C'est à lui encore que l'on doit la première école technique qui fut élevée à Saint-Joachim.

Mais l'oeuvre par excellence de Mgr de Laval, ce fut le Séminaire. Il rêvait d'avoir sa maison de vocations sacerdotales à lui. Mgr de Laval lui légua toute sa fortune personnelle.

Mgr de Laval démissionna en 1688. Il passa le reste de sa vie dans son cher séminaire. La mort ne l'enleva qu'en 1708, au milieu des regrets universels.

SUCCESSEURS DE MGR DE LAVAL

I. Mgr de Saint-Vallier 1688-1727

Mgr de Saint-Vallier fut un apôtre. Son grand soin fut de donner des prêtres aux âmes dispersées sur l'immenses territoire dont il avait charge. Pour mieux connaître les besoins il visita avec soin paroisses et missions. Sa sollicitude s'étendait jusqu'aux parties les plus éloignées, à l'Acadie, à la vallée du Mississipi, à la Louisiane.

Lors de son retour d'un voyage en France, en 1704, il tomba aux mains des Anglais avec 18 autres prêtres. Pendant cinq ans il subit une humiliante captivité, puis revint au Canada (1709).

En 1715, la santé du prélat subit de sérieuses atteintes. Il fut guéri par l'intercession d'un Récollet, Frère Didace, mort en odeur de sainteté en 1699 à Trois-Rivières. Mgr de Saint-Vallier attesta par écrit l'intervention miraculeuse. — La mort l'enleva en 1727. Il avait consacré 600,000 livres aux oeuvres du diocèse, fondé trois hôpitaux et plus de 50 paroisses.

II. Mgr de Mornay 1727-1733

Mgr de Mornay était de l'ordre des Capucins. Choisi par le roi lui-même comme coadjuteur de Mgr de Saint-Vallier, il ne passa jamais à Québec. De Paris, où il résidait, il s'occupa plus particulièrement de la Louisiane et y fit envoyer 6 Capucins. — Il démissionna en 1733.

III. Mgr Dosquet 1733-1738

Il est nommé coadjuteur de Québec sur la demande même de la Cour royale. Il y représentera Mgr de Mornay qui reste en France. Mgr Dosquet est très actif. Il fait un intense recrutement, demandant des prêtres surtout au Séminaire du St-Esprit à Paris, séminaire fondé en 1703 par Claude François Poullart Desplaces tout spécialement pour fournir des prêtres aux colonies françaises. A titre de gratitude, il fait don à ce Séminaire de sa propriété de Sarcelles. Il restaure l'évêché de Québec et nomme un Vicaire général à Montréal. En 1737 il remet sa démission au roi et quitte le Canada.

IV. Mgr de Lauberivière 1739-1740

Mgr de Lauberivière fut un saint. Il s'embarqua pour le Canada en juin 1740. Pendant la traversée la peste éclata à bord du navire. Avec une charité héroïque, le prélat donna les soins aux malades. Le 8 août on arriva à Québec; 150 malades passèrent à l'Hôtel-Dieu; le 13 août Mgr de Lauberivière fut atteint lui-même du fléau et y succomba.

V. Mgr de Pontbriand 1741-1760

Un an après la mort de Mgr Lauberivière son successeur débarqua à Québec, août 1741. Il s'applique surtout à élever le niveau moral du diocèse. Pendant son gouvernement spirituel, la Mère d'Youville fonde l'Institut des Soeurs de la Charité. Les revers et les ruines brisèrent ses forces et il succomba en 1760.

Le berceau de l'Eglise du Canada est orné de quelques autres noms illustres: noms de simples chrétiens ou chrétiennes, mais qui témoignent de la sainteté et des vertus qui ont signalé les commencements de la colonie. Nous avons déjà cité le Fr. Didace. Jeanne le Ber (1662-1714) était l'ange de l'Eucharistie. Elle se fit recluse à l'âge de 20 ans à Montréal. La Mère d'Youville était d'abord mariée à François d'Youville. Après la mort de son mari, elle se dévoua avec une énergie surhumaine à toutes sortes d'oeuvres. Puis elle fonda l'Institut des Soeurs de la Charité, ou Soeurs Grises, qui eut une merveilleuse fécondité. Mère d'Youville mourut en 1771. En 1890, Léon XIII la déclara vénérable.

Les Indiens virent s'épanouir chez eux aussi des fleurs de sainteté. Garakontié, le chef des Onnontagués, fut d'un dévouement admirable pour les missionnaires et les introduisit chez les Iroquois. Tégakonita, Iroquoise du bourg Saint-Louis, se fit remarquer par son amour de la pénitence et mérita d'être appelée la "Geneviève de l'Amérique du Nord."

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

Sous la domination anglaise

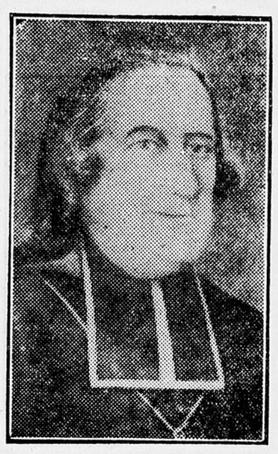
Les nouveaux maîtres étaient de civilisation et de religion différentes. La nationalité des Canadiens était menacée d'ostracisme. Beaucoup d'Anglais manifestaient leur volonté positive d'angliciser les Canadiens. Et de ce même fait venaient naturellement des inquiétudes pour la religion des vaincus. Plusieurs des nouveaux maîtres ne cachaient d'ailleurs pas leur rêve d'unité, même en religion.

Les Canadiens, le clergé surtout comprirent le danger. Le premier soin fut de veiller au maintien de la hiérarchie ecclésiastique. Les paysans se grouperaient autour des prêtres et de leur chef, et la fraternité religieuse sauverait la fraternité française. Raisonnement très juste que le clergé a mis en pratique avec un ensemble merveilleux, et voilà pourquoi il est vrai de dire aujourd'hui que c'est aux prêtres que le Canada doit ses survivances françaises.

Il faut dire à l'honneur des Français, qui ont négocié les capitulations de Québec et de Montréal ainsi que le traité de Paris, qu'ils ont également bien compris la chose, et qu'ils ont fait les plus louables efforts pour orienter dans ce sens les destinées du Canada. Avec quels soins n'ont-ils pas toujours



VENERABLE FRANCOIS DE LAVAL, 1er évêque de Québec, 1622-1708.



MGR HENRI-MARIE DE PONTBRIAND, 6e évêque de Québec, 1708-1760. Régnant lors de la perte de la colonie.

insisté sur la liberté religieuse? Malheureusement, les vainqueurs ne cédaient jamais qu'avec des restrictions. Il était entendu que les Canadiens jouiraient de cette liberté, mais "conformément aux lois de la Grande-Bretagne". Or cette restriction était extrêmement pernicieuse, car elle mettait en péril le principe de la juridiction épiscopale. Les lois d'Angleterre n'admettaient point d'autre juridiction ecclésiastique que celle du roi. Dans ces conditions, comment assurer la succession au siège épiscopal de Québec? Les difficultés ne manquèrent pas.

Mgr Pontbriand était mort au mois de juin 1760. En attendant les arrangements définitifs du traité, des vicaires généraux administrèrent le diocèse. En 1773, le chapitre de Québec choisit Mgr Montgolfier pour occuper le siège de Québec. Mais à la même époque, les instructions royales firent savoir que Londres s'opposait à la nomination d'un évêque. Pour comble de malheur M. Montgolfier n'était pas persona grata auprès de Murray. Celui-ci le desservit à Londres. M. Montgolfier se désista du choix dont il avait été l'objet. Le chapitre proposa alors M. Jean-Olivier Briand, vicaire général de Québec. M. Briand était en excellentes relations avec Murray. Il alla donc à Londres solliciter l'agrément des autorités. Il dut attendre quatorze longs mois. Finalement le gouvernement comprit que la liberté religieuse sans la hiérarchie n'était qu'une illusion. Il fit alors transmettre des avis officieux à M. Briand, lui disant d'aller se faire consacrer en France. M. Briand se rendit à ces conseils et, le 28 juin 1766, il vint prendre possession de son siège à Québec. De la part du gouvernement ce n'était pas encore la reconnaissance officielle. Le titre de l'évêque n'était que celui de Surintendant de l'Eglise romaine. Mais la juridiction était maintenue avec toutes ses prérogatives.

LES EVEQUES

I. Mgr Briand 1766-1784

Mgr Briand fut un vaillant. La guerre de Sept Ans avait amoncelé les ruines: cathédrale, palais épiscopal, églises et presbytères des paroisses, tout était dans un état misérable. Le nouvel évêque se mit résolument à l'oeuvre de reconstruction. Il fallait aussi refaire les cadres du clergé. D'abord la colonie ayant changé de drapeau, le gouvernement et le peuple français allaient détourner leur attention de ce qui n'était plus leur. Puis les nouveaux maîtres, protestants et opposés à l'influence française, n'auraient même pas vu de bon oeil un recrutement fait en France. De fait, Haldimand s'opposa nettement à l'arrivée de prêtres français: il prétendait que ces prêtres étaient un danger pour la sécurité politique de la colonie. Ainsi donc Mgr Briand activa la culture des vocations sacerdotales sur place.

Mgr Briand affirma hautement les droits de l'Eglise romaine et du siège épiscopal de Québec. Il eut la joie de voir les législateurs de Londres ne pas insister sur la suprématie royale en matière religieuse, et le gouverneur du Canada écarter définitivement la question.

Mgr Briand démissionna en 1784, et passa les dix dernières années de sa vie dans la prière et la souffrance. Il mourut le 25 juin 1794.

II. Mgr d'Esglis 1784-1788

Mgr d'Esglis avait fait ses études classiques et théologiques au Séminaire de Québec. Il fut nommé coadjuteur en 1770. Lui-même ne gouverna l'Eglise de Québec que 4 ans. Sa grande préoccupation était le manque de prêtres. Le gouvernement s'opposait toujours à la venue de prêtres français. Mais Mgr d'Esglis n'eut pas le temps de travailler beaucoup à la solution de la difficulté: il mourut en 1788.



MGR JEAN-JACQUES LARTIGUE, 1er évêque de Montréal. (1777-1840).

III. Mgr Hubert 1788-1797

Mgr Hubert était Canadien de naissance et d'éducation. Il succéda à Mgr d'Esglis en 1788.

Le premier coadjuteur de Mgr Hubert fut Mgr Baillez de Messein. Mais ce fut l'évêque qui survécut à celui qu'il avait choisi pour son successeur et il dut se choisir un second coadjuteur. Il le trouva dans la personne de Mgr Denant, qui lui succéda ensuite, 1797, année de sa mort. Mgr Hubert fut un humble, mais diligent ouvrier de l'Eglise canadienne.

IIe EPOQUE

La 2ème époque de la Domination Anglaise au Canada, de 1791 à 1840 apporta le triomphe de la liberté religieuse. Dans toutes les concessions que l'Angleterre avait faites, il y avait toujours eu une restriction et une réserve, celle de la suprématie royale. Guy Carleton avait affecté d'ignorer la clause, et pendant de longues années il n'en fut plus question. Mais en 1793, le gouvernement anglais nomma un évêque anglican à Québec. Or celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait un autre dignitaire qui portait ce titre. C'en était assez pour susciter les anciennes difficultés. Le lord-évêque écrivit lettre sur lettre, dans lesquelles il se plaignait amèrement de ce qu'il appelait les "empiètements" de l'évêque catholique. Ses récriminations trouvèrent une oreille attentive et sympathique chez Robert Shore Milnes.

Ce dernier remplaçait Prescott en qualité de lieutenant-gouverneur, de 1799 à 1805. Dès 1800, il inséra, dans un de ses rapports à Londres, les lignes suivantes: "La seconde cause qui, je crois, tend à amoindrir l'influence du gouvernement dans cette province, est l'ascendant de la religion catholique romaine et l'indépendance du prêtre; je constate que cette indépendance va beaucoup plus loin que ne le comportent les instructions royales, qui déclarent particulièrement qu'il plait à Sa Majesté "que nulle personne ne doit recevoir les ordres sacrés ou avoir soin des âmes, sans avoir, au préalable, obtenu un permis du gouverneur ...mais ces instructions n'ont jamais été mises en vigueur jusqu'ici..." Et l'astucieux politique dans la personne de Mgr Denant, proposait au ministre des colonies d'augmenter les appointements de

Service Recommandable

A ceux qui placent leur argent dans les mines, nous offrons un service moderne sous tous rapports.

J. T. Richards Company
EDIFICE BLACKBURN
15, rue Metcalfe, Ottawa
Tél: Queen 874-875 Tél: Queen 874-875
Fil particulier
à nos correspondants de Toronto
MM. Homer L. Gibson & Co.
Cobalt — Kirkland Lake — Timmins — Rouyn

Une célébration ne saurait être complète sans un bon assortiment d'

Articles pour fumer

Vos amis et visiteurs apprécieront les cigares et cigarettes de qualité de Joe Mooney.

Nous vendons tous les articles pour fumeurs.

W. J. MOONEY
Edifice Metropolitan
Rue Sparks

Le Canada Touristique



DES rives de l'Atlantique à celle du Pacifique, les coeurs vibrent à l'unisson. Le peuple tout entier, dans un élan de reconnaissance et de juste fierté, délaisse momentanément ses labeurs pour célébrer le grand événement qui marqua la naissance de notre Dominion—le soixantième anniversaire de la Confédération canadienne. La nation est en fête—la joie est générale.

C'est l'année par excellence pour les voyages, les sports et la vie au grand air. Le Canada, sous ce rapport, offre à ses citoyens des avantages multiples dont ils ne sauraient manquer de profiter. Passez cette année vos vacances au Canada et commémorer ainsi la signataure du pacte qui réalisa l'unité canadienne. Les régions à visiter, les endroits de villégiature ne manquent pas. Consultez l'agent du Pacifique Canadien le plus rapproché—il vous renseignera jusque dans les moindres détails.

Toujours anxieux de fournir au public tous les renseignements possibles, le Pacifique Canadien porte une attention toute particulière à la question touristique. Il publie à cette fin un grand nombre de plaquettes, dépliants et cartes qui sont une aide précieuse pour la préparation des itinéraires ou le choix d'endroits de villégiature pour les vacances.

Voyagez par le PACIFIQUE CANADIEN

DOMINATION FRANCAISE ET ANGLAISE

L'HISTOIRE RELIGIEUSE DU CANADA

l'évêque catholique, espérant qu'en retour il serait facile d'obtenir l'adhésion aux formules restrictives des dites instructions.

En 1805, un procès fut porté devant la cour du banc du Roi qui rouvrit la question. Une nouvelle paroisse avait été constituée par Mgr Denant. Un Canadien peu satisfait d'avoir à changer d'église, porta sa réclamation devant les juges. A cette occasion, le procureur général Sewell soutint la thèse, que le droit d'ériger de nouvelles paroisses appartenait exclusivement au roi et à nul autre que lui. Robert Shore Milnes saisit l'occasion, affecta des airs de bienveillance et entama des négociations avec les autorités ecclésiastiques de Québec. Il conseillait de demander au roi la reconnaissance légale de la fonction et de la juridiction de l'évêque catholique, mais il omit de laisser entendre à quel prix cette reconnaissance serait accordée. La chose n'eut encore pas de suite. Mgr Plessis succéda à Mgr Denant, et Thomas Dunn à Robert Shore Milnes dans la lieutenance. Il y eut un temps d'accalmie.

Mais en 1807, Craig fut nommé gouverneur. Ainsi Mgr Plessis allait avoir à faire face à un solide triumvirat anticatholique: le gouverneur Craig, le procureur général Sewell, et le secrétaire Ryland. Craig demanda 3 choses à Londres: "a) que l'évêque catholique ne put porter ni le titre ni les insignes de sa fonction, b) que les nominations aux cures revint au Gouverneur, et c) que l'Etat eût le contrôle de l'administration religieuse.

Mgr Plessis mit tout en activité pour gagner des appuis à Londres. Il y envoya un Mémoire qui est resté célèbre. Dans la province il ordonna des prières publiques. Ce fut Robert Peel qui reçut les demandes de Craig. C'était un homme intègre, loyal et très attaché aux principes démocratiques. Immédiatement il posa cette objection au fanatique secrétaire: "Mais les Canadiens sont les maîtres dans la province." Lord Eldon, le chancelieu, et lord Castlereagh, ministre, ne furent guère plus favorables. Pendant ce temps, Craig agissait directement à Québec. Dans des entrevues mémorables il fit tour à tour appel aux menaces et aux promesses. Mais Mgr Plessis ne se démentit jamais. Echec à Londres, échec à Québec, c'en était assez: le dernier coup était porté au césarisme. Dès 1813, en témoignage de reconnaissance pour la loyauté que le clergé avait manifestée dans la guerre, Londres elle-même donna à Mgr Plessis le titre d'évêque catholique de Québec, et lui accordait 1000 louis par année.

LES EVEQUES

Mgr Plessis

Nul homme n'eût mieux convenu à cette époque si difficile. Inflexible dans les principes, il était d'une modération irréprochable dans la forme. Canadien dans l'âme et profondément attaché à son peuple, il le soutenait dans ses luttes. C'est grâce à ses instructions que l'Institution Royale ne porta nulle atteinte aux traditions françaises. En 1822, il encouragea de toute son autorité la pétition contre l'inique projet d'Union.

Il mourut en 1825.

SUCCESSEURS DE MGR PLESSIS

I. Mgr Bernard-Claude Panet 1825-1833

Mgr Panet était un zélé de l'éducation. Il fut un des insignes bienfaiteurs du collège de Nicolet auquel il fit don de 3000 piastres. Monsieur l'abbé Painchaud, fondateur de Sainte-Anne de la Pocatière, eut également son appui et son secours.

II. Mgr Joseph Signay 1833-1850

Durant son administration, de terribles épreuves attristèrent le pays: les Troubles de 1837-38; un sinistre incendie dans les quartiers Saint-Roch et Saint-Jean à Québec, 3000 habitations détruites; le typhus apporté par les Irlandais en 1847. Des oeuvres nombreuses d'enseignement et d'apostolat furent créées par son initiative. Il devint le premier archevêque et métropolitain de Québec, ayant pour suffragants les évêques de Montréal, Toronto, Kingston 1844.

Développements de l'Eglise du Canada

C'est pendant cette période historique que l'Eglise de Québec commença à essaimer merveilleusement. Du vivant même de Mgr Plessis, quatre vicariats apostoliques et un siège auxiliaire furent fondés.

1. Le Vicariat apostolique de la Nouvelle-Ecosse (1817). Premier vicaire apostolique: Mgr Edmund Burke. Il mourut très vite, 1820, et son successeur, Mgr Traser devint le premier titulaire d'Halifax (1842).

2. Le Vicariat apostolique du Nouveau-Brunswick (1819). Premier vicaire apostolique: Mgr A. Mac Eachern. Il devint premier évêque titulaire de Charlottetown.

3. Le Vicariat apostolique du Haut-Canada (1819). Premier vicaire apostolique: Mgr Alex. Mac-Donell. Il devint évêque titulaire de Kingston en 1826 et y fonda le collège de Régiopolis.

4. Le Vicariat apostolique de l'Ouest (1820). Premier vicaire apostolique: Mgr Provencher. En 1847, il devint le premier titulaire de Saint-Boniface. C'était un missionnaire dans toute la force du mot.

5. Le siège auxiliaire de Montréal (1821). Premier évêque auxiliaire: Mgr Lartigue. En 1836, il en devint titulaire. Noble figure, lui aussi, qui témoigna d'une magnifique fermeté toute patriotique dans sa lettre pastorale, lors des troubles de 1837.

FONDATIONS

A la fin du dix-huitième siècle, le Canada n'avait que deux institutions pour les études classiques ecclésiastiques: le petit séminaire de Québec, (le collège des Jésuites avait été supprimé par le gouvernement en 1763) et le petit séminaire de Montréal. Dans la période des quarante premières années du dix-neuvième siècle, plusieurs institutions du même genre furent fondées: le séminaire de Nicolet, 1803; le collège de Saint-Hyacinthe, 1809; le collège de Sainte-Thérèse, 1825; celui de Sainte-Anne de la Pocatière, 1829; celui de l'Assomption, 1832; enfin le collège de Regiopolis, à Kingston, et érigé plus tard en université.

James McGill fonda le collège McGill qui fut d'abord sous le contrôle de l'Institution Royale et qui eut une charte universitaire en 1821.

IIIe EPOQUE

Les Diocèses

La magnifique floraison de l'Eglise à la période précédente continue pendant l'Union. Québec devient archidiocèse et métropole en 1844. Trois ans après, aux diocèses suffragants déjà existants, Kingston, Montréal, Toronto, s'en ajoutent trois autres: St-Jean-de-Terre-Neuve, Ottawa, et le Nord-Ouest. En 1852, c'est Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe qui sont érigés en diocèses. Puis les Provinces Maritimes sont séparées de Québec et constituées en province ecclésiastique autonome, avec Halifax comme métropole. (1852). Vancouver est érigé en diocèse en 1847.

Un Créateur d'Institutions

Mgr Bourget

Bien des noms illustrent l'Eglise du Canada pendant cette période. A Québec, c'est Mgr Turgeon, 1850-1864, successeur de Mgr Signay, qui se montre ardent créateur d'oeuvres. Plus loin, dans les nouveaux diocèses d'Ottawa et de Saint-Boniface, Mgr Guigues, des Oblats de Marie-Immaculée, et Mgr Taché accomplissent la splendide entreprise de la première organisation. Mais un nom mérite une mention toute spéciale, c'est celui de Mgr Bourget de Montréal.

Mgr Bourget fut le type de créateur d'institutions. Il succéda à Mgr Lartigue en 1840 et administra le diocèse de Montréal jusqu'en 1876; il se retira alors au Saut-au-Récollet avec le titre d'archevêque de Marianopolis. Il mourut en 1885. C'est sous la longue et fructueuse administration de Mgr Bourget que naquirent dans le diocèse les Instituts religieux suivants:

les Soeurs de la Providence, 1843, fondatrice: Mme Veuve Gamelin, née Marie-Emélie-Eugénie Tavernier;

les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 1843, fondatrice: Mlle Eulalie Durocher;

les Soeurs de la Miséricorde, 1848, fondatrice: Mme Rosalie Jetté;

les Soeurs de Ste Anne, 1850, fondatrice: Mère Marie-Anne.

A toutes ces fondations, Mgr Bourget prend une part active. Puis, pour pourvoir à tous les besoins, il fait appel aux Congrégations de France. C'est ainsi qu'avec son appui et son aide viennent s'établir, à Montréal et dans le pays, les Religieuses du Sacré-Coeur, du Bon Pasteur, de Sainte-Croix, de l'Assomption, et d'autres encore. Sur l'invitation également de Mgr Bourget les Jésuites reviennent au Canada en 1842; les Clercs de Saint-Viateur s'établissent, en 1874, au village de l'Industrie, dénommé dans la suite ville de Joliette; les Pères de Sainte-Croix, dans la même année, à St-Laurent de Montréal; les Frères de la Charité fondent des oeuvres de réforme et des asiles à Montréal, 1865, et à Longue-Pointe, 1884. Enfin la venue au Canada, en 1841, à la demande de Mgr Bourget, des Oblats de Marie-Immaculée demande a être spécialement remarquée. Cette Congrégation enverra ses missionnaires dans toutes les directions du vaste pays, le long des rivières encore inexplorées, avec les défricheurs et les colons nouveaux, dans les immenses plaines de l'Ouest et du Nord, jusque dans les régions ingrates des hivers sans fin.

Enseignement

Cette période voit également un développement très large du système scolaire. Et d'abord sous le premier surintendant de l'Instruction, M. J.-B. Meilleur, 1841, celui-là même qui, avec le curé François Labelle, fonda le collège de l'Assomption, 1833, les écoles primaires se multiplient à travers tout le pays. Puis les Congrégations nouvellement venues de France se hâtent d'ouvrir des Maisons d'enseignement secondaire. Les Clercs de Saint-Viateur fondent le collège de Joliette, en 1847, et celui de Rigaud, en 1850; les Pères de Sainte-Croix établissent un Collège classique et commercial à Saint-Laurent, 1847. Les Pères Jésuites reprennent leur oeuvre d'enseignement, en 1848, dans le nouveau Collège de Sainte-Marie, à Montréal. Le Clergé séculier n'est pas moins zélé pour la grande cause de

(Suite à la 9ème)



MGR GEORGES CONROY, 1er délégué apostolique du Canada, 1877-1878.



MGR JOSEPH-GAUTHIER-HENRI SMEULDERS, 2e délégué apostolique au Canada (1883-1884).



SON EMINENCE LE CARDINAL MERRY DEL VAL, 3e délégué apostolique au Canada, (1897).



MGR DIOMEDE FALCONIO, 4e délégué apostolique du Canada, (1899-1902).



S. E. le Cardinal DONATO SBARETTI, 5e délégué apostolique au Canada, (1902-1910).



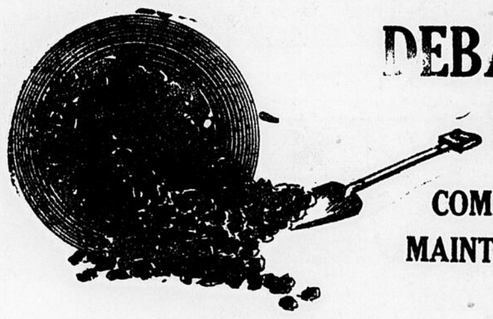
MGR PEREGRIN-FRANCOIS STAGNI, 6e délégué apostolique au Canada et de Terreneuve. 1910-1918.



MGR PIETRO DI MARIA, 7e délégué apostolique du Canada, 1918-1926.

LE HUITIEME DELEGUE APOSTOLIQUE AU CANADA

Le huitième délégué apostolique au Canada est S. E. Mgr André Cassula dont on attend l'arrivée prochainement. Malheureusement nous n'avons pu nous procurer sa photographie.



DEBARRASSEZ-VOUS D'UN SOUCI

COMMANDEZ VOTRE CHARBON MAINTENANT ET FAITES-LE LIVRER DURANT L'ETE

ANTHRACITE

Cendre Blanche D. & H., en toutes les grosseurs.

Anthracite Gallois Grosse Veine de la meilleure préparation, bien tamisé.

Nous avons aussi un charbon Cendre Rouge spécialement préparé, exempt d'ardoise ou d'escarbilles, dont nous avons la vente exclusive. C'est sans contredit la meilleure valeur pour le prix.

BITUMINEUX

Nous avons en vente tous genres de charbon bitumineux, et de la meilleure qualité: Charbon à vapeur 3-4 de format, "Slack", "Sans fumée" (Smokeless), de Forgeron et Cannel.

COKE

Nous vous offrons du Coke d'Europe, reconnu comme le meilleur par tous ceux qui l'ont essayé.

NOUS SOLLICITONS VOS COMMANDES

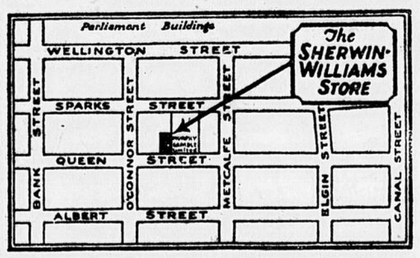
Notez bien qu'il n'y a qu'une compagnie de charbon à Ottawa portant le nom Bélanger, et c'est la

O'REILLY & BELANGER Ltd.

Bureau: 22, rue Sparks (Vis-à-vis l'Hôtel des Postes) Tél: Queen 860 et 861

Quartiers Généraux de la Peinture à Ottawa





Nos experts vous révèleront les secrets de la décoration de l'interieur

C'est l'annee et la saison de la jubilation de la triomphante carrière du Canada. Tout le monde se réjouit de la prospérité de notre pays.

Mais la gaieté comporte le fascinant environnement. Permettez que l'on vous aide à rendre votre foyer attrayant. Vous pouvez reproduire dans votre domicile modeste l'élégance que vous avez admirée et dont vous avez joui dans les luxueux hôtels, théâtres et édifices publics, que vous avez visités. Il ne s'agit que de savoir s'y prendre.

Nos experts vous montreront comment. Ils vous conseilleront au sujet des plans de décoration et des coloris appropriés à votre maison, et cela sans obligation de votre part.

Demandez un exemplaire de notre "Guide Domestique" (Household Guide); il vous évitera les erreurs dans le peinturage.

THE SHERWIN-WILLIAMS STORE

123, rue Queen OTTAWA Téléphone: Queen 123

(Voisin de Murphy-Gamble Ltd.)

La Gatineau Power Company

LA GATINEAU POWER COMPANY, une compagnie de Québec, dont toutes les actions communes sont détenues par l'International Paper Company, possède des propriétés d'énergie avec une capacité potentielle dépassant 700,000 c. v., sur la rivière Ottawa et aux affluents suivants: Gatineau, Rouge, Lièvre, Nation Nord, Blanche, Quinze et Gordon.

Le développement actuel de la Gatineau Power Company sur la rivière Gatineau, la plus grande tributaire de la rivière Ottawa, comporte la construction des établissements hydroélectriques à Farmers, Chelsea et Paugan. Puis l'on développera le pouvoir d'eau à Maniwaki. La compagnie exploite déjà un établissement hydroélectrique à Témiscamingue sur la Crique Gordon, à près de deux cent trente milles au nord de la ville d'Ottawa.

Des contrats à long terme pour la vente de l'énergie électrique ont été passés avec la Commission Hydroélectrique d'Ontario, la Canadian International Paper Company, la Canada Cement Company, Limited, et la Hull Electric Company.

La Commission Hydroélectrique d'Ontario possède de gros établissements hydroélectriques aux Chutes Niagara et ailleurs et un vaste système de transmission et de distribution fournissant de l'énergie en gros et en détail aux consommateurs dans la plus grande partie de la province d'Ontario. Parmi les principaux centres qu'atteignent ses lignes se trouvent les villes de Toronto, Hamilton, Windsor et London. La Gatineau Power Company va construire des lignes à haute tension pour raccorder les établissements de Paugan, Chelsea et Farmers et pour transmettre l'énergie de là à la rivière d'Ottawa (la limite entre Québec et Ontario) où des raccordements seront faits par une ligne de haute tension que la Commission Hydro construira directement jusqu'à la région de Toronto.

Le pouvoir fourni à la Canadian International Paper Company sert dans l'usine à papier de cette compagnie qui sera bientôt terminée, à Gatineau, P. Q., sur la rivière Ottawa, à près de cinq milles en aval de la ville d'Ottawa, et dans l'usine de Kipawa de cette même compagnie.

La Canada Cement Company, Limited, est la plus grosse productrice de ciment au Canada. Elle possède douze immenses établissements à ciment situés en divers endroits stratégiques dans le Canada, avec une capacité combinée de 12,000,000 de barils par année. L'énergie requise pour l'exploitation de son établissement en cette région-ci sera fournie en vertu d'un contrat par la Gatineau Power Company.

La Hull Electric Company fournit l'énergie, la lumière et le transport à Hull et à Aylmer et aussi à la région intermédiaire et au delà de ces deux centres.

Les développements Hydroélectriques de Chelsea et Farmers

Ces développements se trouvent à sept milles de la ville d'Ottawa. L'établissement à Chelsea est construit pour une installation ultime de cinq unités de 34,000 c. v. chacune et fonctionnera sous une tête de quatre-vingt-dix pieds. La digue mesure 1,600 pieds de longueur et cent pieds de hauteur. La hauteur de l'usine d'énergie est près de cent-soixante pieds. La digue reculera la rivière sur une distance de vingt-six milles jusqu'aux chutes Paugan, enfermant près de 440,000,000 de pieds cubes d'eau.

Le développement hydroélectrique de Farmers est à 7,000 pieds en aval de Chelsea et reculera l'eau jusqu'à Chelsea. L'usine d'énergie est construite pour cinq unités de 24,000 c. v. chacune, fonctionnant sous une tête de soixante-six pieds. La longueur totale de la digue à Farmers, comportant le versant, les sections d'usine d'énergie et les ailes de digues, est de 4,800 pieds et sa hauteur maximum est de soixante-quinze pieds.

L'usine de Farmers fonctionnera avec celle de Chelsea, l'énergie étant produite à raison de 6,600 volts et montée jusqu'à 110,000 volts pour transmission.

Développement Hydroélectrique à Paugan

Ce développement se trouve à vingt-six milles en haut de Chelsea ou à trente-deux milles en amont de l'embouchure de la rivière. La digue que l'on est à construire en bas des chutes reculera la rivière sur une distance de trente milles, submergeant neuf chutes et rapides et créant une tête de cent trente-six pieds. L'usine de Paugan est construite pour huit unités de 34,000 c. v. chacune. L'énergie sera produite à raison de 6,600 volts et montée jusqu'à 220,000 volts pour transmission.

En combinant l'exploitation à Chelsea, Farmers et Paugan en un seul système, il sera possible d'utiliser au meilleur avantage possible la chute totale dans la rivière sur une distance de soixante-deux milles de son embouchure et de développer au moins deux-tiers de l'énergie disponible dans toute la rivière. L'emmagasinage obtenu par les lacs créés par les digues à Chelsea et à Paugan aideront grandement à régler le système et devra éliminer tuote difficulté provenant de la glace.

Digue d'Emmagasinage Mercier

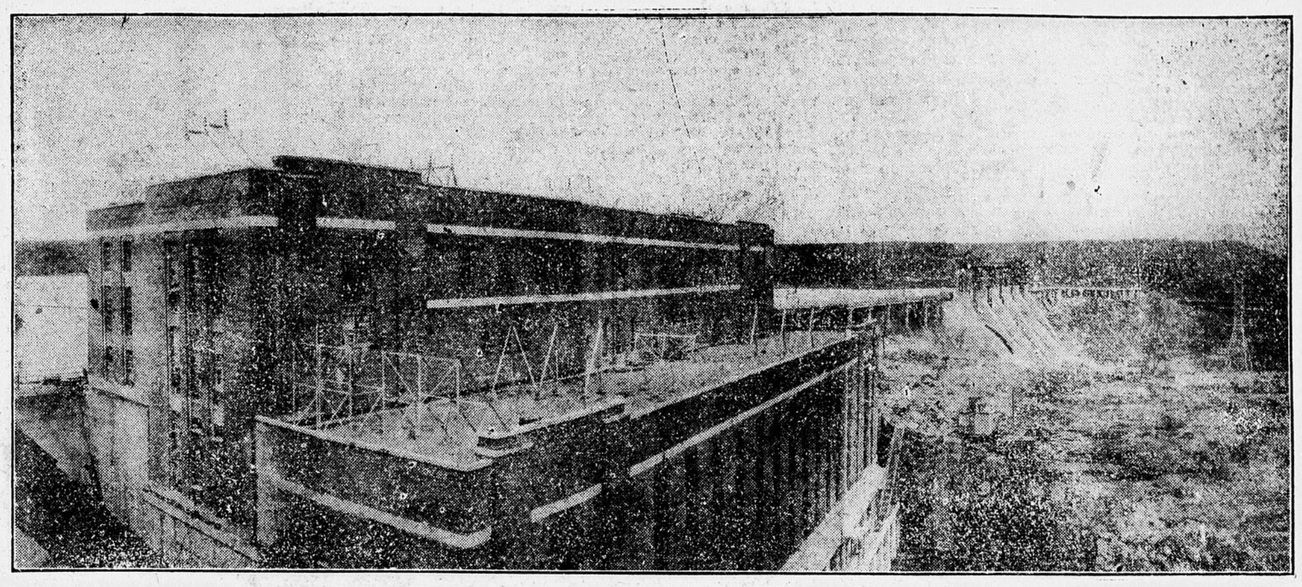
Des exploitations forestières ont été faites le long de la Gatineau et de ses tributaires plusieurs années durant, et afin de faciliter le flottage des billes, des digues de bois ont été construites sur un certain nombre de tributaires. Jusqu'à récemment cela constitua le seul essai pour régler la distribution de l'eau et n'a servi que pour le flottage du bois. Maintenant, toutefois, la compagnie est à construire une vaste digue en béton sous la direction de la Commission des Cours d'Eau de Québec, sur la rivière Gatineau, à près de trente milles en haut de Maniwaki. Le réservoir formé par cette digue aura une capacité estimée de 95,000,000,000 de pieds cubes. L'écoulement ultime régulier de la rivière a été estimé de 10,000 à 11,000 pieds cubes à la seconde. Ce réservoir en haut de la Digue Mercier sera le troisième plus grand réservoir artificiel au monde, les autres se trouvant dans le lac en haut de la digue Gatun dans la zone du canal Panama et celui en haut de la digue Gouin sur la rivière St-Maurice, dans Québec.

Développement Hydroélectrique du Témiscamingue

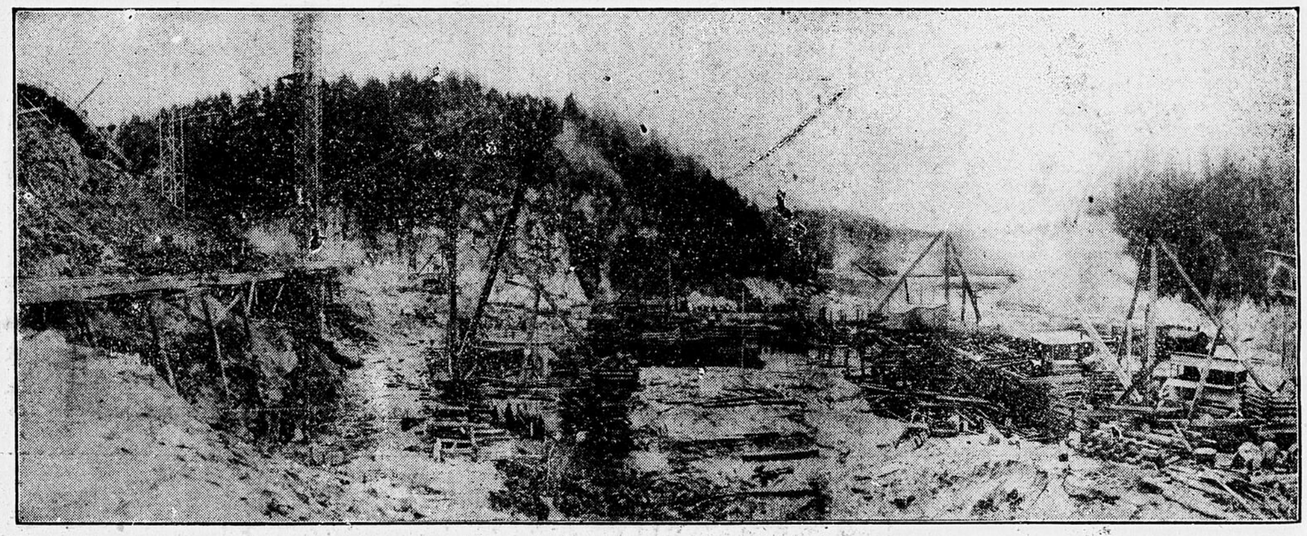
Cette usine a maintenant quatre unités, deux de 7,600 c. v. chacune et deux de 3,700 c. v. chacune. L'usine fonctionne sous une tête de deux cents pieds d'eau. Son énergie est prise par l'usine de pulpe de sulphite blanchie de la Canadian International Paper Company, à Témiscamingue, et sert à l'énergie motive et à la production de la vapeur dans les bouilloires électriques.

Généralités

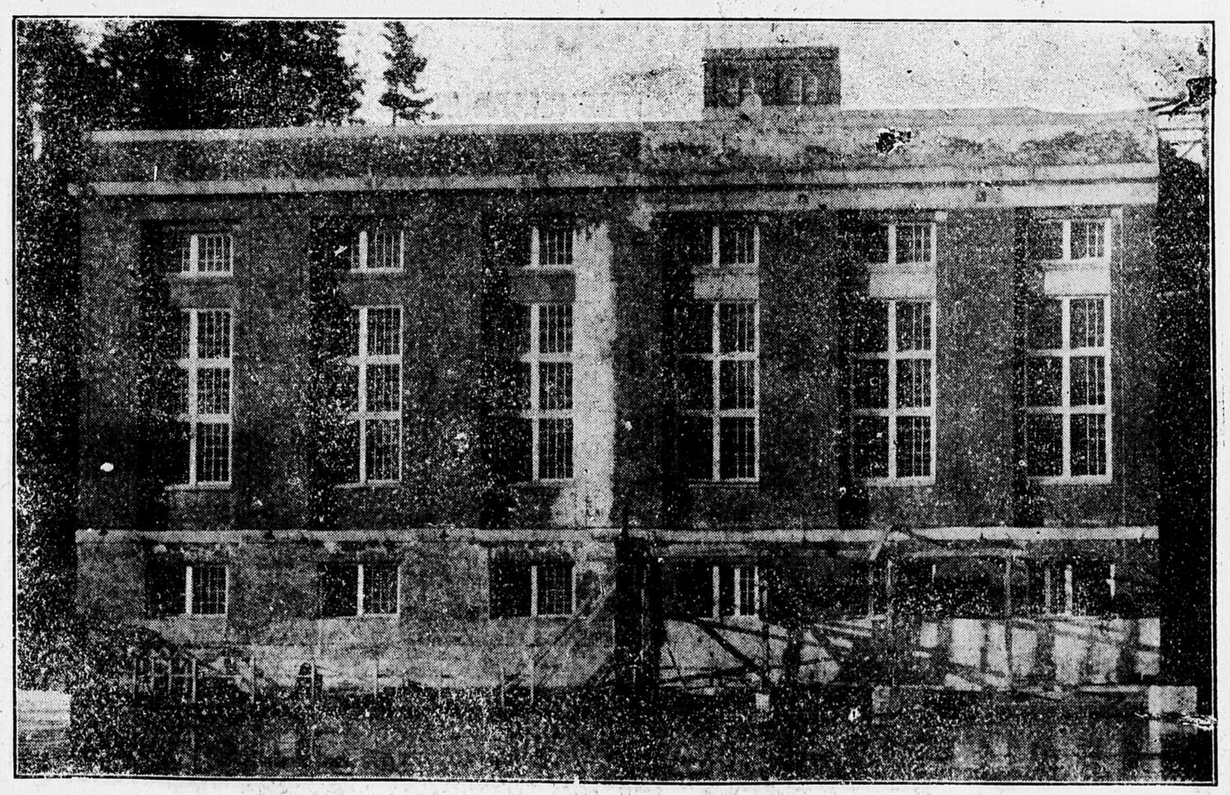
La présente installation minimum se composera de quatre unités chacune à Chelsea, Farmers et Témiscamingue, et six à Paugan, ou un total de 459,000 c. v. Cette installation à la fin de l'année 1928 produira approximativement 2,100,000,000 heures kilowatt, ce qui est près de 2¾% du total des heures kilowatt produites par les établissement d'utilité publique des Etats-Unis, et est approximativement de 51% des heures kilowatt dans la Nouvelle Angleterre et 70% de la production des heures kilowatt des vingt-et-un établissements hydroélectriques de la Commission d'Energie Hydroélectrique d'Ontario. C'est aussi approximativement la même production d'heures kilowatt des usines de la Shawinigan Water & Power Company. Il y aura plus de 1,000,000,000 d'heures kilowatt vendus annuellement au gouvernement d'Onario, à moins de 3½ mills l'heure kilawatt.



DEVELOPPEMENT HYDROELECTRIQUE DE LA GATINEAU POWER CO., A CHELSEA



CONSTRUCTION HYDROELECTRIQUE DE LA GATINEAU POWER CO., A PAUGAN



USINE HYDROELECTRIQUE DE LA GATINEAU POWER CO., A KIPAWA

LA RÉGION ENTRE HULL ET HAWKESBURY EST IDÉALE POUR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

La région se trouvant entre Hull et Hawkesbury, sur la rivière Ottawa, est desservie par la Gatineau Power Company, et est idéale pour les entreprises industrielles. La Gatineau Power Company s'empressera d'aider les compagnies et les individus qui projettent des expansions industrielles ou commerciales.

Les demandes de renseignements des manufacturiers et d'autres qui désirent ériger des manufactures seront bienvenues. On donnera toutes les indications au sujet des conditions dans cette région. L'établissement d'une manufacture dans cette partie du pays lui assure des facilités de transport par eau et chemins de fer, la main-d'oeuvre voulue, le bon approvisionnement d'eau et un excellent drainage.

La Gatineau Power Company a près de 100,000 c. v. d'énergie disponible dans cette région pour les industries. Toute demande de renseignements adressées à la Gatineau Power Company, Ottawa, Ontario, recevra une prompte attention.

La Canadian International Paper Co.

Les usines Gatineau, Kipawa, Hawkesbury et Trois-Rivieres

USINE GATINEAU

Gatineau, P. P.

TROIS machines pour la confection du papier à l'usine de papier à journal à la Gatineau de la Canadian International Paper Company produisent du papier. L'autre machine commencera la production en quelques semaines d'ici. Ces machines produiront une feuille de papier de 256 pouces de largeur; fonctionnant à une rapidité de 1,200 pieds à la minute; chaque machine aura une capacité ultime de 150 tonnes de papier par jour; et ce sont les plus grosses machines au monde. La Canadian International Paper Company jouit maintenant de la distinction de posséder la plus vaste usine de papier au monde, celle des Trois-Rivières, avec une capacité de 700 tonnes par jour, et les plus grosses machines à papier au monde, celles qui se trouvent à la Gatineau.

L'usine à la Gatineau est située dans la province de Québec, sur la rivière Ottawa, deux milles en bas de l'embouchure de la Rivière Gatineau et à seulement cinq milles d'Ottawa. La Compagnie possède plus de 8,000 miles carrés de coupes de bois sur la rivière Gatineau, tout le bois de pulpe étant conduit par eau à l'usine. Ces coupes contiennent, d'après estimation, un approvisionnement perpétuel de bois, non seulement pour la capacité actuelle, mais pour les futures extensions. Bien que l'on ne projette pas d'extensions actuellement, l'usine est construite de façon à permettre les additions voulues lorsque les conditions du marché justifieront une plus forte production.

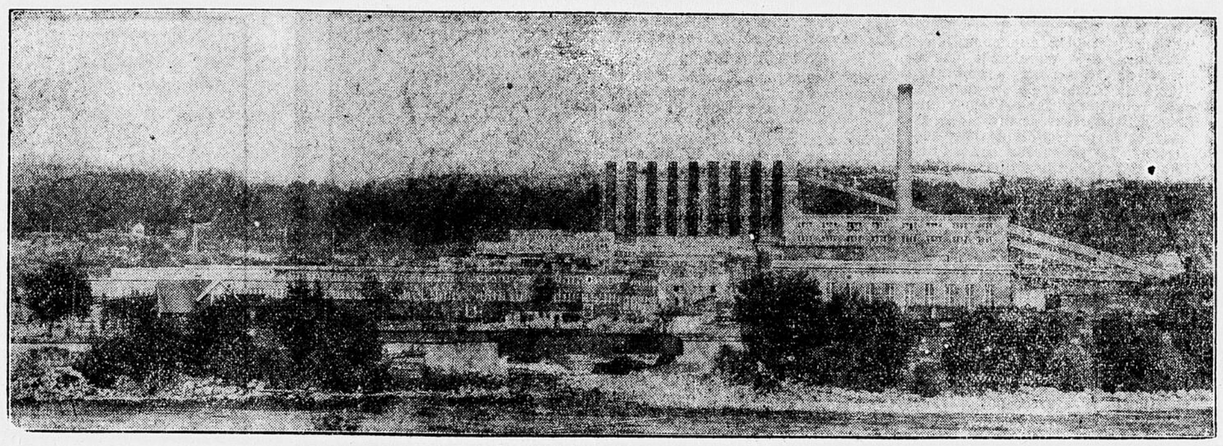
L'usine est du genre de construction le plus moderne, et les machines fonctionnent à l'électricité, avec commande directe. L'énergie électrique est obtenue des usines hydroélectriques à Chelsea et Farmers de la Gatineau Power Company sur la rivière Gatineau, à quelquelques milles de l'usine. Actuellement, toute la vapeur est produite à l'électricité, mais cette énergie sera mise de côté et l'on fera usage du charbon, car la Gatineau Power Company commence sa livraison à la Commission d'Energie Hydroélectrique d'Ontario en 1928, et d'autres ventes de l'énergie supplémentaire ont été faites.

Le gouvernement fédéral va creuser un canal, cet été, en avant du débarcadère de l'usine, ce qui permettra l'expédition par eau à New York et aux autres endroits à l'est.

La Compagnie a construit des maisons près de l'usine pour quelques-uns de ses employés, mais la plus grande partie des employés viendront de Hull.

L'emplacement de l'usine est excellent. L'approvisionnement de bois arrive à l'usine par eau, avec une île en face de l'usine dans l'Ottawa constituant un terrain solide pour retenir le bois; elle est située à sept milles de l'usine d'énergie, centralement pour l'expédition de ses matériaux bruts à son établissement et de son papier à l'extérieur, avec l'expédition du papier possible par eau sept mois durant l'année; et elle jouit d'une abondante source d'excellente main-d'oeuvre.

La Canadian International Paper Company, lorsque son usine à la Gatineau sera complétée, aura un emplacement de plus de $100,000,000. Elle appartient, en plus des usines à papier à la Gatineau et à Trois-Rivières, les usines de sulphite blanchie de Kipawa et de Hawkesbury, et près de 15,700 milles carrés de coupes de bois dans la province de Québec. La Compagnie annonça récemment l'élection à son Bureau de Direction des Canadiens éminents suivants: Hon. R. B. Bennett, C.R., de Calgary; Hon. Raoul Dandurant, C.R., C.P., LL. D., de Montréal; V. M. Drury, de Montréal; Gordon C. Edwards, M.P., d'Ottawa; J. H. Fortier, de Québec; Hon. sir Lomer Gouin, K.C.M.G., LL. D., de Montréal; George Montgomery, C.R., de Montréal; J. M .McCarthy, de Montréal; J. W. McConnell, de Montréal; Hon. Donat Raymond, de Montréal; Hon. W. D. Ross, de Toronto; T. A. Russell, de Toronto; F. N. Southam, de Montréal; Hon. Smeaton White, de Montréal, Brig.-Général J. B. White, D.S.O., de Montréal; et E. R. Wood, de Toronto.

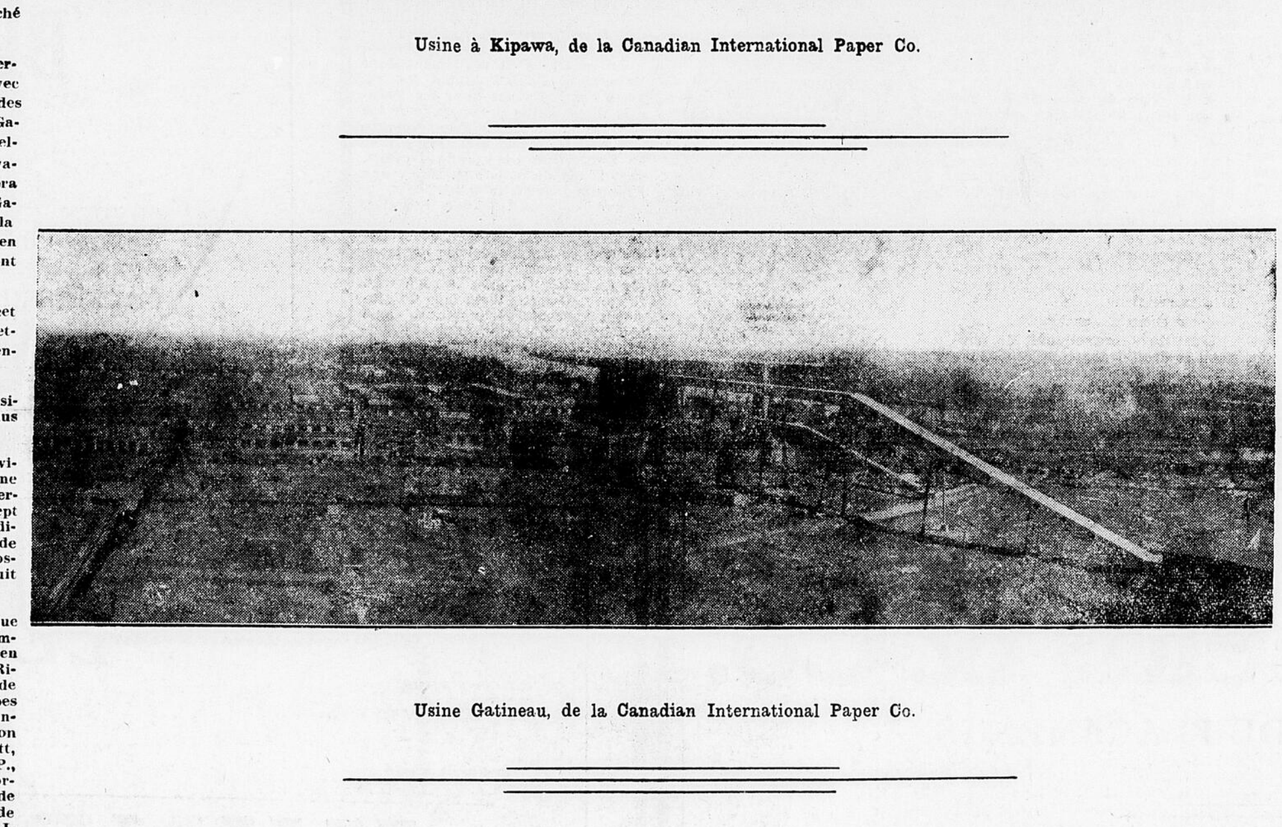


Usine à Kipawa, de la Canadian International Paper Co.

Usine Gatineau, de la Canadian International Paper Co.



Construction de la conduite secondaire hydroélectrique de la Gatineau Power Co., à Paugan.



Le chargement du papier à journal à l'usine à Trois-Rivières, de la Canadian International Paper Co.

Usines de KIPAWA et de HAWKESBURY

de la

Canadian International Paper Company

L'usine de Kipawa, au Témiscaming(ue, P.Q., qui fut construite en 1920, est spécialement affectée à la production de la cellulose de bois sulphite, le matériel brut dont font usage les manufacturiers du tissu rayon (soie artificielle). Cette usine a une production annuelle de 75,000 tonnes, et est appuyée par soixante années d'expérience dans la préparation de la pulpe de haut ton, de puissantes ressources forestières, un effectif contrôle technique et des laboratoires de recherches appropriés.

L'International Paper Company ne manufacture pas de fil rayon pour vendre. Son seul intérêt dans le champ du tissu rayon c'est la production de la cellulose de bois sulphite à Kipawa pour la confection du tissu rayon de haut ton. L'usine Kipawa fournit une grosse proportion de la cellulose de bois dont font usage les manufacturiers du tissu rayon.

L'usine de Hawkesbury, Ontario, a été presque entièrement reconstruite pour se conformer aux exigences modernes pour la manufacture de la pulpe de bois sulphite blanchie de haut ton et uniforme dont font usage les manufacturiers de papiers de haut ton pour livres et pour écrire.

A Hawkesbury sont situés les laboratoires de recherches de la Compagnie. Un département séparé est consacré à l'identification et à la stabilisation, au point de vue de la confection de la pulpe, ces caractéristiques de la cellulose de bois ayant une valeur toute spéciale pour les manufacturiers du tissu rayon.

L'USINE DE TROIS-RIVIÈRES

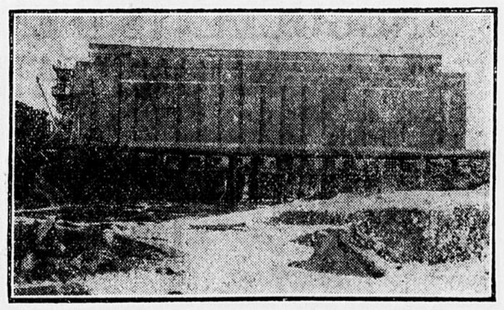
de la

Canadian International Paper Company

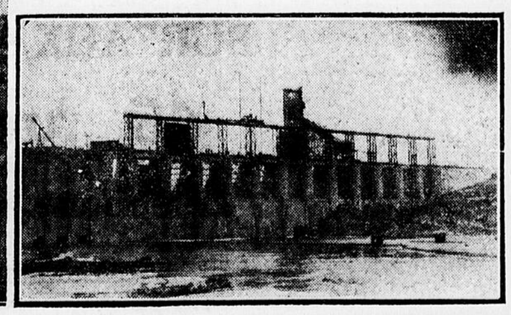
L'usine de Trois-Rivières de la compagnie se trouve au confluent du St-Laurent et de la rivière St-Maurice, à quatre-vingt milles en bas de Montréal. L'usine a une capacité de 700 tonnes de papier à journal par jour, faisant de cet établissement la plus vaste usine à papier au monde.

Non seulement la rivière St-Maurice apporte le bois de pulpe des forêts de la compagnie et fournit l'énergie pour faire fonctionner l'usine, mais elle fournit aussi la grande quantité d'eau fraîche qui est nécessaire pour l'exploitation. Pour purifier son eau et assurer ainsi la propreté et le brillant coloris de la production de l'usine, une pompe et un filtre ont été installés près de la rivière. La capacité combinée des pompes dans l'usine du filtre est de 61,000 gallons par minute, ou plus que ce qui est suffisant pour fournir la ville de Montréal.

Le long du St-Laurent et avoisinant l'usine, la compagnie a construit un nouveau débarcadère et a reconstruit l'ancien, donnant un total de plus de 1,200 pieds de débarcadère. Les bateaux circulant sur l'océan avec tire de trente pieds peuvent se rendre au débarcadère, permettant ainsi l'expéditlon du bois, du charbon, du soufre et d'autres matériaux bruts à l'usine et l'expédition du papier de l'usine sept mois durant par eau.



Usine d'énergie à Farmers



Digue d'emmagasinage à Bitobee

DOMINATION ANGLAISE

LE CANADA SOUS LE NOUVEAU REGIME

Première époque (17[illegible]91). — Les gouverneurs. — L'acte de Québec en 1774. — L'histoire militaire de cette première époque : Insurrection des Indiens; guerre de l'Indépendance. — Les libertés constitutionnelles sous la 2ème époque.

AMHERST avait commandé les armées anglaises à Louisbourg et à Ticondéraga. — Il fut nommé gouverneur en chef de l'Amérique du Nord en 1760. Amherst fut rappelé en 1763.

Murray 1763-1768

Murray avait été le brigadier général de Wolfe. Murray eut beaucoup d'égards pour les Canadiens. Il écrivit en 1764 à Londres: "Peu, très peu, suffira à contenter les nouveaux sujets, mais rien ne pourra satisfaire les fanatiques déréglés qui font le commerce, hormis l'expulsion des Canadiens qui constituent la race la plus brave et la meilleure du globe peut-être, et qui, encouragés par quelques privilèges que les lois anglaises refusent aux catholiques romains en Angleterre, ne manqueraient pas de vaincre leur antipathie nationale à l'égard de leurs conquérants, et deviendraient les sujets les plus fidèles et les plus utiles de cet empire américain..." La noble attitude de Murray lui valut l'inimitié du groupe de fanatiques qu'il avait si énergiquement flagellés. On l'accusa de partialité, d'indifférence pour la cause du protestantisme anglais, et on demanda son rappel. Murray passa en Angleterre en 1766 pour donner des explications sur son administration. Il plaida la cause des Canadiens avec une loyauté qui lui fait le plus grand honneur. Quant aux Anglais, voici ce qu'il en dit: "La plupart sont venus à la suite de l'armée, gens de peu d'éducation ou soldats licenciés... Tous ont leur fortune à faire, et je crains que plusieurs ne soient guère scrupuleux quant aux moyens d'y parvenir. Je déclare qu'ils constituent, en général, la plus immorale collection d'individus que j'aie jamais vue... D'autre part les Canadiens sont une race frugale, industrieuse et morale..."

Guy Carleton 1768-1778

Carleton était encore un militaire. Il continua la politique de Murray: celle de la conciliation. Il passa même en Angleterre pour plaider la cause des Canadiens. C'est à ses généreux efforts que fut dû l'Acte de Québec. Carleton demanda son rappel en 1778.

Haldimand 1778-1786

Haldimand était encore un militaire. Le souvenir qui est resté de lui est franchement défavorable. De fait il était soupçonneux et sévère. Cependant, en plus d'un passage de sa volumineuse correspondance, il rend justice aux Canadiens, dit qu'il faut les entendre.



LOUIS-JOSEPH PAPINEAU, (1786-1871). Lutta avec vigueur contre le despotisme des gouverneurs de son temps. L'agitation qu'il dirigeait conduisit à la rébellion de 1837. — Né le 7 octobre 1786 il mourut à Montebello, le 23 septembre 1871.

vu qu'ils sont le nombre et qu'ils ont fait le pays; il apprécie également l'Acte de Québec comme une mesure juste et à laquelle il faut s'en tenir.

Lord Dorchester 1786-1796

Lord Dorchester (Guy Carleton ennobli).

ACTE DE QUEBEC 1774
Genèse de l'Acte

La proclamation et les instructions royales de 1763 eurent donc un effet désastreux. Dans un mémoire adressé à Lord Shelburne, (ministre des Colonies), le général Murray mit en relief l'odieux de la situation des habitants de la colonie. Il insista particulièrement sur la question juridique. "On a dû choisir, dit-il, les magistrats et les jurés parmi quatre cent cinquante méprisables trafiquants et cantiniers... Il serait absolument déraisonnable de supposer que de tels hommes ne pourraient pas se sentir enivrés du pouvoir inattendu dont ils étaient investis... Ils détestent la noblesse canadienne, parce que sa naissance et sa conduite méritent le respect; ils détestent les paysans canadiens, parce qu'ils n'ont pu les soumettre à l'oppression dont cette classe était menacée... Les rapacités des avocats anglais éprouvèrent sévèrement les Canadiens. Ils ont fait preuve de patience; et bien que poussés par plusieurs des marchands turbulents de New-York à combattre l'Acte du Timbre, ils s'y sont soumis volontiers, dans l'espoir que leur attitude leur assurerait la faveur et la protection de leur souverain." Le procureur général Charles Yorke et le solliciteur-général William de Grey furent chargés d'étudier la question et de trouver les remèdes. Leur rapport, daté du mois d'avril 1766, fut favorable aux Canadiens. Toutefois le rapport n'eut pas de suite immédiate. C'est seulement sous le ministère de lord North que le problème trouvera sa solution, et ce sera lord Dartmouth qui présentera le bill au parlement.

Nature de l'Acte

Le bill que lord Dartmouth présenta au parlement réglait les trois questions: religieuse, nationale et politique.

Question religieuse

L'article 4 disait: "Les sujets de sa Majesté, professant la religion de l'Eglise de Rome, peuvent jouir du libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome sous la suprématie du roi". C'était donc la liberté pure et simple.

A la place du serment du test et que les catholiques ne pouvaient pas prêter, on adopta une nouvelle formule qui ne portait point atteinte à la conscience des Canadiens. On leur ouvrit toutes grandes les portes de la vie publique.

On donna à la dîme la sanction de la loi. "Le clergé disait l'Acte, peut conserver et percevoir les dûs et redevances ordinaires et en jouir, mais ceux-ci ne seront exigibles que des personnes professant la dite religion".

Question nationale

L'article 8 promulguait de nouveau le droit français. C'est à l'occasion de la lecture de cet article que Thurlow prononça ces paroles hardies: "Si elle (la proclamation royale de 63) devait être considérée comme créant une constitution anglaise... je déclarerais qu'elle fut un des actes de la plus excessive, de la plus absurde et de la plus cruelle tyrannie qu'une nation conquérante ait jamais commis envers une nation conquise..."

Question politique

Les Anglais du Canada avaient demandé une Chambre législative, dans l'espoir évidemment d'y siéger seuls, vu l'impossibilité dans laquelle étaient précédemment les catholiques de prêter le serment exigé des membres de l'administration. Les Canadiens, eux, ne tenaient pas absolument à obtenir ce point. Le régime français n'avait éveillé en eux aucun désir de ce genre.

Fox et Burke, eux qui seront les champions de la liberté lorsque s'agitera la question de l'indépendance des Etats, sont naturellement en faveur d'une assemblée législative. Les catholiques n'en étaient d'ailleurs plus exclus, maintenant que le serment était changé. Mais l'avis du gouvernement, appuyé du reste par Carleton, prévalut et un



MGR JOSEPH-EUGENE GUIGUES, O.M.I., 1er évêque d'Ottawa.



MGR PIERRE-FLAVIEN TURGEON, 14e archevêque de Québec, et régnant à l'époque de la Confédération Canadienne. — Né à Québec le 12 novembre 1787; mort le 26 août 1867.

conseil législatif de 16 à 23 membres seulement fut concédé. Ce bill d'émancipation produisit un grand soulagement dans la province de Québec.

HISTOIRE MILITAIRE DE LA PREMIERE PERICDE
L'insurrection des Indiens 1763-1765

Le contraste du traitement dont ils étaient l'objet doubla les regrets des indigènes pour les Français d'une haine profonde pour les nouveaux maîtres. Ils résolurent de se débarrasser des Anglais et se groupèrent autour de Pontiac, chef intrépide et habile, fidèle aux Français jusqu'à la mort.

Pontiac réunit 56,000 hommes, Indiens Métis, et un petit nombre de Français. La généralité des Canadiens se tint en dehors du mouvement. Pontiac réussit à s'emparer de huit forts dans la région du Niagara. Il sortit victorieux de plusieurs rencontres sanglantes. Mais à Détroit, le major anglais Gladwin l'arrêta et soutint un siège prolongé. Impuissant à prendre la place, Pontiac abandonna le siège, mais ne se donna pas pour vaincu.

Ce fut une lettre du chevalier français, Payen de Noyan, commandant du fort de Chartres, qui porta le premier changement dans les décisions du chef indien. Payen de Noyan lui faisait remarquer "que la paix étant signée, les Français ne pouvaient seconder le soulèvement; qu'il lui donnait le conseil amical de déposer les armes." Devant les remontrances françaises l'enthousiasme des Indiens s'affaiblit. Le colonel Bradstreet fait signer alors des traités avec plusieurs chefs de tribus. Mais Gage désavoua ces conventions, sous prétexte qu'elles n'étaient pas assez sévères. Les hostilités continuèrent. Les sauvages subirent une défaite définitive à Edge-Hill. De guerre lasse, Pontiac déposa les armes. en 1765.

GUERRE DE L'INDEPENDANCE 1774-1782

Le parlement impérial vota, en

(Suite à la 10ème)

1862 - 1927

LA COMPAGNIE BRONSON

FONDEE EN 1852 A BYTOWN, PAR FEU HENRY FRANKLIN BRONSON, PIONNIER DANS L'EXPORTATION DU BOIS COUPE DE CETTE REGION.

Greenshields & Co.

BANQUIERS DE PLACEMENTS

NEGOCIANTS D'EMISSION D'OBLIGATIONS CANADIENNES

MEMBRES DE LA BOURSE DE MONTREAL

BURFAUX D'OTTAWA

46, rue Elgin

Téléphone: Queen 230

MONTRÉAL OTTAWA QUÉBEC TORONTO

LE WINDSOR

L'HOTEL POPULAIRE D'OTTAWA

Situé dans le centre de l'arrondissement des affaires

Prix $3.50 et plus P. A.

DECOUVERTE...

(Suite de la 1re)

occuper dans ce nord d'Amérique. Dès 1609 il remonta le Saint-Laurent, pénétra dans le Richelieu et découvrit les lacs Champlain et Saint-Sacrement. C'est là qu'il eut la première rencontre sanglante avec les Iroquois. En 1613, il explora les bords de l'Ottawa jusqu'à l'île des Allumettes. En 1615, Champlain parcourut tout le pays des Hurons, c'est-à-dire la péninsule entre le lac Simcoe et la baie Georgienne.

En 1617, Champlain réussit à faire venir à Québec son ami Louis Hébert qu'il avait connu à Port-Royal. C'est le premier Français qui s'établit avec sa famille au Canada.

Guerres avec les Iroquois

Champlain eut trois engagements avec les Iroquois: un premier en 1609, un deuxième en 1610, tous deux sur la rivière Richelieu; le troisième sur les bords du lac Huron en 1615. Les Montagnais, les Algonquins et les Hurons étaient les alliés des Français depuis 1603. Il importait souverainement de conserver les bonnes relations avec ces voisins et, l'alliance une fois conclue, de leur témoigner une parfaite loyauté. Or ces mêmes tribus étaient depuis longtemps en conflit avec les Iroquois. Champlain épousa donc leur cause par gratitude et fidélité.

La grande épreuve

Dans la guerre que le cardinal de Richelieu fit aux huguenots, l'Angleterre prêta secours à ces derniers. Une flottille anglaise parut devant La Rochelle pendant le siège de la ville. (1628). Les hostilités entre les deux pays s'étendirent jusqu'aux colonies. Les frères Kirke vinrent croiser dans les eaux du Saint-Laurent. Ils prirent la flottille de Roquemont qui devait approvisionner Québec. Manquant de vivres et de munitions, la petite colonie ne put tenir longtemps. Aussi Champlain se vit-il obliger de capituler, juillet 1629. Les conditions de la reddition ne ruinaient pas complètement l'oeuvre commencée: seuls ceux qui étaient revêtus de quelque autorité devaient quitter le pays. Par conséquent cinq ménages et des interprètes restèrent, attendant patiemment le retour du pavillon français. Champlain, transporté d'abord en Angleterre, puis en France, ne cessa de travailler pour sa chère colonie. Le traité de Suse, 24 avril 1629, avait déjà annulé les conquêtes des Kirke. Mais la restitution était soumise à certaines conditions, et des négociations étaient en cours à ce sujet. Champlain multiplia les démarches pour les faire aboutir. A sa grande satisfaction, la restitution fut définitivement stipulée par le traité de Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632.

Dernières années

Champlain revint à Québec au printemps de l'année 1633. Plein de reconnaissance envers la Providence, qui lui avait rendu sa seconde patrie, il fit élever une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Recouvrance. Il se remit vaillamment à l'oeuvre de la colonisation. Un fort courant d'émigration s'établit dès 1634. Robert Giffard à Beauport et La Violette à Trois-Rivières firent des fondations à l'exemple de Champlain. D'autre part les Jésuites avaient repris leur travail d'apostolat.

C'est sous ces auspices d'heureux avenir que Champlain mourut le 24 décembre 1635.

Les Successeurs de Champlain

De Montmagny ..	1636-1648
D'Ailleboust	1648-1651
De Lauzon	1651-1656
D'Argenson	1657-1661
D'Avaugour	1661-1663

De Mézy inaugurera la nouvelle administration en 1663, lorsque le Canada sera Colonie Royale.

FONDATION DE MONTREAL (1642)

Première idée

La fondation de Montréal est due à la propagande des Jésuites. Ils écrivaient les Relations et les envoyaient chaque année en France, où elles étaient lues par leurs amis et par les élèves de leurs collèges. Le P. Paul le Jeune, qui les rédigeait, avait d'ailleurs toutes les qualités pour plaider la cause de la nouvelle colonie. De nombreuses et puissantes sympathies furent ainsi acquises au Canada.

Fondateurs

Six noms sont à mentionner pour la fondation de Montréal. Jérôme le Royer, sieur de la Dauversière, en conçut le premier projet. Il lui avait été inspiré par la lecture des Relations. Mais ses moyens étaient trop faibles. Il eut la bonne fortune de gagner à son idée un riche Seigneur: Pierre Chevier, baron de Faucamp. Vers le même temps, un saint prêtre, M. Olier, le futur fondateur des Sulpiciens, forma le dessein d'établir sur l'île de Montréal un centre de missions. Par un concours de circonstances qui ne paraît rien moins que fortuit, la Dauversière rencontra M. Olier à Paris. Ils se communiquèrent leurs intentions et la Société Notre-Dame de Montréal fut fondée. La propriété de l'île leur fut concédée en 1640 par M. de Lauzon et grâces aux démarches du Jésuite Charles Lalemant. C'est le même Père Charles Lalemant qui présenta aux nouveaux sociétaires le jeune officier Paul Chomedy de Maisonneuve. C'était un homme d'une grande piété, d'un courage à toute épreuve, et d'une prudence consommée. Tandis que l'expédition s'organisait, une sainte fille de Troyes vint s'offrir comme ménagère et infirmière au premier groupe de "Montréalistes": c'était Mlle Mance.

But des fondateurs

Montréal sera avant tout un centre d'où rayonneront les missionnaires et les pionniers de la civilisation française. La situation de l'île est la meilleure possible pour ce but: à l'est, le Saint-Laurent descend vers Québec; à l'ouest, il conduit au lac Ontario; au nord, la grande rivière des Outaouais ouvre le chemin vers le lac Huron et la baie d'Hudson; au sud, la rivière Richelieu trace la voie qui gagne la Nouvelle-Amsterdam et les bords de l'Atlantique. Montréal est le point de contact des trois principaux groupes indigènes: les Iroquois occupent le pays du lac Ontario au lac Champlain; les Algonquins s'avancent un peu au delà de Trois-Rivières; les Hurons éparpillent leurs cabanes du lac des Trois-Montagnes à la "mer douce". Quatre-vingts petites nations sont ainsi à la porte des missionnaires de Montréal.

L'expédition

Deux convois partirent en 1641, l'un de Dieppe, l'autre de La Rochelle, comprenant en tout 65 personnes. Au printemps de 1642, Maisonneuve remonta le fleuve avec ses compagnons, et, le 18 mai, prit possession de l'île qu'il mit sous la protection de la Sainte-Vierge. Le P. de Vimont célébra la première Messe à la Pointe-Saint-Charles.

Développements et difficultés

En automne 1643, on construisit l'hôpital, qu'on plaça sous le vocable de Saint Joseph. Mlle Mance en confia le soin aux Hospitalières de La Flèche. L'arrivée de 105 hommes que Maisonneuve amena en 1653 fut le salut de Ville-Marie, qui était alors menacée de destruction par les incursions continuelles des Iroquois. La même année arriva Marguerite Bourgeoys, originaire de Troyes. Elle devint la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, dont les membres se consacrent spécialement à l'éducation des jeunes filles. C'est en 1657 que Marguerite Bourgeoys ouvrit la première école à Montréal. Enfin en 1657 arrivèrent les Sulpiciens, au nombre de quatre. Ils furent chargés de la desserte de l'île et des environs. Quelques années plus tard, à la dissolution de la Compagnie de Notre-Dame, ils devinrent les seigneurs de l'île que le roi leur concéda à perpétuité (1663).

L'HISTOIRE...

(Suite de la 5ème)

l'éducation. Il ouvre les collèges classiques de Lévis, de Trois-Rivières, de Rimouski, de Saint-Dunstan à Charlottetown.

Pour couronner toute cette floraison de Maisons d'éducation, l'abbé Casault fonde l'Université de Laval à Québec, 1852. (Une succursale établie à Montréal, en 1876, obtiendra son autonomie complète en 1919, sous le nom d'Université de Montréal.)

Le collège bilingue, fondé à Ottawa par le P. Tabaret, O.M.I., obtient, lui aussi, la charte civile d'Université en 1856. Il sera érigé en Université catholique en 1889.

4e EPOQUE
de 1867 à nos jours
Développement de l'Eglise

L'Eglise au Canada continue son admirable essor. Les diocèses qui ont été fondés dans la première partie du siècle deviennent à leur tour archidiocèses et métropoles. Nous avons maintenant les provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, de Kingston, d'Halifax, de Saint-Boniface, d'Edmonton, de Régina, de Vancouver. Et la vérité est, que ce sont surtout les prêtres Canadiens-Français, séculiers et réguliers, qui ont conquis à l'Eglise ce superbe domaine. Là où les premiers établissements de colons sont faits, comme jadis sur les bords du Saint-Laurent, des collèges et des pensionnats sont fondés.

Missions Etrangères

L'apostolat des Canadiens a même débordé leur patrie. Le nord et le sud du continent américain, l'Asie, l'Afrique, les îles de l'Océan Indien, comptent parmi leurs plus zélés apôtres des prêtres et des soeurs venus du Canada. Nous avons vu, sous la domination française, les Récollets, les Jésuites, les Sulpiciens, se dépenser héroïquement au service des premiers colons et des Indiens.

LES EVEQUES

Parmi ceux qui sont morts, nous citerons le Cardinal Taschereau, le premier archevêque de Québec (1870-1898) qui fut honoré de la pourpre romaine, (1886); Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, (1870-1898), chef d'une admirable énergie; — Mgr Jean-Pierre Langevin, l'organisateur du diocèse de Rimouski, (1867-1892); — l'actif Mgr Dominique Racine, le premier évêque de Chicoutimi, (1878-1888) — Mgr Elphège Gravel, qui a présidé aux débuts du diocèse de Nicolet, (1885-1904); — Mgr Fabre, qui fut le premier archevêque de Montréal, (évêque en 1876, archevêque de 1886 à 1896); — Mgr Antoine Racine, l'organisateur du diocèse de Sherbrooke, (1874-1893) — le sympathique Mgr Duhamel, premier archevêque d'Ottawa (évêque en 1874, archevêque 1886-1909). Mgr Archambault, théologien et philosophe distingué, 1er évêque de Joliette, (1904-14). Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface (1894-1915). Il fut un irréductible "défenseur de la foi et de notre race."

Deux événements aussi doivent être notés: celui de la venue d'un délégué apostolique au Canada et celui du Congrès eucharistique de Montréal. C'est sous le ministère de Sir Wilfrid Laurier, en 1899, qu'est arrivé le premier représentant du Pape près des Evêques et du gouvernement du Canada. Cela signifiait manifestement que l'Eglise de ce pays avait pris des proportions très importantes, que l'autorité civile reconnaissait devoir beaucoup compter avec elle, et que Rome tenait à l'honorer comme une des portions les plus méritantes de la catholicité. — Quant au Congrès eucharistique de Montréal (1910), il a été un véritable triomphe. Les Canadiens y ont donné un témoignage ineffaçable de la vitalité et de la profondeur de leurs croyances religieuses.

TROISIEME...

(Suite de la 11ème)

et la plus claire. Les réformistes du Haut-Canada, sous Lyon Mackenzie, en firent le pivot de leur politique. Lord Durham enfin la demanda dans son rapport: "Lorsqu'un ministère, écrivait-il, cesse de commander une majorité dans le parlement sur les grandes questions politiques, son sort est scellé; il serait aussi étrange de faire marcher un gouvernement perpétuellement en minorité qu'il le serait d'imposer des lois, alors que la majorité est contre elles." Mais l'Acte d'Union ne souffla mot de la responsabilité.

LA CONQUETE

La conquête de cette liberté constitutionnelle est encore essentiellement canadienne. Dès la première session, 1841, la question est posée très nettement et les représentants votent les résolutions suivante: "le parlement doit exercer une influence positive sur les départements de l'Exécutif; les membres de ce Conseil doivent jouir de la confiance de la majorité". Le ministère fut obligé de se retirer très vite et dès 1842, Bagot fit appel à Lafontaine et Baldwin pour constituer le premier ministère responsable. Les deux chefs affirmèrent la volonté de vouloir gouverner avec le peuple, dont le sentiment était manifesté par la majorité parlementaire. En 1847, Metcalfe essaie encore un retour au vieux système et fait des nominations sans consulter Lafontaine. Celui-ci lui fait remarquer qu'il est responsable des nominations du gouvernement devant la Chambre, que partant il tient à y dire son mot. Mais Metcalfe maintient son point de vue, Lafontaine et Baldwin lui remettent alors leurs portefeuilles (1843). Des ministères de passage se succédèrent, mais le pays était avec Lafontaine. Aussi Elgin lui rendit le pouvoir dès son arrivée (1848), et à partir de ce moment aucun gouverneur ne songea plus à contester le principe de la responsabilité.

N'eût-il aucun document positif, que ce droit n'en existerait pas moins. A celui qui alléguerait le silence des traités, on pourrait à bon droit répéter la parole de l'Honorable Mills à Dalton McCarthy, 1890: "Aucun acte du parlement, ne nous autorise à nous tenir sur les pieds plutôt que sur la tête, cependant la grande majorité de ce pays ont le mauvais goût d'en agir ainsi sans l'autorité d'un acte du parlement, et ils y trouvent un confort considérable." C'est bien cela; il n'y a pas besoin d'actes positifs pour une chose qui est clairement établie par le droit de la nature.

LA LANGUE FRANCAISE

Cette vérité s'impose si bien que les vainqueurs de 1760 ne pensèrent point à y faire brèche. Les capitulations de Québec et de Montréal confirmèrent les habitants dans leurs biens, leurs coutumes et leurs privilèges. Evidemment que, dans l'idée de tous, le premier bien et le premier privilège était de conserver la langue française. La proclamation et les instructions royales de 1763 furent les premiers essais de la politique injuste de l'assimilation. L'Acte de Québec remit les choses dans l'ancien ordre. Les lois françaises furent de nouveau mises en vigueur, et cela était important, car les lois pénètrent si intimement la vie d'un peuple qu'avec des lois anglaises et des procédures en anglais il eût été difficile de résister à toute assimilation. Les Canadiens l'avaient bien senti et s'étaient opposés, dès le principe, à la politique des actes de 1763. L'Acte de Québec est dû à leur vaillante résistance. Cet Acte n'a d'ailleurs jamais été aboli.

Dès le début de la conquête, l'administration reconnait le droit des Canadiens de parler et de traiter dans leur langue. Murray veut que les concessions soient enregistrées dans la langue même de la concession. Masères écrit en 1769 que les procédures se font dans les deux langues, suivant la nationalité des parties. Au Conseil législatif, établi par l'Acte de 1774, les motions sont rédigées en anglais et en français.

LES DIFFICULTES

Nous savons quelles luttes les représentants de langue française eurent à soutenir dès le début du régime parlementaire. Alors que la Constitution de 1791 avait été établie de sorte à laisser à chaque nationalité son libre essor, les députés anglais de la première Assemblée s'étaient opposés à l'élection d'un président de langue française et à l'usage de cette langue dans la présentation des lois. Cependant les Canadiens-Français avaient réussi à l'emporter sur les deux points.

Mais ce parti anglais n'avait pas désarmé devant la fermeté canadienne. Pendant trente ans, les partisans de l'assimilation multiplièrent les sourdes manoeuvres pour arriver à détruire les survivances françaises. C'est sous leur impulsion que le bill d'Union fut présenté en 1822.

La rébellion de 1837 était évidemment la plus belle occasion, pour les "fidèles serviteurs de la métropole", d'insister sur la proscription du français. Ces "Canadiens infidèles, qui avaient osé soutenir à main armée les revendications de la gênante assemblée législative, n'étaient plus que des parias." Sans doute ils avaient mal fait de recourir aux armes, mais les principes eux-mêmes étaient justes. N'importe; le parlement impérial vote la clause 41 de l'Acte d'Union, par laquelle la langue anglaise seule est reconnue comme langue officielle.

SOUS L'UNION

Lafontaine se fait le champion de la cause du français. A la session de 1842, il prononce son premier discours en français. Et lorsqu'on veut l'interrompre, il fait cette déclaration magnifique: "Je fais mon premier discours dans la langue de mes compatriotes Canadiens-Français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union, qui proscrit la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je dois cela à mes compatriotes, je le dois à moi-même." D'autres députés suivent l'exemple du chef. Dans le "Canadien" Parent défend également ces droits inviolables. Enfin on tient si bien qu'en 1845 la Chambre vote elle-même une requête au gouvernement impérial pour demander l'abolition de la clause XLI. La requête ne sera cependant écoutée qu'en 1848, à la suite des insistances de Lord Elgin qui avertit que de telles injustices ne peuvent que désaffectionner les Canadiens vis-à-vis de l'Angleterre. — Lorsque se discuteront les articles de la Confédération, les successeurs de Lafontaine veilleront jalousement à conserver la liberté conquise. L'article 133 de l'Acte britannique de l'Amérique du Nord reconnaît encore les deux langues comme officielles.

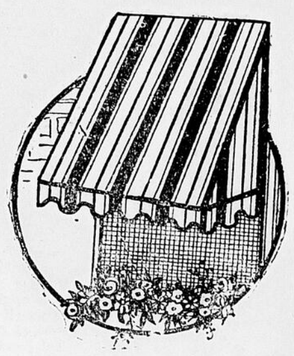
RESERVES DU CLERGE

A la conquête, les terres qui n'avaient pas été concédées sous le régime français étaient passées à la Couronne britannique. Mais la constitution de 1791 demandait qu'un septième de ces terres fût réservé à l'entretien du clergé et à la création d'oeuvres d'éducation et d'enseignement. Le mot clergé était naturellement d'abord interprété en faveur des ministres de l'Eglise anglicane. Mais bien vite les autres églises protestantes réclamaient une part de ces biens. L'Eglise d'Ecosse particulièrement fait prévaloir ses droits, en s'appuyant sur le fait qu'en Angleterre elle jouit de la reconnaissance officielle. Les protestants prétendaient que l'Eglise catholique seule était exclue du bénéfice des reserves. Les réclamations devenaient de plus en plus sérieuses, car l'immigration augmentait plutôt le nombre des adhérents des églises dissidentes de l'église anglicane. En 1840, Lord Sydenham fit passer un Acte grâce auquel les réserves devaient être vendues et le profit distribué entre les différentes églises. Mais les Anglicans firent une opposition véhémente à cette mesure. Leur porte-parole était Mgr Strachan, plus tard évêque anglican de Toronto. La question était devenue si brûlante que le gouvernement Lafontaine-Baldwin n'osa point la porter devant l'Assemblée. Elle fut le pivot des élections de 1854. Conservateurs et clear-grits du Haut-Canada promirent un règlement. Or les Conservateurs s'unirent alors aux Libéraux modérés de Lafontaine. Le gouvernement MacNab-Morin proposa donc une solution par l'organe de John MacDonald. 62 contre 31 voix adoptèrent l'Acte par lequel les biens en question étaient sécularisés. Leurs revenus étaient affectés aux besoins des municipalités. Cependant ceux qui jouissaient de quelque bénéfice sur ces réserves les gardaient durant leur vie.

LA COLONIE...

(Suite de la 3ème)

Enfin la troisième cause, et celle-là n'est pas précisément un reproche, c'est que la France par sa position même en Europe, se trouvait constamment impliquée dans les guerres du continent. Les Anglais, garantis par leur situation insulaire, pouvaient, au contraire, poursuivre leur politique coloniale sans être distraits par les querelles du continent.



LES AUVENTS EMBELLISSENT LE FOYER

Le vôtre est-il embelli?

Manufacturiers de

TENTES, AUVENTS, ETC.

C. H. PETCH

Angle de la rue Bank et de l'avenue Strathcona Car. 260

H. DUPUIS et FILS, Ltée

MATERIAUX POUR ENTREPRENEURS

CANAL BASIN - OTTAWA, ONT.

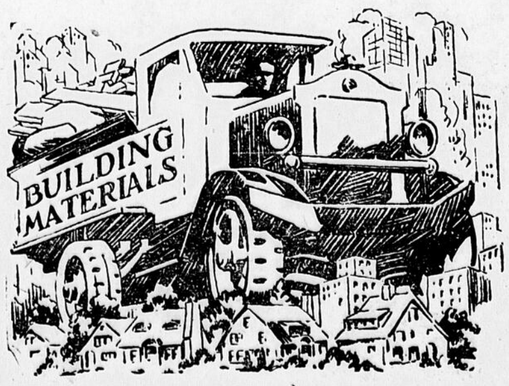
Téléphone: Queen 4203

BUREAUX
273, Ave Laurier
Hull, P. Q.
Tél: Sher. 3540

COUR A BOIS
Rue Maisonneuve, Hull
Tél: Sher. 3520

MATERIAUX POUR ENTREPRENEURS

BOIS --- CIMENT --- CHAUX
SABLE --- TERRE GLAISE
BRIQUES A FEU
TUYAUX D'EGOUTS
--- et ---
Matériaux de toutes sortes pour les Entrepreneurs





M. C.-A. SIMON
Secrétaire-trésorier de la H. Dupuis & Fils Limitée, depuis 21 ans.



M. H. DUPUIS
Président et fondateur de la H. Dupuis & Fils Limitée. En affaires depuis 36 ans.



M. H.-P. DUPUIS, fils
De la Compagnie Dupuis & Fils Limitée. Directeur et gérant des cours à bois.

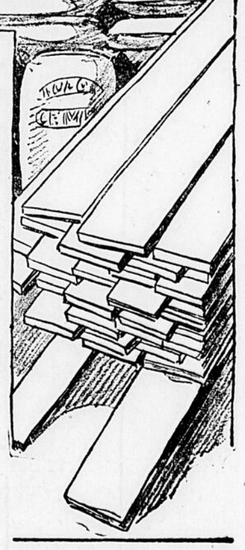
Service de Livraison Rapide

dans toutes les parties des deux villes et des endroits environnants. Téléphonez-nous votre commande — Tél: Sher. 3541 —3270—3271—Carling 4121—ou venez directement au bureau—273 ave Laurier, Hull—et les marchandises seront expédiées promptement telles que commandées.



Messieurs les Entrepreneurs

Si vous avez des contrats à exécuter—gros ou petits—vous feriez bien de demander nos prix sur nos matériaux de construction. Nous pouvons vous économiser du temps et de l'argent.



BOIS

Qui Résiste à l'Epreuve de la Durée

Vous qui construisez, vous trouverez votre profit à demander nos prix pour Bois de Construction de toutes sortes.
Que vous ayez l'intention de bâtir une grande maison ou de faire quelques légers réparages, vous trouverez ici la meilleure qualité de bois pour répondre à tous vos besoins.
Si vous songez à construire, il ira de votre intérêt de vous informer de nos bas prix.

LE CANADA...

(Suite de la 8ème)

1763, le célèbre Acte du Timbre. En vertu de cet Acte, toutes les pièces officielles, testaments, hypothèques, contrats légaux, polices d'assurances, étaient nulles, à moins d'avoir été écrites sur papier timbré. Le parlement adopta également des mesures pour rendre plus efficaces les lois de la Navigation et du Commerce. Toutes ces mesures soulevèrent en Amérique d'énergiques protestations. Les colons décidèrent de ne plus rien importer.

Le gouvernement impérial se décida alors à rapporter l'Acte du Timbre (1766). Mais d'autre part, en 1767, il fit adopter un bill qui établissait de nouveaux droits sur le verre, le plomb, les peintures, le papier, le thé, importés dans les colonies. L'agitation reprit en Amérique et devint menaçante. En 1770, lord North décida faire abolir tous les droits imposés trois ans auparavant, à l'exception de celui sur le thé.

Occasion immédiate

Les soldats que l'Angleterre avait envoyés, en 1768, pour assurer le respect des lois votées par le parlement, avaient été assaillis et injuriés dans les rues de Boston. Après le bill de 1770, qui maintenait la taxe sur le thé, les émeutes devinrent plus fréquentes. Londres se décida pour la répression de ces troubles à main armée. Le port de Boston fut fermé et la charte des Massachussetts suspendue. C'est alors que la législature de cette dernière province convoqua un Congrès de toutes les provinces. Il se réunit à Philadelphie le 5 septembre 1774.

Le Congrès

Le Congrès réuni à Philadelphie, du 5 septembre au 26 octobre 1774, rédigea une déclaration de droits, des adresses au roi et au peuple de la Grande-Bretagne, et particulièrement aussi une adresse au peuple du Canada à laquelle nous avons fait allusion précédemment. Les Canadiens même invités à envoyer des délégués à la session du Congrès qui devait avoir lieu en mai 1775.

Ce second Congrès de Philadelphie adressa une autre lettre aux Canadiens. Les Américains tenaient à s'assurer au moins la neutralité des Canadiens. A ce même second Congrès, Washington fut nommé commandant en chef des troupes américaines.

Attitude des Canadiens

Au commencement, un certain nombre des habitants se laissèrent prendre aux promesses et aux déclarations des Américains. L'occasion semblait favorable pour la revanche. Il arrive donc qu'un certain nombre de Canadiens virent d'un oeil plutôt satisfait l'offensive américaine de 1775, et que quelques-uns s'enrôlèrent même dans les rangs des Américains. Cependant la masse resta loyale. Neutres au début, les gens du peuple ne tardèrent pas à écouter la voix des nobles et du clergé et à se ranger franchement du côté de l'Angleterre à l'appel des nobles et du clergé.

Traité de Versailles

En 1782, lord North quitta le pouvoir et fut remplacé par les whigs ayant comme chef lord Shelburne. Celui-ci était plutôt sympathique à la cause des Américains et lié de longue date avec Franklin. Il proposa donc la paix.

Les négociations commencèrent dès 1782 entre l'Angleterre et l'Amérique. Les délégués de cette dernière avaient bien ordre de ne traiter que de concert avec la cour de France. Ils négligèrent les instructions qui leur avaient été données et engagèrent les pourparlers sans la France. Il y avait là un manque notoire de courtoisie. La France avait sacrifié pour l'Amérique des troupes d'élite et dépensé un milliard et demi de francs. Ce n'était que justice de traiter d'accord avec les alliés. Les Américains ne songeaient qu'à leur indépendance. Ils se méfiaient même de Vergennes plus que de Shelburne. Ils avaient peur qu'ils eussent à payer les services que la France leur avait rendus.

Le traité fut signé définitivement le 3 septembre 1783. Les Etats-Unis obtenaient leur indépendance et tout le territoire des Alleghanys au Mississipi. La France rentra en possession de Chandernagor, Pondichéry, Karikal, Mahé et Surate, aux Indes. Elle obtint Tabago et Sainte-Lucie, aux Antilles; Corée et le Sénégal, en Afrique; le droit de pêche à Terre-Neuve.

DEUXIEME EPOQUE 1791-1840
LES GOUVERNEURS
Lord Dorchester 1791-1796
(Guy Carleton)

Lord Dorchester était en faveur de l'introduction du régime parlementaire et d'une Confédération de provinces sous un pouvoir central, idée qui sera reprise en 1867. — Lord Dorchester se retira en 1796 et laissa au pays la réputation d'un homme supérieur.

Robert Prescott 1796-1807

Prescott se montra hostile à l'Assemblée législative. S'étant fait des ennemis de ses propres fonctionnaires par l'énergie avec laquelle il s'opposait aux accaparements de ceux-ci, il fut accusé à Londres et obligé d'y retourner pour expliquer sa conduite politique. Il céda le pouvoir au lieutenant-gouverneur.

Robert Shore Milnes. 1799-1805. —Celui-ci était un impérialiste habile et décidé. C'est sous l'administration de Milnes que les biens des Jésuites furent définitivement confisqués au profit de l'Etat. L'Assemblée protesta, mais sa voix ne fut pas écoutée. Enfin, dernière ruse de Milnes, des concessions démesurées furent faites aux serviteurs du gouvernement, aux conseillers et aux fonctionnaires, afin que fût assuré leur dévouement absolu.

Thomas Dunn 1805-1807. Thomas Dunn qui succède à Milnes à la tête de l'Administration, sans d'ailleurs porter le titre de gouverneur, est un vieillard qui manque de l'autorité nécessaire pour réagir contre l'agitation populaire. —Enfin en 1807 arrive un autre gouverneur général.

Sir James Craig 1807-1811

Craig se fit l'antagoniste irréductible de l'Assemblée législative. Son opposition systématique fit de la lutte un conflit long et acrimonieux. La métropole elle-même, par l'organe du secrétaire colonial, Lord Castlereigh, blâma la conduite outrancière de ce gouverneur.

Sir George Prévost 1811-1815

Prévost est d'un caractère tout opposé; c'est un conciliateur. Il répara les injustices commises par son prédécesseur.

L'intérim de 1815 à 1816 fut exercé par Sir Gordon Drummond. Le conflit reprit entre l'Assemblée et les Conseils.

Sir Sherbrooke 1816-1818

Sir Sherbrooke continua la politique de Prévost. En 1816, comme la récolte avait manqué, il distribut des secours dans plus de quarante paroisses canadiennes. Il reconnut officiellement l'évêque de Québec, et lui offrit de faire partie du Conseil législatif.

Le duc de Richmond 1818-1819.
Lord Dalhousie 1819-1827.
Lord Aylmer 1830-1835.
Interim de Sir James Kempt 1828-1830.

C'est sous ces trois gouverneurs que la question des subsides envenime le conflit entre les différents organismes de l'administration.

Lord Gosford 1835-1837

Gosford fut le président du comité d'enquête chargé par l'Angleterre d'étudier les difficultés qui régnaient au Canada. Il fut favorable à l'Assemblée législative mais ses collaborateurs furent d'un autre avis.

LE REGIME

A partir de 1783 l'idée d'une représentation gagnait de plus en plus d'adhérents dans le peuple canadien. Le gouvernement de la métropole était trop loin. Le Conseil institué par l'Acte de Québec était bien ouvert aux Canadiens-Français. Mais en fait la majorité de ses membres étaient toujours recrutés parmi les sujets anglais. Les différents emplois de l'administration étaient également confiés pour la plupart aux amis du pouvoir. Avec une assemblée populaire on pouvait espérer mettre un frein à ce favoritisme injuste.

Un certain nombre de Canadiens restaient opposés au changement politique. Ils craignaient de compromettre les libertés accordées par l'Acte de Québec.

Administration

Le Canada était divisé en deux provinces: le Bas-Canada et le Haut-Canada. Un gouverneur général avait l'autorité suprême. Un Conseil exécutif l'assistait dans chaque province: 9 conseillers pour le Bas-Can., 5 pour le Haut-Can. Le pouvoir législatif était exercé par un Conseil législatif de 15 membres dans le B.-C., de 7 membres dans le H.-C., et par une assemblée législative de 50 députés pour le B.-C. et de 16 pour le H.-C. Les membres des Conseils étaient nommés par le gouverneur. les membres des Assemblées étaient élus par le peuple.

LES LIBERTES CONSTITUTIONNELLES

Dans l'intention des législateurs anglais, le nouveau régime devait appliquer au Canada les plus larges principes démocratiques. William Pitt voulait pertinemment que les Canadiens-Français pussent se donner chez eux les lois qui convinssent à leur état d'âme et à leurs traditions.

Mais la nouvelle constitution, inspirée par un esprit de modération, ouvrit une ère de luttes souvent acrimonieuses, et dans lesquelles les Canadiens-Français ont fait la glorieuse conquête de leurs libertés politiques.

Donc au Bas-Canada la lutte s'engagea dès le début du régime et elle se plaça directement sur le terrain des nationalités. Les Anglais ne purent se résigner à n'être que la minorité.

Premières Difficultés

Aux premières élections le peuple canadien-français se montra généreux: 16 députés de langue anglaise furent élus: c'était le tiers de l'Assemblée, le nombre des représentants pour le Bas-Canada étant fixé à 50 par la Constitution.

Les 16 députés anglais s'opposèrent d'abord au choix d'un Canadien-Français comme président de l'Assemblée. Le premier débat s'engagea et il eut sa grandeur. Ce n'était pas un spectacle banal que de voir les fils des colons français, sans aucune expérience parlementaire, et face aux conquérants, soutenir les droits imprescriptibles de leur nationalité. C'est dans cette occasion que Joseph Papineau se mit du premier coup à la tête de la députation canadienne-française, dont il resta le leader jusqu'aux troubles de 1837. Un président Canadien français fut élu par 10 voix de majorité. Après un long et acrimonieux débat, on décida que les bills seraient présentés et publiés en anglais et en français. C'était la deuxième victoire des représentants canadiens-français.

Premières Luttes Parlementaires

Une autre question qui divisa l'Assemblée en deux partis directement opposés fut celle de la forme de l'impôt. Maintenant que le Canada se gouvernait lui-même, il était naturel qu'il payât aussi les frais que nécessitaient les divers organismes de la politique. L'Assemblée fut appelée à créer des lois fiscales. Deux systèmes se présentaient à elle: celui de l'impôt direct et celui de l'impôt indirect.

Les deux systèmes eurent leurs partisans. Les Anglais, commerçants pour la plupart, étaient en faveur des impôts directs; ils demandaient particulièrement une taxe foncière. Les représentants canadiens-français s'opposaient à l'impôt sur les biens-fonds. Leur argument était solide: la province était agricole surtout; son avenir reposait également sur la mise en valeur des terres. Or une taxe foncière ne pourrait que ralentir l'agriculture. Mieux valait donc avoir recours aux impôts indirects. La thèse des Canadiens-Français l'emporta et le système de l'impôt indirect prévaudra pendant tout le 19e siècle.

Les lois fiscales, votées par l'Assemblée, amenèrent une autre difficulté. Québec, à cette époque-là, était le seul port d'entrée. C'est donc là que les droits étaient perçus sur les marchandises taxées. Cependant ces dernières n'étaient pas toutes destinées au Bas-Canada. L'Assemblée du Haut-Canada acceptait bien la législation fiscale de Québec, mais réclamait naturellement la part qui lui revenait des douanes perçues. Un premier accord attribua un huitième de ces revenus à la province du Haut-Canada. Mais en 1797 l'arrangement fut modifié. Un bureau de contrôle fut établi à Côteau-du-Lac, qui enregistrait les marchandises destinées au Haut-Canada et les droits payés sur elles à Québec.

Question de l'éducation

De toutes les questions soumises à l'Assemblée, la plus importante fut, à coup sûr, la question des écoles.

L'Etat a un intérêt positif à la chose qui le porte généralement à s'attribuer en cette question un rôle exagéré. Il accapare l'enseignement et le monopolise, espérant dresser ainsi la jeunesse selon ses méthodes et ses desseins politiques. Les Anglais du Bas-Canada prétendirent donner à la province un système d'écoles publiques, où l'anglais serait enseigné par des maîtres choisis par l'Etat. Les dépenses devaient être payées par les revenus de la couronne et par les biens des Jésuites, dont la confiscation était passée en fait accompli à la mort du dernier Représentant de la Compagnie, le Père Cayot (1800).

Une loi fut donc proposée à cet effet en 1801. Les patrons en étaient le lieutenant-gouverneur, Sir Robert Shore Milnes et l'évêque anglican de Québec, le Dr Mountain. Un organisme spécial devait être créé pour la question des écoles, "l'Institution Royale". A elle reviendrait le soin d'ériger des écoles, de faire des réglements d'études, de recruter des maîtres. Les officiers seraient désignés par le gouverneur. L'Assemblée accepta le bill, mais eut soin d'y ajouter un amendement qui laissait parfaite liberté à l'école confessionnelle et française. La prévision était sage, car dans la suite l'Institution Royale fut confiée à des officiers en majorité anglais et protestants. D'ailleurs les habitants Canadiens-Français avaient facilement deviné le piège qui se cachait sous cette gratuité mensongère, et continuaient à envoyer leurs enfants aux écoles paroissiales, dont le clergé les avaient dotés, et qui étaient tenues, en général, par des religieuses. Aussi l'historien anglais Robert Christie a pu dire en toute vérité que l'Acte de l'Institution Royale fut "un fiasco". En 1842, l'Assemblée consacra officiellement le principe de l'école paroissiale et libre.

LA REBELLION DE 1837

A partir de 1831, l'Assemblée devint de plus en plus irréductible. En 1834, un document fut présenté à la Chambre, document qui avait été rédigé sous l'inspiration de Papineau et qui contenait les doléances de l'Assemblée contre le gouvernement, en même temps que les réformes que l'opinion populaire voulait: Système électif pour le Conseil législatif; contrôle absolu des finances de l'Etat; responsabilité des fonctionnaires; incompatibilité de la fonction de juge avec le mandat populaire. Ces résolutions, au nombre de 92, furent adoptées par 56 députés contre 24. Le document fut envoyé à Londres et présenté au parlement. Lors de la discussion des réformes demandées, l'illustre orateur irlandais, O'Connell, prononça ces paroles qui sont restées fameuses: "Si c'est ainsi que vous entendez la justice, le Canada n'aura bientôt plus rien à envier à l'Irlande." La métropole n'écouta guère les plaintes et les désirs de l'Assemblée.

Commission d'enquête. Provocation

Une commission d'enquête fut nommée qui se composa de trois membres: Lord Gosford, sir George Gipps et sir Charles Grey. Mais le premier seul se montra conciliateur. Les choses se gâtaient de plus en plus. Au printemps 1837, lord Russell fit passer une loi au parlement britannique, imposant au Canada un emprunt forcé sur le trésor impérial pour payer les arrérages du budget. Il souleva une tempête d'indignation dans le pays. Les chefs politiques organisèrent des assemblées populaires, où l'on parla de résistance par la force, d'annexion avec les Etats-Unis, d'indépendance. Mgr Lartigue de Montréal fit un mandement pour calmer les esprits, mais sa voix n'en plus ne fut guère entendue. Le feu était aux poudres; la révolution ne tarda pas à éclater. Le parti anglais avait formé le Doric-Club; les Canadiens, la société des Fils de la Liberté. Entre les deux il y eut des rencontres qui furent le commencement de la guerre civile.

Révolution

Les chefs canadiens n'avaient point visé à un tel effet. Mais la violence de leur langage l'amena nécessairement, quand les provocations des Anglais eurent poussé les Canadiens à bout. Le gouvernement disposait de la force militaire. Aussi le mouvement fut-il écrasé: Saint-Charles, Saint-Eustache, Saint-Benoit (1837). Un deuxième essai de rébellion sera également infructueux: Beauharnais, Chateaugay, Laprairie, Napierville. Le résultat sera désastreux: 12 exécutions capitales, bannissement de plusieurs autres aux Bermudes ou en Australie, et, pour le pays: l'Acte d'Union.

1890 — 1927

L'établissement de cette compagnie date de l'année 1890, alors que les fondations furent établies par M. J. A. Sybold et feu M. Frank O'REILLY. Plusieurs changements dans la compagnie furent faits dans les années suivantes en raison de la modification dans les conditions et les circonstances. En 1913 elle fut réorganisée en une compagnie en participation par le président et le gérant actuels, sous la raison sociale de O'Reilly et Bélanger, Limitée. Aujourd'hui, nous pouvons nous dire une des plus vieilles compagnies de charbon dans la ville, et avec les meilleures affiliations. C'est ce qui explique qu'en temps de difficultés et rareté de charbon par suite de grèves ou d'autres causes, nous avons été en mesure de maintenir notre commerce et d'assurer le confort à nos nombreux clients durant la froide saison. Nous sommes fiers de cela, et à juste titre, car nous sommes dans le commerce non seulement pour faire de l'argent, mais pour rendre de réels services à nos concitoyens, en leur procurant le combustible dont ils ont besoins.

Nous vendons tous genres de charbon, comme vous le remarquerez dans notre réclame qui paraît en ce numéro du journal, et nos prix se comparent avantageusement si l'on considère la qualité, la préparation et le service. Par service nous entendons notre pouvoir de livrer le charbon en tout temps de l'année, et non seulement durant les mois de l'été. Nous avons des relations avec les plus puissantes compagnies productrices de charbon et notre service au public est impeccable. Ainsi toute les commandes qui nous sont confiées, grosses ou petites, reçoivent la même prompte attention.

N. Bélanger,
Président et Gérant.

Etabli depuis 25 ans

John Raper Piano Co., Ltd.

177-179, rue Sparks, Ottawa.

Pianos et Pianos Automataiques Mason & Rich
Pianos et Pianos Automatiques John Raper
Nouveaux Phonographes Orthophoniques
Disques Victor

McDOUGALL & COWANS

(Membres de la Bourse de Montréal)

130, rue St-JACQUES
MONTREAL

BANQUIERS EN OBLIGATIONS

Fils télégraphiques privés reliant toutes les succursales et New-York

SUCCURSALES

HALIFAX - - - - - 185, rue Hollis
H. C. GOUGHTRY, gérant.
SAINT-JEAN, N.-B. - - - 28, rue King
V. BENSON, gérant.
QUEBEC - - - - - 79, rue St-Pierre
H. S. THOMPSON, gérant.
TORONTO - - - - - 304, rue Bay
S. P. M. SMITH, gérant.
WINNIPEZ - - - - - 311, rue Ford
M. E. NOBLE et J. BLACK, gérants.

OTTAWA
Edifice Blackburn - Rue Sparks
J. W. THOMAS, gérant.

Standard Paving Limited

SIÈGE SOCIAL --- CENTRAL CHAMBERS

OTTAWA-CANADA

L'Organisation de Pavage et de Construction de chemins la plus vaste et la mieux outillée au Canada

SUCCURSALES:

Cobourg, Ont.
Buffalo, N. Y.
Trenton, Ont.
Smiths Falls, Ont.
Perth, Ont.
Elmira, Ont.
Belleville, Ont.
Hull, P. Q.
Kitchener, Ont.
Galt, Ont.
Gananoque, Ont.
Cornwall, Ont.
Napanee, Ont.
St. Thomas, Ont.
Oshawa, Ont.
Chutes Niagara, Ont.
Stratford, Ont.
Lindsay, Ont.

DOMINATION ANGLAISE

TROISIEME EPOQUE: L'ACTE D'UNION

Gouverneurs et principaux ministères. — Première idée de l'Acte d'Union. — Rapport Durham. — Sens de l'Acte d'Union. — Les luttes constitutionnelles. — La conquête de la liberté. — La langue française.—Les difficultés.—Sous l'Union. — Réserves du clergé.

GOUVERNEURS ET PRINCIPAUX MINISTERES

Lord Durham 1838-1841

LORD DURHAM eut mission d'étudier la situation et de trouver les remèdes aptes à ramener le calme et le bon ordre. Il fit un rapport dont il sera question ci-après, rapport qui servit de base à l'Acte d'Union.

Lord Sydenham 1841

Lord Sydenham inaugura la nouvelle Constitution. Il ouvrit le premier parlement unitaire à Kingston, ville qu'il avait choisie pour éloigner l'Assemblée législative des centres canadiens-français.

Sir Charles Bagot 1841-1843

Bagot fut un administrateur aux vues très libérales. Il accepta les idées de la majorité de l'Assemblée et inaugura la politique de la responsabilité. Il appela au ministère les deux chefs libéraux: Lafontaine et Baldwin.

Sir Charles Metcalfe 1843-1846

Metcalfe fit un pas en arrière et tenta de revenir au régime de la non-responsabilité. Mais ses projets se brisèrent devant l'inébranlable fermeté du leader canadien. Lafontaine préféra donner sa démission que d'accepter des nominations de fonctionnaires faites sans égard à la majorité parlementaire dont le ministère devait avoir l'approbation.

Lord Cathcart 1846

C'est sous Cathcart que le contrôle de la liste civile fut enfin concédé à l'Assemblée.

Lord Elgin 1847-1854

Lord Elgin, de vues très larges, trouva absurde l'idée d'angliciser les Canadiens. Il fit révoquer la clause de la proscription du français dans l'Acte d'Union. Lui-même prononça le discours du trône de 1849 en anglais et en français. C'est lui également qui mit le sceau à la loi indemnisant les habitants du Bas-Canada qui avaient souffert des pertes par suite de la rébellion de 1837-1838. Ces actes de généreuse politique libérale lui valurent naturellement les réprobations des fanatiques du parti anglais, dont quelques-uns allèrent jusqu'à lancer un manifeste d'annexion. Mais il tint bon sous l'orage et fut approuvé par la métropole.

Sir Edmund Head 1854-1861

Sous son administration fut enfin réglée la question de la tenure seigneuriale. Nous en dirons un mot plus tard. Ottawa est choisi comme capitale et siège du gouvernement.

Lord Monck 1861-1867

Toute son administration est occupée par l'élaboration de la Confédération.

Il y a eu pendant cette période 18 ministères, dont les principaux furent:

Ministère Baldwin-Lafontaine, 1842-1843. Question de la responsabilité.

Ministère Draper-Viger, 1843-1846. Contrôle de la liste civile concédé au parlement.

Ministère Lafontaine-Baldwin, 1848-1851. Révocation de la clause du français. Indemnité.

Ministère MacNab-Morin, 1854-1856. Alliance des tories avec les libéraux et les réformistes contre les clear-grits et les "rouges". Réserves du clergé.

Ministère MacDonald-Cartier, 1858-1861. et 1864-1873. Question de la tenure seigneuriale. — Projet de Confédération.

L'ACTE D'UNION

Première idée

Déjà en 1810, Craig demande à Lord Liverpool la réunion des deux provinces. En 1819, le duc de Richmond propose d'unir les deux assemblées législatives en une seule. En 1820, Dalhousie est muni de droits l'autorisant à faire l'Union, si une crise politique venait à éclater. Deux ans après, Wilmot et Bathurst, sans même en avertir les représentants du peuple canadien, introduisent au parlement impérial un bill d'Union. Lorsque la nouvelle le parvient au Canada, chefs ecclésiastiques comme chefs politiques, et tout le peuple canadien, s'indignent contre le projet. Tout le monde devine facilement les intentions cachées sous les apparences d'une telle politique, qui prétend servir mieux les intérêts du pays et de la métropole en unifiant davantage les efforts. En réalité, on espère maîtriser les Canadiens par une majorité anglaise et se débarrasser ainsi du contrôle gênant de l'Assemblée du Bas-Canada. Papineau et Neilson sont alors envoyés à Londres avec les pétitions et réussissent à conjurer le danger.

Rapport de Durham

Mais en 1838, la constitution de 1791 fut suspendue et l'on pouvait s'attendre à ce que l'inique projet fût enfin mis en vigueur, comme sanction des troubles de 1837-1838. Durham fit un rapport dans lequel il proposa l'union législative des deux provinces. Il espérait ainsi garantir entièrement la prépondérance de l'élément anglais qui l'effrayait par ses dépendances annexionistes. Il fut également d'avis d'accorder au Canada le gouvernement responsable. Par une habileté diplomatique assez caractéristique, Durham fit approuver son projet par le Conseil spécial qui avait été constitué pour remplacer les pouvoirs législatifs suspendus. Ce Conseil était composé de 11 Anglais et de 11 Canadiens. Mais on avait eu soin de choisir généralement des membres plutôt dévoués à la Couronne. Cependant on y voyait Neilson, l'ancien lieutenant de Papineau. Mais il faut dire que ce modéré s'opposa de toute son énergie à l'Union que l'on proposait. Le rapport de Durham servit de base à la Constitution unitaire.

Le bill est présenté à la Chambre des Communes, en juillet 1840. Le grand argument du ministère est évidemment qu'il espère réduire ainsi l'élément canadien et le faire assimiler bien vite par la majorité anglaise. On a du reste bien soin de présenter le projet comme voulu par la majorité de la population du Canada. Trompés par cette ruse, Peel et Gladstone eux-mêmes votent pour l'Acte. O'Connell et O'Brien s'y opposent de toute leur éloquence. A la Chambre des Lords, les Canadiens ont également leurs défenseurs: le duc de Wellington trouve que l'on n'est pas loyal de traiter ainsi les Canadiens et de présenter l'Union comme étant le voeu du peuple, alors que l'on n'a que l'approbation des serviteurs de la Couronne. Lord Ellenborough appelle le bill la mesure la plus injuste que l'on ait présentée au parlement britannique. Lord Gosford particulièrement insista avec éloquence sur l'injustice d'une constitution, qui donnait une représentation égale à deux provinces, dont l'une avait une population double de celle de l'autre. 700,000 et 300,000 ou 400,000. Il trouvait aussi souverainement odieux que la dette du H.-C., qui était assez forte, fût tout simplement partagée avec le B.-C., qui n'avait presque pas de dette du tout. L'Acte fut cependant adopté.

SENS DE L'ACTE D'UNION

Principaux articles

Le Haut et le Bas-Canada ne forment qu'une seule province. Il y a une seule Chambre législative pour les deux. La langue française est abolie comme langue parlementaire. L'intérêt de la dette publique des deux provinces sera perçu sur le revenu du Canada-Uni. Une liste civile permanente de 45,000 l. est fixée pour payer le gouverneur et les juges; une autre de 20,000 l. est fixée pour couvrir le salaire des fonctionnaires publics durant la vie du souverain. — Pas un mot de la responsabilité ministérielle.

Organisme de l'administration

a) **Gouverneur:** le gouverneur est nommé par le souverain et n'est responsable que devant le secrétaire colonial. Il nomme les magistrats, convoque, proroge, dissout la Chambre, etc.

b) **Conseil exécutif:** il se compose de huit membres, dont la moitié seront du Bas-Canada et l'autre moitié du H.-C. L'Acte d'Union ne dit point que ce Conseil est responsable devant le parlement. Les membres du Conseil devront cependant être élus par le peuple comme députés. Il y aura deux premiers, représentant les deux provinces. En pratique, sous la direction surtout de Lafontaine, le Conseil ne tarde pas à se reconnaître comme responsable et démissionne s'il ne dispose plus de la confiance de la Chambre indiquée par le vote de la majorité.

c) **Conseil législatif:** ce conseil se compose de 24 membres, pris moitié dans le Bas-Canada moitié dans le Haut-Canada. Les conseillers sont nommés à vie par le gouverneur. Ce corps politique perdra bientôt de son influence. D'une part, il ne représente pas le peuple et partant son opinion est prise moins en considération que celle de la Chambre. D'autre part, les gouverneurs y pratiquent volontiers le favoritisme et par conséquent il est encore davantage discrédité. Elgin appellera les Conseillers des "personnages pires qu'inutiles" et il songera à leur appliquer le système électif, idée qui sera mise en pratique en 1856. A partir de cette époque il se composera de 48 membres, dont le quart sera renouvelé tous les deux ans. Son rôle est d'ailleurs de sanctionner les lois votées par la Chambre.

d) **La Chambre:** la Chambre compte 84 membres, moitié du Bas-Canada, moitié du Haut-Canada. Le mandat des députés est de quatre ans. Il y a une session chaque année. La Chambre a le pouvoir législatif: les lois, les motions, les propositions doivent réunir la majorité des voix. Remarquez que le Conseil exécutif, pour être solide sur ses positions, devra disposer d'une majorité, à la fois dans la députation du Haut-Canada et dans celle du Bas-Canada. Dès le début, les partis se distinguent nettement: libéraux du Bas-Canada se rapprochant des réformistes du Haut-Canada; conservateurs du Bas-Canada frayant avec les tories du Haut-Canada. Les Canadiens-Français, en général, sont libéraux. Mais d'autre part, les réformistes du Haut-Canada restent tout de même très anglais dans leurs sentiments, et il faudra une habileté peu ordinaire à Lafontaine pour arriver à s'imposer à l'élément réformiste.

LUTTES CONSTITUTIONNELLES

Le gouvernement est responsable lorsqu'il doit rendre compte de son administration devant l'Assemblée qui représente le peuple. Il présente ses projets devant le parlement, les laisse discuter, demande ensuite le vote des députés et s'il dispose de la majorité des voix, il va de l'avant. Si au contraire la majorité vote contre ses mesures, il considère ce vote comme une marque de désapprobation et de non-confiance, et logiquement il se retire alors pour laisser la place à même un gouvernement qui ait l'appui de la majorité.

Telle quelle, l'idée avait déjà été émise dans l'Assemblée législative avant l'Union. Pierre Bédard soutenait en 1808 que l'Exécutif devait être responsable, afin que les fautes d'administration ne fussent pas imputées au gouverneur lui-même.

L'idée fit son chemin quand même dans ce pays. Le progrès de l'idée était aidé par l'exemple des Etats-Unis et par l'évolution des pays Européens, dans le sens démocratique. Dans le pays même, le journal le "Canadien" donnait au principe l'expression la plus nette

(Suite à la 9ème)



Le Berceau de la Confédération

En haut: Chambre de l'Assemblée Législative, à Charlottetown, I.P.E., où fut tenue la première conférence.

En bas: Tablette commémorant cet évènement.

L'INSCRIPTION

"L'unité est la force. Le Dominion du Canada prit naissance dans le coeur et l'esprit des délégués qui se sont réunis dans cette chambre le 1er septembre 1864."

"Inspirée par la Providence leur oeuvre fut encore meilleure qu'ils le pensaient."

"Cette tablette commémore le cinquantième anniversaire de l'évènement."

DES conceptions nouvelles et de l'exécution impeccables viennent la fascination et le confort de la plomberie et des appareils de chauffage de Crane.

UN tel confort et un tel attrait ne coûtent pas plus cher que les articles ordinaires. Souventes fois ils coûtent moins cher. Il entre tant de connaissance et d'expérience dans les appareils, les soupapes et les garnitures de Crane que leur installation dans votre foyer est facile. Et leur qualité vous assure un service de génération en génération.

DONNEZ-VOUS l'agrément de voir ces splendides articles, on ne vous demandera pas d'acheter. Vous y trouverez les appareils les plus attrayants et les plus modernes pour chambres de bain et de toilette, conceptions des architectes en vedette, pour les domiciles et les édifices modernes.

CRANE

SOUPAPES, GARNITURES ET APPAREILS DE PLOMBERIE

Salle d'Exposition du Dominion, 142 rue Bank, Ottawa

JOHN H. GARLAND — PRESIDENT

F. O. C. HUTCHISON — SECRETAIRE-TRESORIER

JOHN L. GARLAND — DIRECTEUR

Jubilé de Diamant de la Confédération du Canada, 1867-1927



Jubilé de Diamant de la Confédération du Canada, 1867-1927

Nous sommes fiers du progrès du Canada

et de la part que nous avons eu le privilège de jouer dans le développement de ce vaste Dominion, depuis et peu avant la Confédération, et nous avons tout lieu de croire que les années qui vont suivre seront encore plus prospères.

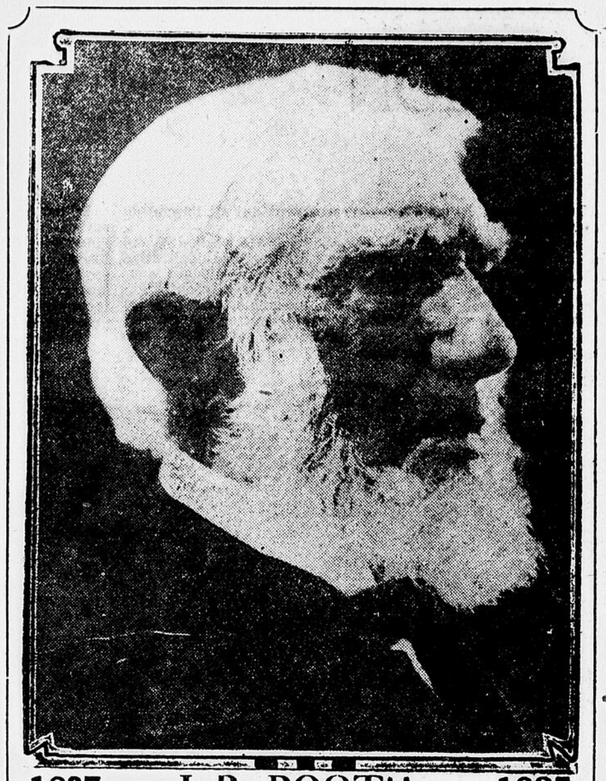
JOHN M. GARLAND SON & Co. Ltd

NOUVEAUTES DANS LE GROS

Articles pour Dames et Messieurs

Couvertures de Planchers, Lainages, etc.

45-55, rue O'Connor — OTTAWA — 146-152, rue Queen



1827 - J. R. BOOTH - 1925

Un Père de l'Industrie Canadienne

Avant la Confédération

Quand la Confédération devint un fait accompli en 1867, même alors M. J. R. Booth faisait du commerce depuis neuf ans et se dirigeait vers son splendide objectif.

Comme édificateur d'industrie il est incomparable dans l'histoire du Canada et comme contributeur individuel au progrès et à la prospérité de la nation il détient un des premiers rangs dans les annales de l'Empire.

Non seulement il édifia d'un humble commencement une puissante industrie du bois et se lança dans la production de la pulpe et du papier, mais dota le Canada d'un de ses premiers chemins de fer, le "Canada Atlantic" — 486 milles de rails d'acier — que cet homme construisit, finança et maintint lui-même avec succès, faisant l'admiration de tous plusieurs années durant. Ses gigantesques entreprises comportent une flottille de bateaux touchant le rivage de l'Atlantique et les ports des Grands Lacs.

Ses oeuvres furent variées et vastes. Le monde industriel lui rendit hommage. Il est approprié de rappeler les faits de ce génie tandis que nous célébrons notre Jubilé de Diamant de la Confédération.

Booth fut notre plus grand constructeur.

Tandis que le Canada célèbre le Jubilé de Diamant de la Confédération, Ottawa, la ville capitale est le point de mire non seulement du Dominion mans de tout l'Empire Britannique et du monde de langue anglaise. C'est le centre politique et diplomatique de la vie canadienne et le point de contact avec les autres nations du Globe. Et ce qui plus est, c'est la fascinante ville du continent, admirée par les visiteurs, l'orgueil du reste du Canada. Nous sommes trop près, trop familiers, peut-être, pour nous rendre compte de sa beauté et de sa splendeur.

Maintenant que nous y attirons notre attention, il est bon de réfléchir sur son développement, sur les événements et les personnes à qui nous devons son status actuel. Au tout premier rang de ces personnes se présente le courageux pionnier, feu J. R. Booth, dont le nom est connu dans le monde entier à titre de géant de l'industrie. Sa part dans le développement d'Ottawa constitue, toutefois, une histoire qui est voilée par ses exploits gigantesques. Il y aura grand intérêt pour tous d'en mettre à jour les principaux faits. La croissance industrielle et commerciale d'Ottawa relève pour une bonne part de son génie constructeur et les approches des voies ferrées sont dues entièrement à sa vision et à sa détermination, un exploit qu'il accomplit en dépit de puissants obstacles qui étaient dans son chemin.

La plus gigantesque des entreprises de M. Booth et en même temps celle qui fut la plus ingrate, fut la construction du chemin de fer "Canada Atlantic", dont les véritables faits jettent une intéressante lumière sur le caractère de cet homme.

A l'exception de la décision de faire d'Ottawa le siège du Gouvernement Fédéral, aucun facteur ne contribua plus au progrès du district Hull-Ottawa dans ses années de combat que la construction du chemin de fer. Au contraire des autres grands chemins de fer du Dominion, car celui-ci était grand dans le temps de sa naissance, ce fut le chemin de fer d'un seul homme, appartenant à M. Booth qui le contrôla et le maintint plusieurs années durant.

M. Booth construisit ce chemin de fer un peu en raison des exigences de ses propres industries, mais il songea aussi à la dotation d'un meilleure service pour la ville d'Ottawa où il résidait, et pour la communauté et la région d'où il tirait sa fortune. Il fallut du courage en abondance pour poursuivre un projet dans lequel sa famille et presque tous ses amis ne voyaient que faillite.

Financièrement ce ne fut pas un succès, mais cela donna à Ottawa son premier service de chemin de fer, rendit la capitale du Dominion accessible aux endroits extérieurs, ouvrit une vaste et fertile région à l'ouest, et contribua largement aux événements futurs. Et ce qui plus est, cela montra ce que pouvait accomplir un homme courageux et prévoyant; et révéla le rôle important que peut jouer un homme dans le progrès d'une ville.

Les gens prennent bien les choses pour acquises. Les chemins de fer et les villes existent pour le confort de tous, et peu de gens se rendent compte des efforts qu'il fallut avoir pour réaliser le tout. L'on est d'avis en général que M. Booth voyait les possibilités d'un chemin de fer qui relierait Ottawa avec les Etats-Unis, et passerait à travers le pays boisé de la Baie Georgienne. Il y en a d'autres qui croient que M. Booth fit beaucoup d'argent avec son chemin de fer, et qu'il le vendit avec d'énormes profits pour lui.

Rien n'est plus inexact. Les hommes qui finissent par être entraînés dans de gros projets rarement y entrent de plein gré, et M. Booth ne fut pas une exception pour ce qui a trait à son vaste chemin de fer. Un groupe de promoteurs avaient commencé le Chemin de fer "Central Counties" et perdirent une si grosse somme d'argent qu'ils ne purent continuer. M. Booth les aida au point d'endosser des billets et de prêter de fortes sommes d'argent. Finalement le chemin de fer atteint un stage où afin de sauver l'argent qu'il avait déjà mis dans l'entreprise M. Booth fut contraint de prendre à son propre compte le chemin de fer partiellement construit et de le finir à ses propres frais. Ce fut le cas de dépenses des millions de piastres de plus pour sauver de fortes sommes déjà versées dans cette entreprise.

OUVRE UNE NOUVELLE ERE

Il semble impossible d'estimer la valeur de ce chemin de fer pour Ottawa et Hull. Il ouvrit une nouvelle ère ici, et pour la première fois dans ses annales Ottawa figura avantageusement sur la carte géographique. Antérieurement l'on prenait presque vingt-quatre heures pour se rendre à Montréal, et cela par une route loin d'être directe. Le service des chemins de fer, à cette époque, se composait d'un chemin à destination de Brockville et de Prescott, et d'une ligne le long de la rive nord d'Ottawa à Hochelaga. La première partie de la ligne que M. Booth compléta relia Ottawa à Rouse's Point, et il établit un service de bacs pour traverser le St-Laurent et avec une correspondance pour Montréal.

Peu de gens se rappellent que l'ancienne gare Centrale et les voies du chemin de fer le long du côté est du canal Rideau furent construites par M. Booth. Il eut à lutter contre une forte opposition quand il demanda en premier lieu la permission au Gouvernement de poser des rails le long du canal; mais finalement les contrats nécessaires à cet effet furent passés et les trains arrivèrent au centre de la ville. De gros amas de terre furent ravalés et emplés le long du canal et l'enlèvement du tout coûta une forte somme d'argent. Les rails furent posés, avec un embranchement jusqu'aux Chaudières, et cela rendit un grand service à la ville de Hull, plusieurs années durant.

Les citoyens et les hommes d'affaires apprécièrent beaucoup les efforts de M. Booth pour assurer de meilleures facilités de transport à la ville, en encourageant grandement ce nouveau chemin de fer. M. Booth eut à lutter contre une puissante opposition des autres compagnies de chemin de fer, néanmoins il est intéressant de noter que le gros trafic sortant d'Ottawa à cette époque se faisait par le "Canada Atlantic". Lorsque le conseil de la ville d'Ottawa vota $100,000 pour aider M. Booth, il eut l'encouragement du public. Un comté à l'est d'Ottawa lui vota $40,000. Toutefois, nous devons dire que M. Booth ne reçut pas ces sommes, car le conseil qui succéda à celui qui avait voté ladite somme trouva moyen d'éviter le paiement après que le chemin de fer fut complété, et le comté fit de même.

Cela nous conduit à une autre partie originale de la grande entreprise, une chose qu'il est difficile de comprendre à ce temps-ci de haute finance. Aujourd'hui lorsque les hommes qui considérés comme des chefs d'industries ou de finances décident d'entreprendre un service public ils mettent rarement leur propre argent dans l'entreprise. Ils s'adressent au public pour avoir son encouragement et dépensent l'argent des petits et gros placiers. M. Booth ne fit jamais usage d'une telle méthode de finance.

Il construisit le "Canada Atlantic" avec son propre argent et quand il eut besoin de plus d'argent il s'adressa à la banque et engagea son nom et ses intérêts.

Le "Canada Atlantic" n'était pas une petite entreprise. De fait l'on doutait de sa réussite. Ce chemin de fer était très précieux pour toute la région. Le "Canada Atlantic" avait plus de 400 milles de voie principale et plus de 100 milles de voies d'évitement et d'embranchements. Il s'étendait de la Baie Georgienne jusqu'aux frontières des Etats-Unis, et ses embranchements servaient des milles et des milles du pays de chaque côté de ses voies principales.

LE CHEMIN DE FER NE PAYA PAS

Quand M. Booth annonça son intention d'acquérir le chemin de fer à moitié construit des défunts entrepreneurs il rencontra de l'opposition de tous côtés. Ses fils et ses meilleurs amis lui conseillèrent d'abandonner le chemin de fer plutôt que perdre davantage. Il refusa d'admettre la défaite et se concentra davantage dans cette affaire. Il finit par avoir un chemin de fer de premier ordre entrant en cette ville. Il fut complété en 1890.

Toutefois, le chemin de fer ne rapporta pas de profits. Les citoyens et les hommes d'affaires d'Ottawa lui accordèrent tout l'encouragement possible, mais le district n'était pas assez vaste pour maintenir un service de premier ordre tel que M. Booth désirait. Cela le poussa à construire l'ancien chemin de fer Ottawa, Arnprior et Parry Sound. Cette idée se développa jusqu'au point où 260 milles de chemin de fer furent construits jusqu'à la Baie Georgienne et tout le réseau fut dénommé le Chemin de fer "Canada Atlantic".

On lui demanda où il prétendait trouver l'argent pour défrayer les frais du maintien du chemin de fer. Il répondit tout simplement qu'il "ne savait pas". Les gens d'Ottawa étaient d'avis pour la plupart que cette entreprise ruinerait les Booth. Même sa propre famille fit tout en son possible pour décider le père à vendre ce chemin de fer. Cela le laissa indifférent, et il continua d'agir suivant sa volonté, emprunta de la banque et construisit son chemin de fer.

La construction du chemin de fer jusqu'à la Baie Georgienne donna naissance à de nouveaux problèmes, et M. Booth fut contraint de faire face à de nouvelles entreprises pour amener de l'eau à son nouveau moulin. Il construisit et maintint une flottille de bateaux sur les Grands Lacs afin de diriger le commerce au terminus ouest de son chemin de fer.

Maintenant, réfutons la fausseté qui voudrait que M. Booth ait vendu le "Canada Atlantic" pour une grosse somme d'argent. Le chemin de fer commençait à payer quand il le vendit. Il lui avait coûté $18,000,000, et il le vendit au "Grand Trunk" pour $14,000,000. Au lieu de faire des profits il perdit plusieurs millions de piastres.

Mais il avait fait plus que d'ajouter quelques millions de piastres à sa fortune déjà forte. Grâce à sa prévoyance il avait donné à sa ville natale son premier véritable chemin de fer, et avait ouvert les villes de Hull et d'Ottawa et toute la Vallée d'Ottawa aux marchés du monde entier. L'on ne saurait estimer ce que cela valut en piastres et sous pour les gens de son temps; c'est quelque chose pour laquelle il faut être reconnaissant.

RESUME DE SA CARRIERE

M. Booth naquit le 5 avril 1827, dans le comté de Shefford, dans le Canton de l'Est de Québec, près de l'emplacement de la ville actuelle de Waterloo. Il était le fils de John Booth, un robuste pionnier du Nord de l'Irlande, qui vint au Canada avec ses cinq frères et travailla la terre dans les environs de la rivière Yamaska, qui prend sa source au lac Waterloo.

L'aîné des Booth se construisit un foyer sur une montagne surplombant le lac, et c'est dans cette saison que John Rudolphus Booth naquit. Dans le village avoisinant le futur roi du bois reçut une éducation élémentaire et il connut la signification du dur labeur. Avant son retour au Canada il épousa Mlle Rosalind Cook, qui lui fut une compagne très précieuse.

Dans la vingtaine, le jeune Booth ne tarda pas à se rendre compte qu'il lui fallait se dégourdir, s'il ne voulait pas être un coureur de bois et un porteur d'eau. Il se décida donc à faire son chemin tout seul, en cela il eut l'appui de sa femme. N'ayant que neuf piastres dans sa poche, ils quittèrent leur domicile et se lancèrent dans des champs plus vastes.

M. Booth n'était pas un menuisier de profession, mais il savait manier une hache et pouvait exécuter d'autres ouvrages d'usine. Il arriva dans le Vermont, et n'ayant pas suffisamment d'argent pour s'acheter les outils nécessaires il fut contraint de faire les ouvrages ordinaires. Il entra é l'emploi du Chemin de Fer Central Vermont, où il travailla durant un certain temps, aidant à la construction des ponts de bois. C'étaient des ponts couverts, différant absolument des ponts de nos jours, et il fallait de l'habileté pour les construire.

Il quitta l'emploi du Central Vermont et se rendit à Samsonville, et plus tard à un endroit situé sur la Rivière Est où s'étend maintenant New York. M. Booth ne voulait pas travailler à la journée tout le temps de sa vie, de sorte qu'il fit ses malles et revint au Canada, son pays d'occasion.

Il avait entendu dire que dans l'Ouest de l'Ontario il y avait plusieurs endroits où se trouvait du splendide noyer, et comme ce bois était très prisé, il décida de se renseigner par lui-même. Il finit par se rendre dans l'Ontario Ouest, mais ce qu'il trouva ne l'impressionna pas suffisamment pour qu'il y restât. Son ancien patron, M. Reid, avait obtenu un contrat pour la construction d'une usine à pulpe et papier, à Sherbrooke, et M. Booth retourna avec lui pour travailler comme contremaître.

IL VIENT A OTTAWA

L'usine de Sherbrooke fut terminé en le temps voulu et M. Booth eut finalement sa chance de venir à Hull et Ottawa, et ce fut pour y rester. Son patron obtint un contrat pour l'élection d'une usine pour feu Andew Leamy, sur le lac Leamy, près de Hull. M. Booth commença comme contremaître sur cet ouvrage, mais Reid souffrit des pertes financières et M. Booth continua l'ouvrage à son compte. M. Leamy fut impressionné par l'ouvrage de son entrepreneur et lui offrit la direction de la nouveile usine. M. Booth accepta et resta à l'emploi de M. Leamy plusieurs mois durant.

Il ne tarda pas à se lasser d'être à l'emploi d'un autre et se décida à devenir son propre maître. Il loua une petite usine de Alonzo Wright et, avec l'aide d'un garçonnet, plus tard le fameux Robert Dollar, commença la manufacture des bardeaux. Cela fut le véritable commencement de la puissante organisation Booth actuelle. Il ne faisait que commencer ce commerce quand l'usine voisine de la sienne prit feu et que l'établissement Booth loué fut détruit aussi. Il ne se découragea pas, et quelques jours plus tard il acheta la propriété de Philip Thompson sur le côté d'Ottawa de la rivière et commença de nouveau.

Au contraire de ce que l'on croit en général, M. Booth ne peut être considéré comme un des pionniers des marchands de bois de la région d'Ottawa. Ce fut le plus gros et le plus réputé des marchands de bois d'Ottawa, mais il ne fut pas le premier à entrer dans le champ Hull-Ottawa. Tous les autres gros marchands dans cette région étaient d'origine américaine et étaient bien établis quand M. Booth arriva. Quelques-unes de ces familles s'illustrèrent. Parmi eux nous relevons les noms suivants: Perley, Pattee, Gilmour, Couroy, Egan, Aylen, McLaren, Skead, Mackay, Hughson, Wright, Hamilton, Moore, Edwards, Bronson, et une foule d'autres. Booth se présenta après tous ces marchands, mais aucun ne réussit mieux que lui.

TRAVERSE A OTTAWA

Lorsqu'il déménagea sur le côté d'Ottawa des Chaudières, M. Booth jouit d'un commerce très florissant, et il ne tarda pas à songer à la construction d'une nouvelle usine plus moderne. Il était avant tout un constructeur, il aimait à ériger des établissements et il se rendait compte que ce serait sa dernière entreprise. D'après son expérience passée, ce lui était que chose facile, mais importante à son avis.

La nouvelle scierie faisait le sujet de ses meilleures réflexions. Presque tout le bois qui entra dans sa construction fut examiné personnellement. Il mit tout son coeur à cette entreprise, et il fut sur les lieux tout le temps qu'il lui était possible. Cette scierie fut mise en exploitation et six mois durant produisit la plus grande quantité de bois coupé de toute scierie au monde.

Un matin en 1893, une année après sa complétion, la nouvelle scierie fut totalement détruite par le feu. On ne réveilla pas M. Booth, mais ses fils lui communiquèrent la perte après qu'il eut fini de déjeuner ce matin-là. Cela l'affecta grandement, mais vingt-quatre heures après il préparait des plans pour l'érection d'une nouvelle scierie plus vaste.

L'on peut se faire une idée du grand courage de M. Booth dans le fait que l'incendie de sa scierie en 1893 ne le découragea pas. A ce temps il avait beaucoup d'argent dans le chemin de fer du "Canada Atlantic", un projet qui minait ses ressources et stimulait les critiques de même ses amis et des membres de sa famille. Son usine offrait les moyens de financer le projet, mais sa perte ne l'ébranla pas. Courageusement il décida de restaurer l'usine, et le chemin de fer et la production du bois furent continués sans difficiultés aux yeux du public.

ENTRE DANS LE CHAMP DE LA PULPE ET DU PAPIER

La décision de M. Booth d'entrer dans le commerce de la pulpe et du papier fut très importante pour la région Hull-Ottawa. En plus de faire usage d'une vaste quantité de matériaux, d'employer des centaines d'hommes, il dépensa des millions de piastres dans l'érection et l'aménagement de ses usines. Durant presque 25 ans 200 hommes ont été employés dans cette entreprise de M. Booth.

Bien que fonctionnant depuis presque un quart de siècle, les usines de pulpe et de papier de M. Booth ne furent qu'une entreprise de la dernière partie de sa carrière. Le grand feu de 1900 détruisit l'établissement de la McKay Milling Company, aux Chaudières, laissant le terrain vacant et beaucoup d'énergie hydraulique libre. M. Booth acheta l'emplacement de l'ancienne usine McKay et décida d'entrer dans le commerce de la pulpe. Ses vastes coupes forestières produisirent de grandes quanttés de bois mou approprié à la pulpe, que M. Booth était contraint de vendre antérieurement à bas prix.

Il construisit d'abord l'établissement de pulpe et de sulphite et dépendait des marchés extérieurs pour l'achat de son produit. L'on ne tarda pas à se rendre compte que cela était loin d'être satisfaisant, car beaucoup reposait sur l'état des marchés et souventes fois l'usine ne fonctionnait pas quand la quantité de pulpe excédait la demande. M. Booth n'aimait pas à laisser ses hommes sans ouvrage, conséquemment il décida d'entrer dans le commerce du papier à journal, et construisit une de ses usines les plus modernes de papier à journal dans le Canada à cette époque. La production quotidienne moyenne de papier à journal depuis ce temps a été de 150 tonnes. L'usine du papier à journal fut érigé, il y a deux ans, après la complétion de l'usine à pulpe.

Durant un bon nombre d'années la confection du papier à journal ne constitua qu'une petite partie des productions de Booth. Le bois était encore ua premier rang, et chaque année la coupe annuelle fut augmentée de plusieurs millions de pieds. Toutefois, vers 1914, l'état du marché de bois se modifia considérablement, et à partir de cette date il y eut un grand changement dans la politique de cette organisation. Cette compagnie commença alors à se concentrer dans la production du papier à journal et à réduire le bois de construction produit chaque année.

On ne saurait calculer ce qu'a fait M. Booth pour Ottawa, mais il est approprié de considérer la perte qu'aurait soufferte la ville d'Ottawa si M. Booth n'avait pas été un de ces citoyens. Il n'y a aucun doute à l'effet que ses activités ont valu des millions de piastres pour cette région. Il a à son crédit le fait qu'il la dota d'un chemin de fer qui la relia avec le monde extérieur; qu'il maintint des centaines et des milliers d'hommes employés, qui auraient été forcés autrement de quitter ces deux villes, et aujourd'hui les industries Booth paient $4,000 par jour en gages et salaires aux citoyens d'Ottawa et de Hull, et une somme égale en matériaux dont elles ont besoin. Elles emploient plus de 2,000 hommes dans cette région, et 4,000 dans les forêts. Si les établissements Booth avaient fermé cela aurait occasionné une grande perte pour toute la région, et ce le serait doublement de nos jours pour l'altière capitale.

M. Booth décéda le 8 décembre, 1925, à l'approche de sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Il jouit toujours d'une extraordinaire vitalité. Il se luxa un bras lorsqu'il était à l'emploi du chemin de fer Vermont. A l'âge de quatre-vingt-six ans il souffrit une fracture composée d'une jambe et eut trois côtes de cassées et revint à la santé en dépit de ce qu'en pensaient les médecins. Trois ans plus tard il se luxa un bras. Il survécut encore, et resta plein d'énergie et conserva toutes ses facultés durant dix ans de plus.

DOMINATION ANGLAISE 4eme EPOQUE

LA CONFEDERATION: SES ORIGINES

PREMIERS PERSONNAGES QUI ONT EU L'IDEE DUNE CONFEDERATION -- SIR JOHN A. MACDONALD LA PRECONISE DES 1849. -- LES PROVINCES AVANT 1867. -- L'ATTITUDE DE QUEBEC -- "UN MAGNIFIQUE AVORTEMENT" -- SIR GEORGES ETIENNE CARTIER -- LES CONFERENCES PRELIMINAIRES. -- A CHARLOTTETOWN -- A QUEBEC -- LA SESSION DE 1865 -- LA CONFEDERATION ET LES MINORITES.

LES anniversaires sont toujours d'intéressants retours sur le passé, et quand un peuple célèbre ls noces de diamant de son système de gouvernement, il est naturel, qu'en marge des réjouissances générales auxquelles s'adonnent les populations, des esprits plus sérieux étudient les origines historiques de ce gouvernement même, dans quelles circonstances le changement s'est opéré et quelles sont les raisons qui motivent des réjouissances, s'il y a lieu d'en avoir.

Le soixantenaire de la Confédération canadienne est, pour le peuple canadien, une occasion magnifique de méditation sur le passé. Les journaux, qui ont l'habitude de commémorer de pareils événements par des "numéraux spéciaux", ne pourraient mieux consacrer les pages de ce numéro à étudier ce passé, si fertile en leçons de toutes les sortes. Le "Droit" consacre aujourd'hui plusieurs pages de ce numéro spécial à cette étude, et l'auteur de ces lignes a bien l'intention de traiter ici de la Confédération canadienne avec un esprit très large, sans se départir cependant des grands principes qui devraient toujours se trouver à la base des gouvernements, surtout de ceux qui ont la gouverne d'hommes qui appartiennent, par leur origine, à des races qui ont pu, dans le passé, se faire des guerres acharnées, mais qui n'en vivent pas moins, dans le présent, dans une amitié qui n'est pas parfaite il est vrai, mais que l'on cherche à améliorer toujours davantage.

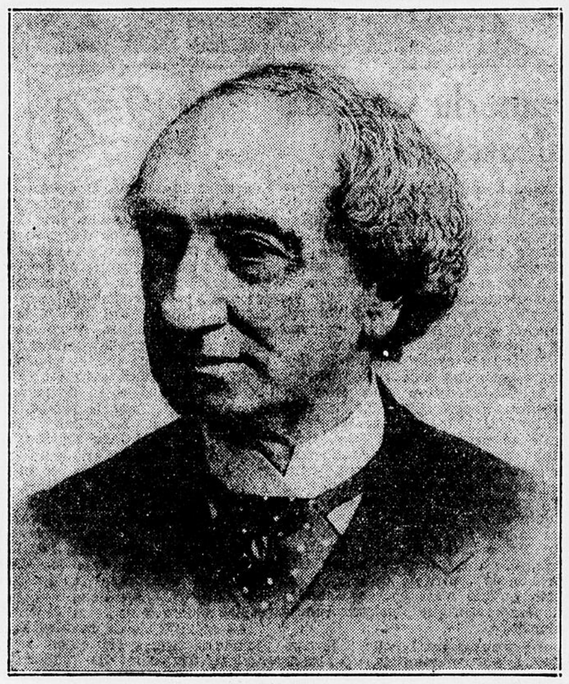
Avant de nous engager trop avant sur le terrain des origines de la Confédération canadienne, nous voulons souligner d'une façon toute spéciale ce fait, de plus en plus historique, que le plan de la Confédération canadienne, telle que nous l'avons, a été élaboré dans un cerveau canadien-français, de M. J.-C. Taché, qui a exposé ses théories dans une série d'articles publiés dans le "Courrier du Canada" et compilés plus tard pour être mis sous la forme d'un livre.

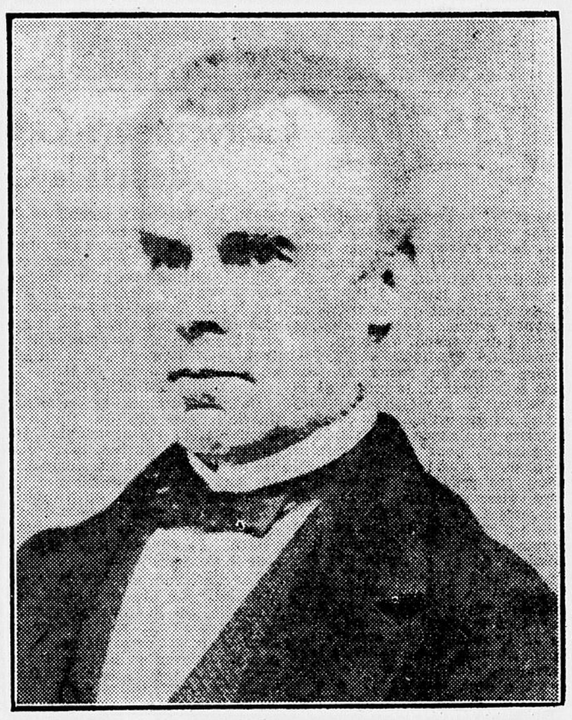
Si nous prenons la peine de placer cette affirmation en tête de notre étude c'est, d'une part, parce que la littérature que le comité des fêtes de la Confédération publie sur les fêtes du soixantenaire de la Confédération donne l'impression du contraire; c'est, d'autre part, pour protester contre les affirmations de trop d'écrivains canadiens qui ne font remonter l'origine de la Confédération, sous la forme que nous l'avons, qu'à des esprits anglo-saxons. A chacun son mérite.

ORIGINES

Il y aura soixante ans le premier juillet prochain que le principe de la Confédération canadienne était adopté par le Canada—qui ne comprenait alors que l'Ontario et le Québec—et par les provinces maritimes. Ce principe se trouve exposé d'une façon concrète dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui nous gouverne encore aujourd'hui.

Cet acte établissait l'union politique des vieilles colonies du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, qui se donnaient une constitution écrite. L'anniversaire de cet événement a toujours été fêté, et c'est depuis 1867 qu'existe la "Fête de la Puissance", ce que les Anglo-canadiens appellent le "Dominion Day". La nouvelle forme de gouvernement n'affectait qu'une partie, il est vrai, de ce qui est aujourd'hui devenu le Canada, mais elle contenait des dispositions dans l'éventualité où d'autres portions de territoire viendraient s'ajouter aux provinces du pacte initial, et depuis soixante ans cinq provinces: le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Ile du Prince-Edouard, sont venues s'ajouter aux quatre premières. Il ne reste plus que Terre-Neuve à ajouter au territoire canadien, et depuis la guerre on assure que cette perspective est de plus en plus près de se réaliser. En 1864 il s'était agi d'ajouter Terre-Neuve au reste du Canada, et les délégués de ce Dominion, présents à la conférence de 1864, avaient accepté le principe de la Confédération. Pourtant la question, soumise au vote populaire, a été rejetée à immense majorité. Il paraît certain, cependant, que ces dispositions, d'hostiles qu'elles étaient, deviennent de plus en plus amicales pour le Canada.





A gauche SIR JOHN A. MACDONALD, le premier des premiers ministres Canadien, et à droite SIR GEORGES-ETIENNE CARTIER, ministre de la milice dans le premier gouvernement de la Confédération. Il fut le premier lieutenant de MacDonald.

L'adoption par le Canada de la Confédération a eu des effets importants dans d'autres parties de l'Empire britannique, surtout en Australie et en Afrique-Sud, qui n'ont pas mis grand temps à marcher sur nos pas.

On s'est demandé quels sont les personnages qui les premiers ont eu l'idée d'une confédération des provinces canadiennes sous un pouvoir central. Les noms suivants sont généralement venus à l'esprit de ceux que la question intéressait: Joseph Howe, Sir Charles Tupper, George Brown et Sir John A. MacDonald. Les deux premiers noms appartiennent aux provinces maritimes et les autres au Haut-Canada (Ontario). Il est impossible de donner des précisions satisfaisantes sur ce point, mais nous savons tout de même qu'en 1690 il s'était agi d'unir les colonies anglo-canadiennes pour les protéger contre les Français et les sauvages hostiles, qu'en 1775 William Smith a pu jouer un rôle qui lui a mérité, dans la suite le nom de "grand-père" de la Confédération.

C'est ce même M. Smith, juge en chef de New-York, qui a mis de l'avant un plan d'une "fédération de treize colonies et du Canada". Devenu juge en chef à Québec, ajoute un de nos historiens, M. Smith revenait en 1790 "à son idée de jadis, mais cette fois, bien entendu, pour les seules provinces canadiennes, et il en écrivait à lord Dorchester, qui en écrivait lui-même à lord Grenville." La presse, sous toutes ses formes, s'empare ensuite de ce projet, et toutes les théories d'une fédération, à partir de celles qui prêchent le plus la centralisation des pouvoirs jusqu'à celles, plus élastiques, qui frisent l'autonomie complète, sont discutées. Quelqu'un nous certifie que même de ce temps nous avions les projets que M. Magrath vient de remettre en honneur par des lettres au "Times", de Londres, et que M. Adam Smith, de l'école libérale anglaise de l'économie politique prêchait, tout comme Joseph Chamberlain naguère, la fédération impériale, qui serait le complément d'une fédération des colonies. Les publications de la moitié du dix-huitième siècle nous montrent qu'à intervalles assez rapprochés l'idée de la Confédération des colonies anglaises en Amérique a été reprise par des hommes d'état éminents, par des journaux et des magazines, par des livres et aussi par des résolutions législatives.

Nous savons aussi qu'en 1849 Sir John MacDonald, dans une assemblée qui avait lieu à Montréal, a prononcé un discours qui s'est terminé par une résolution favorisant le principe de l'union des provinces canadiennes. L'année suivante la British North American League, composée surtout de conservateurs extrémistes, s'était ralliée à cette idée de MacDonald. De son côté Sir Charles Tupper prononçait un discours sur le même sujet à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, en 1860. Joseph Howe, lui aussi, a parlé dans le même sens, dans les provinces maritimes, et s'il approuvait ce projet de Confédération des provinces canadiennes, il entretenait cependant cette crainte que les provinces maritimes en viennent à être submergées par l'Ontario et le Québec (1).

Voici une liste de Canadiens du temps qui ont approuvé le projet de la Confédération canadienne: Sewell, juge en chef, William-Lyon Mackenzie, Strahan, bishop protestant, l'hon. Hamilton Merritt, le colonel Rankin, l'hon. Johnston, dans le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, J.-C. Taché, Sir Georges-Etienne Cartier, du Québec, et plusieurs autres à part ceux que nous nommions quelques lignes plus haut.

La position de ces hommes et la nature de leurs idées indiquent très bien que l'opinion générale d'alors était qu'il fallait à tout prix changer de gouvernement. La raison principale en faveur de ce changement était ce mouvement séparatiste, né de l'isolement prolongé des provinces de l'Amérique britannique du Nord. On avait compris qu'il fallait faire vite parce que le sentiment séparatiste prenait une intensité telle qu'il devait mettre en danger le succès d'une fédération.

Un historien canadien (2) nous trace ce tableau de la situation des provinces canadiennes, à la veille de la Confédération: "Un violent et irréductible antagonisme finit par diviser le Haut et le Bas-Canada. De même les provinces du golfe s'isolaient du Canada occidental par leur régionalisme de plus en plus caractéristique. Elles avaient gardé une population plus homogène. La vague d'immigration, qui avait débordé sur l'Ontario, avait passé sur les petites provinces sans presque les toucher.

L'Ile du Prince-Edouard se développait lentement avec sa population acadienne et le groupe central des colons écossais de lord Selkirk. La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick en étaient demeurés, ou à peu près, à l'apport des loyalistes de l'Empire-Uni. En 1861 les trois provinces réunies contenaient à peine un demi-million d'habitants, et elles surveillaient avec méfiance les velléités tentaculaires du Canada-Uni, qui leur apparaissait avec la forme imposante de sa population de deux millions et demi, et l'épouvantail de ses luttes de race."

Mais tout de suite d'autres influences deviendront plus fortes. Il faudra chercher dans l'union assez de force pour résister à la pression américaine. L'Amérique britannique compte alors 4,000,000 d'âmes, ses revenus excèdent 14 millions et son commerce atteint $137,000,000. Déjà nos voisins se sentent les ailes assez fortes pour prendre le vol de l'indépendance, et s'y essaie tranquillement. "Pour se tendre la main, ajoute encore l'abbé Groulx, les provinces britanniques n'avaient qu'à écouter l'instinct même de la vie. Cet instinct les avertissait depuis longtemps de se prémunir contre l'appétit toujours en éveil de leur voisin d'outre-quarante-cinquième... L'idée d'une union fédérale a surgi en notre pays chaque fois que les mouvements du colosse américain nous ont éveillés à certaines inquiétudes."

Cette influence américaine sur les colonies britanniques du Canada inspirait des craintes telles, que Lord Durham en écrit ainsi, à Londres: "Telle est l'influence qu'une grande nation exerce sur un petit pays qui l'avoisine: par ses idées et par ses moeurs elle subjugue le petit pays, même si celui-ci est nominalement indépendant. Si nous désirons empêcher l'extension de cette influence, ce but ne peut être atteint qu'en constituant pour le colon de l'Amérique du Nord une nationalité qui lui sera propre; il lui faut élever ces petites et peu importantes communautés au rang de sociétés qui aient des intérêts de caractère national, et donner ainsi à leurs habitants un pays qu'ils se refuseront à voir absorber même par une contrée plus puissante." (3).

La preuve la plus forte peut-être du fait que la crainte des Américains a été un grand facteur en faveur de la fédération des provinces canadiennes, se trouve sans doute dans ceci que le mouvement est né en Nouvelle-Ecoss , qui a fourni les plus ardents champions de la cause nouvelle. "La petite province est bien la plus isolée" de toutes celles qui composaient les colonies britanniques d'alors, et "la plus exposée encore aux raids américains." Cette situation particulière devait lui faire sentir davantage le besoin de se protéger. En 1809 il y a un débat en pleine législature de la Nouvelle-Ecosse, le premier dans l'histoire canadienne sur un projet de confédération. En 1854 la question y revient de nouveau. C'est alors qu'apparaissent sur la scène Charles Tupper et Joseph Howe, ce dernier chef du gouvernement de sa province. Le Nouveau-Brunswick, plus lent à emboîter le pas, a changé d'idée et montré plus d'empressement après que des orateurs de marque eussent exposé la situation à sa population. Le mouvement s'est à ce point généralisé dans les provinces maritimes qu'en 1864, sans doute pour faire impression sur les provinces centrales, avait lieu l'union des seules provinces maritimes.

Nous n'avons assisté jusqu'ici qu'à des initiatives privées qui ont sans doute servi à préparer le terrain à la fédération des provinces britanniques en Amérique, mais ce n'est qu'en 1858 que le projet prend assez d'ampleur pour conquérir l'attention des gouvernants. Nous remettons volontiers la parole à l'auteur de la "Confédération canadienne", qui nous assure que la "personnalité brillante d'Alexander Tilloch Galt a posé la question devant la Chambre, et que M. Galt devint le mois suivant membre du ministère Cartier." Et le 7 août "dans sa déclaration politique, le cabinet réorganisé promettait de considérer sérieusement le projet d'une union fédérale et de se mettre en communication avec le gouvernement de la métropole et les exécutifs des provinces du golfe. Le 4 septembre le conseil exécutif du Canada, avec une hâte qui révèle la poussée active et énergique de Cartier, prenait une attitude déterminée". Les choses sont allées de si bon train que le Nouveau-Brunswick, devenu soupçonneux, croyait à une pression indue. Cartier, Galt et Ross passent en Angleterre pour causer du projet avec le secrétaire des colonies. Mais on n'y donne pas suite, et on n'en entendra plus parler pendant quelque temps.

Le mouvement en faveur de la Confédération, qui a pris naissance dans la Nouvelle-Ecosse, a fait vite la conquête du Nouveau-Brunswick, et dans sa marche vers l'ouest, il eut raison de l'Ontario, comme nous venons de le voir, et il restait à conquérir le Québec, ou Bas-Canada.

C'était l'entreprise la plus difficile. Les Canadiens-français, jaloux des concessions en faveur de leur langue obtenues au prix de quels sacrifices et de combien d'énergie, avaient bien des raisons de se défier de tout ce qui venait de lord Durham, parce que ce lord donnait trop volontiers dans tout ce qui

(Suite à la 14ème)

1. Report and despatches of the Earl of Durham, cité par l'abbé Groulx.
2. L'hon. J.-W. Longley, son biographe.
3. Abbé Groulx, la "Confédération canadienne".

Les ministères depuis la Confédération

1. Très hon. Sir John A. Macdonald, premier ministre. Du 1er 1er juillet 1867 au 6 novembre 1873.
3. Hon. Alexandre Mackenzie, premier ministre. Du 7 novembre 1873 au 16 octobre 1878.
3. Très hon. Sir John A. Macdonald, premier ministre. Du 17 octobre 1878 au 6 juin 1891.
4. Hon. Sir John Abbott, premier ministre. Du 16 juin 1891 au 5 décembre 1892.
5. Hon. Sir John S. D. Thompson, premier ministre. Du 5 décembre 1892 au 12 décembre 1894.
6. Hon. Sir Mackenzie Bowell, premier ministre. Du 21 décembre 1894 au 27 avril 1896.
7. Hon. Sir Charles Tupper, Bart, premier ministre. Du 1er mai 1896 au 8 juillet 1896.
8. Très hon. Sir Wilfrid Laurier, premier ministre. Du 11 juillet 1896 au 6 octobre 1911.
9. Très hon. Sir Robert L. Borden, premier ministre. (Administration conservatrice). Du 10 octobre 1911 au 12 octobre 1917.
10. Très hon. Sir Robert L. Borden, premier ministre. (Administration unioniste). Du 12 octobre 1917 au 10 juillet 1920.
11. Très hon. Arthur Meighen, premier ministre. (Unioniste — "Parti libéral-conservateur"). Du 10 juillet 1920 au 29 décembre 1921.
12. Très hon. William Lyon Mackenzie King, premier ministre. Depuis le 29 décembre 1921.
13. Très hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre. Depuis le 29 octobre 1925.
14. Très hon. Arthur Meighen, premier ministre. Depuis le 26 juin 1926.
15. Très hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre. Depuis le 14 septembre 1926.

DOMINATION ANGLAISE 4eme EPOQUE

LA CONFEDERATION: SES ORIGINES

(Suite de la 13ème)

était de nature à léser leurs droits. M. l'abbé Groulx croit que M. de Bleury résumait parfaitement le sentiment canadien-français, quand il écrivait en 1839: "La réunion de toutes les provinces dans l'amérique septentrionale britannique, sous une confédération constitutionnelle, est maintenant considérée comme IMPRATICABLE par la répugnance que toutes les provinces ressentent à confondre leurs intérêts séparés dans une communauté qui aurait pour effet de compromettre leur sort futur, d'arrêter l'élan de leur prospérité, de placer en contact continuel l'opposition de leurs industries. Ce n'est pas au moment où l'Union américaine menace d'une dissolution, par la différence des matériaux qui furent coordonnés dans l'origine pour édifier l'indépendance, qu'il serait prudent d'accumuler de semblables difficultés sur un terrain qui n'en offre déjà que trop naturellement".

Dans le "Courrier du Canada", sous la signature de M. J.-C. Taché, dans le "Journal de Québec", sous la signature de M. Cauchon, et dans la Minerve on trouve à peu près les mêmes idées, mais avec des divergences qui ont provoqué une véritable polémique entre MM. Taché et Cauchon. Cette fois encore le projet d'une confédération parut abandonné. Il a fallu près de huit ans pour en entendre reparler.

Cependant en Angleterre on battait campagne, par la parole et par la plume, sur les tribunes électorales comme dans la presse, pour faire accepter là aussi l'éventualité d'une confédération canadienne. Certains magazines se contentaient de reproduire les journaux canadiens sur cette question. Puis on osa des commentaires. Si bien qu'en 1848 la question a occupé l'attention du parlement impérial. Le comte Derby, qui prévoyait les résultats de certains mouvements américains, conseillait d'agir très vite. Mais agir très vite signifiait aussi bien la suppression de toute tentative de fédération canadienne, et ils étaient nombreux à Londres, ceux qui prêchaient dans ce sens, et leur influence menaçait de prendre le dessus; cela voulait dire aussi, avec autant de raison, l'encouragement à donner aux provinces canadiennes dans le sens de leurs résolutions. Les autorités impériales, après avoir montré beaucoup d'hostilité contre le projet de la confédération canadienne, ont, vers 1860, brûlé ce qu'elles adoraient: leur esprit de domination coloniale, et se sont mises à adorer ce qu'elles brûlaient: la liberté des colonies d'outre-mer.

Cette volte-face peut être expliquée. Un historien l'explique ainsi: "Le 18 novembre 1861 il y eut l'affaire du Trent et les commissaires chargés de porter à Londres les excuses du gouvernement de Washington se croisèrent en mer avec les forces anglaises expédiées en toute hâte au Canada. Une forte pression s'était alors exercée sur Abraham Lincoln pour l'amener à faire la paix avec le sud et à s'emparer du Canada. A ce moment-là aussi Napoléon III opérait au Mexique. Si l'empereur eût reconnu l'indépendance du sud, Washington eût perdu toute son influence sur les pays de l'Amérique centrale. Ces appréhensions inclinaient Lincoln vers la paix avec les Sudistes et l'on parlait ouvertement d'une diversion vers le Canada."

Ainsi se posait le grave problème de la défense du Canada. La Grande-Bretagne voulait naturellement que le Canada se défendit lui-même, et pour donner plus de corps à cette défense elle encourager l'union de toutes les provinces canadiennes.

"MAGNIFIQUE AVORTEMENT"

C'est le qualificatif dont l'abbé Groulx s'est servi pour dire la faillite qu'avait été le gouvernement d'union, conçu en 1840 par des esprits qui avaient oublié systématiquement l'origine française du Canada pour ne se rappeler que son état de colonie anglaise.

Le qualificatif était mérité.

De sorte que si, d'une part l'Angleterre sentait le besoin, pour ne pas perdre le Canada sur lequel les colonies américaines avaient jeté des yeux de convoitise, d'autre part les Anglais du Canada, pris à leur propre piège dans une forme de gouvernement qui avait été adoptée pour noyer l'élément canadien-français mais qui n'a fait que le réveiller et le rendre plus puissant, sentaient, eux aussi, le besoin d'un changement qui leur donnerait la revanche. La majorité de langue anglaise a donné alors ce spectacle, très amusant aperçu d'aujourd'hui, de "demander à grands cris la rupture d'une alliance qu'elle avait si ardemment sollicitée." Georges Brown, cet écossais qui a joué un rôle si néfaste dans la confédération canadienne, l'a avoué en ces terme: "Siégeons-nous aujourd'hui et cherchons-nous à l'amiable un remède à des maux constitutionnels et à des injustices dont se plaignent les vaincus (les Canadiens-français)? non pas, M. l'Orateur; mais dont se plaignent les conquérants!"

Ce Georges Brown mériterait les plus viles épithètes du dictionnaire, pour la façon abominable dont il a mis les qualités de son éloquence au service de la persécution de race. C'est lui qui a semé à plus large main cette mauvaise graine parmi le bon grain, que les représentants de notre race avaient à leurs greniers, dans leurs granges comme dans leur coeur. Ses deux dadies étaient celles des orangistes d'aujourd'hui, et il a été le digne prédécesseur des Hocken et des Edward. "La carrière de M. Brown tient en quelques mots: pendant vingt ans, contre le papisme, contre la "French domination", il aboya à grosse voix et apparemment sans fatigue."

Il est à remarquer ici que Brown s'est mis à crier de la sorte quand le Haut-Canada, nourri d'immigration, eut vu sa population l'emporter sur celle du Bas-Canada, qui n'avait recours, alors comme aujourd'hui, qu'à la méthode du berceau—qui vaut infiniment mieux que celle de l'immigration. L'Union, qui exigeait pour les deux provinces le même nombre de représentants, a paru pour les ontariens une excellente chose tant que le Haut-Canada se trouvait moins peuplé que le Bas-Canada; mais quand la majorité numérique se fut déplacée et que du Québec elle passa dans l'Ontario, cette dernière province s'est mise à demander immédiatement une réforme électorale de la chambre. Cette réforme devait donner à l'Ontario, naturellement, plus de représentants qu'au Québec, pour cette raison que sa population l'emportait sur l'autre.

Sir Georges-Etienne Cartier répondait à ce propos à Brown: "Si on a laissé vivre l'Union pendant des années lorsque l'excédent de la population du Bas-Canada sur le Haut-Canada était de 280,000 âmes et au-delà, pourquoi ne pas continuer aujourd'hui que l'excédent en faveur du Haut-Canada est au-dessous de ce chiffre?"

M. McDougall, lieutenant de Brown, même esprit dans deux têtes différentes, disait en 1861: "Si l'on méprise les justes demandes du Haut-Canada, si le peuple se voit forcé d'en appeler aux hommes d'origine anglaise dans le Bas-Canada (songeait-il au plan Sherwood, qui voulait donner les cantons de l'Est à l'Ontario, parce que peuplé d'Anglo-saxons?) et de s'adresser au parlement impérial pour lui dire que les Haut-canadiens gémissent sous la domination d'une race étrangère (French Domination) et d'une religion (papisme) qui n'est pas celle de l'Empire, il arrivera que le gouvernement impérial, qui a fait l'Acte d'union, le changera et fera justice complète. Si à nos maux politiques et aux difficultés commerciales actuelles venait se joindre un refus d'être écoutés d'elle, il n'y aurait pas d'autre alternative que de les porter vers Washington!"

Déclamations!

Et cet ancêtre des orangistes, loyaux sujets de l'Empire, fait peu d'honneur, avec ses menaces d'annexion, à ses disciples d'aujourd'hui, qui veulent accuser les Canadiens-français de la même faute dont Brown se paraît en 1860.

Vers le même temps un M. Foley faisait des déclarations dans le même sens, mais au lieu de menacer les Canadiens de l'annexion, s'ils n'accordaient pas la représentation basée sur la population, il les menaçait de guerre civile: "Est-il sage de laisser ainsi deux peuples vivre sur un pied d'antagonisme? Si cela continue, il arrivera le même état de choses que l'on voit actuellement se produire aux Etats-Unis, entre le nord et le sud. Je ne veux pas injurier les Bas-Canadiens, mais je tiens à exprimer ma pensée dans un langage ferme. L'opposition a fait tout ce qu'elle a pu pour éviter le conflit qui, j'en prends le ciel à témoin, arrivera inévitablement, si des concessions ne sont pas faites à propos."

Brown, Foley et leurs pareils sont passés dans l'histoire sous le nom de "cleargrits".

Contre eux s'est élevée tout d'abord, puissante, la voix de M. Loranger, qui a condamné le principe de la représentation appuyée sur le nombre. M. Cartier vint ensuite, et résista contre ces prétentions injustes. Dans un discours qui est demeuré remarquable il démontra que le Haut-Canada n'avait pas droit, sous l'acte d'Union, de réclamer une plus forte représentation que le Bas-Canada. L'Union avait été accomplie dans une pensée que l'égalité de la représentation serait maintenue. Il prouva que le principe de la représentation basée sur la population était injuste et qu'il n'avait été adopté nulle part.

C'est à ce propos aussi, après bien d'autres orateurs des deux côtés de la thèse, que John A. MacDonald a prononcé un discours très habile, plein d'idées larges et de nobles pensées, et qui fut un de ses plus grands triomphes oratoires. Comme Cartier il condamna les principes à la base de la représentation appuyée sur le nombre, en montrant les inconvénients et l'impossibilité. Il voyait dans cette représentation la ruine du gouvernement de l'Union, "qui devait subsister pour la gloire et la prospérité du Canada". Après avoir développé ces idées M. MacDonald prouva que le Haut-Canada n'avait jamais souffert d'injustices, que le gouvernement n'avait jamais négligé ses intérêts. Il défiait les "cleargrits" de donner un seul exemple de "domination française", et personne n'osait relever le gant. Pour lui le remède aux maux de l'heure était la confédération des provinces canadiennes, mais sous un autre plan qu'aux Etats-Unis.

Finalement la cause du Bas-Canada eut le dessus. Presque tous les hommes marquants de l'époque avaient contribué à cet heureux effet, par le double concours de leurs talents et de leur énergie. Il nous fait plaisir de constater l'union étroite de tous les Bas-Canadiens dans cette lutte, et d'admirer leur mot d'ordre: ou l'égalité de la représentation, ou la dissolution de l'Union. Ils ont compris que les concessions demandées par les "cleargrits" pouvaient conduire au suicide national; ils ont compris aussi qu'ils n'avaient pas que leurs droits à sauvegarder mais ceux des générations futures, comme le disait en toutes lettres J.-C. Taché au commencement de ses trente et quelques articles parus dans le Courrier du Canada, en 1858.

VERS LA CONFEDERATION

Nous avons vu, jusqu'ici, dans quels esprits est né le projet de la Confédération canadienne, quelles étaient les dispositions des colonies anglaises du Canada vis-à-vis de ce changement, pour quelles raisons l'Angleterre s'est cru obligée de laisser ces provinces agir à leur guise, ainsi que les besoins de changement de gouvernement par suite des exigences de plus en plus pressantes du Haut-Canada qui, conscient de sa majorité numérique, a voulu exploiter cette force au détriment des Canadiens-français. Seulement l'Union, qui dans l'esprit de ceux qui l'avaient imposée au Canada, devait vaincre l'âme canadienne, a eu des effets tout contraires, et n'a servi qu'à révéler cette âme canadienne à elle-même, et quand les "cleargrits" eurent manifesté l'audace extrême de la représentation basée sur la population, ils ont vu ligués contre eux non seulement tous les députés du Bas-Canada, mais encore un bon nombre du Haut-Canada, qui avait encore l'esprit assez libre pour comprendre la situation.

Grâce donc à l'esprit d'union entre les députés du Bas-Canada, grâce au concours loyal de plusieurs membres du Haut-Canada, le projet de représentation proportionnelle à la population, combiné dans un but hostile, vint donc échouer devant le parlement. Il fallait cependant tôt ou tard faire quelque concession à la demande du Haut-Canada, qui prenait chaque jour une importance plus grande, et gagnait de plus en plus de terrain. Nous avons vu que cette concession ne pouvait avoir lieu que sous la forme d'un changement de constitution. La nécessité d'une confédération de toutes les provinces, invoquée par plusieurs personnages marquants, devenait de plus en plus évidente; elle allait bientôt régler les difficultés existantes en donnant satisfaction aux deux parties. L'opposition, qui ne se tenait pas pour battue, s'est mise alors à embêter le gouvernement, et de 1862 à 1865 l'administration a changé cinq fois de suite.

Pendant ce charivari dans la capitale, les provinces maritimes organisaient à Charlottetown une conférence des provinces maritimes à laquelle Terre-Neuve devait être présente, et qui sera suivie de près par la fameuse conférence de Québec, à laquelle ont été adoptées les résolutions, préparées en très grande partie par les articles de M. Taché, qui devaient servir de base au mémorable débat de 1865.

LES CONFERENCES

Deux conférences, la première à Charlottetown (Ile du Prince-Edouard), le 1er septembre 1864, la deuxième à Québec, le 10 octobre de la même année, complétées par une troisième conférence, qui a eu lieu à Londres, au printemps de 1865 et où s'est jouée la dernière partie de la lutte pour le changement de constitution, préparèrent la Confédération.

La conférence de Charlottetown n'excitait pas grand intérêt dans l'Ontario, où l'on n'approuvait ni ne désapprouvait son programme. Dans le Québec ce programme a réussi à soulever un peu d'enthousiasme. Nous voyons alors Sir Georges-Etienne Cartier se mettre pour de bon dans le mouvement. Fort de la confiance de ses concitoyens du Bas-Canada, les autres provinces avaient placé en lui leurs grandes espérances.

Dans les provinces maritimes la conférence de Charlottetown avait mis le feu aux poudres dans plusieurs milieux. Cette conférence, où il ne devait s'agir que de l'union des provinces maritimes entre elles, ne devait pas recevoir de délégations de Québec ni de l'Ontario. Mais ces deux dernières provinces, après avoir réussi à s'y faire inviter, se sont emparées des débats à ce point, qu'il ne s'est presque pas agi du projet de l'union des provinces maritimes. La grande question est devenue la fédération de toutes les provinces britanniques au Canada.

Dans la Nouvelle-Ecosse l'opposition à ce projet de fédération générale a été très forte. Sir Joseph Howe dirigeait cette opposition, et on l'appelait le roi non-couronné de sa province. Orateur d'une grande puissance et journaliste vigoureux, il combattait moins le principe à la base de la confédération que la forme que l'on voulait donner à ce principe. Il est certain que la Nouvelle-Ecosse, comme le Nouveau-Brunswick d'ailleurs, a fait partie malgré elle de la Confédération. C'est à Sir Charles Tupper, alors le Dr Tupper, que revient le mérite d'avoir réuni la Nouvelle-Ecosse à toutes les autres provinces. Howe, qui n'a pas cessé de combattre le projet tant qu'il n'eut pas été adopté définitivement, a essayé une nouvelle tentative en Angleterre. Finalement il devint ministre sous Sir John MacDonald, puis lieutenant-gouverneur de sa province. Ses amis, tout d'abord tournés contre lui, ont appris dans la suite à le mieux apprécier.

Dans le Nouveau-Brunswick il y avait beaucoup moins d'opposition à la Confédération que dans la Nouvelle-Ecosse. C'est Sir Leonard Tilley qui a le plus contribué à unir sa province à la Confédération canadienne. Cependant, dans le Nouveau-Brunswick comme dans les autres provinces maritimes on n'a pas pris la peine de consulter l'opinion du public, avant d'accepter la confédération. Quant à l'Ile du Prince-Edouard, elle manifestait, elle aussi, une antipathie très prononcée contre le projet, et si bien qu'elle n'est entrée dans la Confédération que plusieurs années plus tard.

Le mouvement hostile à la confédération, commun dans les trois provinces, venait de cette peur que les provinces de l'Atlantique avaient de se faire enterrer par l'influence du Québec et de l'Ontario. Personne cependant ne peut prétendre que depuis, des événements ont eu lieu pour justifier ces craintes, bien explicables après tout.

A CHARLOTTETOWN

Tel était l'état d'esprit des provinces maritimes, quand eut lieu la conférence de Charlottetown. A cette conférence la délégation canadienne a été accueillie avec beaucoup de cordialité. Elle se composait des personnes suivantes: John A. MacDonald, George Brown, Georges-E. Cartier, Alexander T. Galt, Hector L. Langevin, Wm. Macdougall et D'Arcy McGee. Dans ces temps de communications très difficiles leur arrivée a été un événement aussi extraordinaire que le serait la venue, de nos jours, d'une délégation officielle de l'Afrique-Sud ou de l'Australie.

De ce qui s'est passé à la conférence de Charlottetown on ne sait à peu près rien, si ce n'est qu'après entente générale, la conférence a été ajournée à Québec pour le 10 octobre suivant, et qu'à Québec on a dû reprendre les idées déjà développées à Charlottetown. Mais il est certain que ce rapprochement entre les plus grands hommes des colonies britanniques d'alors, n'a pas peu servi à l'entente qui a eu lieu dans la suite à Québec.

Que les représentants des provinces maritimes aient subi l'influence prenante des délégués des Deux Canadas, nous en avons la preuve dans ces paroles du Dr Tupper, prononcées le 12 septembre suivant, après un banquet qui avait lieu à Halifax: "J'ai l'orgueilleuse satisfaction, disait-il, d'affirmer... que jamais groupe d'hommes plus harmonieux, plus uni et plus cordial... ne se réunit pour tenter un effort en vue du bien de la commune patrie." Dans la presse, même impression. Le "Daily Telegraph", de Saint-Jean (N.-B.), dit en effet: "On me dit que leurs (des Canadiens) discours ont été pleins de force et d'habileté et leurs arguments presque irrésistibles. De plus il est de fait que nos propres délégués sont encore plus favorables à l'union qu'ils ne l'étaient. Leurs conférences avec les Canadiens ont pour résultat de faire évanouir les objections qui pouvaient naître dans leurs esprits."

Le résultat de la conférence de Charlottetown a été qu'on a mis de côté le projet de l'union des provinces maritimes pour se rallier au projet de l'union de toutes les provinces britanniques qui composaient alors le Canada.

A QUEBEC

Le 10 octobre, à 11 heures de l'avant-midi, dans les hôtels du parlement du Bas-Canada, à Québec, s'ouvrait la conférence qui devait donner suite à celle de Charlottetown.

Jamais peut-être conférence politique n'a réuni autant et de si puissants esprits que celle qui eut alors à Québec. Nous y voyons les Taché, les Cartier, les Langevin, les Chapais, du Bas-Canada; les MacDonald, les Galt et plusieurs "cleargrits" du Haut-Canada: Brown, Macdougall, Mowatt; Sir Charles Tupper et cinq autres politiciens de la Nouvelle-Ecosse; l'hon. Samuel Tilley et six compagnons, du Nouveau-Brunswick; l'hon. Carter et M. Shea, de Terre-Neuve et plusieurs représentants de l'Ile du Prince-Edouard. Il y avait bien deux colonies britanniques sur les côtes du Pacifique, l'Ile de Vancouver et la Colombie-Britannique, mais elles ne furent pas invitées à y envoyer de représentants. L'ouest non plus, parce qu'il n'était pas encore organisé, mais le fait qu'on avait les yeux sur cette région, c'est que les résolutions qui ont été le fruit de la conférence de Québec prévoient la venue assez prochaine de ce territoire dans la Confédération des provinces canadiennes.

Quand les membres de la conférence de Québec se sont mis au travail, le principe de la confédération avait été déjà accepté, et il ne restait plus que le travail, assez prosaïque en somme, de donner une forme concrète à ce principe. Il s'agissait pour eux de bien déterminer les relations que devaient conserver les provinces de l'union entre elles, et les relations de chacune de ces provinces au pouvoir central. Quand il s'est agi pour les délégués de se choisir un président, ils jetèrent les yeux sur Etienne-Pascal Taché, premier ministre du Québec.

Il serait inutile de souligner ici l'importance et les éléments de grandeur de cet événement. Moins de cent ans après la conquête du Canada par les Anglais, après avoir éprouvé quatre formes de gouvernement depuis 1760, les descendants des deux grandes races qui peuplaient le pays, se donnaient la main pour se donner une nouvelle constitution. C'était dans l'ombre du vieux cap Diamant, sur les ruines du vieux Fort St-Louis, en face du majestueux Saint-Laurent, à la vue des Plaines d'Abraham et de cette lame d'argent qu'est la rivière Saint-Charles dont le cours traverse tant de souvenirs de la vieille France!

Les délégués avaient encore à l'esprit la révolution américaine, et se demandaient ce qu'adviendrait de cette guerre civile qui éprouvait si rigoureusement les colonies voisines, qui n'avaient pas connu de pareilles impasses tant qu'elles avaient voulu demeurer britanniques. Ils craignaient l'invasion du Canada, d'autant plus qu'il y avait des menaces de guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Dans ces circonstances, pour ne pas s'exposer à être mal compris, les délégués ont pris deux décisions importantes: la première, que les délibérations seraient à huis clos, et ensuite que le vote aurait lieu par province, pour donner aux provinces qui avaient moins de représentants à la conférence part égale dans l'influence de leurs voix.

On s'est demandé tout d'abord si l'union devait être législative, ou bien fédérale. L'union législative aurait supprimé les gouvernements provinciaux. Elle aurait été bonne si le Canada n'avait pas eu un territoire aussi vaste, et des besoins si variés d'une province à l'autre. L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande sont une union législative. Les questions locales comme les générales sont réglées par Londres. Au Canada une union fédérale devait prévaloir. Les délégués à la conférence de Québec l'ont très vite compris et il n'y eut presque pas de discussion sur ce point. Les Etats-Unis aussi étaient une union fédérale. Mais la guerre civile a montré à nos hommes d'Etat qu'il fallait procéder, en Canada, en sens inverse. Aux Etats-Unis ce sont les états qui ont l'autorité, et ils ne concèdent au pouvoir central que ce qui leur plait. Au Canada c'est l'inverse qui a eu lieu: le pouvoir central a eu toute l'autorité, et n'a remis aux diverses provinces que ce qu'il a bien voulu.

Quand il s'est agi de déterminer la représentation des provinces dans le gouvernement fédéral, naturellement Brown, "cleargrit" acharné qui s'était battu comme un lion au temps de l'Union législative pour obtenir la représentation basée sur la population, est revenu à ses moutons, et s'est mis à tempêter de nouveau. Seulement, cette fois, il a pratiquement gagné son point. Québec devenait la base de représentation des autres provinces. Elle avait 65 députés, et les autres provinces avaient respectivement autant de représentants au fédéral que le quotient de leur population divisée par le quotient de la population du Québec divisée à son tour par 65. Le recensement devait se faire tous les dix ans, ainsi que les changements dans la représentation au fédéral. Ce principe pouvait mener très loin, parce que si d'une part les provinces autres que le Québec étaient celles qui bénéficiaient le plus de l'immigration, il pouvait être assez facile aussi, de minorer la population du Québec et de majorer celle de l'Ontario. Ce qui a eu lieu dès le premier recensement, dans des proportions qui ont soulevé des protestations vigoureuses.

Pour la Chambre Haute—le Sénat—on agissait plus simplement: on donnait 24 représentants à Québec, 24 à l'Ontario et 24 aux autres provinces réunies. Brown a été un de ceux qui ont le plus ardemment combattu en faveur de la nomination à vie des sénateurs. Depuis, plusieurs gouvernements ont préconisé certaines réformes sénatoriales, mais aucun premier ministre ne les a entreprises.

Il y avait aussi la question des finances à régler entre les diverses provinces, et il arriva un temps où les choses en furent rendues à un blocus complet: on ne pouvait plus s'entendre. Il a fallu avoir recours à une conférence de tous les ministres des finances des provinces intéressées et ces ministres, plus heureux, se sont entendus sur un plan qui a évité une crise qui aurait pu être fatale à toute l'entreprise de la fédération.

Dans la limitation des pouvoirs respectifs des provinces et du fédéral les délégués ont fait ce qu'ils ont pu, mais dans la suite il y eut quand même des frottements qui ont dû être arrangés devant les tribunaux. Cependant aujourd'hui les limites sont assez précises pour que ces recours devant les tribunaux soient très rares.

Sur la question des cours de justice aussi il y eut des discussions très serrées, avec ce résultat que le Québec a pu garder son code civil français, tandis que les codes de toutes les autres provinces sont le même. Pour la loi criminelle elle est uniforme dans toute la confédération, et le fédéral gardait la nomination des juges.

Toutes les conclusions de la conférence de Québec ont été mises en 72 résolutions que les provinces ont étudiées séparément, et elles y ont apporté cinq ou six changements avant de les adopter définitivement.

La conférence avait siégé du 10 au 28 octobre inclusivement, tous les jours, de 11 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Il y eut vers la fin plusieurs séances du soir.

LA SESSION DE 1865

Ces 72 résolutions devaient, dès l'année 1865, servir de thème à un débat mémorable qui eut lieu dans la Chambre du Canada-Uni, à la fin duquel une adresse a été votée à la reine Victoria lui demandant d'approuver ces résolutions. Au commencement de la session on s'était dit qu'il importait de les faire voter en bloc, sans modification d'aucune sorte, parce qu'il fallait d'abord tracer les grandes lignes de la nouvelle constitution, quitte à les corriger dans la suite, s'il y avait lieu.

Tout de suite encore des courants d'opposition très forts remontèrent des provinces maritimes. A Terre-Neuve on n'y voulut rien entendre, et le peuple a rejeté catégoriquement l'approbation que ses représentants avaient donnée au principe de la confédération. Terre-Neuve ne fait pas encore aujourd'hui partie du Dominion du Canada. De la Nouvelle-Ecosse arrivaient de mauvaises nouvelles au sujet de Howe, toujours alerte pour combattre le projet de Québec. Tupper écrivait en janvier 1865 à MacDonald ce qui suit: "Howe est au fond de l'opposition et ne cache pas son hostilité à la confédération... Ses agissements peuvent mettre en danger le vote de la mesure." Dans le Nouveau-Brunswick les fédéralistes, guidés par Tilley subirent la défaite. Dans l'Ile du Prince-Edouard la confédération a été battue par 23 contre 5. Ces vagues de mécontentement atteignirent le Canada en pleine session de 1865, et l'émotion causées par elles n'a pas été faible.

Cependant la Nouvelle-Ecosse, puis le Nouveau-Brunswick ont fini par se rallier au reste du Canada, plus tard l'Ile du Prince-Edouard. Seule Terre-Neuve persévère encore dans son opposition.

Les débats eux-mêmes qui ont eu lieu au Canada, à la session de 1865, forment un gros volume de plus de mille pages de texte très serré. Nous n'avons pas la prétention d'en donner ici même un court résumé. Ces pages nous apprennent que les 72 résolutions de Québec ont été présentées en chambre du Canada-Uni par M. E.-P. Taché, que plusieurs députés y sont allés d'amendements qui ont d'ailleurs été tous défaits. Sur les droits des minorités nous chercherions en vain, dans ce gros volume, assez de substance pour donner une idée générale des opinions d'alors. La presse et les historiens de l'époque sont ce qu'il y a de plus éloquent sur ce point. M. Taché a ouvert le débat en français tout d'abord, pour le poursuivre en anglais, parce qu'on lui avait fait remarquer que tous les députés canadiens français entendaient la langue anglaise, quand aucun député de langue anglaise n'entendait le français. Ce qui n'a pas empêché M. de Saint-Just de parler en français quelques minutes après.

Les principaux personnages qui ont pris part à ce débat sont l'hon. James Aikens, l'hon. George Allen, l'hon. Narcisse Belleau, l'hon. Geo. S. Boulton, l'hon. A. Campbell, l'hon. David Christie, l'hon. Billa Flint, l'hon. Letellier de Saint-Just, l'hon. David MacPherson, l'hon. Wm. MacMaster, l'hon. A. Vidal. Ce débat avait lieu dans la Chambre Haute.

Dans la Chambre Basse, ou Chambre des Communes, plus de cent députés ont porté la parole. Les principaux sont John A. MacDonald, Georges-E. Cartier, George Brown, l'hon. Cameron, Richard Cartwright, l'hon. James Cockburn, l'hon. Dorion, Joly de Lotbinière, Henri Taschereau, Hector Langevin. L'opposition, quand elle venait de la province de Québec, portait sur des questions de race et de religion, parce que Dorion et plusieurs de ses amis apercevaient dans la nouvelle constitution le "tombeau de la race française au Canada et la ruine du Québec". Quand elle venait de l'Ontario, elle n'était que politique et n'existait que pour la forme.

Ce débat dura du trois février 1865 au 14 mars. Le 14 mars la Chambre se présentait devant le gouverneur, pour lui remettre une adresse priant la reine de sanctionner la confédération des provinces canadiennes.

LENDEMAINS

L'adoption de cette adresse consacrait la victoire définitive des fédéralistes. Mais les antiunionistes ne s'en tinrent pas pour battus, et à plusieurs reprises ils sont allés porter plaintes à Londres. Nous avons vu qu'à la veille du débat de 1865 et au lendemain de la conférence de Québec Howe, de la Nouvelle-Ecosse, s'est rendu à Londres pour plaider la séparation et em-

(Suite à la 23ème)



Gouverneurs-Généraux du Canada depuis la Confédération

PREMIERS MINISTRES DEPUIS LA CONFEDERATION



1. L'Hon. ALEXANDER MACKENZIE— Du 7 nov. 1873 au 16 oct. 1878.
2. L'Hon. SIR J. J. C. ABBOTT— Du 16 juin 1891 au 5 déc 1892.
3. L'Hon. SIR JOHN THOMPSON— Du 5 déc. 1892 au 12 déc. 1894.
4. L'Hon. SIR MACKENZIE BOWELL— Du 21 déc. 1894 au 27 avril 1896.
5. L'Hon. SIR CHARLES TUPPER— Du 1er mai 1896 au 8 juillet 1896.
6. Le Très Hon. SIR ROBERT BORDEN— Du 10 oct. 1911 au 10 juillet 1920.
7. Le Très Hon. SIR JOHN A. MACDONALD— Du 1er juillet 1867 au 6 nov. 1873, et Du 17 oct. 1878 au 6 juin 1891.
8. Le Très Hon. WM. LYON MACKENZIE KING, C.M.G.— Du 29 déc. 1921 au 29 juin 1926, et Du 25 sept. 1926 à nos jours.
9. Le Très Hon. ARTHUR MEIGHEN— Du 10 juillet 1920 au 29 déc. 1921, et Du 29 juin 1926 au 25 sept. 1926.
10. Le Très Hon. SIR WILFRID LAURIER— Du 11 juillet 1896 au 6 oct. 1911.

LA CONSTITUTION

1er JUILLET 1867

L'ACTE DE L'AMERIQUE BRITTANIQUE DU NORD

NOUS avons cru devoir imprimer ici le texte de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, document historique qui pourra être consulté avec fruit. Depuis la Confédération trente-trois lois du Parlement du Royaume-Uni et quatre décrets en ont modifié les dépositions. Ces amendements traitent de l'admission de nouvelles provinces, de l'extension des frontières de plusieurs provinces; ils modifient les conventions originaires concernant les subsides financiers, etc. Toutes ces mesures législatives ont été réunies en un volume intitulé "Lois de l'Amérique Britannique du Nord, 1867-1919", publié par l'Imprimeur du Roi, à Ottawa, en 1919.

30 VICTORIA, CHAPITRE 3.

Acte concernant l'Union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent.

(29 Mars 1867.)

Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une Union Fédérale pour ne former qu'une seule et même Puissance (**Dominion**) sous la couronne du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni:

Considérant de plus qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'Empire Britannique:

Considérant de plus qu'il est opportun, concurremment avec l'établissement de l'union par autorité du parlement, non-seulement de décréter la constitution du pouvoir législatif de la Puissance, mais aussi de définir la nature de son gouvernement exécutif:

Considérant de plus qu'il est nécessaire de pourvoir à l'admission éventuelle d'autres parties de l'Amérique Britannique du Nord dans l'union:

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit:

I.—PRELIMINAIRES.

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre: "L'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

2. Les dispositions du présent acte relatives à Sa Majesté la Reine s'appliquent également aux héritiers et successeurs de Sa Majesté, Rois et Reines du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

II.—UNION.

3. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du Très-Honorable Conseil privé de Sa Majesté, de déclarer par proclamation qu'à compter du jour y désigné.—mais pas plus tard que six mois après la passation du présent acte,—les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ne formeront qu'une seule et même Puissance sous le nom de Canada; et dès ce jour, ces trois provinces ne formeront, en conséquence, qu'une seule et même Puissance sous ce nom.

4. Les dispositions subséquentes du présent acte, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, prendront leur pleine vigueur dès que l'union sera effectuée, c'est-à-dire, le jour à compter duquel, aux termes de la proclamation de la Reine, l'union sera déclarée un fait accompli; dans les mêmes dispositions, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, le nom de Canada signifiera le Canada tel que constitué sous le présent acte.

5. Le Canada sera divisé en quatre provinces, dénommées:— Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.

6. Les parties de la province du Canada (telle qu'existant à la passation du présent acte) qui constituaient autrefois les provinces respectives du Haut et du Bas-Canada, seront censées séparées et formeront deux provinces distinctes. La partie qui constituait autrefois la province du Haut-Canada formera la province d'Ontario; et la partie qui constituait la province du Bas-Canada formera la province de Quebec.

7. Les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick auront les mêmes délimitations qui leur étaient assignées à l'époque de la passation du présent acte.

8. Dans le recensement général de la population du Canada qui, en vertu du présent acte, devra se faire en mil huit cent soixante-et-onze, et tous les dix ans ensuite, il sera fait une énumération distincte des populations respectives des quatre provinces.

III.—POUVOIR EXECUTIF.

9. A la Reine continueront d'être et sont par le présent attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs du Canada.

10. Les dispositions du présent acte relatives au gouverneur-général s'étendent et s'appliquent au gouverneur-général du Canada, ou à tout autre Chef Exécutif ou Administrateur pour le temps d'alors, administrant le gouvernement du Canada au nom de la Reine, quel que soit le titre sous lequel il puisse être désigné.

11. Il y aura, pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, un conseil dénommé le Conseil Privé de la Reine pour le Canada; les personnes qui formeront partie de ce conseil seront, de temps à autre, choisies et mandées par le Gouverneur-Général et assermentées comme Conseillers Privés; les membres de ce conseil pourront, de temps à autre, être révoqués par le gouverneur-général.

12. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui,—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, lors de l'union,—sont conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou peuvent être par eux exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils, ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront—en tant qu'ils continueront d'exister et qu'ils pourront être exercés, après l'union, relativement au gouvernement du Canada,—conférés au gouverneur-général et pourront être par lui exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération du Conseil Privé de la Reine pour le Canada ou d'aucun de ses membres, ou par le gouverneur-général individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande-Bretagne ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par le parlement du Canada.

13. Les dispositions du présent acte relatives au gouverneur-général agissant de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada.

14. Il sera loisible à la Reine, si Sa Majesté le juge à propos, d'autoriser le gouverneur-général à nommer, de temps à autre, une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son ou ses députés dans aucune partie ou parties du Canada, pour, en cette capacité, exercer, durant le plaisir du gouverneur-général, les pouvoirs, attributions et fonctions du gouverneur-général, que le gouverneur-général jugera à propos ou nécessaire de lui ou leur assigner, sujet aux restrictions ou instructions formulées ou communiquées par la Reine; mais la nomination de tel député ou députés ne pourra empêcher le gouverneur-général lui-même d'exercer les pouvoirs, attributions ou fonctions qui lui sont conférés.

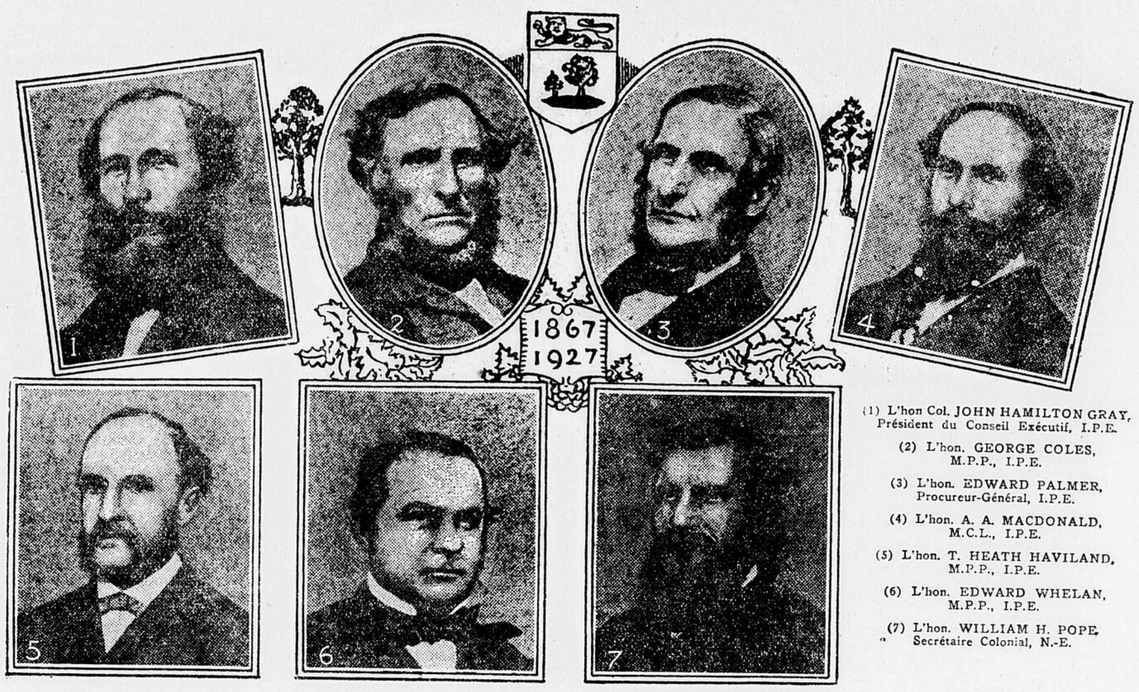
15. A la Reine continuera d'être et est par le présent attribué le commandement en chef des milices de terre et de mer et de toutes les forces militaires et navales en Canada.

16. Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine en ordonner autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada.

IV.—POUVOIR LEGISLATIF.

17. Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute appe-

LES PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD



(1) L'hon Col. JOHN HAMILTON GRAY, Président du Conseil Exécutif, I.P.E.

(2) L'hon. GEORGE COLES, M.P.P., I.P.E.

(3) L'hon. EDWARD PALMER, Procureur-Général, I.P.E.

(4) L'hon. A. A. MACDONALD, M.C.L., I.P.E.

(5) L'hon. T. HEATH HAVILAND, M.P.P., I.P.E.

(6) L'hon. EDWARD WHELAN, M.P.P., I.P.E.

(7) L'hon. WILLIAM H. POPE, Secrétaire Colonial, N.-E.

GRAND SUCCES DE LA CIE



CAPT.
ROGER DE PUYJALON

Le propriétaire populaire et bien connu de la Canadian Auto Sales and Service, a fait le coup de feu outre-mer avec le 22ème bataillon. Il vous invite cordialement à visiter son exposition d'autos Diana et Moon.

CANADIAN AUTO SALES & SERVICE

LA Canadian Auto Sales and Service ouvrit ses portes, dans Ottawa, en janvier 1926, et l'impression très favorable produite à leur première exposition d'Autos Diana Huit et Moon Six augura avantageusement pour le futur. De fait, quelques jours après l'ouverture des salles d'exposition, toute la première consignation de ces splendides autos était vendue.

La popularité croissante des autos Diana et Moon se voit dans les statistiques officielles des enregistrements des nouveaux autos, qui, prises dans des arrondissements représentatifs du pays, font voir qu'ils se vendent plus que les autres autos dans leurs classes respectives.

En achetant le Moon Six ou le Diana Huit, l'acheteur jouit de l'automobile le plus moderne qui soit, et de la pleine valeur pour son argent. De plus, il a la satisfaction de savoir que son auto est appuyé par une des compagnies les plus solidement établies dans l'industrie automotive.

Une expérience qui démontre l'économie dans le service du Moon

L'été dernier, le Capt. Roger de Puyjalon se rendit en automobile à l'usine Moon, à St-Louis, Mo., dans un Sedan Moon "Série A", une distance de 4,000 milles, faisant une moyenne de 23 milles au gallon. Ce voyage fut effectué sans le moindre ennui.

On s'intéressa vivement récemment à la première apparition locale du nouveau Moon 6-60, un modèle Européen-Américain léger six tranchant sur l'ordinaire. Ce fascinant nouveau Six — si différent et original — est maintenant en exposition aux salles de la Canadian Auto Sales and Service.

Poste de Service bien aménagé

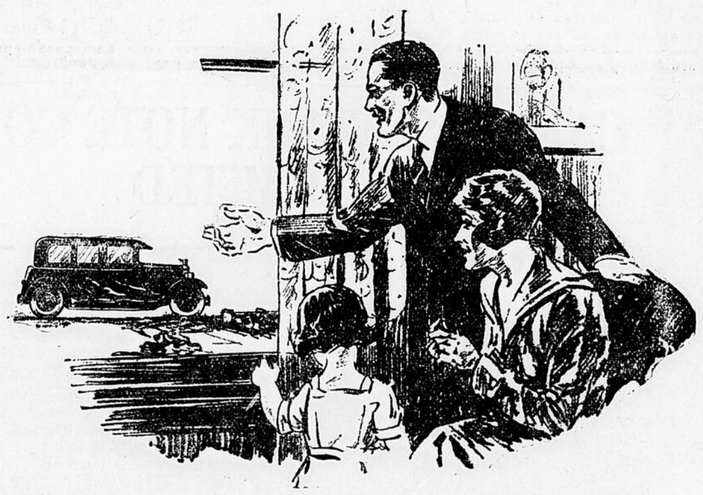
Entrepôt à l'épreuve du feu pour 300 autos.

Le poste de service de la Canadian Auto Sales and Service est situé au No 303, rue Queen, où les clients jouissent d'un service d'experts de 24 heures.

On exécute les réparations des autos Moon et Diana. On répare aussi habilement les autos de toutes les autres marques.

Le garage est une construction à l'épreuve du feu et a une contenance de remisage de 100 autos.

Jouissez de la Vie *Louez un Auto et conduisez-le vous-meme*



La seule série complète à Ottawa

Un grand choix d'autos absolument recommandables, comportant les marques suivantes:

MOON PACKARD FORD
STUDEBAKER JEWET STAR, etc.

Modèles Fermés et Ouverts

$1.50 A $2.25 A L'HEURE

Peu importe le parcours

PAS DE VERSEMENT REQUIS

Nous ne fermons jamais **Mécaniciens experts**

Graissage --- Lavage --- Emmagasinage --- Réparations

"NOTRE RÉPUTATION EST VOTRE GARANTIE"

CANADIAN AUTO SALES & SERVICE

R. R. de PUYJALON, prop.

Ventes: 310, rue Sparks OUVERT LE SOIR Service: 303, rue Queen. Queen 2830

LA CONSTITUTION

1er JUILLET 1867

L'ACTE DE L'AMERIQUE BRITTANIQUE DU NORD

lée le Sénat, et de la Chambre des Communes.

18. Les privilèges, immunités et pouvoirs que posèderont et exerceront le Sénat, la Chambre des Communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par acte du parlement du Canada; ils ne devront cependant jamais excéder ceux possédés et exercés, lors de la passation du présent acte, par la Chambre des Communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette chambre.

19. Le parlement du Canada sera convoqué dans un délai de pas plus de six mois après l'union.

20. Il y aura une session du parlement du Canada une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du parlement et sa première séance dans la session suivante.

Le Sénat.

21. Sujet aux dispositions du présent acte, le Sénat se composera de soixante-et-douze membres, qui seront appelés sénateurs.

22. En ce qui concerne la composition du Sénat, le Canada sera censé comprendre trois divisions:

1. Ontario;
2. Québec;
3. Les Provinces Maritimes, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick;

Ces trois divisions seront, sujettes aux dispositions du présent acte, également représentées dans le Sénat, comme suit: Ontario par vingt-quatre sénateurs; Québec par vingt-quatre sénateurs; et les Provinces Maritimes par vingt-quatre sénateurs, douze desquels représenteront la Nouvelle-Ecosse, et douze le Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la province de Québec, chacun des vingt-quatre sénateurs la représentant, sera nommé pour l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans la cédule A, annexée au chapitre premier des statuts refondus du Canada.

23. Les qualifications d'un sénateur seront comme suit:

(1). Il devra être âgé de trente ans révolus;

(2). Il devra être sujet-né de la Reine, ou sujet de la Reine naturalisé par acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature de l'une des provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, ou du Nouveau-Brunswick, avant l'union, ou du parlement du Canada, après l'union;

(3.) Il devra poséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou tenements tenus en franc et commun socage,—ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, de terres ou tenements tenus en franc-alleu ou en roture dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeur de quatre mille piastres en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances, qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés;

(4). Ses propriétés mobilières et immobilières devront valoir, somme toute, quatre mille piastres, en sus de toutes ses dettes et obligations;

(5). Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé;

(6). En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée.

24. Le gouverneur-général mandera de temps à autre au Sénat, au nom de la Reine et par instrument sous le grand sceau du Canada, des personnes ayant les qualifications voulues; et, sujettes aux dispositions du présent acte, les personnes ainsi mandées deviendront et seront membres du Sénat et sénateurs.

25. Les premières personnes appelées au Sénat seront celles que la Reine, par mandat sous le seing manuel de Sa Majesté, jugera à propos de désigner, et leurs noms seront insérés dans la proclamation de la Reine décrétant l'union.

26. Si en aucun temps, sur la recommandation du gouverneur-général, la Reine juge à propos d'ordonner que trois ou six membres soient ajoutés au Sénat, le gouverneur-général pourra, par mandat adressé à trois ou six personnes (selon le cas) ayant les qualifications voulues, représentant également les trois divisions du Canada, les ajouter au Sénat.

27. Dans le cas ou le nombre des sénateurs serait ainsi en aucun temps augmenté, le gouverneur-général ne mandera aucune personne au Sénat, sauf sur pareil ordre de la Reine donné à la suite de la même recommandation, tant que la représentation de chacune des trois divisions du Canada ne sera pas revenue au nombre fixe de vingt-quatre sénateurs.

28. Le nombre des sénateurs ne devra en aucun temps excéder soixante-et-dix-huit.

29. Sujet aux dispositions du présent acte, le sénateur occupera sa charge dans le sénat, à vie.

30. Un sénateur pourra, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général, se démettre de ses fonctions au Sénat, après quoi son siège deviendra vacant.

31. Le siège d'un sénateur deviendra vacant dans chacun des cas suivants:

(1.) Si, durant deux sessions consécutives du parlement, il manque d'assister aux séances du Sénat;

(2.) S'il prête un serment, ou souscrit une déclaration ou reconnaissance d'allégeance, obéissance ou attachement à une puissance étrangère, ou s'il accomplit un acte qui le rend sujet ou citoyen, ou lui confère les droits et les privilèges d'un sujet ou citoyen d'une puissance étrangère;

(3.) S'il est déclaré en état de banqueroute ou de faillite, ou s'il a recours au bénéfice d'aucune loi concernant les faillis, ou s'il se rend coupable de concussion;

(4.) S'il est atteint de trahison ou convaincu de félonie, ou d'aucun crime infamant;

(5.) S'il cesse de posséder la qualification reposant sur la propriété ou le domicile; mais un sénateur ne sera pas réputé avoir perdu la qualification reposant sur le domicile par le seul fait de sa résidence au siège du gouvernement du Canada pendant qu'il occupe sous ce gouvernement une charge qui y exige sa présence.

32. Quand un siège deviendra vacant au Sénat par démission, décès ou toute autre cause, le gouverneur-général remplira la vacance en adressant un mandat à quelque personne capable et ayant les qualifications voulues.

33. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un sénateur ou d'une vacance dans le Sénat, cette question sera entendue et décidée par le Sénat.

34. Le gouverneur-général pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau du Canada, nommer un sénateur comme orateur du Sénat, et le révoquer ou en nommer un autre à sa place.

35. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, la présence d'au moins quinze sénateurs, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du Sénat dans l'exercice de ses fonctions.

36. Les questions soulevées dans le Sénat seront décidées à la majorité des voix, et dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

La Chambre des Communes.

37. La Chambre des Communes sera, sujette aux dispositions du présent acte, composée de cent quatre-vingt-un membres, dont quatre-vingt-deux représenteront Ontario, soixante-et-cinq Québec, dix-neuf la Nouvelle-Ecosse et quinze le Nouveau-Brunswick.

38. Le gouverneur-général convoquera, de temps à autre, la Chambre des Communes au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau du Canada.

39. Un sénateur ne pourra ni être élu, ni siéger, ni voter comme membre de la Chambre des Communes.

40. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick seront,—en ce qui concerne l'élection des membres de la Chambre des Communes,—divisées en districts électoraux comme suit:

1.—Ontario.

La Province d'Ontario sera partagée en comtés, divisions de comtés (**Ridings**), cités, parties de cités et villes tels qu'énumérés dans la première cédule annexée au présent acte; chacune de ces divisions formera un district électoral, et chaque district désigné dans cette cédule aura droit d'élire un membre.

2.—Québec.

La province de Québec sera partagée en soixante-et-cinq districts électoraux, comprenant les soixante-et-cinq divisions électorales en lesquelles le Bas-Canada est actuellement divisé en vertu du chapitre deuxième des Statuts Refondus du Canada, du chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et de l'acte de la province du Canada de la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine, chapitre premier, ou de tout autre acte les amendant et en force à l'époque de l'union, de telle manière que chaque division électorale constitue, pour les fins du présent acte, un district électoral ayant droit d'élire un membre.

3.—Nouvelle-Ecosse.

Chacun des dix-huit comtés de la Nouvelle-Ecosse formera un district électoral. Le comté d'Halifax aura droit d'élire deux membres, et chacun des autres comtés, un membre.

4.—Nouveau-Brunswick.

Chacun des quatorze comtés dont se compose le Nouveau-Brunswick, y compris la cité et le comté de St-Jean, formera un district électoral par elle-même. Chacun de ces quinze districts électoraux aura droit d'élire un membre.

41. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, —toutes les lois en force dans les diverses provinces, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir: —l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative dans les diverses provinces,—les votants aux élections de ces membres,—les serments exigés des votants,—les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacations des sièges en parlement et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution,—s'appliqueront respectivement aux élections des membres envoyés à la Chambre des Communes par ces diverses provinces.

Mais, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin, âgé de vingt et un ans ou plus et tenant feu et lieu, aura droit de vote.

57. Un bill réservé à la signifi-

42. Pour la première élection des membres de la Chambre des Communes, le gouverneur-général fera émettre les brefs par telle personne et selon telle forme qu'il jugera à propos et les fera adresser aux officiers-rapporteurs qu'il désignera.

La personne émettant les brefs, sous l'autorité de la présente section, aura les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés d'émettre des brefs pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée Législative de la province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick; et les officiers-rapporteurs auxquels ces brefs seront adressés en vertu de la présente section, auront les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés de rapporter les brefs pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée Législative respectivement.

43. Survenant une vacance dans la représentation d'un district électoral à la Chambre des Communes, antérieurement à la réunion du parlement, ou subséquemment à la réunion du parlement, mais avant

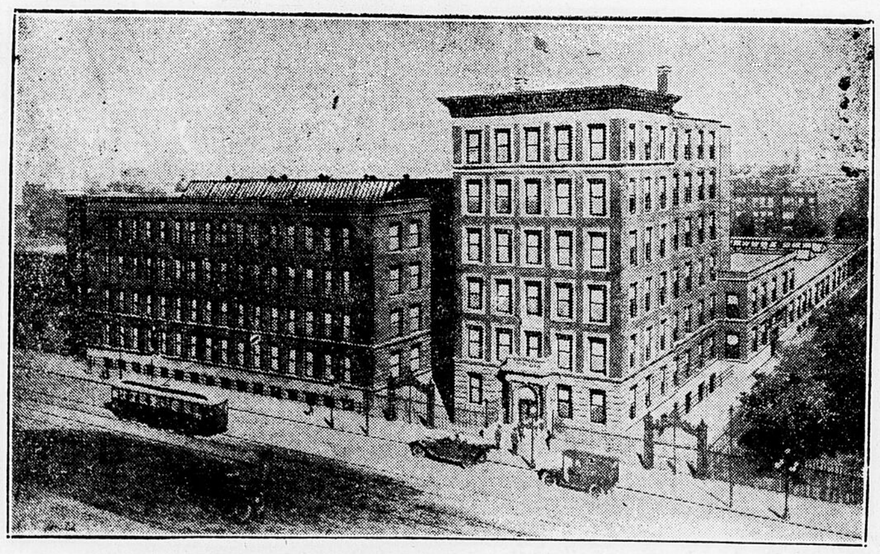
Suite à la 20e

LES PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION DE QUÉBEC



(1) L'hon. J. C. CHAPAIS, Commissaire des Travaux Publics, Canada.
(2) L'hon. GEORGES ETIENNE CARTIER, Procureur-Général, Bas-Canada.
(3) L'hon. THOMAS D'ARCY McGEE, Ministre de l'Agriculture, Canada.
(4) L'hon. Sir ETIENNE P. TACHE Receveur Général et Ministre de la Milice, Canada.
(5) L'hon. ALEXANDER T. GALT, Ministre des Finances, Canada.
(6) L'hon. H. L. LANGEVIN, Solliciteur Général, Bas-Canada.

CANADIAN BANK NOTE COMPANY LIMITED



ENTREPRENEURS POUR
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
EN L'ANNEE DU
JUBILE DE DIAMANT DU CANADA

GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES, BONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS POUR BANQUES A CHARTES POUR GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX ET POUR CORPORATIONS ET COMPAGNIES DANS TOUT LE CANADA.

CANADIAN BANK NOTE COMPANY, LIMITED
224, RUE WELLINGTON
OTTAWA, — CANADA

Président
JOSE A. MACHADO

Vice-Président
et Gérant Général
CHARLES G. COWAN

Secrétaire
et Gérant de Ventes
PHILIP B. TOLLER

OTTAWA
est le centre logique de l'achat en gros pour une distance en un rayon de 100 milles

UN PROMPT SERVICE
est donné par nous en cette distance

NOTRE ASSORTIMENT EST COMPLET

Amortisseurs Weed
Chaînes Weed
Bougies d'Allumage Champion
Huile Veedol
Accumulateurs U.S.L.
Batteries Sèches Eveready
Equipement et Outils de Garagistes
Pistons, Chevilles et Coussinets McQuay Norris
Parties de remplacement
Radio Atwater Kent et Accessoires de Radio

KEYES SUPPLY COMPANY LTD.
282, RUE SPARKS - - OTTAWA
Vente dans le gros seulement
Nous avons un atelier à équipement complet pour nos marchands qui vendent les parties de remplacement.
SUCCURSALES A NORTH BAY ET KINGSTON.

LE CANADA FRANCAIS
SOUS LA CONFEDERATION

Discours prononcé par l'honorable Sénateur Belcourt, docteur en droit, officier de la légion d'honneur, à Toronto le 25 mai 1927 au Congrès annuelle de la Historical Society of Canada. — La grande vitalité du Canada Français. — La population; le territoire qu'il occupe; son agriculture; sa voirie; son industrie forestière; ses mines, pêcheries, forces hydrauliques, etc.

SOIXANTE années représentent, en moyenne, la vie d'un homme. Durant cette période de soixante années, les peuples les mieux doués et les plus fortement constitués ont à peine le temps de mettre au point leur organisme national et de lui faire produire des résultats notables.

La tâche assignée à la Fédération canadienne était extraordinairement difficile, et ne pouvait s'accomplir qu'à la longue et par un sérieux effort. Formé, comme il le fut, de provinces séparées les unes des autres par de très vastes espaces, composées d'éléments dissemblables par leur culte et par leurs habitudes, agitées par des intérêts souvent contraires, et se trouvant dès ses débuts dans un état d'infériorité par rapport à son grand voisin plein de ressources, le nouveau Dominion affrontait de graves problèmes, si graves même qu'il ne manquait pas de gens pour les déclarer insolubles à jamais.

Si l'on se reporte à 1867, si l'on incline à penser que le Canada n'a progressé qu'avec lanteur et n'a pas réalisé complètement une unité nationale réelle et féconde, l'on ne saurait cependant manquer de constater que beaucoup de choses ont été accomplies. Et ce n'est pas dans une allocution d'une demi-heure qu'il est possible de faire une revue complète de res soixante dernières années, même en se limitant au sujet qui n'a été proposé: "Le Canada français sous la Confédération".

LA SITUATION EN 1867

Je me serai, je pense, acquitté de mon devoir en montrant quelle était, au moment de la Fédération, la situation de chacun des deux principaux groupes ethniques qui l'ont formée, et en nous fournissant quelques statistiques qui couvrent la période écoulée depuis 1867, et particulièrement le premier quart de notre siècle, celui que l'un de nos plus illustres hommes d'Etat a désigné comme devant être "le siècle du Canada". Et j'ai confiance de pouvoir aborder ce sujet sans arrière-pensée de critique, mais avec l'impartialité la plus rigoureuse.

Pour se rendre équitablement compte de la part que les Canadiens français ont prise dans le développement de la nation canadienne, il importe absolument de se rappeler la tragédie de leurs débuts, le sacrifice sans cesse répété de leurs hommes les meilleurs au cours des guerres dévastatrices qui ont sévi dès la fondation de la colonie jusqu'à sa capitulation, et qui ont eu pour effet, entre autres, de faire retourner en France le plus grand nombre des gens riches et instruits qui étaient venus au Canada pour s'y établir.

JUSQU'EN 1846

Il convient aussi de rappeler, pour mémoire, que durant plus de soixante-quinze années, c'est-à-dire jusqu'aux environs de 1846, nos colons canadiens-français étaient dépourvus de toute organisation éducationnelle, comme aussi de tous les moyens pratiques et des facilités dont ils auraient eu besoin pour prendre part, d'une façon profitable, aux entreprises commerciales, industrielles et financières du pays. Au fait, tous leurs soucis et toute leurs énergie s'employaient à la restauration de leurs fermes et de leurs établissements ruinés, au périlleux labour d'ouvrier de nouvelles régions à la colonisation, de défricher la terre pour en faire profiter d'abord les Canadiens anglais qui obtenaient de la Couronne, et qui étaient presque les seuls à pouvoir obtenir de la Couronne, des immenses concessions de territoires où plusieurs grandes fortunes se sont réalisées. Un grand nombre de ces fortunes canadiennes ont pris leur origine et assuré leur accroissement dans la sueur et les sacrifices des Canadiens français.

Plusieurs groupements de ces pionniers devinrent alors et restèrent longtemps de nom, aussi réellement que de fait, "des fendeurs de bois et des porteurs d'eau". D'autres moins attachés à la terre, cherchèrent leur subsistance dans la traite des fourrures qui, tout bien considéré, nuisait le plus à la colonisation et au véritable progrès du pays. D'autres, enfin s'entêtèrent à conserver et à exploiter de façon fort réduite, au milieu de sérieuses difficultés et contre des concurrents aussi puissants qu'audacieux, quelques-unes des industries établies au Canada avant la Conquête et qui y avaient survécu telles que le transport maritime, la forge des métaux, l'extraction des minéraux, les pêcheries. Ces petits industriels, et ceux qui s'étaient engagés dans le trafic des fourrures, furent les premiers à souffrir de l'énorme gaspillage de nos ressources naturelles, qui restera comme une flétrissure de notre hémisphère et tout particulièrement de notre pays. Les grandes corporations qui poussent leurs ramifications jusqu'aux confins du pays. Les entreprises de colonisation, l'industrie forestière et les autres organisations industrielles s'efforcèrent de s'approprier l'esprit d'aventure si caractéristique des Canadiens français, et tout spécialement des coureurs des bois et des chasseurs, aussi bien que leur connaissance du pays, leur expérience et leur énergie. Pour ne citer qu'un exemple, rappelons que les hommes qui ont réellement découvert le MacKenzie, qui ont conduit le grand explorateur jusqu'aux rives de ce fleuve et qui devraient avoir le crédit de cette importante découverte et de plusieurs autres étaient de sang canadien-français. L'histoire a conservé les noms de quelques-uns d'entre eux: Etienne Lucier, Joseph Gervais, Louis Labonté et Pierre Belecques qui, avec plusieurs autres de leurs compatriotes, s'étaient engagés au service de la Compagnie de la Baie d'udson.

APRES LA CONQUETE

Immédiatement après la Conquête, les vainqueurs firent, à prix dérisoires, l'acquisition des plus riches seigneuries avec leurs dépendances et bâtiments, ainsi que des fermes qui avaient appartenu individuellement aux premiers colons.

En 1774, dix ans après le traité de Paris, Sir James Marriott déclarait au Parlement britannique qu'au moins dix des principales seigneuries canadiennes avaient passé des mains des Français à celles des Anglais, à des prix de sacrifice. (Cavendish, p. 317). Pas moins de vingt millions d'acres du territoire le plus propice à l'agriculture ou des meilleures terres à bois de la colonie furent concédés par la Couronne, pour un prix insignifiant ou même gratuitement, à des officiers de l'armée, à des soldats, à des fonctionnaires publics à des commerçants et à des immigrés des Etats-Unis qui vinrent s'établir au Canada après la révolution américaine, aussi bien qu'à des accapareurs de la terre et à des spéculateurs. Quinze millions d'acres de ces concessions, situés dans le territoire qui est devenu la province d'Ontario, furent accordés à des spéculateurs ou aux "membres du Conseil ou à leurs amis". (W. L. Grant, "History of Canada", p. 182).

De 1796 à 1814, la Couronne octroya à 96 personnes dans ce qui compose maintenant la province de Québec, 1,457,200 acres, sans le moindre paiement dans presque tous les cas. Pour sa part, un nommé Nicholas Austin reçut 62,621 acres de terre dans le canton de Bolton. Ces concessions étaient le résultat de fraudes auxquelles participaient les membres du Conseil exécutif et qui leur profitaient copieusement. L'un de nos premiers gouverneurs, Sir Robert Shore Milne, autorisa la distribution gratuite des propriétés de la Couronne et s'adjugea, pour sa part, 48,061 acres des terres les plus fertiles des cantons de l'Est. A l'exception de quatre, tous les concessionnaires étaient des Anglo-Saxons récemment arrivés au Canada.

Relevons encore d'autres exemples: En 1810, la famille Ellice reçut 25,592 acres dans le canton de Godmanchester et 33,819 acres dans celui de Hinchinbrooke. En 1915, le gouverneur Lord Drummond octroya à l'honorable John Richardson 29,800 acres dans le canton de Grantham, et l'honorable Thomas Dunn en reçut 52,000 acres. Des officiers supérieurs de l'armée impériale participèrent au dépouillement du domaine canadien de la Couronne. De sa propre autorité, le duc de Portland donna au gouverneur Sir Robert Shore Milne 48,062 acres dans les cantons de Stanstead, Barnston et Compton, et 12,000 acres à chacun des membres du Conseil exécutif composant la Commission des Terres qui, jusque là, a fait les concessions les plus extravagantes et les plus scandaleuses. C'est aussi directement des autorités impériales que la British American Land Co., obtint, en une seule concession, 800,000 acres dans les cantons de l'Est. Un comité, institué par Lord Durham, en 1838, a démontré que, en dehors des seigneuries, 1,404,500 acres furent concédés à 105 individus et que la plupart de ces concessions furent obtenues pour une chanson. Dans cette liste de concessionnaires ne paraissent que quatre ou cinq noms français. (Rapport des Terres de la Couronne pour la province de Québec, 1763 au 31 décembre 1890. Imprimé par autorité de la Législature de la Province de Québec.)

En vertu du traité de Paris, la Grande-Bretagne reçu de France $680,000 qui furent presque totalement payés à des Anglo-Canadiens. (H. Heriot, "Travels through the Canadas" p. 127).



L'HON. SENATEUR N.-A. BELCOURT

NI AIDE NI ARGENT

Durant toute cette longue période, les Canadiens français ne reçurent d'aide ni en hommes, ni en argent, ni en terres, cependant que les colons anglais bénéficiaient d'un apport sans cesse croissant d'immigrants des Iles-Britanniques, aussi bien que d'abondantes ressources financières, et pouvaient ainsi accaparer tout le commerce et toute l'industrie du pays.

Au cours du 19ième siècle, la Grande-Bretagne fit, au Canada, des placements pour un total de $1,500,000,000 qui restèrent entre les mains des Canadiens anglais (Hopkins, "The progress of Canada in the Century", p. 342). Pensez que les entreprises canadiennes-françaises ne bénéficièrent pas d'un seul dollar des $2,400,000,000 que l'Angleterre versa dans l'industrie au Canada! (Beckles Wilson, "Quebec and the Laurentian Province", p. 11).

Tout l'argent tiré du Trésor britannique, en diverses occasions, pour les besoins de la nouvelle colonie, et qui représentait souvent des sommes énormes, était mis entre les mains des nouveaux venus; et l'histoire nous apprend que cet argent ne fut pas toujours dépensé pour les objets auxquels il était destiné. Citons un exemple: Pour réparations, agrandissement et adjonctions à la forteresse de Québec, le Gouvernement impérial accorda, à diverses reprises, $35,000,000. Aucun document n'existe pour montrer quelle proportion de cette somme a été employée aux fins déclarées. Aucune adjudication ne fut faite à un Canadien-Français pour une partie de ces travaux à la forteresse de Québec.

Aussi bien les Anglo-Canadiens étaient-ils seuls à exploiter les principales industries et les moyens de transport, par terre et par eau, l'importation, la distribution et le trafic des marchandises et des articles de première nécessité. Ils monopolisaient le Saint-Laurent, de même que les utilités publiques. De parti pris, les Canadiens-Français étaient constamment exclus de toutes les positions de confiance ou comportant profit, honneur ou dignité. Durant une très longue période ils furent les immédiates victimes d'une bureaucratie puissante autant qu'égoïste. Lord Durham n'a pas de termes trop sévères pour dénoncer le "système d'extorsion en opération par toute la colonie".

LE "PARENT PAUVRE"

En un mot, on peut affirmer en toute vérité que, à l'époque de l'Union, le Canadien-Français se trouvait dans la position du parent pauvre et ignoré qui ne devait compter que sur lui-même, tant à l'intérieur du pays qu'au dehors, pour se procurer du bien-être, de l'aide ou de l'avancement.

Durant le siècle qui s'écoula entre la Conquête et la Confédération, les Canadiens-Français n'augmentèrent leur population que par leur propre natalité, toute immigration française au Canada ayant immédiatement et pour jamais cessé, au moment de la Conquête.

Durant l'ère de relative paix qui suivit, la littérature canadienne-française, histoire, poésie et journalisme, commença à faire entendre ses premiers bégaiements, puis à exprimer plus distinctement l'idéal de la race, puis à acquérir de l'indépendance avec de la fermeté. Suivit une période transitoire où les rivalités de race et de religion absorbaient malheureusement l'opinion publique, où les Canadiens-Français n'inspiraient que du mépris à une bureaucratie arrogante et où leurs plus courageux représentants faisaient à eux seuls valoir leur réclamation d'un gouvernement responsable. Malgré leur ferme désir et leur ambition de promouvoir les intérêts du pays, il va de soi qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de rien accomplir de réellement notoire, si ce n'est d'accroître merveilleusement leur propre population. Au surplus, ils étaient confinés dans un domaine relativement restreint et leurs opérations se limitaient aussi au territoire qui est devenu la province de Québec.

APRES LA CONFEDERATION

Ce n'est qu'après la Confédération, après être devenus les maitres de leurs destinées et de leur propre province, qu'ils purent concentrer leur attention sur un idéal et y appliquer leur énergie. C'est ce qu'ils ont toujours fait, depuis comme ils le font encore, sans léser d'aucune façon les droits de la minorité de langue anglaise et sans l'entraver dans ses entreprises.

Les Canadiens-Français eurent à surmonter les obstacles que nous avons signalés tout à l'heure, avant de commencer à se créer une position égale à celle des Anglo-Canadiens dans le commerce et l'industrie. Il est inutile d'ajouter qu'ayant débuté avec autant de désavantages, ils ont été lents à reprendre le terrain perdu et qu'ils n'ont pas encore acquis la situation dont les autres bénéficient depuis longtemps. C'est ainsi, par exemple, que, dans l'industrie forestière, les Canadiens-Français n'ont pu obtenir que de très petites parties des vastes et très importantes concessions de coupe qui tombèrent aux mains de leurs compatriotes d'origine anglaise. Dans presque tous les cas, les détenteurs de ces concessions forestières érigèrent d'énormes fortunes grâce au travail accablant et périlleux, grâce à l'endurance, à la longue expérience et aux dispositions particulières des Canadiens-Français qui, moyennant une infime pitance, enrichirent leurs employeurs.

Il est donc inutile de se demander pourquoi, dans de pareilles conditions, se produisit, en 1834, et continua le déplorable exode des Canadiens-Français vers les Etats-Unis, au grand dam du Canada en général et plus particulièrement de l'élément français. C'est vers la même époque (1830) que commença aussi l'émigration des Canadiens-Français de la province de Québec dans celle de l'Ontario, d'abord dans les comtés les plus rapprochés, Prescott, Russell et Glengarry, puis vers l'Outaouais supérieur, puis, plus récemment, vers le Nord-Ontarien, dans le Nouvel-Ontario et le long du chemin de fer transcontinental du Canadien-National. Les statistiques ne nous renseignent guère sur l'importance de leurs établissements récents qui continuent encore à se développer. Nous savons toutefois que les Canadiens-Français ont montré, là comme ailleurs, leur incomparable adaptation à la colonisation et leur attachement profond au sol du Canada qu'ils ont merveilleusement réussi, et sans aucune aide du Gouvernement. La population de ces émigrés de Québec en Ontario dépasse aujourd'hui 300,000 âmes qui exercent dès maintenant une influence considérable dans la conduite des affaires publiques de cette province.

Il y a à peine quarante ans que les cultivateurs canadiens-français ont commencé à s'établir dans nos prairies de l'Ouest. Ils y ont fondé plusieurs groupements qui se sont attachés à la terre, y prospèrent et forment une population qui, en 1921, s'élevait à 113,803 âmes.

GRANDE VITALITE

Si nous comparons la situation qui lui était faite à l'époque de la Confédération avec celle qu'il a acquise aujourd'hui dans le pays, peut-on faire autrement qu'admirer avec respect la italité du Canadien-Français, sa détermination et son courage, aussi bien que le succès qui a couronné son effort dans cette course traversée, pour lui seul, de tous les obstacles. Dans tous les domaines de l'activité humaine on l'a vu s'efforcer de progresser. Partout il a mis en oeuvre les plus fortes qualités de sa race.

Dans le domaine éducationnel, il a progressé de prodigieuse façon et je crois sincèrement que, dans aucune autre partie du monde, ne fonctionne un système scolaire qui soit supérieur à celui de la province de Québec. Il y a longtemps que l'éducation a été mise à l'abri des influences politiques. Elle a été organisée en rigoureuse conformité avec les convictions religieuses de la population et en complète déférence pour les habitudes natives de ses divers éléments. L'enseignement, dans la province de Québec sert d'exemple au monde entier, tant par le respect qu'il professe pour l'autorité constituée, que par la liberté qu'il laisse aux consciences et par l'absolue égalité qu'il reconnait aux uns et aux autres.

Qu'il me soit permis de produire quelques statistiques afin de démontrer le progrès constant, depuis un quart de siècle surtout, accompli dans la vieille province française.

Bien qu'il soit facile de répartir entre les deux groupes de la population québecoise, les chiffres qui intéressent les maisons d'éducation et les institutions publiques et charitables, les statistiques provinciales couvrant les opérations industrielles, commerciales et financières, sont communes aux deux groupes. Nous savons tous que les Canadiens-Anglais, dont la population se chiffre entre 3 et 400,000 détiennent, dans une beaucoup plus grande proportion que les Canadiens-Français, les établissements et les mouvements de l'industrie, du commerce et de la finance, et que leur propriété globale, de même que leurs biens individuels, dépassent proportionnellement de beaucoup la richesse de leurs compatriotes de langue française, bien que ces derniers détiennent une proportion beaucoup plus forte de l'industrie agricole. De même détiennent-ils une propriété beaucoup plus considérable dans les institutions d'éducation, dans les hôpitaux et dans les établissements religieux.

Les statistiques auxquelles je me réfère sont prises des rapports du statisticien de la province, des rapports officiels et d'autres documents. En dehors de la province de Québec, il n'existe pas de statistiques détaillées qui s'appliquent particulièrement aux groupes canadiens-français.

POPULATION

En 1861, la population de la province de Québec était de 1,100,566 âmes; en 1921, elle était de 2,361,199—soit un accroissement de 1,250,000 dans l'espace de soixante années.

Québec figure ainsi, après la province d'Ontario dont la population représente 33% de la population globale du pays, tandis que Québec en représente 26%. La population d'origine française de la province de Québec en 1921 dépassait 2,000,000 d'âmes. L'ensemble de la population d'autres origines comptait alors environ 400,000 âmes. Dans les autres provinces, la population d'origine française figure comme suit: Ontario, 300,000; Nouveau-Brunswick, 124,000; Nouvelle-Ecosse, 55,000; Ile du Prince-Edouard, 12,000; Saskatchewan, 40,000; Manitoba, 45,000; Alberta, 30,000; Colombie-Britannique, 12,000. Yukon et Territoires, 2,000.

TERRITOIRE

A la date du jugement récemment prononcé par le Conseil Privé, à Londres, dans la délimitation de la côte du Labrador, le territoire de la province de Québec fut déclaré couvrir une superficie de 703,653 milles. En perdant le Labrador, ce territoire se réduisit de 112,000 milles. Des 200,000,000 d'acres qui composaient ce territoire de Québec, avant l'annexion de l'Ungava ou Nouveau Québec en 1912, l'étendue des terres propres

GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DU CANADA
1867-1927

Nom.	Date de leur nomination.			Date de leur entrée en fonctions.		
Vicomte Monck, G.C.M.G.	1er	juin	1867	1er	juillet	1867
Lord Lisgar, G.C.M.G., (sir John Young) .	29	déc.	1869	2	fév.	1869
Comte de Dufferin, K.P., K.C.B., G.C.M.G.	22	mai	1872	25	juin	1872
Marquis de Lorne, K.T., G.C.M.G.	5	oct.	1878	25	nov.	1878
Marquis de Lansdowne, G.C.M.G.	18	août	1883	23	oct.	1883
Lord Stanley de Preston, G.C.B.	1er	mai	1886	11	juin	1888
Comte d'Aberdeen, K.T., G.C.M.G.	22	mai	1893	18	sept.	1893
Comte de Minto, G.C.M.G.	30	juillet	1898	12	nov.	1898
Comte Grey, G.C.M.G.	26	sept.	1904	10	déc.	1904
Feld-Mar. S.A.R., duc de Connaught, K.G.	21	mars	1911	13	oct.	1911
Duc Devonshire, K.G., G.C.M.G., G.C.V.O.	19	août	1916	11	nov.	1916
Lord Byng de Vimy, G.C.B., G.C.M.G., M.V.O.	2	août	1921	11	août	1921
Lord Willingdon						

LE CANADA FRANCAIS SOUS LA CONFEDERATION

à l'agriculture représentait approximativement 30,000,000 d'acres. Environ un vingtième seulement, à savoir 25,215,416 acres, est compris dans des municipalités organisées. Près de 10,000,000 d'acres sont en culture; un peu plus de 3,000,000 sont défrichées mais non encore en bon état de culture; environ 10,000,000 sont encore couverts de bois. Le reste est probablement impropre à la culture.

AGRICULTURE

A l'extrême pauvreté qui se remarquait dans les groupements agricoles français de 1867 a succédé un relèvement général. La richesse moyenne du cultivateur québecois égale à près celle de son voisin des Etats de la Nouvelle-Angleterre. En 1867, la récolte dans Québec se traduisait par 23,864 boisseaux de grain. En 1926, avec 7,000,000 d'acres en culture et dont la propriété représente $1,500,000,000 la production se chiffre à $150,253,000. Ce résultat est attribuable, dans une très grande mesure, au persistent effort du Gouvernement provincial pour améliorer l'état du cultivateur, pour faciliter l'échange de ses produits, pour lui ouvrir de nouvelles voies de communication et pour perfectionner ses méthodes de culture.

Le défrichement des terres augmente régulièrement, d'une année à l'autre. En 1901, la superficie en culture représentait 4,704,396 acres. L'année dernière, cette superficie s'était étendue à 6,867,200 acres. Ces chiffres ne comprennent pas les pâturages.

Cette expansion de la culture est particulièrement remarquable dans les régions du Lac Saint-Jean, de Gaspé, du nord de Montréal, du Témiscamingue et de l'Abitibi. Un grand nombre de Canadiens-Français se sont transportés dans le Nord ontarien où ils se sont groupés d'une façon permanente et où ils ont fondé des établissements qui prospèrent. Il en est de même dans les prairies de l'Ouest.

La province de Québec possède aujourd'hui 20 fermes d'expérimentation, 50 écoles d'enseignement domestique, 28 établissements qui montrent les améliorations apportées à la culture fruitière. Les cultivateurs de la province de Québec ont, en outre, à leur disposition 23 champs de démonstration, 6 vergers d'expérimentation, 350 sociétés coopératives, 25 sociétés d'horticulture, 15 clubs de cultivateurs, 1 union de cultivateurs, 100 sociétés d'agronomie; sans compter les inspecteurs techniques qui sont aussi à leur service.

VOIRIE

A l'époque de la Confédération, la province ne possédait pas une seule route de bonne tenue. Aujourd'hui, elle possède 7,650 milles de chemins voituraables qui, d'après l'évaluation du statisticien provincial, ont coûté $75,000,000. Ces routes sont entretenues d'une façon permanente par la Province. Elles ont grandement contribué au trafic des touristes des Etats-Unis et des autres parties du Canada, qui tous reconnaissent que le mode adopté par la province de Québec, pour assurer la circulation et pour prévenir les accidents, atteint presque la perfection.

INDUSTRIE LAITIERE

L'industrie laitière fut méthodiquement organisée vers 1880, et presque toute la population rurale de la Province s'est assimilé les méthodes modernes. En 1901, les laiteries, fromageries et beurreries de tous genres étaient au nombre de 2,000. En 1925, elles étaient au nombre de 1,599. On pourrait croire à une diminution. Tout au contraire, les petites laiteries se fusionnèrent afin d'améliorer leurs méthodes générales et de réduire le coût de leurs opérations. La preuve en est que, en 1901, la production totale de beurre représentait 24,625,000 livres et que, en 1925, cette production atteignait 49,128,804 livres. Par contre, la production du fromage avait diminué. La production du fromage, en 1901, était de 80,630,000 livres; et celle de 1925 ne fut que de 51,761,-908 livres. L'augmentation de l'industrie laitière apparait aussi dans les rapports de l'année 1901 qui accusent une livraison de 809,172,-000 livres de lait aux fabriques. En 1925, cette livraison de lait avait atteint presque 2,000,000,000 de livres, sans compter l'importante quantité de lait et de crème exportée aux Etats-Unis. La quantité de lait et de crème consommée dans les villes de la Province est évaluée à 19,000,000 de livres par année. Pour la seule confection des crèmes à la glace, les cités consomment chaque année plus de 1,000,000 de livres de crème et de lait. En 1925, la production du lait fut évaluée à $89,449,634.

INDUSTRIE FORESTIERE

L'industrie forestière couvre plus de 125,000,000 d'acres, ou 200,000 milles carrés. Ce territoire en exploitation est partiellement la propriété du Gouvernement qui, cependant, ne prend aucune part à la coupe du bois. Une autre partie de ce territoire en exploitation est mise en location par la Couronne. Il y a près de 80,000 acres qui ont été affermies. 11,000 milles carrés seulement sont détenus par des particuliers. La récolte annuelle du bois est employée à la construction ou convertie en pâte pour la fabrication du papier. On ne peut recourir à aucune statistique avant l'année 1908, alors que la production de l'année représenta 690,-125,000 pieds, mesure de planche; en 1926, cette production avait augmenté à 1,681,481,652 pieds, mesure de planche. En 1908, la valeur de cette production se chiffrait à $10,828,600 et, en 1925, à $42,301,755. En 1908, l'industrie de la pulpe, tout à ses débuts, en avait produit 201,540 tonnes. En 1925, la production de la pulpe se chiffrait à 1,370,303 tonnes. Les pulperies étaient au nombre de 21 en 1912; leur nombre était augmenté à 50 en 1925. Québec produit plus de pulpe de bois que toutes les autres provinces canadiennes. En 1910, Québec prohiba l'exportation du bois de pulpe abattu sur les terres de la Couronne, afin de promouvoir l'établissement de pulperies locales et, par ce moyen, procurer un travail additionnel et de nouveaux revenus à la population de la Province.

MINES

En 1900, le total de la production minérale était évalué à $12,-546,076; en 1925, elle s'évaluait à $23,824,912. Sans aucun doute, la province de Québec anticipe un développement prodigieux de son industrie minière dans un avenir rapproché.

PECHERIES

Le gouvernement provincial n'a obtenu qu'en 1922 le contrôle et l'administration de ses pêches maritimes. Elle compte 102 établissements industriels qui manutentionnent les produits de la pêche. En divers endroits, et notamment à Gaspé, à Port-Daniel et à Cadoussac, la Province maintient des usines de pisciculture pour la propagation du saumon et du homard et pour le repeuplement d'un grand nombre de lacs.

FORCES HYDRAULIQUES

De toutes les provinces canadiennes, Québec a réalisé les progrès les plus considérables dans l'exploitation des forces hydrauliques.

En 1910, la Commission de Conservation du Canada estimait que 300,153 C.V. avaient alors été mis en exploitation dans la province de Québec, défalcation faite de l'énergie électrique produite par la rivière Outaouais.

En 1925, Québec était à la tête de toutes les autres provinces dans la production des forces hydrauliques. Elle avait alors établi des turbines produisant 1,915,443 C.V. A cette même époque, Ontario produisait 1,798,588 C.V. Avec les forces que vont produire les établissements de la rivière Gatineau et ceux de la décharge du lac Saint-Jean dans le Saguenay, la province de Québec produira certainement au moins 3,000,000 C.V. sans tenir compte d'autres établissements moins considérables et cependant très importants. Des lignes ont été construites pour transmettre cette énergie et faciliter l'établissement des industries, de même que pour les services de traction.

MANUFACTURES

En 1924, la province de Québec comptait 6,847 manufactures engageant un capital de $1,044,113,-969, produisant $776,232,244 de marchandises et payant $162,379,-284 de salaires.

Nous pourrions ainsi continuer à relever les statistiques des autres domaines de l'industrie, qui ne manqueraient pas d'intérêt; mais, encore une fois, le temps doit nous arrêter.

EDUCATION

En 1867, la province comptait 3,355 écoles, 190 académies, 2 écoles modèles et 3 universités, suivies par 212,837 élèves. En 1926, 582,905 élèves fréquentaient 8,104 écoles primaires auxquelles étaient attachés près de 22,000 précepteurs. L'assistance moyenne aux écoles dépassait de 8% celle des autres provinces.

En 1867, les subsides provinciaux aux écoles s'élevaient à $256,-762. En 1926, ces subsides atteignaient $4,000,000 et le coût total de l'éducation dans la province représentait $28,930,665. Elle possède aujourd'hui 17 écoles normales, 1 institut de pédagogie, 21 collèges classiques pour les jeunes gens, et presque autant de couvents de filles, 4 universités, 7 chaires différentes de Sciences appliquées dans les écoles polytechniques et les institutions d'enseignement supérieur, 6 écoles techniques, 2 écoles de beaux-arts. Sans compter les écoles des Arts et Manufactures, les écoles du soir, les écoles d'agriculture et d'industrie laitière, et les écoles d'enseignement ménager. Un grand nombre de bourses aident les élèves les plus méritants à compléter leurs études en Europe et aux Etats-Unis. Environ un quart de la population entière, à savoir 600,000 élèves, suivent les écoles, les collèges ou les universités. En 1925, le gouvernement de Québec a octroyé $1,800,000 à ses deux universités catholiques et $1,000,-000 à l'université protestante et anglaise de McGill. Nous n'avons pas à mettre en compte ici les 65 hôpitaux et maternités, les 115 asiles et orphelinats, les 6 sanitoriums publics, non plus que les nombreuses institutions de bienfaisance établies dans la Province.

LETTRES ET ARTS

Il serait difficile de préciser à quelle date la littérature canadienne-française a débuté. Depuis les premiers jours de la colonisation, les Canadiens-Français ont toujours écrit ou chanté. A maintes reprises, leurs manifestations littéraires ont été sanctionnées par l'Académie Française et louées par les maîtres de la littérature de France. Ils possèdent le sens artistique par tradition et, en dépit de leurs entreprises plus positives qui ne leur laissent guère de loisirs, ils ont pu produire d'intéressantes oeuvres, en peinture, sculpture, architecture, littérature, science et musique.

FINANCES

En 1867, la Province possédait deux banques; en 1926, elle en avait onze avec 1,138 succursales. Au mois de septembre 1926, leur capital global représentait $2,886,-707,070 leur capital acquitté, $117,124,011 et leur réserve $125,-441,200.

A l'époque de la Confédération existaient, dans la Province, 24 compagnies à fonds social avec un capital de $1,600,000. Il en existe aujourd'hui 700 dont le capital se totalise au chiffre de $150,000,000.

Depuis 1901, l'administration publique de Québec n'a connu que des surplus dont le moindre, en 1902, se traduisait par $24,492 et dont le plus considérable, en 1922, représentait $5,033,419. Elle a encore une dette publique, qui se réduit graduellement. Cette dette, en 1925, s'élevait à $81,944,926 soit per capita $33.52; et la province de Québec subit favorablement, à cet égard, la comparaison avec la province modèle dont la dette publique, durant la même année, était de $277,045,257 soit $89.28 per capita. A l'exception de l'Ile du Prince-Edouard, Québec a la dette per capita la plus basse de toutes nos provinces. Comme richesse, elle occupe le deuxième rang, en détenant 25% de la richesse totale du pays, alors qu'Ontario en détient 33%.

Québec possède une institution financière qui lui est propre, La Caisse Populaire, qui est établie sur une très forte base, qui a répondu à un besoin général et dont la prospérité s'accentue sans cesse. Cette institution fut établie en 1906 et fonctionne d'après le principe de coopération de crédit. La Province possède actuellement 46 Caisses Populaires qui, en 1925, comptaient 23,527 membres adhérents et un actif de $8,261,513.36. Jusqu'en 1925, ces petites banques coopératives avaient prêté à leurs propres membres un montant de $3,827,642.03 et avaient réalisé un profit net de $439,261.19. Elles ont largement contribué à la stabilisation économique de la Province. Enfin, pour attester les progrès réalisés dans la finance privée, au cours des récentes années, il suffit de rappeler que Québec compte aujourd'hui plus de 30 millionnaires canadiens-français, sans tenir compte des fortunes fort nombreuses qui dépassent $100,000.

TRAVAIL

Le temps à ma disposition ne me permet pas d'entrer dans beaucoup de détails sous ce chapitre. Je tiens cependant à signaler un autre facteur de la stabilité économique de la province de Québec, et c'est celui que procurent les Syndicats Nationaux Catholiques. Le Canada est le seul pays du monde où les classes laborieuses reçoivent leurs directions de l'étranger. Les Syndicats Nationaux Catholiques furent établis dans Québec pour obvier à cet état de chose intolérable. Ces organisations ont pour objet d'assurer le règne de la justice par le respect des obligations mutuelles et par l'accomplissement des devoirs réciproques. Il est intéressant de remarquer que ces syndicats, bien que catholiques de nom, admettent les protestants parmi leurs membres. Fondés en 1911, ils comptent aujourd'hui plus de 50,-000 membres. Le Travail accompli dans leurs réunions annuelles, de même que l'appui qu'ils ont donné à certaines législations, démontrent qu'ils ont exercé et continuent d'exercer une très grande influence morale dans le règlement des difficultés qui surgissent inévitablement entre employeurs et employés. Depuis leur fondation, ces syndicats n'ont recouru à la grève que onze fois.

CONCLUSION

Les Canadiens-Français louent à bon droit le bien-être et la prospérité qu'ils trouvent dans leur province d'origine française, et ils applaudissent également au succès de leurs compatriotes qui ont établi des groupements par tout le pays. Ils sont loyaux, certes, et prétendent demeurer loyaux envers la Grande-Bretagne et ses institutions; ils prétendent aussi bien résister et s'opiniâtrer à jamais contre toute tentative de dénationalisation. C'est uniquement par leurs propres labeurs, leur propre endurance et leur propre tenacité, aussi bien que par leur confiance en l'avenir du Dominion, qu'ils ont contribué au progrès et à la stabilité de la Confédération. Ils ont réussi en dépit des plus grandes difficultés, et malgré le traitement injuste et souvent cruel qui leur fut imposé. On ne parviendrait pas à indiquer une phase de leur existence où se soit produit quelque régression. Ils se sont adaptés aux exigences et au poids du temps. Les considérations matérielles ne les ont jamais dominés; mais ils sont restés attachés au sol natal et à leurs conceptions traditionnelles de l'existence. Nulle part ailleurs, dans la Confédération, les deux races ne sont plus unies, tout en conservant chacune leur caractère national parfaitement intact. Nulle part ailleurs, au Canada, ne se peut trouver plus parfaite harmonie, plus amicale émulation. Nulle part ailleurs, les deux races ne témoignent plus de respect et de considération pour la liberté de pensée et d'action. Nulle part ailleurs, enfin, ne règne une paix aussi générale et un aussi visible contentement de vivre.

D'après la constitution nationale, Québec est le pivot qui détermine la représentation proportionnelle des provinces. En réalité, c'est le "Balance Wheel" du Dominion.

J'ai dit, tout à l'heure, que l'unité canadienne n'a encore que bien peu progressé. Il me semble inutile de le démontrer longuement. Nous n'avons pas encore libéré notre organisme national des erreurs et des provocations qui se répètent régulièrement; certains conflits d'ordre spirituel et d'ordre matériel ne se sont pas apaisés et persistent à compromettre notre avenir. Pour ma part, je n'éprouve aucun désir, et je n'ai d'ailleurs pas davantage l'intention, durant cette année où nous célébrons le soixantenaire de notre Confédération de souligner nos faiblesses et nos déconvenues; il m'est plus agréable d'exprimer l'espoir que nous sommes parfaitement justifiables de placer en l'avenir.

La parfaite unité nationale n'a jusqu'à présent été atteinte par aucun pays; chez moi persiste le doute qu'elle soit jamais réalisée. Il est à prévoir que la diversité des origines, de la culture, des tempéraments, des traditions et des occupations, produira toujours son influence. Tout bien considéré, le Dominion en a fait état. Et les Pères de la Confédération estimaient que cette diversité d'origine ne devait pas entraver sérieusement ou retarder l'accomplissement de l'unité nationale. Ils n'auraient pas prévu les destinées qu'ils ont prévues pour la Confédération s'ils avaient douté que cette diversité d'origine pût en compromettre la réalisation. Il n'y a donc aucune nécessité de modifier notre Constitution. La seule condition requise, pour atteindre peu à peu à cette unité, réside dans l'interprétation sincère et équitable de l'esprit de notre charte et dans l'application raisonnable de ses termes.

Est-il besoin de vous marquer davantage la joie que j'éprouve de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer, en cette ville de Toronto à qui on adresse parfois des quolibets injustes, la gratitude avec laquelle nous constatons le changement qui s'est opéré très profondément dans l'opinion et dans les sentiments manifestés à l'égard de Québec et des groupes de langue française? Nous sommes aussi réconfortés en sentant la sympathie qui, peu à peu, appui nos appels à la justice et au "fair-play" britanniques, en recevant une coopération sans cesse plus généreuse et plus efficace pour établir au Canada une meilleure entente, une plus grande harmonie et une unité plus générale. Je dois rendre un hommage particulier aux efforts inlassables de la "Unity League of Ontario" et des résultats qu'elle a déjà obtenus. Et je ne voudrais pas avoir manqué de saluer, ici, le grand nombre des hommes distingués qui la composent, son président, son secrétaire, et enfin, le très éminent président de cette Société. Aucune oeuvre, aucune que la leur, ne s'est accomplie avec plus d'adresse et plus de bonheur. Aussi dois-je, en terminant, formuler le souhait que la célébration du soixantenaire de notre Confédération ne soit pas seulement un festival passager qui ne produise aucun résultat durable; mais qu'elle soit, pour chacun de nous, l'occasion de prendre la ferme résolution d'adhérer à l'esprit de notre constitution et à ses objets, de travailler de tout coeur à leur accomplissement, et de rendre aux vénérés Pères de la Confédération canadienne le culte que nous leur devons, en nous inspirant de l'idéal et de la confiance qui les ont eux-mêmes si heureusement inspirés.

4%

et

Sûreté

LA CAPITAL TRUST CORPORATION

LIMITEE

B. G. CONNOLLY, Ottawa, Gérant Général.

E. T. B. PENNEFATHER, Ottawa, Assistant Gérant Général.

E. L. PARENT, Gérant Dépt. Successions.

Bureau Chef:

10, RUE METCALFE.. OTTAWA, ONT.

Téléphone: Queen 7451

Capital Autorisé $2,000,000.00

Capital Payé $600,000.00

Le Véritable Premier Cultivateur au Canada

Le véritable premier cultivateur canadien fut Louis Hébert, qui arriva en ce pays en 1617 et commença le défrichement de la terre en un endroit se trouvant actuellement dans le centre de la haute ville, à Québec. Ses outils se composèrent d'une hache et d'une bêche. Quel contraste avec les méthodes d'aujourd'hui!

Soixante années de progrès en Agriculture

1867

1927

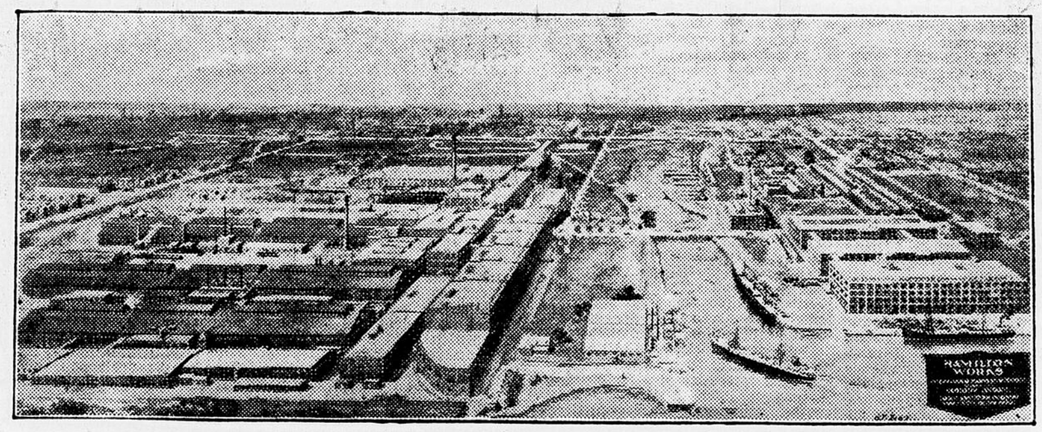
CANADA

Quelques Mots à Notre Sujet

Le placement total de l'International Harvester Company of Canada dans l'équipement des succursales et de l'usine dépasse $15,000,000. Actuellement approximativement 16,000 personnes dépendent de la compagnie pour gagner leur vie, sans inclure nos agences locales.

ONTARIO

QUEBEC



Usines à Hamilton, les plus grandes dans l'empire anglais.

D'un Ocean a l'Autre

International Harvester Co. of Canada, Ltd.

a joue un role important dans le Progres du Canada

MANITOBA

N.-BRUNSWICK

McCORMICK-DEERING FARM MACHINES AND IMPLEMENTS

ALBERTA

NOUV.-ECOSSE

Succursale de l'Est d'Ontario

294, rue Sparks, Ottawa

N. B. AGNEW, gérant

Instruments Aratoires

Camions et Coach Automobiles

SASKATCHEWAN

C. ANGLAISE

P.-EDOUARD

L'HISTORIQUE D'UNE INDUSTRIE D'OTTAWA



M. C.-H. LABARGE,
Président et Directeur-Gérant



Un coin de notre salle d'expédition, où le fromage après avoir été mis en forme à la machine et entièremnt enveloppé de papier de plomb, est mis dans de commodes cartons de ½ livre et de 1 livre.



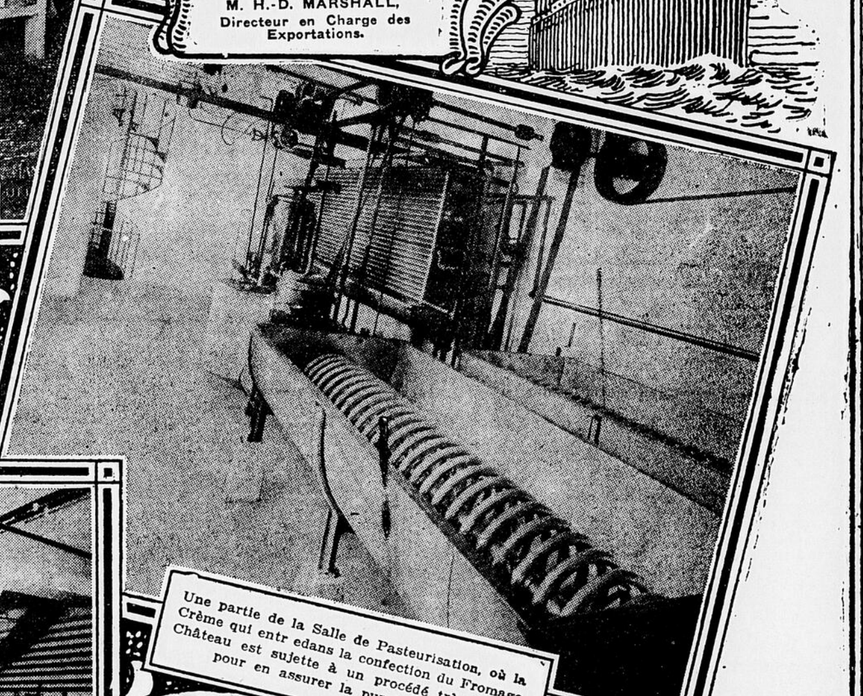
M. H.-D. MARSHALL,
Directeur en Charge des Exportations.



Salle de Réception de la Crème, où la crème dans chaque bidon est éprouvée séparément avant d'être acceptée du cultivateur.



Une salle de frigorification où le produit est entreposé depuis sa fabrication jusqu'à son expédition.



Une partie de la Salle de Pasteurisation, où la Crème qui entr edans la confection du Fromage Château est sujette à un procédé très sévère pour en assurer la pureté absolue.

FROMAGE CHATEAU



M. H. C. CRUICKSHANK,
De Cruickhank Guild Ltd.,
Toronto.
Représenant pour l'Ontario



M. DONALD H. BAIN,
De Donald H. Bain Ltd., W'peg
Représentant pour l'Ouest

Ne datant que d'un peu plus d'un an le Fromage Château est connu dans le monde entier

La grandeur d'une ville se mesure d'après ce qu'elle produit, la richesse d'une ville se mesure, non pas par ce qu'elle vend à ses citoyens, mais par ce qu'elle vend aux autres villes et aux autres pays. Ottawa est vraiment une grande ville, plus grande que bien de ses citoyens la croient, car Ottawa est un centre producteur tout en étant la Capitale du Canada, avec tout ce qui accompagne cette position en vedette. Un des exemples les plus frappants du succès dont profitent ceux qui désirent développer l'industrie à Ottawa se trouve dans la Chateau Cheese Company, Limited.

Tout près des majestueux édifices du parlement, il y a un peu plus d'un an, prit naissance humblement une industrie dont la renommée s'est répandue au delà d'Ottawa, au delà du Canada, de l'autre côté de l'Atlantique à l'est, de l'autre côté du Pacifique à l'ouest, au point qu'aujourd'hui le Fromage Château, fait à Ottawa, est en vente en presque tous les pays civilisés au monde. Au marché Smithfield, à Londres — dans l'Europe centrale, dans les fascinants arrondissements étrangers de Shanghaï ou à Hong Kong — vos yeux voient quelque chose de familier, quelque chose que vous avez vu sur les affiches en votre pays, et vous êtes pris d'un légitime orgueil lorsque vous reconnaissez le paquet familier du Fromage Château, le petit ambassadeur silencieux de votre propre ville.

Un Grand Avantage pour les Cultivateurs

La Chateau Cheese Company, en plus d'être avantageuse pour la ville d'Ottawa, rend un très appréciable service aux cultivateurs dans cette région, qui demandaient depuis longtemps un plus vaste marché. Le Fromage Château, avec sa plus grande demande d'exportation, encourage les cultivateurs dans les environs d'Ottawa, qui ont des troupeaux de vaches pur sang et qui fournissent du lait de toute première qualité.

LE FROMAGE QUI MET OTTA WA EN VEDETTE

Etablissement des plus modernes sous tous rapports

Un coup d'oeil sur les clichés figurant ci-dessus vous donnera une idée des méthodes hygiéniques modernes dont fait usage la Chateau Cheese Company pour assurer l'absolue pureté de son produit. La crème est reçue dans de gros bidons des cultivateurs. La crème est ensuite pasteurisée et transformée en fromage et puis finalement passée à la salle d'empaquetage, où des jeunes filles en vêtements immaculés mettent le fromage dans les familiers cartons d'une demi-livre, prêt pour la distribution aux magasins détaillants.

Un facteur important dans la fromagere moiderne se trouve dans la glacière. Ici le produit confectionné est gardé jusqu'à ce qu'il soit suffisamment vieilli pour acquérir la texture crémeuse et la saveur irrésistible qui ne se trouvent que dans le Fromage Château.

Produit de plusieurs années d'expérimentations

Bien que le Fromage Château ait joui d'une réputation mondiale en le court espace d'un peu plus d'une année, ce n'est pas le genre de fromage d'une confection d'a peu près. M. C. H. Labarge, président et gérant général de la compagnie, a fait des expériences durant un certain nombre d'années pour la confection du Fromage Château, et le succès de la compagnie est dû au fait que le produit ne fut offert au public que lorsqu'il fut impeccable et cela grâce aux efforts incessants de M. Labarge.

L,ACTE DE...

Suite de la 16e

que le parlement ait statué à cet égard, les dispositions de la section précédente du présent acte s'étendront et s'appliqueront à l'émission et au rapport du bref relativement au district dont la représentation est ainsi vacante.

44. La Chambre des Communes, à sa première réunion après une élection générale, procédera, avec toute la diligence possible, à l'élection de l'un de ses membres comme orateur.

45. Survenant une vacance dans la charge d'orateur, par décès, démission ou autre cause, la Chambre des Communes procédera, avec toute la diligence possible, à l'élection d'un autre de ses membres comme orateur.

46. L'orateur présidera à toutes les séances de la Chambre des Communes.

47. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, —si l'orateur, pour une raison quelconque, quitte le fauteuil de la Chambre des Communes pendant quarante-huit heures consécutives, la chambre pourra élire un autre de ses membres pour agir comme orateur; le membre ainsi élu aura et exercera, durant l'absence de l'orateur, tous les pouvoirs, privilèges et attributions de ce dernier.

48. La présence d'au moins vingt membres de la Chambre des Communes sera nécessaire pour constituer une assemblée de la chambre dans l'exercice de ses pouvoirs; à cette fin, l'orateur sera compté comme un membre.

49. Les questions soulevées dans la Chambre des Communes seront décidées à la majorité des voix, sauf celle de l'orateur, mais lorsque les voix seront également partagées,—et en ce cas seulement,—l'orateur pourra voter.

50. La durée de la Chambre des Communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le gouverneur-général.

51. Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante-et-onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes:

(1.) Québec aura le nombre fixe de soixante-et-cinq représentants;

(2.) Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre soixante-et-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté);

(3.) En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivaudra au nombre entier;

(4.) Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population de la province par rapport au chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait décru dans la proportion d'un vingtième ou plus;

(5.) Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant.

52. Le nombre des membres de la Chambre des Communes pourra de temps à autre être augmenté par le parlement du Canada, pourvu que proportion établie par le présent acte dans la représentation des provinces reste intacte.

Législation financière; Sanction royale.

53. Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.

54. Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

55. Lorsqu'un bill voté par les chambres du parlement sera présenté au gouverneur-général pour la sanction de la Reine, le gouverneur-général devra déclarer à sa discrétion, mais sujet aux dispositions du présent acte et aux instructions de Sa Majesté, ou qu'il le sanctionne au nom de la Reine, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification du bon plaisir de la Reine.

56. Lorsque le gouverneur-général aura donné sa sanction à un bill au nom de la Reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté; si la Reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'Etat l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu,—accompagné d'un certificat du secrétaire d'Etat, constatant le jour où il aura reçu l'acte—étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des chambres du parlement, ou par proclamation, annulera l'acte à compter du jour de telle signification.

cation du bon plaisir de la Reine n'aura ni force ni effet avant et à moins que dans les deux ans à compter du jour où il aura été présenté au gouverneur-général pour recevoir la sanction de la Reine, ce dernier ne signifie, par discours ou message, à chacune des deux chambres du parlement, ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de la Reine en conseil.

Ces discours, messages ou proclamations, seront consignés dans les journaux de chaque chambre, et un double dûment certifié en sera délivré à l'officier qu'il appartient pour qu'il le dépose parmi les archives du Canada.

V.—CONSTITUTIONS PROVINCIALES.

Pouvoir Exécutif.

58. Il y aura, pour chaque province, un officier appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en conseil par instrument sous le grand sceau du Canada.

59. Le lieutenant-gouverneur restera en charge durant le bon plaisir du gouverneur-général; mais tout lieutenant-gouverneur nommé après le commencement de la première session du parlement du Canada, ne pourra être révoqué dans le cours des cinq ans qui suivront sa nomination, à moins qu'il n'y ait cause; et cette cause devra lui être communiquée par écrit dans le cours d'un mois après qu'aura été rendu l'ordre décrétant sa révocation, et l'être aussi par message au Sénat et à la Chambre des Communes dans le cours d'une semaine après cette révocation si le parlement est alors en session, sinon, dans le délai d'une semaine après le commencement de la session suivante du parlement.

60. Les salaires des lieutenants-gouverneurs seront fixés et payés par le parlement du Canada.

61. Chaque lieutenant-gouverneur, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, prêtera et souscrira devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, les serments d'allégeance et d'office prêtés par le gouverneur-général.

62. Les dispositions du présent acte relatives au lieutenant-gouverneur s'étendent et s'appliquent au lieutenant-gouverneur de chaque province ou à tout autre chef exécutif ou administrateur pour le temps d'alors administrant le gouvernement de la province, quel que soit le titre sous lequel il est désigné.

63. Le conseil exécutif d'Ontario et de Québec se composera des personnes que le lieutenant-gouverneur jugera, de temps à autre, à propos de nommer, et en premier lieu, des officiers suivants, savoir: le procureur-général, le secrétaire et régistraire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et—dans la province de Québec—l'orateur du conseil législatif, et le solliciteur général.

64. La constitution de l'autorité exécutive dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse continuera, sujette aux dispositions du présent acte, d'être celle en existence lors de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité du présent acte.

65. Tous les pouvoir, attributions et fonctions qui—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada, avant ou lors de l'union—étaient conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou pouvaient être par eux exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs respectifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront—en tant qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement d'Ontario et Québec respectivement—conférés au lieutenant-gouverneur d'Ontario et Québec, respectivement, et pourront être par lui exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération des conseils exécutifs respectifs ou d'aucun de leurs membres, ou par le lieutenant-gouverneur individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par les législatures respectives d'Ontario et Québec.

66. Les dispositions du présent acte relatives au lieutenant-gouverneur en conseil seront interprétées comme s'appliquant au lieutenant-gouverneur de la province agissant de l'avis de son conseil exécutif.

67. Le gouverneur-général en conseil pourra, au besoin, nommer un administrateur qui remplira les fonctions de lieutenant-gouverneur durant l'absence, la maladie ou autre incapacité de ce dernier.

68. Jusqu'à ce que le gouvernement exécutif d'une province en ordonne autrement, relativement à telle province, les sièges du gouvernement des provinces seront comme suit, savoir: pour Ontario, la cité de Toronto; pour Québec, la cité de Québec; pour la Nouvelle-Ecosse, la cité de Halifax; et pour le Nouveau-Brunswick, la cité de Frédéricton.

Pouvoir législatif.

1.—Ontario.

69. Il y aura, pour Ontario, une législature composée du lieutenant-gouverneur et d'une seule chambre appelée l'assemblée législative d'Ontario.

70. L'assemblée législative d'Ontario sera composée de quatre-vingt-deux membres qui devront représenter les quatre-vingt-deux districts électoraux énumérés dans la première cédule annexée au présent acte.

2.—Québec.

71. Il y aura, pour Québec, une législature composée du lieutenant-gouverneur et de deux chambres appelées le conseil législatif de Québec et l'assemblée législative de Québec.

72. Le conseil législatif de Québec se composera de vingt-quatre membres, qui seront nommés par le lieutenant-gouverneur au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de Québec, et devront, chacun, représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada mentionnés au présent acte; ils seront nommés à vie, à moins que la législature de Québec n'en ordonne autrement sous l'autorité du présent acte.

73. Les qualifications des conseillers législatifs de Québec seront les mêmes que celles des sénateurs pour Québec.

74. La charge de conseiller législatif de Québec deviendra vacante dans les cas, mutatis mutandis, où celle de sénateur peut le devenir.

75. Survenant une vacance dans le conseil législatif de Québec, par démission, décès ou autre cause, le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, nommera, par instrument sous le grand sceau de Québec, une personne capable et ayant les qualifications voulues pour la remplir.

76. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un conseiller législatif de Québec ou d'une vacance dans le conseil législatif de Québec, elle sera entendue et décidée par le conseil législatif.

77. Le lieutenant-gouverneur pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau de Québec, nommer un membre du conseil législatif de Québec comme orateur de ce corps, et également le révoquer et en nommer un autre à sa place.

78. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement, la présence d'au moins dix membres du conseil législatif, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du conseil dans l'exercice de ses fonctions.

79. Les questions soulevées dans le conseil législatif de Québec seront décidées à la majorité des voix, et, dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

80. L'assemblée législative de Québec se composera de soixante-et-cinq membres, qui seront élus pour représenter les soixante-et-cinq divisions ou districts électoraux du Bas-Canada, mentionnés au présent acte, sauf toute modification que pourra y apporter la législature de Québec; mais il ne pourra être présenté au lieutenant-gouverneur de Québec, pour qu'il le sanctionne, aucun bill à l'effet de modifier les délimitations des divisions ou districts électoraux énumérés dans la deuxième cédule annexée au présent acte, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l'assemblée législative avec le concours de la majorité des membres représentant toutes ces divisions ou districts électoraux; et la sanction ne sera donnée à aucun bill de cette nature à moins qu'une adresse n'ait été présentée au lieutenant-gouverneur par l'assemblée législative déclarant que tel bill a été ainsi passé.

3.—Ontario et Québec.

81. Les législatures d'Ontario et de Québec, respectivement, devront être convoquées dans le cours des six mois qui suivront l'union.

82. Le lieutenant-gouverneur d'Ontario et de Québec, devra de temps à autre, au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de la province, convoquer l'assemblée législative de la province.

83. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement, — quiconque acceptera ou occupera dans la province d'Ontario ou dans celle de Québec, une charge, commission ou emploi, d'une nature permanente ou temporaire, à la nomination du lieutenant-gouverneur, auquel sera attaché un salaire annuel ou quelque honoraire, allocation, émolument ou profit d'un genre ou montant quelconque payé par la province, ne sera pas éligible comme membre de l'assemblée législative de cette province, ni ne devra y siéger ou voter en cette qualité; mais rien de contenu dans cette section ne rendra inéligible aucune personne qui sera membre du conseil exécutif de chaque province respective ou qui remplira quelqu'une des charges suivantes, savoir: celles de procureur général, secrétaire et régistraire de la province, trésorier de la province, commissaire des terres de la couronne, et commissaire d'agriculture et des travaux publics, et,—dans la province de Québec, celle de solliciteur général,—ni ne la rendra inhabile à siéger ou à voter dans la chambre pour laquelle elle est élue, pourvu qu'elle soit élue pendant qu'elle occupera cette charge.

84. Jusqu'à ce que les législatures respectives de Québec et Ontario en ordonnent autrement,—toutes les lois en force dans ces provinces respectives, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir: l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de l'assemblée du Canada,—les qualifications et l'absence des qualifications requises des votants,—les serments exigés des votants,—les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacations des sièges en parlement, et l'émission et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution,—s'appliqueront respectivement aux élections des membres élus pour les assemblées législatives d'Ontario et Québec respectivement.

Mais, jusqu'à ce que la législature d'Ontario en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de l'assemblée législative d'Ontario pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin âgé de vingt et un ans ou plus, et tenant feu et lieu, aura droit de vote.

85. La durée de l'assemblée législative d'Ontario et de l'assemblée législative de Québec ne sera que de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le lieutenant-gouverneur de la province.

86. Il y aura une session de la législature d'Ontario et de celle de Québec, une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session de la législature dans chaque province, et sa première séance dans la session suivante.

87. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant la chambre des communes du Canada, s'étendront et s'appliqueront aux assemblées législatives d'Ontario et de Québec, savoir: les dispositions relatives à l'élection d'un orateur en première instance et lorsqu'il surviendra des vacances,—aux devoirs de l'orateur,—à l'absence de ce dernier,—au quorum et au mode de votation,—tout comme si ces dispositions étaient ici décrétées et expressément rendues applicables à chaque assemblée législative.

4.—Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.

88. La constitution de la législature de chacune des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick continuera, sujette aux dispositions du présent acte, d'être celle en existence à l'époque de l'u-



R. H. MOWAT



D. A. McGILLIVRAY

La compagnie Mowat et MacGillivray a fourni plus d'un million de piastres au développement minier dans l'Ontario et le Québec en ces dix-huit mois derniers. Elle a établi dernièrement des succursales à Belleville, Brockville, Cornwall et Pembroke. Elles a raccordé ces villes avec New-York, Montréal, Toronto et Ottawa par fils particuliers.



Vue extérieure et entrée des bureaux, où se trouvent tous les services, au rez-de-chaussée.

Dans la RICHESSE de ses MINES se réfléchit la PROSPERITE de ses CITOYENS

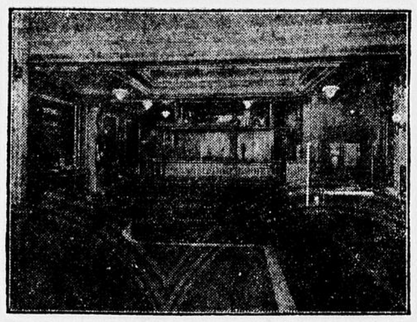
C'EST dans le développement des ressources naturelles du Canada qu'a foi le véritable Canadien. Le développement du Canada a été naturel et constant, et le Dominion marche à grands pas vers son rang parmi les principales nations du monde.

Dans ses mines, nous avons une véritable prospérité. Ressources d'or, d'argent, de cuivre, de nickel, de plomb, de zinc et non-métalliques, tous des produits indispensables à la civilisation. Ces articles seuls sont suffisants pour établir le Canada à titre de nation un riant futur. Les mines en les dix prochaines années doubleront le développement qui a caractérisé les industries de la pulpe, du papier et de l'énergie en ces dix dernières années.

Un Service que vous apprécierez Commandes exécutées pour toutes les bourses

Notre Compétence dans l'Industrie Minière

Nous nous occupons activement de l'exploitation des mines, nous avons nos propres éclaireurs et notre personnel d'ingénieurs sur les terrains. Nous avons transiger plusieurs heureuses affaires minières durant ces années dernières, et cette compétence dans l'exploitation et la transaction de l'industrie minière nous met en position de donner les meilleurs conseils aux placiers dans les mines.



Vue intérieure faisant voir les bureaux généraux, les bureaux particuliers, le service de la comptablité et les voûtes de sûreté.

Notre Service de Courtage

Nous nous spécialisons dans les Valeurs Minières à les deux points de vue de la commission et de l'enregistrement, et ce qui plus est, nous maintenons un prompt service privé couvrant les marchés Toronto-Montréal, la Bourse de New-York, etc. Notre service de cotes comporte tous les marchés et en plus de cela, notre service des rapports courants et des renseignements à jour se rapportant à tous les marchés.

Nous vous invitons à visiter notre salle de cotes sur tableaux, ou écrivez-nous au sujet de toute valeur qui puisse vous intéresser.

SERVICE AUX PLACIERS

Développement des Mines

Il nous fera plaisir de recevoir des offres se rapportant à l'achat et à la vente des propriétés minières, et notre personnel de techniciens est en tout disponible pour l'examen de l'exploitation dans les régions minières d'Ontario, du Québec et du Manitoba.

SYSTEME DE FILS PARTICULIERS

Nous maintenons des relations par fils particuliers avec les centres financiers suivants—

TORONTO NEW-YORK
MONTREAL CHICAGO

et recevons des câbles quotidiens de la Bourse de Londres.

SERVICE AUX PLACIERS

Lettre Semi-Mensuelle du Marché

Deux fois par mois nous publions une lettre du marché se rapportant à la Position Technique du Marché de la majorité des principales Valeurs Minières, et donnant une description générale des propriétés individuelles en tous les Campements Miniers. Nous l'adressons gratuitement sur demande.

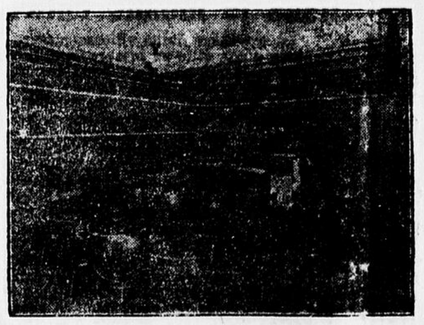
RAPPORT MINIER SPECIAL

Notre Service de Statistiques s'empressera de fournir des Rapports Miniers se rapportant aux propriétés individuelles dans Ontario, dans Québec, au Manitoba et dans la Colombie Anglaise. Ces rapports sont fournis gratuitement, étant une partie de notre service aux placiers dans les mines.

Actions -- Obligations
Valeurs Minières

Mowat & MacGillivray

Téléphone:
Queen * 2800



Vue intérieure montrant la salle des cotes, les tableaux pour les clients, les tableaux, les cotes, les dosiers statistiques, et

SIEGE SOCIAL: 128, rue Sparks, Ottawa, Canada

SUCCURSALES: Belleville, Brockville, Cornwall, Pembroke.

FILS PARTICULIERS: Montréal, Toronto, New-York et raccordant toutes les succursales.

nion, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité du présent acte; et la chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick en existence lors de la passation du présent acte devra, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute, continuer d'exister pendant la période pour laquelle elle a été élue.

5.—Ontario, Québec et Nouvelle-Ecosse.

89. Chacun des lieutenants-gouverneurs d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse devra faire émettre des brefs pour la première élection des membres de l'assemblée législative, selon telle forme et par telle personne qu'il jugera à propos, et à telle époque et adressés à tel officier-rapporteur que prescrira le gouverneur-général, de manière à ce que la première élection d'un membre de l'assemblée pour un district électoral ou une subdivision de ce district puisse se faire aux mêmes temps et lieux que l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour ce district électoral.

6.—Les quatre provinces.

90. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant le parlement du Canada, savoir:—les dispositions relatives aux bills d'appropriation et d'impôts, à la recommandation de votes de deniers, à la sanction des bills, au désaveu des actes, et à la signification du bon plaisir quant aux bills réservés,—s'étendront et s'appliqueront aux législatures des différentes provinces, tout comme si elles étaient ici décrétées et rendues expressément applicables aux provinces respectives et à leurs législatures, en substituant toutefois le lieutenant-gouverneur de la province au gouverneur-général, le gouverneur-général à la Reine et au secrétaire d'Etat, un an à deux ans, et la province au Canada.

VI.—DISTRIBUTION DES POUVOIRS LEGISLATIFS.

Pouvoirs du parlement.

91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans cette section, il est par le présent déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:

1. La dette et la propriété publiques.
2. La réglementation du trafic et du commerce.
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le paiement des salaires et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable.
10. La navigation et les bâtiments ou navires (**shipping**).
11. La quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de marine.
12. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau (**ferries**) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.
14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargne.
17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et les billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.
20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteur.
24. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages.
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien, et l'administration des pénitenciers.
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans cette section ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Pouvoirs exclusifs des législatures provinciales.

92. Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:

1. L'amendement de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur;
2. La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux;
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province;
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux;
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent;
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province;
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine;
8. Les institutions municipales dans la province;
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux, ou municipaux;
10. Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes:—

a. Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province;

b. Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger;

c. Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces;

11. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux;
12. La célébration du mariage dans la province;
13. La propriété et les droits civils dans la province;
14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux;
15. L'infliction de punitions par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section.
16. Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

Education.

93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:—

(1.) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (**denominational.**)

(2.) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romaines de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;

(3.) Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province,—il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation;

(4.) Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente action ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section.

Uniformité des lois dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

94. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte,—le parlement du Canada pourra adopter des mesures à l'effet de pourvoir à l'uniformité de toutes les lois ou de parties des lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et de la procédure dans tous les tribunaux ou aucun des tribunaux de ces trois provinces; et depuis et après la passation d'aucun acte à cet effet, le pouvoir du parlement du Canada de décréter des lois relatives aux sujets énoncés dans tel acte, sera illimité, nonobstant toute chose au contraire dans le présent acte; mais tout acte du parlement du Canada pourvoyant à cette uniformité n'aura d'effet dans une province qu'après avoir été adopté et décrété par la législature de cette province.

Agriculture et Immigration.

95. Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province; et il est par le présent déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture ou à l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du parlement du Canada.

VII.—JUDICATURE.

96. Le gouverneur-général nommera les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province, sauf ceux des cours de vérification dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

97. Jusqu'à ce que les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et à la procédure dans les cours de ces provinces, soient rendues uniformes, les juges des cours de ces provinces qui seront nommés par le gouverneur-général devront être choisis parmi les membres des barreaux respectifs de ces provinces.

98. Les juges des cours de Québec seront choisis parmi les membres du barreau de cette province.

99. Les juges des cours supérieures resteront en charge durant bonne conduite, mais ils pourront être démis de leurs fonctions par le gouverneur-général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

100. Les salaires, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf les cours de vérification dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick) et des cours de l'Amirauté, lorsque les juges de ces dernières sont alors salariés, seront fixés et payés par le parlement du Canada.

101. Le parlement du Canada pourra, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, lorsque l'occasion le requerra, adopter des mesures à l'effet de créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada, et établir des tribunaux additionnels pour la meilleure administration des lois du Canada.

VIII.—REVENUS; DETTES; ACTIF; TAXES.

102. Tous les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, avant et à l'époque de l'union, avaient le pouvoir d'approprier,—sauf ceux réservés par le présent acte aux législatures respectives des provinces, ou qui seront perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte,—formeront un fonds consolidé de revenu pour être approprié au service public du Canada de la manière et soumis aux charges prévues par le présent acte.

103. Le fonds consolidé de revenu du Canada sera permanemment grevé des frais, charges et dépenses encourus pour le percevoir, administrer et recouvrer, lesquels constitueront la première charge sur ce fonds et pourront être soumis à telles révision et audition qui seront ordonnées par le gouverneur-général en conseil jusqu'à ce que le parlement y pourvoie autrement.

104. L'intérêt annuel des dettes publiques des différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, constituera la seconde charge sur le fonds consolidé de revenu du Canada.

105. Jusqu'à modification par le parlement du Canada, le salaire du gouverneur-général sera de dix mille louis, cours sterling du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; cette somme sera acquittée sur le fonds consolidé de revenu du Canada et constituera la troisième charge sur ce fonds.

106. Sujet aux différents paiements dont est grevé par le présent acte le fonds consolidé de revenu du Canada, ce fonds sera approprié par le parlement du Canada au service public.

107. Tous les fonds, argent en caisse, balances entre les mains des banquiers et valeurs appartenant à chaque province à l'époque de l'union, sauf les exceptions énoncés au présent acte, deviendront la propriété du Canada et seront déduits du montant des dettes respectives des provinces lors de l'union.

108. Les travaux et propriétés publics de chaque province, énumérés dans la troisième cédule annexée au présent acte, appartiendront au Canada.

109. Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquelles ils sont sis et situés, ou exigibles, restant toujours soumis aux charges dont ils sont grevés, ainsi qu'à tous intérêts autres que ceux que peut y avoir la province.

110. La totalité de l'actif inhérent aux portions de la dette publique assumées par chaque province, appartiendra à cette province.

111. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de chaque province existantes lors de l'union.

112. Les provinces d'Ontario et Québec seront conjointement responsables envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de la dette de la province du Canada, si, lors de l'union, elle dépasse soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres, et tenues au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année.

113. L'actif énuméré dans la quatrième cédule annexée au présent acte, appartenant, lors de l'union, à la province du Canada, sera la propriété d'Ontario et Québec conjointement.

114. La Nouvelle-Ecosse sera responsable envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de sa dette publique si, lors de l'union, elle dépasse huit millions de piastres, et tenue au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année.

115. Le Nouveau-Brunswick sera responsable envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de sa dette publique, si, lors de l'union, elle dépasse sept millions de piastres, et tenu au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année.

116. Dans le cas où, lors de l'union, les dettes publiques de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick seraient respectivement moindres que huit millions et sept millions de piastres, ces provinces auront droit de recevoir, chacune, du gouvernement du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur la différence qui existera entre le chiffre réel de leurs dettes respectives et le montant ainsi arrêté.

117. Les diverses provinces conserveront respectivement toutes leurs propriétés publiques dont il n'est pas autrement disposé dans le présent acte,—sujettes au droit du Canada de prendre les terres ou les propriétés publiques dont il aura besoin pour les fortifications ou la défense du pays.

118. Les sommes suivantes seront annuellement payées par le Canada aux diverses provinces pour le maintien de leurs gouvernements et législatures:

Ontario	$ 80,000
Québec	70,000
Nouvelle-Ecosse	60,000
Nouveau-Brunswick	50,000
Total	$260,000

Et chaque province aura droit à une subvention annuelle de quatre-vingts centins par chaque tête de la population, constatée par le recensement de mil huit cent soixante et un, et—en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick—par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population de chacune de ces deux provinces s'élève à quatre cent mille âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée. Ces subventions libéreront à toujours le Canada de toutes autres réclamations, et elles seront payées semi-annuellement et d'avance à chaque province; mais le gouvernement du Canada déduira de ces subventions, à l'égard de chaque province, toutes sommes d'argent exigibles comme intérêt sur la dette publique de cette province si elle excède les divers montants stipulés dans le présent acte.

119. Le Nouveau-Brunswick recevra du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, durant une période de dix ans à compter de l'union, une subvention supplémentaire de soixante et trois mille piastres par année; mais tant que la dette publique, de cette province restera au-dessous de sept millions de piastres, il sera déduit sur cette somme de soixante et trois mille piastres, un montant égal à l'intérêt à cinq pour cent par année sur telle différence.

120. Tous les paiements prescrits par le présent acte, ou destinés à éteindre les obligations contractées en vertu d'aucun acte des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement et assumés par le Canada, seront faits, jusqu'à ce que le parlement du Canada l'ordonne autrement, en la forme et manière que le gouverneur-général en conseil pourra prescrire de temps à autre.

121. Tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront, à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

122. Les lois de douane et d'accise de chaque province demeureront en force, sujettes aux dispositions du présent acte, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par le parlement du Canada.

123. Dans le cas où des droits de douane seraient, à l'époque de l'union, imposables sur des articles, denrées ou marchandises, dans deux provinces, ces articles, denrées ou marchandises pourront, après l'union, être importés de l'une de ces deux provinces dans l'autre, sur preuve du paiement des droits de douane dont ils sont frappés dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tout surplus de droits de douane (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés.

124. Rien dans le présent acte ne préjudiciera au privilège garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur les bois de construction les droits établis par le chapitre quinze du titre trois des statuts revisés du Nouveau-Brunswick, ou par tout acte l'amendant avant ou après l'union, mais n'augmentant pas le chiffre de ces droits; et les bois de construction des provinces autres que le Nouveau-Brunswick ne seront pas passibles de ces droits.

125. Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

126. Les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avaient, avant l'union, le pouvoir d'approprier, et qui sont, par le présent acte, réservés aux gouvernements ou législatures des provinces respectives, et tous les droits et revenus perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte, formeront dans chaque province un fonds consolidé de revenu qui sera approprié au service public de la province.

IX.—DISPOSITIONS DIVERSES.

Dispositions Générales.

127. Quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du conseil législatif du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, et auquel un siège dans le Sénat sera offert, ne l'acceptera pas dans les trente jours, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général de la province du Canada ou au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick (selon le cas), sera censé l'avoir refusé; et quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, et acceptera un siège dans le Sénat, perdra par le fait même son siège à ce conseil législatif.

I. J. Isbell & Co. Ltd.

Edifice Banque Standard

Ottawa

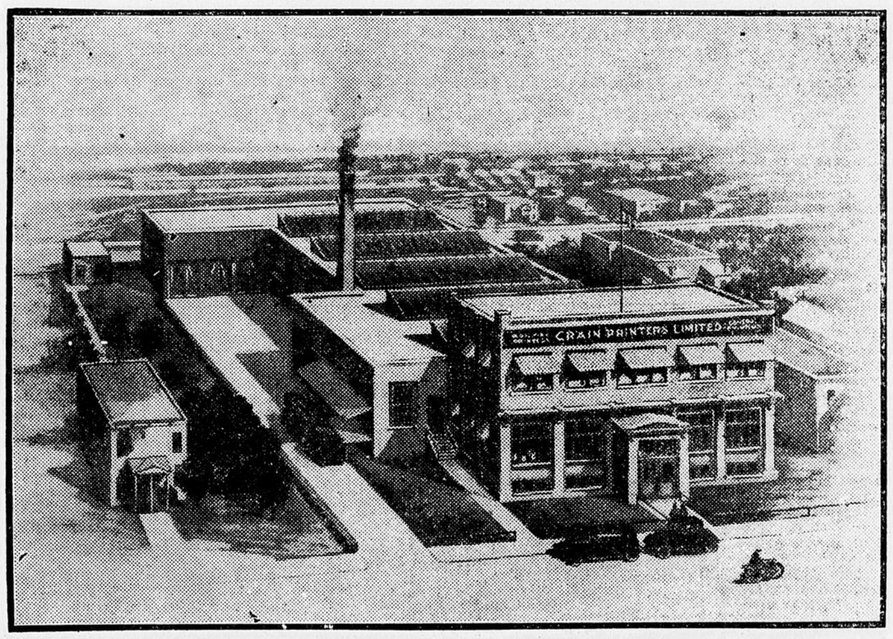
Spécialistes en les

MINES CANADIENNES et en TRANSACTIONS MINIÈRES

Téléphones:

QUEEN 172 - - QUEEN 173

Un édifice moderne, avec 30,000 pieds carrés de superficie, le résultat de 30 années d'efforts.



CRAIN PRINTERS, Ltd.

Imprimeurs de compagnies de chemin de fer et en général

145-147-149 Rue Spruce, Ottawa

ROLLA L. CRAIN, président — **Bureaux succursales à Toronto et à Montréal**

L'imprimerie la plus vaste et la plus moderne au Canada, se spécialisant dans la production des formules régulières de tous genres, soit en feuilles, rouleaux ou dépliants.

Cet établissement compte sept presses rotatives spéciales à grande vitesse; imprimant de une à trois couleurs sur les deux côtés de la feuille; perforant en les deux sens, poinçonnant, numérotant, collationnant deux à quatre feuilles et coupant à la dimension voulue. Nous faisons aussi usage de sept presses automatiques et à quatre cylindres, ainsi que d'un certain nombre de presses à travaux de ville.

Nous sollicitons la comparaison des prix et de la qualité—

Notre service évite les ennuis.

Nous prenons les plus grosses comme les plus petites commandes

128. Les membres du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée,—et pareillement, les membres du conseil législatif ou de l'assemblée législative d'une province devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le lieutenant-gouverneur de la province ou quelque personne à ce par lui autorisée,—le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième cédule annexée au présent acte; et les membres du Sénat du Canada et du conseil législatif de Québec devront aussi, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration des qualifications énoncée dans la même cédule.

129. Sauf toute disposition contraire prescrite par le présent acte,—toutes les lois en force en Canada, dans la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick, lors de l'union,—tous les tribunaux de juridiction civile et criminelle,—toutes les commissions, pouvoirs et autorités ayant force légale,—et tous les officiers, judiciaires, administratifs et ministériels, en existence dans ces provinces à l'époque de l'union, continueront d'exister dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement, comme si l'union n'avait pas eu lieu; mais ils pourront, néanmoins (sauf les cas prévus par des actes du parlement de la Grande-Bretagne ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués, abolis ou modifiés par le parlement du Canada, ou par la législature de la province respective, conformément à l'autorité du parlement ou de cette législature en vertu du présent acte.

130. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—tous les officiers des diverses provinces ayant à remplir des devoirs relatifs à des matières autres que celles tombant dans les catégories de sujets assignés exclusivement par le présent acte aux législatures des provinces, seront officiers du Canada et continueront à remplir les devoirs de leurs charges respectives sous les mêmes obligations et pénalités que si l'union n'avait pas eu lieu.

131. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre nommer les officiers qu'il croira nécessaires ou utiles à l'exécution efficace du présent acte.

132. Le parlement et le gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, comme portion de l'empire Britannique, les obligations du Canada ou d'aucune de ses provinces, naissant de traités conclus entre l'empire et ces pays étrangers.

133. Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.

Ontario et Québec.

134. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—les lieutenants-gouverneurs d'Ontario et de Québec pourront, chacun, nommer sous le grand sceau de la province, les fonctionnaires suivants qui resteront en charge durant bon plaisir, savoir: le procureur-général, le secrétaire et régistraire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et,—en ce qui concerne Québec,—le solliciteur-général; ils pourront aussi, par ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil, prescrire de temps à autre les attributions de ces fonctionnaires et des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés; et ils pourront également nommer d'autres fonctionnaires qui resteront en charge durant bon plaisir, et prescrire, de temps à autre, leurs attributions et celles des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés.

135. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—tous les droits, pouvoirs, devoirs, fonctions, obligations ou attributions conférés ou imposés aux procureur-général, solliciteur-général, secrétaire et régistraire de la province du Canada, ministre des finances, commissaire des terres de la couronne, commissaire des travaux publics, et ministre de l'agriculture et receveur-général, lors de la passation du présent acte, par toute loi, statut ou ordonnance du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada,—n'étant pas d'ailleurs incompatibles avec le présent acte,—seront conférés ou imposés à tout fonctionnaire qui sera nommé par le lieutenant-gouverneur pour l'exécution de ces fonctions ou d'aucune d'elles; le commissaire d'agriculture et des travaux publics remplira les devoirs et les fonctions de ministre d'agriculture prescrits, lors de la passation du présent acte, par la loi de la province du Canada, ainsi que ceux de commissaire des travaux publics.

136. Jusqu'à modification par le lieutenant-gouverneur en conseil,—les grands sceaux d'Ontario et de Québec respectivement seront les mêmes ou d'après le même modèle que ceux usités dans les provinces du Haut et du Bas-Canada respectivement avant leur union comme province du Canada.

137. Les mots "et de là jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature", ou autres mots de la même teneur, employés dans aucun acte temporaire de la province du Canada non-expiré avant l'union, seront censés signifier la prochaine session du parlement du Canada, si l'objet de l'acte tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués àce parlement et définis dans la présente constitution, si non, aux prochaines sessions des législatures d'Ontario et de Québec respectivement, si l'objet de l'acte tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à ces législatures et définis dans le présent acte.

138. Depuis et après l'époque de l'union, l'insertion des mots "Haut-Canada" au lieu "d'Ontario", ou "Bas-Canada" au lieu de "Québec", dans tout acte, bref, procédure, plaidoirie, document, matière ou chose, n'aura pas l'effet de l'invalider.

139. Toute proclamation sous le grand sceau de la province du Canada, lancée antérieurement à l'époque de l'union, pour avoir effet à une date postérieure à l'union, qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada, et les diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'y avoir la même force et le même effet que si l'union n'avait pas eu lieu.

140. Toute proclamation dont l'émission sous le grand sceau de la province du Canada est autorisée par quelque acte de la législature de la province du Canada, qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada,—et qui n'aura pas été lancée avant l'époque de l'union, pourra l'être par le lieutenant-gouverneur d'Ontario ou de Québec (selon le cas), sous le grand sceau de la province; et, à compter de l'émission de cette proclamation, les diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'avoir la même force et le même effet dans Ontario ou Québec que si l'union n'avait pas eu lieu.

141. Le pénitencier de la province du Canada, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, sera et continuera d'être le pénitencier d'Ontario et de Québec.

142. Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement d'Ontario, l'un par le gouvernement de Québec, et l'autre par le gouvernement du Canada; le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement du Canada et les législatures d'Ontario et de Québec auront été réunis; l'arbitre choisi par le gouvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec.

143. Le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre ordonner que les archives, livres et documents de la province du Canada qu'il jugera à propos de désigner, soient remis et transférés à Ontario ou à Québec, et ils deviendront dès lors la propriété de cette province; toute copie ou extrait de ces originaux, sera reçue comme preuve.

144. Le lieutenant-gouverneur de Québec pourra, de temps à autre, par proclamation sous le grand sceau de la province devant venir en force au jour y mentionné, établir des townships dans les parties de la province de Québec dans lesquelles il n'en a pas encore été établi, et en fixer les tenants et aboutissants.

X.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

145. Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une commune déclaration, exposé que la construction du chemin de fer intercolonial était essentielle à la consolidation de l'union de l'Amérique Britannique du Nord, et à son acceptation par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et qu'elles ont en conséquence arrêté que le gouvernement du Canada devait l'entreprendre sans délai: à ces causes, pour donner suite à cette convention, le gouvernement et le parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve St-Laurent à la cité d'Halifax dans la Nouvelle-Ecosse, et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible.

XI.—ADMISSION DES AUTRES COLONIES.

146. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du très-honorable Conseil Privé de Sa Majesté, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, et des chambres des législatures respectives des colonies ou provinces de Terreneuve, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, d'admettre ces colonies ou provinces, ou aucune d'elles dans l'union,—et, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, d'admettre la Terre de Rupert et l'une ou l'autre de ces possessions, le Territoire du Nord-Ouest, ou dans l'union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément au présent; les dispositions de tous ordres en conseil rendus à cet égard, auront le même effet que si elles avaient été décrétées par le parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

147. Dans le cas de l'admission de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Edouard, ou de l'une ou l'autre de ces colonies, chacune aura droit d'être représentée par quatre membres dans le Sénat du Canada; et (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) dans le cas de l'admission de Terreneuve, le nombre normal des sénateurs sera de soixante-et-seize et son maximum de quatre-vingt-deux; mais lorsque l'Ile du Prince-Edouard sera admise, elle sera censée comprise dans la troisième des trois divisions en lesquelles le Canada est, relativement à la composition du Sénat, partagé par le présent acte; et, en conséquence, après l'admission de l'Ile du Prince-Edouard, que Terreneuve soit admise ou non, la représentation de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick dans le Sénat, au fur et à mesure que des sièges deviendront vacants, sera réduite de douze à dix membres respectivement; la représentation de chacune de ces provinces ne sera jamais augmentée au delà de dix membres, sauf sous l'autorité des dispositions du présent acte relatives à la nomination de trois ou six sénateurs supplémentaires en conséquence d'un ordre de la Reine.

Bronzes Perpétuant les Grandes Figures de Notre Histoire.

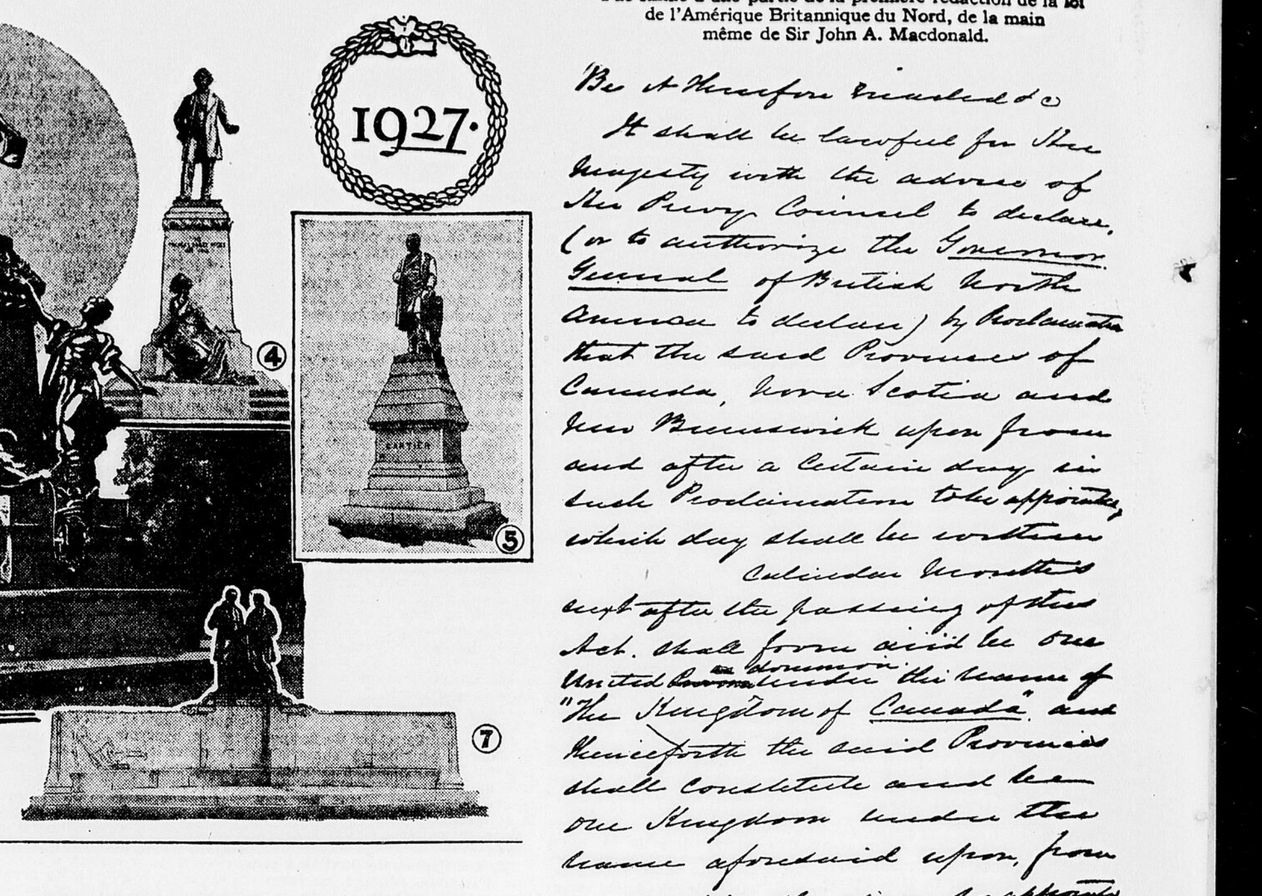


1. Alexander Mackenzie
2. George Brown
3. Reine Victoria
4. D'Arcy McGee
5. Georges-Etienne Cartier
6. John A. Macdonald
7. Lafontaine et Baldwin

Monuments érigés, sur la colline du du Parlement à Ottawa à la mémoire des grands hommes de l'histoire du Canada, qui ont contribué à unifier ce pays. Le soixantenaire de la Confédération canadienne sera célébré le 1er juillet prochain.

Première Equisse du Pacte de la Confédération

Fac-similé d'une partie de la première rédaction de la loi de l'Amérique Britannique du Nord, de la main même de Sir John A. Macdonald.



Be it therefore enacted &c

It shall be lawful for the Queen by and with the advice of Her Privy Council to declare, (or to authorize the Governor General of British North America to declare) by Proclamation that the said Provinces of Canada, Nova Scotia and New Brunswick upon from and after a certain day in such Proclamation to be appointed, which day shall be continuous

Colonies Provinces except after the passing of this Act. shall form and be One United Dominion under the name of "The Kingdom of Canada" and thenceforth the said Provinces shall constitute and be One Kingdom under the name aforesaid upon, from and after the day so appointed as aforesaid. -

The Executive Government of the said Kingdom of Canada is and shall be vested in the Majesty the Queen her Heirs and successors

LE VIEUX ET RECOMMANDABLE

MAGASIN d'ARTICLES SPORTIFS

1891 - - - 1927



Depuis trente-six ans le magasin Ketchum vend les meilleurs articles sportifs, aux plus bas prix auxquels l'on puisse offrir la qualité. Peu importe le sport de votre préférence, le magasin Ketchum peut vous fournir ce dont vous avez besoin.

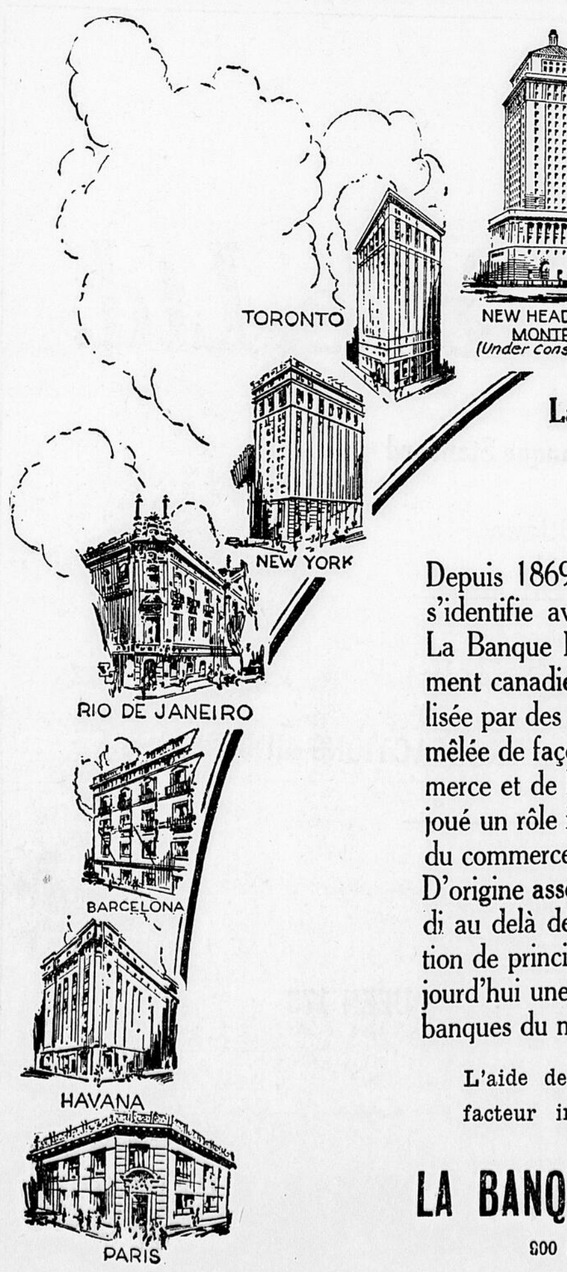
Nous sommes les fournisseurs exclusifs aux Champions du Monde au Hoquet — aux — Champions du Dominion au Football — et aux — Principaux Clubs Athlétiques d'Ottawa et de la région.

Seuls agents pour les fameuses Bicyclettes Cleveland C. C. M.

Venez voir notre assortiment d'articles pour le Golf, le Tennis et la Pêche. Vous trouverez nos assortiments complets et nos prix équitables.

Ketchum & Co., Limited

137-139, rue Sparks Tél: Queen 499



La Banque Royale et le Canada ont Grandi Ensemble Depuis 60 Ans

Depuis 1869, le développement de notre banque s'identifie avec le développement du Dominion. La Banque Royale est une institution essentiellement canadienne, dirigée par des Canadiens, vitalisée par des capitaux canadiens. Notre banque est mêlée de façon intime à toutes les phases du commerce et de la vie économique du Canada. Elle a joué un rôle important dans l'expansion graduelle du commerce canadien sur les marchés étrangers. D'origine assez humble, la Banque Royale a grandi au delà de toutes prévisions, grâce à l'application de principes d'affaires sûrs. Elle occupe aujourd'hui une place bien à elle parmi les grandes banques du monde.

L'aide de cette banque sera pour vous un facteur important de progrès commercial.

LA BANQUE ROYAL DU CANADA

900 succursales desservent le Canada et 31 autres pays.

L'approche du Jubilé de la Confédération nous semble propice pour faire un sérieux examen

"Je me suis souvent demandé", disait récemment l'Hon. J. D. Monteith, trésorier provincial de l'Ontario, "si les citoyens de la grande province d'Ontario appréciaient à leur valeur les conditions dans lesquelles ils vivent. Ou, s'ils sont aveuglés par la multiplicité de toutes ces choses qui rendent la vie facile, confortable et commode?'

M. Monteith était à étudier le développement téléphonique de la province; il ajoutait:

"Prenez le téléphone par exemple — on me dit que le nombre des postes de la Cie de Téléphone Bell, de ses compagnies raccordées et des réseaux indépendants se chiffre à environ 534,821. Ceci équivaut à 18.2 téléphones par cent de population! Il existe peu d'endroits dans l'univers entier mieux desservis au point de vue des communications."

"Ce que le téléphone vaut à l'homme d'affaires, à la ménagère, au fermier, à l'ouvrier, je n'ai pas à vous l'apprendre. Quiconque réfléchit un tant soit peu en appréciera les multiples avantages. Mais ce que je dirai, c'est que nous avons contracté une dette envers ces hommes et ces femmes qui maintiennent le service téléphonique à son niveau actuel d'efficacité — la phalange d'employés du téléphone dont la fidélité à leur devoir et la surveillance inlassable durant les vingt-quatre heures de la journée nous permet de nous tourner vers le téléphone confiants qu'ils accompliront toujours pour nous ce que nous nous sommes habitués à attendre d'eux, tant dans nos relations commerciales que sociales. Notre confiance dans ce service est la résultante de notre confiance dans ceux qui nous le fournissent."

Les remarques si intéressantes de l'Hon. Monteith nous ont suggéré d'enquêter sur les causes de la suprématie de l'Ontario dans le champ important du développement téléphonique. Nous sommes si habitués à associer le nom de Alexander Graham Bell avec le téléphone tel que nous le connaissons aujourd'hui, que nous ne nous arrêtons pas à penser qu'en réalité la participation de Bell, bien que d'une importance capitale, ne se borna qu'à découvrir le principe sur lequel repose l'appareil en usage aujourd'hui. Le premier téléphone de Bell était rudimentaire, et il fut remplacé par des modèles plus efficaces tout en conservant le principe. Malgré l'importance de la contribution de Bell, il reste un fait acquis d'une importance presque égale, c'est que dès l'enfance du téléphone, il a su s'entourer d'hommes habiles qui eurent la vision de ce que cette grande invention allait devenir.

Ces pionniers du téléphone virent dès l'origine que les demandes de service allaient atteindre un nombre considérable. La grande utilité du téléphone entrainerait un développement continuel des services qu'il rend et comporterait de nombreux problèmes tant commerciaux que mécaniques. Ces problèmes, ils les abordèrent dès le début, instituant par là un organisme qui allait bientôt devenir la plus vaste organisation de recherches industrielles de tout l'univers.

Grâce à ces expériences et ces recherches, ces hommes purent apporter une solution adéquate à chaque problème du service téléphonique avant qu'il ne devienne impérieux. Aussi de ce côté-ci de l'Atlantique bénéficions-nous d'un service téléphonique jugé très supérieur à ce qui existe dans d'autres parties du monde.

CE QUE LA SCIENCE A CONTRIBUE

Il n'est pas sans intérêt de faire une brève revue de certaines expériences qui furent appliquées au téléphone. Elles démontreront au delà de tout doute que ces recherches ont été le salut économique, aussi bien que mécanique de l'entreprise depuis son origine.

La nécessité de remplacer des fils individuels sur poteaux par certain modèle de conduits souterrains nous a fait adopter, dès 1888, des câbles contenant 50 paires de fils. Ce fut le résultat d'une longue série d'expériences pour fabriquer un câble dont les fils seraient parfaitement isolés, et nous pûmes ainsi supprimer les poteaux dans les districts populeux des grandes villes. En poussant plus loin ces recherches, nous avons pu augmenter le nombre de fils des câbles souterrains. Nous avons pu utiliser des fils de plus en plus ténus et mieux isolés, si bien que maintenant nous utilisons des câbles de 1200 paires de fils de cuivre dont le coût par mille de circuit est dix fois plus moindre qu'autrefois. On apprendra avec intérêt que les fils très fins d'un câble de 1200 paires, qui servent à transmettre les ondes sonores n'ont que 21—1000 de pouces de diamètre et ne pèsent que 6½ par mille de longueur.

La composition de la gaine de plomb enveloppant les petits fils qui forment un câble a été l'objet d'expériences et d'observations sérieuses tant dans nos laboratoires que dans la pratique. On ne saurait imaginer combien il est important d'avoir des métaux exacts et la juste proportion de chacun pour fabriquer cette gaine. Les premiers câbles étaient constitués de plomb pour lesquels, sous l'influence de l'action atmosphérique, laissèrent pénétrer l'humidité. Puis, après une série d'expérience avec des alliages de bismuth, d'antimoine, de cuivre, de nickel et autres métaux, on fabriqua un câble dont la gaine était constituée de 90% de plomb et 2% d'étain, ce qui obvia aux inconvénients du premier modèle. Vers 1908, l'étain atteignit un prix élevé et, après de nouvelles expériences qui couvrirent une période de cinq années, on trouva que 1% d'antimoine et 2% d'étain pouvaient être utilisés avantageusement. Cette simple substitution de l'antimoine à l'étain a permis à la Cie de Téléphone Bell de réaliser une économie de $20,000,000 dans la fabrication de ses câbles depuis cette date.

ECONOMIE DANS LE SERVICE A LONGUE DISTANCE

Avec l'expansion du téléphone il devint nécessaire d'adopter toutes les méthodes susceptibles d'augmenter l'efficacité et de réduire les frais d'exploitation du réseau à longue distance, tout comme pour les échanges locaux. Les ingénieurs de la Cie Bell ont imaginé ce qu'on appelle le "circuit fantôme" pour les lignes à longue distance. Voici en quoi il consiste. Au lieu de poser des fils additionnels entre deux villes quand le trafic devient trop dense, on trouva le moyen de transmettre trois conversations distinctes sur chaque deux paires de fils. Cette méthode augmente grandement les facilités des compagnies de téléphone sans beaucoup accroître les frais de construction.

En principe général, on peut dire que plus le cuivre utilisé est pesant, plus une conversation peut être transmise loin. Le diamètre des circuits à longue distance fut grandement réduit, il y a quelques années, par l'utilisation d'un fil de cuivre très tendu. Mais même dans les conditions les plus favorables, les limites étaient restreintes. Il devint urgent de trouver des méthodes destinées à protéger le faible courant électrique dans sa course le long des fils de cuivre. Afin de rendre les conversations à longue distance plus distinctes, on imagina ce qu'on nomme "la bobine de rechargement" (loading Coil). Ces bobines sont faites de fer doux et insérées à des intervalles définis le long des circuits. Elles ont pour mission de rendre les fils téléphoniques meilleurs conducteurs du courait en augmentant l'efficacité des circuits et en diminuant la déperdition d'énergie. Le "chargement (loading) permit non seulement de communiquer à plus longues distances mais aussi d'obtenir le même volume de transmission sur une distance donnée tout en utilisant des fils plus petits. En "chargeant" (loading) un fil de circuit celui-ci peut transmettre une conversation aussi efficacement qu'un fil deux ou trois fois plus pesant "non chargé".

INTENSIFIER LES ONDES AU MOYEN DES REPETITEURS

Mais la contribution la plus importante des recherches scientifiques à la téléphonie à longue distance fut sans contredit le perfectionnement d'un répétiteur à vide. Ces répétiteurs installés à certains intervalles des circuits à longue distance ont pour effet d'intensifier les ondes sonores de la voix et de les conduire à destination renforcées et rajeunies. Votre voix sonne net au poste éloigné; elle conserve son timbre et est reproduite avec ses qualités caractéristiques. Dans les six premières années de son utilisation, le répétiteur à vide épargna à la Cie Bell $100,000,000, si l'on assume qu'il aurait fallu utiliser du fil plus pesant pour obtenir un service égal.

TELEPHONE ET TELEGRAPHE SUR LES MEMES FILS

Une méthode perfectionnée par les ingénieurs Bell permet de séparer le courant direct interrompu, utilisé pour le télégraphe du courant alternatif en usage dans le téléphone, et rend possible la transmission télégraphique et téléphonique simultanée sur les mêmes fils. Il y a huit ans, par l'emploi d'un répétiteur à vide et par l'adaptation d'un filtre électrique, on a transmis cinq conversations téléphoniques simultanées sur une même paire de fils. Ce filtre tire son efficacité du fait qu'il laisse passer une certaine catégorie de fréquences téléphoniques et élimine toutes les autres fréquences supérieures à cette catégorie. Les conversations sont mêlées, si l'on peut dire ainsi, et transmises sur le circuit téléphonique; puis au moyen des filtres électriques à l'arrivée, chaque conversation est dirigée dans un canal séparé. C'est ainsi que cinq conversations peuvent être transmises sur une même paire de fils. Cet appareil est très compliqué et très dispendieux, de sorte qu'il n'est pas économique pour les distances inférieures à 250 milles.

IMPORTANCE DE LA STANDARDISATION

Dans l'outillage téléphonique, le nombre des parties qui fonctionnent en coordination avec d'autres est très élevé, d'où l'importance de viser à l'uniformité. La standardisation procure les meilleurs appareils et les méthodes plus efficaces pour tous les réseaux téléphoniques en exploitation. Elle diminue le prix de revient, car si toutes les compagnies utilisent des appareils identiques ces derniers peuvent être fabriqués en plus grande quantité et à meilleur compte. Elle supprime la nécessité d'avoir des approvisionnements considérables et diminue les frais d'entretien et de réparations, parce que les parties sont moins nombreuses que si les appareils étaient de modèles variés. La standardisation réduit les dépenses d'entrainement des nouveaux employés et le coût de la comptabilité pour tenir compte des divers item de l'outillage. Elle rend possible la réparation rapide des dommages causés par des tempêtes et des désastres, non seulement parce que les matériaux remplacés s'adaptent bien avec les autres en service, mais aussi parce que les employés désignés pour effectuer ces réparations sont familiers avec les matériaux et les méthodes en usage. Egalement à cause de la concentration des item, on augmente beaucoup l'efficacité. En dernier ressort, la standardisation de l'outillage et des appareils est basée sur des considérations d'ordre et d'économie.

SOULAGEMENT DES SOUFFRANCES

L'industrie du téléphone par ses recherches scientifiques a donné naissance à une foule de dérivés qui ont profité à l'humanité à l'égal des résultats principaux qui se traduisent par l'efficacité et l'exploitation économique du service téléphonique moderne. Dans les derniers mois, les laboratoires de la Cie Bell ont perfectionné un appareil qui permet aux médecins non seulement d'écouter les battements de coeur d'un patient, mais aussi de les reproduire sur des graphiques. Ces tracés fournissent des records précieux pour suivre la marche d'une maladie. Le même appareil permet à une classe d'étudiants de percevoir en même temps que leur professeur les battements de coeur d'un malade et ainsi d'apprendre à connaître la signification des nombreuses pulsations qu'ils écoutent au moyen de cet appareil.

Une autre récente invention des laboratoires Bell est le larynx artificiel. Si nombreuses sont les personnes souffrant de maux de gorge qui nécessitent l'ablation du larynx que l'usage de ce secours artificiel, qui permet d'énoncer clairement, s'est grandement généralisé.

Le développement d'un nouvel alliage possédant de grandes propriétés magnétiques a permis aux ingénieurs Bell de réaliser un nouveau modèle d'appareil portatif pour les sourds. La sensibilité de ce nouvel alliage est telle que, tout en améliorant l'ouïe des sourds, l'appareil absorbe les bruits insolites qui parfois viennent choquer les oreilles de ces pauvres infirmes. Ce même métal s'emploie dans la fabrication des câbles sous-marins et a permis d'augmenter grandement le nombre des dépêches qu'il était possible d'expédier avec l'ancien modèle.

Le cinéma parlant qui synchronise si bien la voix de l'acteur ou du chanteur avec l'action de l'image projetée sur l'écran qu'on croirait l'exécuteur présent, est aussi une invention sortie des laboratoires Bell.

LA CONTRIBUTION DES RECHERCHES

Et nous voyons que les recherches et les expériences scientifiques qui, au cours du développement de la téléphonie, ont permis d'améliorer et de rendre le service à la portée des bourses les plus humbles, ont également donné naissance à une série d'inventions qui ont contribué à diminuer la souffrance humaine et à adoucir certaines misères.

N'oublions pas aussi ces résultats éclatants tels que le téléphone transatlantique, la transmission photographique par radio enfin la télévision.

En face de ces découvertes remarquables, on se demande où s'arrêteront les recherches scientifiques — existe-t-il quelque chose de si merveilleux dans le domaine des communications qu'il soit impossible de le réaliser un jour?

A mesure que l'immense réseau des communications, surtout dans les grandes villes, devient plus complexe, les recherches poursuivent leur mission qui est de trouver des améliorations ou de réaliser des économies pour maintenir un service devenu vital à la portée de tout le monde.

ANN.

LES PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK



(1) L'hon. PETER MITCHELL, Conseiller Exécutif, N.-B.
(2) L'hon. CHARLES FISHER, M.P.P., N.-B.
(3) L'hon. E. B. CHANDLER, M.C.L., N.-B.
(4) L'hon. WILLIAM H. STEEVES, M.C.L., M.C.E., N.-B.
(5) L'hon. J. M. JOHNSTON, Procureur-Général, N.-B.
(6) L'hon. SAMUEL L. TILLEY, Secrétaire Provincial, N.-B.
(7) L'hon. J. GRAY, N.-B.

LA CONFEDERATION...

(Suite de la 14ème)

pêcher la confédération; au lendemain de la session de 1865 il devait y avoir d'autres Canadiens qui se rendraient aussi auprès du gouvernement impérial. C'est ce qu'on a appelé la conférence de Londres.

Le 23 avril 1865, un peu plus d'un mois après la prorogation des chambres canadiennes, MacDonald, Cartier, Brown et Galt débarquent à Liverpool. Ils arrivaient en Angleterre l'esprit passablement inquiet, par suite de l'opposition toujours violente des provinces maritimes au projet de la confédération, et ils se demandaient si Londres les laisserait poursuivre leur oeuvre. En plus de cela plusieurs entreprises étaient devenues nécessaires au Canada, en particulier la construction de l'Intercolonial, prix du consentement des provinces maritimes pour entrer dans la Confédération, et il fallait beaucoup de capitaux anglais. L'accueil plutôt froid qu'ils ont reçu n'était pas fait pour diminuer leur tâche, très ardue déjà. La presse devint presque hostile, le "Times" surtout, qui est allé jusqu'à conseiller au gouvernement impérial d'abandonner les colonies canadiennes au premier venu. Sur les questions militaires elle trouvait le Canada fort ingrat. Elle mentionnait les obligations du Canada, qu'elle rendait très onéreuses, et concluait: "Si les Canadiens ne sont pas préparés à assumer ces charges, il vaut mieux qu'ils se séparent de nous tout de suite."

C'est dans ces conditions qu'eut lieu la conférence de Londres. Pourtant Cartier nous revint rayonnant, extérieurement du moins, avec la branche d'olivier qui nous annonçait des succès. Intérieurement il devait très bien réaliser l'inutilité de sa démarche et de celle de ses camarades.

L'année suivante, 1866, Cartier se trouvait encore à Londres avec des représentants des deux Canadas et cette fois avec des représentants des provinces maritimes, qui conservaient toujours leurs exigences. C'est à cette conférence de 1866 que MacDonald, fidèle à son idée première, a voulu faire convertir le projet de confédération en projet d'union législative. Mais, heureusement, Cartier était là, et devant un projet qui aurait fait certainement disparaître d'un trait de plus la province de Québec, il se cabra de toutes ses forces, et fit des menaces qui ont été écoutées. L'incident a du piquant. Des historiens l'ont contredit, mais ceux qui les premiers l'ont relaté sont, l'abbé Groulx l'affirme, des témoins dignes de foi. De sorte que la discussion, après la dénégation de Boyd, dans sa "Vie de Cartier", n'est pas encore close.

LA CONFEDERATION ET LES MINORITES

La nouvelle forme de gouvernement intéressait à un très haut point le Canada français, parce que depuis des décades, à vrai dire depuis les premiers jours de la domination anglaise, l'Anglais conquérant, de religion protestante, n'avait pas cessé de combattre les droits du français et de la religion catholique dans notre pays.

Les droits du français furent sanctionnés dès la conférence de Québec, par ce texte qui serait dû à M. Galt: "Les langues françaises et anglaise pourront être simultanément employées dans les délibérations du parlement fédéral ainsi que dans la législature du Bas-Canada, et aussi dans les cours fédérales et les cours du Bas-Canada."

Il revient à M. Dorion d'avoir fait préciser ce texte, de façon à comprendre l'impression dans les deux langues des débats, des lois et de tout ce qui se rattache.

A Londres nos délégués ont attaché une plus grande importance dans la précision de nos droits au français.

Après toutes les discussions qui ont eu lieu, tant au Canada qu'à Londres, le texte que nous citions tantôt a été modifié de façon à lui donner cette forme: "Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif; mais, dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être également fait usage, à faculté, de l'une ou l'autre de ces langues Les Actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans les deux langues."

Ce texte, qui se trouve dans l'Acte Impérial de 1867, faisait du Canada non un pays anglais, non un pays français, mais un pays réellement bilingue.

Sur la question des droits religieux des Canadiens-français, il a fallu, pour les protéger, faire des réserves importantes au sujet du mariage et au sujet des écoles. Comme les lois catholiques du mariage n'arrivaient pas en contradiction avec les lois provinciales respectives, il n'y a pas eu de difficulté sur ce point. Mais il en a été autrement des écoles, qui ont donné lieu à des luttes mémorables. "L'école, dit l'abbé Groulx, c'est le château-fort ou le tombeau des croyances et des nationalités, et nul peut-être n'a mieux compris cette vérité que les persécuteurs de tous les temps." Chez nous le conquérant de 1760 est devenu le persécuteur persévérant des siècles futurs. Il a tout employé, la douceur, la ruse et la force. Les pièges qu'il a multipliés ne nous ont cependant jamais pris. Nos pères, perpétuellement sur l'alerte, veillaient de près sur notre religion, parce qu'ils savaient qu'en la gardant au pays "ils travaillaient à la grandeur future du Canada."

A l'époque de la Confédération nous assistons à deux luttes bien diverses celle des anglo-protestants du Bas-Canada, qui entretenaient des craintes parce que le Québec aurait une majorité française et catholique, celle des Canadiens-français, qui entretenaient les mêmes craintes dans les provinces où ils seraient en minorité. Un député de Montréal, M. Rose, a dissipé les premières craintes en rappelant l'esprit de tolérance et de justice des Canadiens-français, qui ne s'étaient jamais prévalu de la force numérique pour persécuter en quoi que ce soit les minorités. Pour dissiper les craintes des Canadiens-français rien ne réussissait, parce que le passé disait trop clairement ce qui allait être dans l'avenir.

Plusieurs historiens se sont demandé quelle était la valeur de nos garanties scolaires de la Confédération. L'abbé Groulx répond, pour sa part, qu'elles ont la "fragilité inséparable de tout régime fédératif." Il restait aux persécutés de garder continuellement, à travers les luttes, une attitude digne, capable d'imposer le respect, tout en revendiquant ce qui leur était le plus cher au monde: la langue française et la foi catholique. C'est ce qu'ils ont fait, sous la direction de chefs religieux et laïques, vaillantes sentinelles que notre race a constamment fournies en abondance, surtout quand les heures étaient le plus critiques.

LA CONFEDERATION

C'est le 12 mars 1867, que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord subissait sa dernière étape au parlement impérial. Le 29 du même mois Sa Majesté y apposait sa signature. Le 22 mai suivant un message annonçait que le premier juillet de la même année naîtrait officiellement la Puissance du Canada. L'évolution politique du Canada, le premier juillet 1867, franchissait un autre stade, et depuis soixante ans que cette forme du gouvernement nous a été donnée, le Canada a pris place parmi les grandes nations de l'univers. La grande guerre lui a donné une voix dans le grand concert de la Société des Nations, à Genève. Il reste encore plusieurs questions d'ordre intérieur, surtout celle des écoles, à corriger dans plusieurs provinces, mais le temps aidant, et aussi la bonne volonté de l'élément anglo-saxon, moins réfractaire que dans le passé à prendre contact avec le Canadien français, il convient d'espérer que le Canada, qui a pris dans le dehors une place qui lui fait honneur, pourra ajouter à ce titre de gloire celui de laisser fleurir sur son territoire, librement, les descendants de la grande race qui a, la première, colonisé ce qui est devenu la Puissance du Canada.

Nous savons quelles sont les craintes qui se trouvaient fondées sur des faits, et qui sont ceux, dans les provinces canadiennes, qui ont eu à souffrir des exigences et des caprices de la majorité numérique.

Poudre à Pate Cook's Friend

En vente depuis 65 ans
et tenant encore bien son rang

La Poudre à Pâte avec une renommée

Se vend bien parce qu'elle est de bonne qualité.

PREPAREE PAR

W. D. McLAREN, Ltd.
641, rue St-Paul Ouest, Montréal.

Entièrement soulagé en 2 semaines

Mission Orange
It's Real Juice

Achetez-le au pot

Commode —Economique

Le "Mission Orange" est du jus d'Orange mûries de la Californie et il se présente en de commodes pots de verre. Aux soirées et parties de bridge servez le "Mission Orange".

Téléphonez-nous et nous vous enverrons ce dont vous avez besoin. Si vous le désirez, nous vous procurerons une demoiselle bien qualifiée pour le servir. Présentez-vous en personne pour jouir de ce service.

Dites simplement "MISSION"

Dit le Dr McCOY, diététicien hygiéniste réputé.

J'observai récemment le cas d'une dame qui avait été dans toutes les cliniques d'une grande ville; qui avait subi des traitements d'ostéopathes durant plus de quatre ans, qui avait été mise dans un emplâtre, tandis que d'autres médecins essayèrent divers autres supports. Le dernier médecin lui consulta de subir une opération à l'épine dorsale. La douleur et la sensibilité semblaient se trouver à droit du bassin et les os en cet endroit étaient en une position anormale. Après que toutes ces méthodes se montrèrent impuissantes à restaurer les os à leur position originale, la patiente jouit d'un soulagement complet en deux semaines en suivant un régime au jus d'orange. Quelques jours après avoir commencé le régime à l'orange, l'épine dorsale prit de la force et à la fin de deux semaines l'os était revenu à sa position normale, et toute la sensibilité était disparue.

MACARONI SUNSHINE

SPAGHETTI, VERMICELLE

COUDES, NODULES, ALPHABETS

SPAGHETTI --- VERMICELLE

Avec la véritable saveur italienne
(DE CONFECTION CANADIENNE)

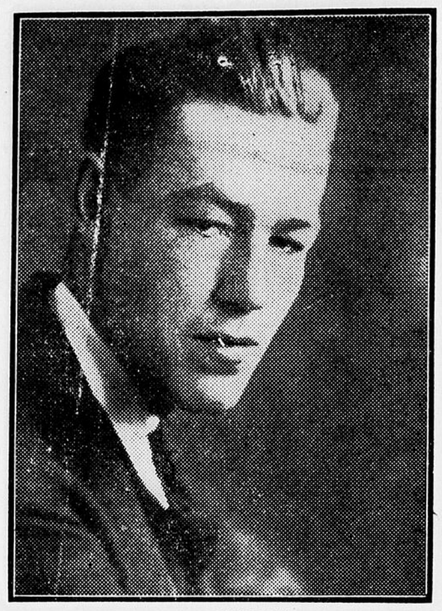
Si vous désirez le meilleur, demandez-le

SUNSHINE

P. Pastene Co., Limited - Montréal

Dépositaires exclusifs à Ottawa

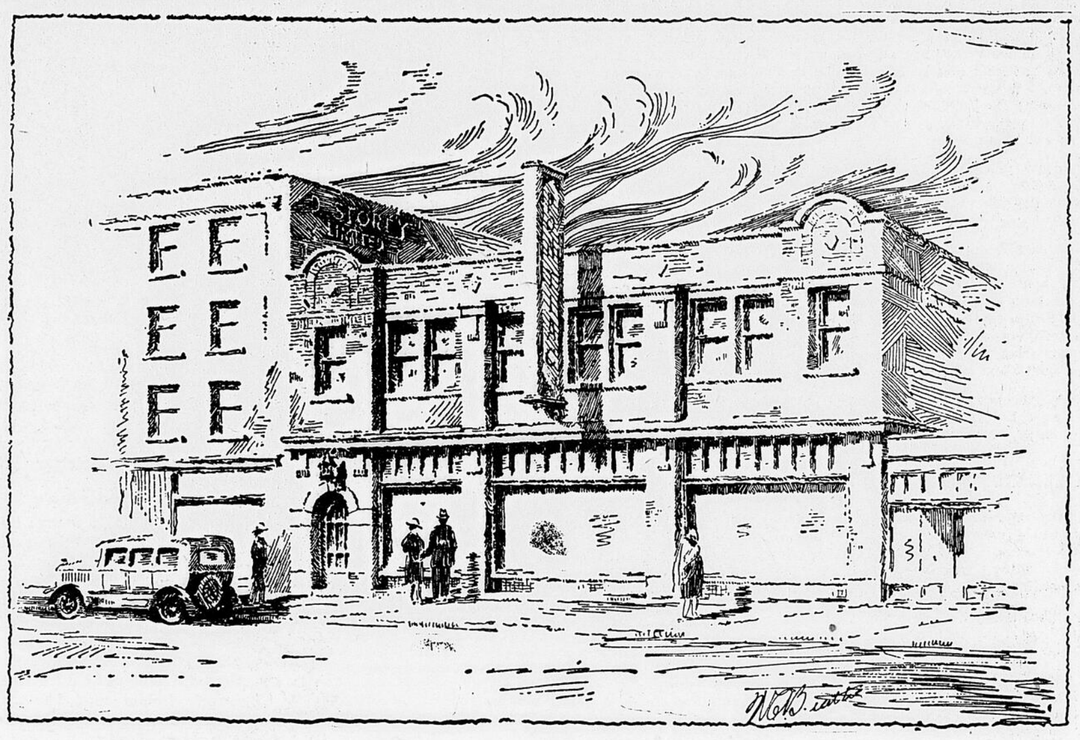
MARTIN & GRAND'MAISON 48, RUE NICOLAS
Tél: R. 7230



J. C. BRENNAN
Vice-Président

La Superior Motor Sales Limited fut organisé en août, 1925, alors que M. Cecil Gervan et M. J.-C. Brennan décidèrent d'unir leurs forces. Ils ne tardèrent pas à organiser une puissante organisation de ventes et débutèrent sous les plus heureux auspices. Leur rapide progrès depuis ce temps se révèle bien par leur record de nombreuses ventes.

L'EXPANSION DU COMMERCE DE
SUPERIOR MOTOR SALES
NECESSITE
L'EXPANSION DU LOCAL





CECIL F. GERVAN
Président et Gérant

Le grand succès de la Superior Motor Sales est dû pour une bonne part au calibre de son personnel en tous les départements de ventes et de service. La coopération de tous, du vendeur vétéran jusqu'au mécanicien apprenti est apparente même pour le visiteur d'occasion.

PONTIAC

Le Nouveau Local des Automobiles Pontiac et Peerless

à 409, RUE BANK

- - BIENTOT TERMINE - -

Peerless

Vint à la S. M. S. à titre de secrétaire-trésorier, de la Banque Royale du Canada.



D. WYAND

Ci-dessus — Douglas Wyand, membre associé de l'Institut des Ingénieurs du Canada, avec cette compagnie depuis son organisation à titre de Gérant de Service. Affilié antérieurement au Service Chevrolet cinq ans durant et ingénieur mécanicien, de la Northern Electric Co.

Se joignit à l'organisation S. M. S. après plusieurs années de service à titre de gérant d'étage de la T. Eaton Co., Ltd.



H. N. BATE

Ci-dessus — Capt. H. N. Bate, vendeur, avec la compagnie depuis son organisation. Gérant de la célèbre Ferme de Bestiaux "Golé Note"



E. C. MILLEN

2 ans avec la compagnie Peerless, à Boston. Maintint son propre garage avant d'être à l'emploi de la S. M. S., il y a un an.



E. J. LAWRENCE



A. E. THOMPSON



H. P. CAMERON

Ci-dessus — H. P. Cameron, vendeur, avec la compagnie depuis son organisation. Antérieurement avec l'International Harvester Co., et jouissant d'une expérience de 8 ans dans la vente des autos.

SUPERIOR MOTOR SALES
LIMITED
Salle Temporaire d'Exposition, 426, rue Bank. - Tél: Q. 106

LES PERES DE LA CONFEDERATION CANADIENNE

PERES DE LA CONFEDERATION



LES MEMBRES DE LA CONFERENCE DE QUEBEC, OCTOBRE, 1864

F. Palmer — F. B. T. Carter — R. B. Dickey
Hewitt Barnard (Secy.) — Ambrose Shea — John A. Macdonald — Peter Mitchell — W. H. Pope — J. M. Johnson
W. A. Henry — E. B. Chandler — Adams G. Archibald — George E. Cartier — Thomas H. Haviland — J. H. Gray — A. A. Macdonald
Charles Fisher — George Coles — J. C. Chapais — Sir Etienne Paschal Taché — Alex. T. Galt — J. Cockburn — William McDougall — J. McCully
W. H. Steeves — John Hamilton Gray — Alexander Campbell — Hector L. Langevin — Oliver Mowat — Thomas D'Arcy McGee
Edward Whalen — Samuel L. Tilley — George Brown — Charles Tupper

J. A. Macdonald

SIR JOHN ALEXANDER MACDONALD, ancien premier ministre du Canada est né à Glasgow, en Ecosse, le 11 janvier 1815. Il était le fils aîné de Hugh Macdonald et de Helen Shaw. Il émigra au Canada avec ses parents en 1820 et il passa sa jeunesse à Kingston dans le Haut Canada, et dans le voisinage. Il fit ses études à la Royal Grammar School de Kingston et devint membre du barreau en 1836. En 1844, il fut élu député de Kingston à l'Assemblée législative du Canada et il représenta constamment la ville de Kingston au parlement jusqu'à sa mort survenue en 1891. Il occupa d'abord le poste de receveur-général dans le ministère Draper durant une période de dix mois en 1847-48. En 1854 il fut l'un des principaux artisans de la coalition des parties qui eut pour conséquence la création du parti Libéral-Conservateur; et il devint le procureur-général dans le ministère MacNab-Morin.

En 1856, il devint le leader du Haut-Canada dans le ministère Taché-Macdonald; et en 1857, premier ministre du ministère Macdonald-Cartier. Il fut défait en 1858, mais il reprit le pouvoir quatre jours plus tard sous l'administration Cartier-Macdonald. Lors de son premier ministère il fut ministre des Postes et dans le second, procureur-général. En 1862, son gouvernement fut défait et il fit parti de l'opposition jusqu'à la formation du deuxième ministère Taché-Macdonald au mois de mars 1864.

La défaite de cette administration au mois de juin de la même année et l'impasse gouvernementale eurent pour conséquence la formation de la "Grande Coalition" qui amena la confédération des provinces de l'Amérique du Nord. Lors de la formation de cette coalition Macdonald joua un rôle prépondérant; et il vint à être considéré, surtout après la retraite de George Brown en 1865, comme le principal édificateur de la Confédération. Il prit une part importante à la Conférence de Québec en 1864 et à celle de Londres en 1866 où l'on s'occupa de régler les questions de détail de l'Acte de l'Amérique du Nord. En conséquence, il fut choisi premier ministre du Canada, en 1867, et continua à occuper ce poste jusqu'à sa mort en 1891, sauf durant l'administration Mackenzie de 1873 à 1878. Sa défaite en 1873 fut la conséquence du fameux "Scandale du Pacifique" et l'on crut que son éclipse, en cette occasion, serait permanente; mais en 1878 il revint au pouvoir grâce à son programme de haute protection appelé "La politique nationale" et il sortit vainqueur aux trois élections générales de 1891 qui furent un fardeau trop lourd pour sa santé; il mourut le 6 juin 1891 à Ottawa.

Macdonald n'eut peut-être pas un code de morale politique très élevé, et à certain moment il éleva l'opportunisme presque au même niveau qu'un principe politique; mais il est cependant douteux qu'un politique aux principes plus sévères aurait pu guider les destinées du Canada, durant la période difficile de son premier ministère, avec autant de succès que lui. Dans l'art de conduire les hommes il était sans rival; et il y eut certains aspects tels que l'obéissance à la loi, le maintien de l'ordre et la conservation du lieu britannique. L'entrée de la Colombie anglaise et du Nord-Ouest dans la Confédération est due à son initiative, de même que la construction du Pacifique Canadien. De nos jours, le Canada est redevable de beaucoup de chose à ce grand homme d'état.

Pour les services qu'il rendit à la Confédération il fut fait conseiller royal. Deux ans plus tard, en 1879 il fut fait conseiller privé. En 1885, l'Université d'Oxford lui conféra le titre de D. C. L. et en 1886 l'Université de Cambridge lui offrit le titre de LL. D. Il épousa en premières noces sa cousine Mlle Isabelle Clark, en 1843, et il convola en secondes noces Mlle Susan Agnes Bernard, qui après sa mort devint la comtesse Macdonald d'Earnscliffe. De son premier mariage il eut deux fils dont l'un mourut dans son enfance et de son deuxième mariage il eut une fille.

G. E. Cartier

SIR GEORGES-ETIENNE CARTIER, le politique, naquit à St-Antoine, comté de Verchères, dans le Bas-Canada, le 6 septembre 1814. Il était le fils du lieutenant-colonel Jacques Cartier et de Marguerite Paradis. Il était probablement un descendant d'une branche collatérale de la famille du grand explorateur Jacques Cartier. Il fit ses études classiques au collège St-Sulpice de Montréal, et en 1836 il devint membre du barreau du Bas-Canada. En 1837 il prit les armes, combattit à Saint-Denis et à St-Charles dans les rangs des patriotes et il dut se réfugier aux Etats-Unis. Il revint au Canada en 1838; et en 1848 il fut élu député du comté de Verchères à l'Assemblée législative du Canada. Il représenta ce comté jusqu'en 1861 alors qu'il fut élu député d'une division de Montréal. Dans la suite il représenta cette dernière circonscription électorale à l'Assemblée législative et à la Chambre des Communes jusqu'à sa mort survenue en 1873. Il occupa d'abord le poste de premier secrétaire provincial en 1856; et plus tard celui de procureur-général du Bas-Canada dans le ministère MacNab-Taché. En 1857 il devint le leader de la députation gouvernementale du Bas-Canada durant le règne du ministère Macdonald-Cartier. Il demeura au pouvoir jusqu'à la chute du gouvernement en 1862; et il conserva son poste de procureur-général du Bas-Canada dans le court ministère Taché-Macdonald en 1864.

Lors du mouvement en faveur de la Confédération il joua un rôle de premier plan. Il était le plus illustre membre canadien-français de la "Grande Coalition"; et en 1864, il fut délégué à la Conférence de Québec. Ce fut grâce à son puissant ascendant sur ses compatriotes ques les Canadiens français acceptèrent le projet de la Confédération.

Il fut ministre de la milice du premier gouvernement fédéral et on le considérait comme le premier lieutenant de Sir John A. Macdonald. En 1872-73 il était impliqué dans le fameux "Scandale du Pacifique", mais avant que le parlement eut prononcé son verdict sur cette question, il mourut à Londres, en Angleterre, le 20 mai 1873.

C'était un politique d'une énergie indomptable et d'une rare habileté d'exécution; et son emprise sur la population canadinne-française fut sans conteste de 1858 à 1873. Ses actes politiques ne furent peut-être pas toujours audelà de tous reproches, mais les services qu'il rendit à la Confédération dépassent de beaucoup les lacunes qu'on peut lui reprocher.

Il épousa en 1846 Mlle Hortense Fabre, fille d'Edouard Raymond Fabre, de Montréal, et il eut deux filles. En 1868 il a été créé baronet du Royaume Uni. Il est l'auteur d'un chanson qui à un certain temps faillit devenir l'hymne national du Canada: "O Canada! mon pays, mes amours!"

W. H. Pope

WILLIAM HENRY POPE, homme politique et juge, est né à Bedeque, dans l'Ile du Prince-Edouard, le 29 mai 1825. Il était le fils aîné de l'hon. Joseph Pope, de Charlottetown, et de Lucy Colledge, fille du capitaine Colledge. Il fit ses études, en Angleterre, puis il étudia le droit et devint membre du barreau de l'Ile du Prince-Edouard, en 1847. En 1859, il fut nommé secrétaire provincial de l'Ile du Prince-Edouard, même sans être membre du Conseil exécutif; et, de 1863 à 1873, il représenta le comté de Belfast à l'Assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard. Il était un partisan de la Confédération et en 1864 il fut délégué aux deux Conférences de Charlottetown et de Québec. En 1873, il fut nommé juge de la cour de comté du comté de Prince; et il occupa ce poste jusqu'à sa mort survenue, à Summerside, dans l'Ile du Prince-Edouard, le 7 octobre 1879. En 1851, il épousa Mlle Helen Desbrisay, fille de Thomas Desbrisay, de Charlottetown; et de cette union il eut huit enfants dont l'aîné, Sir Joseph Pope, s'est fait le biographe et l'exécuteur littéraire de Sir John Macdonald. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé: "The Confederation question considered from the P. E. I. point of view" (publié à Charlottetown en 1866).

J. M. Johnson

JOHN MERCER JOHNSON, l'un des Pères de la Confédération, est né à Liverpool, en Angleterre, au mois d'octobre 1818. Il émigra, au Nouveau-Brunswick, avec son père, dès son bas âge. Il fit ses études à l'école primaire du comté de Northumberland et devint membre du barreau du Nouveau-Brunswick en 1840. En 1850, il est élu député du comté de Northumberland à l'Assemblée législative; et, en 1854, il devient solliciteur-général. Dans la suite, il occupa successivement les postes de ministre des Postes, d'orateur de l'Assemblée législative et de procureur-général. En 1864, il est délégué à la Conférence de Québec et à celle de Londres en 1866 où l'on s'occupa principalement de régler les détails de l'Acte de l'Amérique du Nord. En 1867, il est élu député du comté de Northumberland à la Chambre des Communes; mais il mourut peu de temps après, dans le comté de Northumberland, au Nouveau-Brunswick, le 9 novembre 1868.

E. Whalen

EDWARD WHELAN, auteur, est né dans le comté de Mayo en Irlande, en 1824. Dès son bas âge, il émigra en Nouvelle-Ecosse et devint un employé de bureau au journal, Nova Scotian, sous la direction de Joseph Howe. En 1842, il s'établit en Nouvelle-Ecosse et en 1843 il fonda le journal Palladium, et plus tard, l'Examiner. Immédiatement après son arrivée dans l'Ile du Prince-Edouard, il se jeta au milieu de la lutte pour les droits provinciaux; et en 1847, il est élu député de l'Assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard En 1864, il devient membre du Conseil exécutif de l'Ile du Prince-Edouard, alors qu'il fut délégué à la Conférence de Québec, la même année. Il mourut à Charlottetown, le 10 décembre 1867. Il a publié un ouvrage intitulé: The union of the British province, un compte rendu des Conférences de Charlottetown et de Québec (publié à Charlottetown en 1865).

W. A. Henry

WILLIAM ALEXANDER HENRY, naquit à Halifax, Nouvelle-Ecosse, le 30 novembre 1816. Il était le fils de M. Robert N. Henry et de Mlle Margaret Hendricken. Durant sa jeunesse il fréquenta le High School de sa ville natale et en 1840 il fut admis à l'exercice du droit en Nouvelle-Ecosse. Il devient conseiller de la reine en 1849. De 1841 à 1867 il représenta le comté d'Antigonish à la Législature. Il siège du côté libéral jusqu'en 1857 et passe aux bancs conservateurs jusqu'en 1867. Il se fait l'apôtre du mouvement de la Confédération en Nouvelle-Ecosse, et prend part aux délibérations des conférences de Charlottetown et de Québec, en 1864, et à celle de Londres deux ans plus tard. C'est au cours de cette dernière conférence qu'il a esquissé le plan de l'Acte de l'Amérique du Nord. Son zèle et ses activités en faveur de la Confédération lui valurent une défaite électorale le jour de la votation en 1867. Six ans plus tard, il est appelé au poste de juge de la Cour Supérieure du Canada. Il occupa ce poste jusqu'à la date de sa mort survenue à Halifax, le 3 mai 1888.

En première noce, il a épousé Mlle Sophie Caroline McDonald, en 1845, et Mlle Christiana McDonald en 1850. Il a laissé de nombreux descendants.

A. A. Macdonald

ARCHIBALD ANDREW MACDONALD, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard, est né aux Trois-Rivières, dans l'Ile du Prince-Edouard, le 14 février 1829. Il était le fils de Hugh Macdonald. Il fit ses études à l'école primaire du comté et se fit marchand et armateur. Il siégea à l'Assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard, de 1853 à 1858, et en 1863, il a été élu au Conseil législatif. Il fut délégué par sa province, à la Conférence de Québec, en 1864; et, de 1867 à 1872, il fut membre du Conseil exécutif de l'Ile du Prince-Edouard. Lorsque l'Ile du Prince-Edouard entra dans la Confédération, il devint ministre des Postes dans le cabinet provincial; et il occupa ce poste jusqu'en 1884, date de sa nomination au poste de lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard. Il occupa ce poste jusqu'en 1889. En 1891, il fut nommé sénateur et il conserva son siège à la Chambre-Haute jusqu'à sa mort survenue à Ottawa, le 21 mars 1912. En 1863, il épousa Mlle Elizabeth Owen, troisième fille de l'hon. Thomas Owen; et de cette nion il eut quatre fils. Un compte rendu de la Conférence de Québec composé de sa propre main avec des notes qu'il a prises sur les lieux a été publié dans la Canadian Historical Review, vol. 1 (1920).

H. Barnard

LE LIEUT.-COL. HEWITT BERNARD, le secrétaire des Conférences de Québec et de Londres, est né en Jamaïque, en 1825. Il était le fils de James Hewitt, ancien procureur-général de la Jamaïque et de Theodora Folks Hewitt. Il émigra au Canada avec sa mère, après la mort de son père, et il vint demeurer à Barrie, dans le Haut-Canada. En 1855, il s'enrôle dans la milice volontaire; et, en 1860, il fut nommé commissaire général adjoint du gouvernement. De 1858 à 1866, il fut le secrétaire privé de John A. Macdonald dont il devint le beau-frère. En 1864, il fut nommé secrétaire de la Conférence de Québec et en 1866 il accompagna Macdonald à Londres où il remplit les fonctions de secrétaire à la Conférence de Londres. De 1867 à 1876, il fut sous-ministre de la Justice. En 1872, il fut fait C.M.G.; et il mourut le 24 février 1893. Il était célibataire.

R. B. Dickey

ROBERT BARRY DICKEY, l'un des Pères de la Confédération, est né à Amherst, en Nouvelle-Ecosse, le 10 novembre 1811. Il était le fils de Robert McGowan Dickey et d'Eleanor Chapman. Il fit ses études à la Truro Grammar School et à l'Académie Windsor, en Nouvelle-Ecosse. Il devint membre du barreau de la Nouvelle-Ecosse, en 1834, et de celui du Nouveau-Brunswick en 1835. De 1858 à 1867, il siégea au Conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse; et il fut délégué à la Conférence de Québec, en 1864. Il s'opposa aux résolutions de la Conférence de Québec mais, en 1866, il se rallia à la Confédération et, en 1867, il fut nommé sénateur. Au Sénat, il accorda son appui au parti conservateur, mais il joua un rôle de second plan en politique. Il mourut, le 14 juillet 1903. En 1844 il épousa Mlle Mary Blair Stewart, fille de l'hon. Alexander Stewart, C.B. d'Halifax; et de ce mariage il eut trois fils et deux filles.

W. H. Steeves

WILLIAM HENRY STEEVES, naquit à Hillborough, Nouveau-Brunswick, le 20 mai 1814. Il se fit commerçant et devint l'un des associés de la compagnie Steeves Brothers.

De 1846 à 1851, il représenta le comté d'Albert à l'Assemblée législative de sa province comme député libéral, et de 1851 à 1867 il fit partie du Conseil législatif du Nouveau-Brunswick. Il devient membre du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick, en 1857, et il y demeure presque sans interruption jusqu'en 1865. Il occupe tour à tour le poste de chef du département des levers topographiques de 1855 à 1856 et celui de commissaire des travaux publics de 1855 à 1856 et de 1857 à 1863. Il assiste comme délégué du Nouveau-Brunswick à la conférence, sur le Chemin de fer Intercolonial, à Québec, en 1862, et deux ans plus tard aux conférences de Charlottetown et de Québec. En 1867, au lendemain de la réalisation du projet de la Confédération il devient sénateur du Canada et demeure à ce poste jusqu'à l'époque de sa mort survenue à St-Jean, Nouveau-Brunswick, le 9 décembre 1875.

F. B. T. Carter

SIR FREDERICK BOWKER TERRINGTON CARTER, ancien premier ministre de Terre-Neuve, est né à St-Jean, Terre-Neuve, le 12 février 1819. Il étudia le droit et devint membre du barreau de Terre-Neuve en 1842. Il fut fait conseiller de la reine en 1859. De 1855 à 1878, il représenta le district de Trinity à l'Assemblée législative de Terre-Neuve. De 1861 à 1865, il fut l'orateur de l'Assemblée législative et il occupa le poste de premier ministre de sa province de 1865 à 1870 et de 1874 à 1878. Il fut fait chevalier, en 1878, et juge en chef de Terre-Neuve, en 1880. Il représenta la province de Terre-Neuve à la Conférence de Québec en 1864, mais il ne put réussir à rallier ses compatriotes au projet de la Confédération. Il mourut en 1900 probablement à Terre-Neuve.

LES PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ONTARIO



(1) L'hon. JAMES COCKBURN, Solliciteur Général, Haut-Canada.

(2) L'hon. OLIVER MOWATT, Directeur Général des Postes du Canada.

(3) L'hon. GEORGE BROWN, Président du Conseil Exécutif, Canada.

(4) L'hon. WILLIAM McDOUGALL, Secrétaire Provincial du Canada.

(5) L'hon. ALEXANDER CAMPBELL, Commissaire des Terres de la Couronne, Canada.

(6) L'hon. JOHN A. MACDONALD, Procureur Général du Haut-Canada.

O. Mowat

SIR OLIVER MOWAT, homme d'état est né à Kingston, dans le H.-Canada en 1820. Il était le fils de John Mowat et de Helen Levack, natifs de Caithness-shire, en Ecosse. Il fit ses études dans des écoles privées de Kingstown, et il devint membre du barreau du Haut-Canada en 1841. Aux élections générales de 1857 il a été élu député libéral de South Ontario à l'Assemblée législative du Canada; et sous la courte administration Brown-Dorion il occupa le poste de secrétaire provincial. En 1863-64 il devint ministre des Postes dans le gouvernement Macdonald-Dorion; et il occupa le même poste lors de la "Grande Coalition" en juin 1864. Il assista à la Conférence de Québec comme l'un des délégués du Haut-Canada; mais le 14 novembre 1864, il fut nommé vice-chancelier du Haut-Canada et se retira temporairement de la politique. Il retourna cependant à la vie politique lorsque Edward Blake démissionna du poste de premier ministre de la province d'Ontario. Blake conseilla au lieutenant-gouverneur d'inviter Mowat à former un ministère et Mowat accepta l'invitation. Il fut élu député du comté d'Oxford-nord et il continua à demeurer premier ministre et procureur-général de la province d'Ontario de 1872 à 1896, un terme d'office sans parallèle dans l'histoire parlementaire anglaise. Durant cette période il joua un rôle de premier plan dans la lutte pour "les droits provinciaux" et son administration fut marquée par un développement graduel et marqué des privilèges. Quoique prudent et même conservateur il s'inspirait d'un idéal élevé; en même temps, c'était un politique pratique et la description du "Christian statesman" qu'il s'appliqua en une certaine circonstance lui était quelquefois lance à la figure. "Le léopard ne change pas ses taches" déclarait Goldwin Smith en parlant de Mowat "même lorsqu'il devient un homme d'état chrétien". En 1896 Mowat fut nommé sénateur, où il devint le leader du gouvernement et il fut nommé ministre de la justice dans le ministère Laurier "ce ministère de tous les talents". Mais en 1897, il constata que ses fonctions était trop lourdes, pour un politique de son âge et il se retira du ministère pour accepter le poste de lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort survenue le 19 avril 1903.

Il épousa en 1843 Mlle Jane Ewart, de Toronto, et de ce mariage il eut trois fils et quatre filles. Il fut fait K.C.M.G. en 1892 et G.C.M.G. en 1897.

J. Cockburn

JAMES COCKBURN, l'un des Pères de la Confédération, est né à Berwick-on-Tweed, en Angleterre, le 13 février 1819. Il était le fils de James Cockburn et de Sarah Turnbull. Il émigra au Canada ver 1832 et fit ses études à l'Upper Canada College de Toronto. En 1846 il devint membre du barreau du Haut-Canada et pratiqua la profession d'avocat à Cobourg dans le Haut-Canada. Il représenta le comté de Northumberland à l'Assemblée législative du Canada de 1861 à 1867 et à la Chambre des Communes de 1867 à 1874 et de 1878 à 1881. En 1864 il fut nommé solliciteur général du Haut-Canada sous la seconde administration Taché-Macdonald; et il conserva le même poste dans la "Grande Coalition". Il fut l'un des délégués du Haut-Canada à la Conférence de Québec. En 1867 il a été élu le premier orateur de la Chambre des Communes et il continua à présider aux délibérations de la Chambre presque sans interruption jusqu'en 1874. Son tact et sa courtoisie ont beaucoup contribué à établir cette grande tradition au poste d'orateur. Il mourut à Ottawa le 14 août 1883.

W. McDougall

WILLIAM McDOUGALL, l'un des Pères de la Confédération, est né à York (Toronto), dans le Haut-Canada, le 25 février, 1822. Il était le fils de Daniel McDougall et d'Hannah Matthews. Il fit ses études au Collège de Victoria à Cobourg; et en 1847 il devint notaire du Haut-Canada. Plus tard, en 1862, il devint membre du barreau du Haut-Canada. Il devint l'un des chefs des "Clear Grits" ou l'aile radical du parti réformiste; et en 1850 il fonda le journal North American, l'organe de sa faction. En 1857, le North American se fusionna avec le Globe et McDougall s'associa à George Brown. En 1858, il est élu député à l'Assemblée législative du Canada, et il fut membre du parlement sans interruption, jusqu'en 1882. A l'Assemblée législative il représenta le Comté de North Oxford de 1858 à 1863, celui de North Ontario de 1863 à 1864 et celui de North Lanark, de 1864 à 1867; et à la Chambre des Communes il représenta le comté de North Lanark, de 1867 à 1872, et celui de Halton de 1878 à 1882; et à l'Assemblée Législative d'Ontario, il représenta le comté de South Simcoe, le 1875 à 1878.

De 1862 à 1864, il occupa le poste de commissaire des Terres de la Couronne dans les administrations Macdonald-Sicotte et Macdonald-Dorion; et, en 1864, il entra dans la "Grande Coalition" avec George Brown, comme secrétaire provincial. Il fut délégué aux Conférences de Charlottetown et à celle de Québec en 1864; et à celle de Westminster en 1866. Il se sépara de George Brown lorsque ce dernier démissionna du gouvernement de coalition, en 1865; et en 1867, il devint l'un des chefs libéraux du premier ministère fédéral. Il fut ministre des Travaux Publics, de 1867 à 1869; et, en 1868, il se rendit en Angleterre avec Sir Georges-Etienne Cartier pour préparer l'achat des territoires de la compagnie de la Baie d'Hudson. En 1869 il fut nommé lieutenant-gouverneur de Rupert Land et des Territoires du Nord-Ouest. Cependant il ne put entrer en fonction dans le Nord-Ouest à cause de l'opposition des rebelles de la Rivière Rouge qui le repoussèrent à Pembina. Il fut rappelé aussitôt. Après avoir été répudié par les libéraux sous George Brown, cette dernière aventure détruisit complètement son influence politique. Il se retira graduellement de la vie publique. En 1873 il ouvrit une nouvelle étude et il mourut à Ottawa le 20 mai 1905.

En 1845, il épousa, en premières noces, Mlle Amelia Caroline Millbank, fille de John Easton Millbank, du Haut-Canada; et, en 1872, il convola en secondes noces Mlle Mary Adelaide Beatty, fille de John Beatty, médecin et professeur au Collège de Victoria, de Cobourg. En 1867, il fut fait C.B. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages: "Eight Letters to the Hon. Joseph Howe on the Red River Rebellion" (publié à Toronto en 1870), "Six Letters to the Hon. O. Mowat on the amendement of the provincial constitution" (publié à Toronto en 1875) et "An open letter to the Hon. H. Mercier on the federalism of the federal constitution of 1867 (publié à Toronto en 1887).

A. Campbell

SIR ALEXANDER CAMPBELL, est né dans le village d'Hedon près de Kingston-upon-Hull, Yorkshire, en Angleterre, le 9 mars, 1822. Il était le fils de James Campbell, un médecin. Son père émigra au Canada en 1823 et il exerça la profession de médecin à Montréal jusqu'en 1832, puis à Lachine jusqu'en 1836 et finalement à Kingston. Il commença ses études classiques au Collège de St-Hyacinthe et les poursuivit à l'école primaire de Kingston. Il devient membre du barreau de la province d'Ontario en 1843; et il entra en société avec John A. Macdonald. Entre les deux associés s'établit une étroite amitié qui les unira toute leur vie. En 1858, il se fait élire député libéral-conservateur de la circonscription électorale de Cataraqui au Conseil législatif du Canada; et en 1863 il en devint l'orateur durant quelques mois, de février à mai. En 1864, il est nommé commissaire des terres de la couronne dans la "Grande Coalition" et il fut délégué à la conférence de Québec. Lorsque le projet de la Confédération fut réalisé, il fut nommé sénateur et il devint ministre des Postes dans le premier cabinet fédéral. Au mois de juillet 1873, il fut mis en charge du nouveau département de l'Intérieur; mais il abandonna ce poste avec tous ses collègues à la fin de la même année. De 1873 à 1878 il fut le leader de l'opposition au sénat. Lorsque Sir John Macdonald revint au pouvoir, il occupa successivement les postes de receveur-général (du mois d'octobre 1878 au mois de mai, 1879), de ministre des Postes (du mois de mai 1879 au mois de janvier 1880), de ministre de la Milice (du mois de janvier, 1880 au mois d'octobre 1880), de ministre des Postes (du mois d'octobre 1880 au mois de mai 1881), de ministre de la Justice (du mois de mai 1881 au mois de septembre 1885), et de ministre des Postes (du mois de septembre 1885 au mois de février 1887).

Au mois de juin 1887 il fut nommé lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario; mais avant d'occuper son nouveau poste il représenta le Canada à la Conférence impériale de 1887. Il mourut à Toronto le 24 mai 1892 quelques mois avant l'expiration de son terme comme lieutenant-gouverneur.

En 1855 il épousa Mlle Georgina Frederica Locke Sandwith, fille de Thomas Sandwith, de Beverley, Yorkshire. En 1856 il fut fait conseiller de la reine. Un recueil de ses discours fut publié sous le titre de: Speeches on divert occasions (Ottawa, 1885).

T. D'Arcy McGee

THOMAS D'ARCY McGEE, l'un des Pères de la Confédération, est né à Carlington, dans le comté de Louth, en Irlande, le 13 avril 1825. Il était le fils de James McGee, un garde-côte, et de Dorcas Catherine Morgan. Il fit ses études à l'école de Wexford, en Irelande; et, en 1842, il émigra en Amérique. Il fit parti du personnel du journal "Pilot" de Boston, un hebdomadaire irlandais; et en devint le rédacteur. En 1845, il retourna en Irlande, et devint le rédacteur du Freeman's Journal de Dublin. Les principes politiques de ce journal lui parurent trop modérés et il passa au service de la "Nation", l'organe de la "Jeune Irlande". Bien qu'il ne prit pas les armes, il fut néanmoins impliqué dans la révolution de 1848 et il dut s'enfuir en Amérique, déguisé en prêtre. En 1848, il fonda un journal à New-York, le New York Nation, un hebdomadaire qui ne subsista que fort peu de temps; et en 1850 il s'établit à Boston et fonda l'American Celt. En 1852, il s'établit à Buffalo où il publia l'American Celt pendant cinq ans.

En 1857, il quitta Buffalo et vint demeurer à Montréal, sur la demande de quelques éminents citoyens irlandais-canadiens. A Montréal, il fonda un nouveau journal, The New Era, qui ne subsista qu'un an; et en 1858 il est élu député irlandais catholique de la division Montréal ouest à l'Assemblée législative. Il représenta cette circonscription électorale à l'Assemblée législative jusqu'en 1867 et à la Chambre des Communes jusqu'en 1868. Il siégea d'abord avec les réformistes et en 1862-63 il fut président du conseil. Plus tard, il devint secrétaire provincial, dans le ministère S. Macdonald-Sicotte. Par suite des chambardements ministériels de 1863, il ne fit plus parti du cabinet; et, dans la suite, il siégea avec les conservateurs. Il devint ministre de l'Agriculture dans le deuxième ministère Taché-Macdonald de 1864 et il conserva ce poste dans la "Grande Coalition" jusqu'en 1867. Il fut délégué aux Conférences de Charlottetown et de Québec, en 1864, et contribua dans une large mesure à créer le mouvement en faveur de la Confédération. Dès son arrivée au Canada il prêcha la doctrine de "la nouvelle nation"; et son éloquence fit plus que tout autre chose à créer cette mentalité en faveur de la Confédération. En 1867, il se tint à l'écart du premier cabinet fédéral, avec Sir Charles Tupper, dans un magnifique esprit d'abnégation, afin que les réclamations des irlandais et de la population de la Nouvelle-Ecosse soient satisfaites toutes deux par la nomination d'Edward Kenny. Au premier parlement fédéral il fut donc tout simplement député. Mais son titre de chef des apôtres de la fédération des provinces de l'Amérique du Nord était déjà reconnu à cette époque même.

Avant même d'arriver au Canada McGee avait commencé à se libérer de ses principes anti-britanniques; et au Canada il devint un sujet loyal à la Couronne. En 1866 il condamna avec véhémence l'invasion du Canada par les Fenians, irlandais-américains; et il encourut l'inimitié de l'organisation des Fenians aux Etats-Unis. En conséquence il fut assassiné à Ottawa de bonne heure le matin du 7 avril 1868 par un Fenian nommé Whalen, au moment où il revenait d'une séance prolongée de la Chambre des Communes.

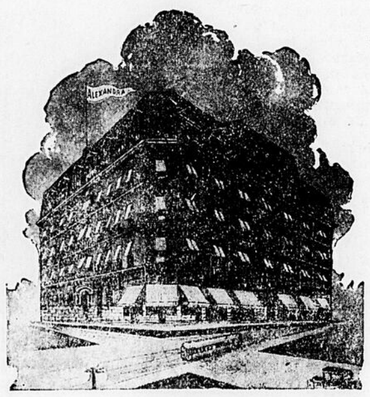
T. A. McGee est l'un des plus brillants orateurs qui aient passé sur le parquet de la Chambre des Communes et il est resté un écrivain et un poète de talent. Avant d'émigrer au Canada il a écrit plusieurs volumes traitant des questions politiques irlandaises, à savoir: "A history of the Irish settlers in North America" (publié à Boston en 1852), "Historical sketches of O'Connell and his friends" (publié à Boston en 1854); et au Canada il a écrit "A popular history of Ireland" (publié à New York en 1863), et "The Irish position in British and in republican North America" (une brochure publiée à Montréal, en 1866); et en rapport avec la Confédération il publia "Speeches and addresses, chiefly on the subject of British American union" (publié à Londres en 1865), "Notes on federal governments" (publié à Montréal en 1865 et traduit en français par M. L. G. Gladu, de St-Hyacinthe, en 1865), et "The mental outfit of the new Dominion" (une brochure publiée en 1867). Il est aussi l'auteur de "Canadian ballads, and occasional verses, (publié à Montréal en 1858); et après sa mort ses poésies furent recueillies par Mme J. Sadlier et publiées à New York, en 1869, sous le titre de "The poems of Thomas d'Arcy McGee.

Suite à la 28ème

A. Shea

SIR AMBROSE SHEA, ancien gouverneur des îles Bahamas, est né à St-Jean, Terre-Neuve, en 1818. Il étudia le droit et fut fait K.C.M.G. en 1833. Il est élu à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, en 1850, et en devient l'orateur, de 1855 à 1861. Il fait parti du cabinet ministériel, de 1864 à 1869; et de 1887 à 1895 il occupe le poste de gouverneur des îles de Bahamas. En 1864 il représenta la province de Terre-Neuve à la Conférence de Québec, mais sans succès. Il mourut en 1905 probablement à Terre-Neuve.

HOTEL ALEXANDRA



Angle des rues Bank et Gilmour
OTTAWA, CANADA

VOTRE CONFORT NOTRE FIERTE

Membres de la

LIGUE DES AUTOMOBILISTES D'ONTARIO
ASSOC. DES AUTOMOBILISTES AMÉRICAINS
LIGUE DES AUTOMOBILISTES DE MONTRÉAL

L'HOTEL ALEXANDRA a 125 chambres, absolument modernes, et est situé à l'angle des rues Bank et Gilmour. C'est un endroit très commode pour les voyageurs de commerce et les touristes. Si vous arrivez par train confiez votre bagage au commissionnaire de l'Hôtel Alexandra, à la gare, et faites-vous conduire de la gare à l'Hôtel dans notre confortable sedan douze voyageurs, et cela à titre GRATIS.

Si vous voyagez en auto, nous avons des garages privés sur les lieux. Vous êtes situé en des environnements enchanteurs, et à quelques minutes de marche des principales activités commerciales d'Ottawa et des plus attrayants arrondissement domiciliaires de la ville. Il n'y a pas de ville au Canada qui offre un climat plus salubre qu'Ottawa. Les autres saisons sont des plus enchanteresses, et on se livre à tous les sports.

ARRANGEMENTS D'HÔTEL

On peut se procurer des chambres seules ou une enfilade de chambres, avec ou sans bain privé. Les chambres d'hôtes avec bain sont bien distribuées à chaque étage.



JOS. BARNABE
Président

CUISINE

Beaucoup de votre satisfaction et de votre santé dépend de l'habileté et de l'efficacité du service de la cuisine. A l'Alexandra nous avons adopté les plus récentes méthodes et tous les appareils requis pour assurer une cuisson propre et hygiénique. Suivant le plan américain, l'épreuve suprême d'un hôtel se trouve dans sa cuisine. Le manque de qualité, de variété et de service sont des choses inconnues à l'Hôtel Alexandra. Les viandes, volailles, poissons et tous les autres aliments sont choisis avec grand soin, et l'on n'épargne pas l'argent pour assurer ce qu'il y a de mieux. Nous surveillons tous les détails pour faire de la Salle à Manger de l'Alexandra la meilleure qui soit au Canada.



NOS ENTREPOTS — Capacité: 4000 tonnes

BELANGER FRERES

& CIE, LIMITEE

MARCHANDS DE CHARBON

GROS et DETAIL

119, rue Principale, Hull, P. Q. Case Postale 323 **Téléphone: Sher. 2023-2059**

Assurances de toutes sortes

Puissantes compagnies représentées à des taux défiant toute compétition.

Réclamations réglées promptement, d'une manière juste et équitable.

Je sollicite votre patronage distingué et en retour je vous assure d'un service de premier ordre.

ASSURANCES DE TOUTES SORTES

Spécialité: Responsabilité Patronale

(27 ANNEES D'EXPERIENCE DANS LA LIGNE)

J.-HENRI BELANGER

119, rue Principale, Hull, P. Q. Case Postale 323 **Téléphone: Sher. 2059-2023**

1867 **LE CANADA AUX CANADIENS POUR LES CANADIENS** 1927



La Sauvegarde

LA SAUVEGARDE
1902
FONDATION

Protection

LA SAUVEGARDE
1927
UN QUART DE SIECLE

Tout homme représente une valeur qu'il convient de protéger soigneusement

Cette valeur peut être envisagée sous un double aspect;

a) Au point de vue de la société
b) Au point de vue de l'individu

Au point de vue de la société la valeur d'un homme se traduit par les fruits de son travail, ses connaissances, l'expérience qu'il possède rapportent au bien-être général. Nous sommes pour ainsi dire solidaire les uns des autres. Que nous soyons placés à quelque degré que ce soit de l'échelle sociale notre rôle est non seulement utile, mais encore nécessaire à la société telle qu'actuellement constituée. Or songeons-nous assez que la valeur d'un homme est subordonnée à sa vie? Et comme nous n'avons pas encore inventé le remède qui puisse rendre la vie humaine éternelle, il s'ensuit que la valeur d'un homme est fatalement appelée à avoir une fin. Pourquoi alors la laisser perdre ou n'en pas tirer tout le parti possible. Il y a plus ... Tout homme dans la vie est le soutien d'un certain nombre de personnes dont le fardeau de l'entretien retombera sous une forme ou sous une autre sur la société avec sa disparition. Si nous capitalisions la valeur que représente cet homme, la société, à sa mort, serait compensée par le capital ainsi constitué de la perte éprouvée et ce même capital servirait à soulager la société du soutien de ceux qu'il laisse derrière lui.

L'ASSURANCE SUR LA VIE BIEN COMPRISE N'EST PAS AUTRE CHOSE QUE LA CAPITALISATION DE LA VIE HUMAINE.

Elle est donc nécessaire au point de vue de la société.

Elle ne l'est pas moins au point de vue individuel.

Tout homme a une ambition qu'il désire réaliser. Cette ambition peut se traduire par le bien-être des siens. C'est un idéal que nous avons tous, mais qui dépend entièrement du Créateur de toutes choses. Sommes-nous certains qu'Il donnera le temps de le réaliser. Poser la question c'est y répondre et nos désirs les plus chers peuvent ne jamais être accomplis à moins que nous mettions à profit les moyens légitimes mis à notre portée.

L'assurance sur la vie est sans contredit un des instruments par lesquels nous pouvons atteindre le but que nous poursuivons. C'est non seulement un devoir pour chacun de protéger la valeur personnelle qu'il représente, mais c'est aussi en quelque sorte une question de justice ou bien nous sommes mariés.

La compagne de notre vie a consenti à associer sa vie à la nôtre sur la foi qu'elle avait en nous. Si Dieu a béni notre union, ce sont des responsabilités dont nous l'avons chargée. Allons-nous risquer de lui laisser le soin d'y pourvoir seule? Ou bien nous nous consacrons à une oeuvre quelconque, si cette oeuvre compte sur nous pour atteindre le succès, allons-nous en retirer les bénéfices du temps de notre vivant et nous en désintéresser pour l'avenir.

Non, dans quelque situation que nous soyons, il faut réaliser que de même que nous protégeons les biens matériels, il faut protéger la valeur personnelle que nous représentons. Le seul moyen connu c'est:

OPERATIONS D'ASSURANCES DE LA SAUVEGARDE EN 1926

Polices émises et placées . . . . . $ 5,441,272.00

Deux fois le montant que la Compagnie émettait il y a cinq ans.

Polices en vigueur au 31 décembre 1926 . $ 22,544,955.00

Le montant d'assurance en vigueur a doublé dans les derniers cinq ans.

REVENUS

Revenus en primes et en intérêts sur placements, etc. . . . . $ 913.118.00

Les revenus ont doublé en cinq ans.

Intérêt réalisé sur les fonds moyens de l'année: 6.66%

MORTALITE

La mortalité prévue pour l'année 1926 était de . . . . . $ 221,242.00

Les décès survenus au cours de l'année ne représentent que . . . . . $ 115,046.00

Différence $ 106,196.00

Représentant 48% d'économie sur la mortalité prévue.

Etat comparatif des Opérations d'Assurances

	1911	1916	1921	1926
Propositions reçues—	$1,503,550	$1,306,600	$ 3,419,822	$ 6,017,172
Polices émises—	$1,248,250	$1,064,600	$ 3,012,622	$ 5,441,272
Polices en vigueur—	$4,766,962	$6,571,548	$11,605,341	$22,544,955
Augmentation—	$2,232,964	$1,804,586	$ 5,033,793	$10,939,614

MARCHE PROGRESSIVE

ANNEE	RECETTES	ACTIF	ASSURANCES EN VIGUEUR
1906	$ 86,705.	$ 119,940.	$ 2,213,998.
1911	$213,408.	$ 706,410.	$ 4,766,962.
1916	$294,993.	$1,140,377.	$ 6,571,548.
1921	$501,120.	$1,977,844.	$11,605,341.
1926	$909,086.	$3,275,610.	$22,544,955.

La Sauvegarde possède une charte fédérale, c'est un autre gage de sûreté incontestable pour les assurés.

L'ASSURANCE SUR LA VIE C'EST LA CAPITALISATION DE LA VALEUR QUE NOUS REPRESENTONS

Personnel du Bureau Provincial du Canada

CHEF

A.-J. BLUTEAU . . 64, rue Cobourg, Ottawa

AGENTS

Biron, A.-R. . . . . Papineauville, P. Q.
Cyr, J.-L. . . . . St-Hermas, P. Q.
Forget, J.-A. . . Ste-Thérèse de Blainville, P. Q.
Gauthier, J.-E., 92, Maisonneuve, Hull, P. Q.
Lépine, J.-D. . . . . Brownsburg, P. Q.
Prévost, S.-R. . . . . Kiamika, P. Q.
Rochon, Eug. . . . 42, rue Bourque, Hull, P. Q.

DISTRICT D'OTTAWA

CHEF

J.-M. LEMIEUX, 338, rue Somerset-est, Ottawa

AGENTS

Cousineau, Armand . . R. R. No 2, Rusell, Ont.
Dugas, J.-B. . . . . Chelmsford, Ont.
Fallu, Théo. . . . . Blind River, Ont.
Lalonde, P.-R. . . . . Plantagenet Springs, Ont.
Morin, Cléo. . . . . Plantagenet, Ont.
Portelance, O. . . . . St-Eugène, Ont.
Préseault, J.-H. . . . . Lefaivre, Ont.
Aubry, S. . . . . Sturgeon Falls, Ont.

DISTRICT D'ONTARIO NORD

CHEF

MICHEL HALLE . . . . . Hearst, Ont.

AGENTS

Goyet, Wm. . . . . Amos, Abitibi, P. Q.
Laliberté, Vic. . . . . Barraute, Abitibi, P. Q.
Perron, J.-F. . . . . Nédélec, P. Q.
Rochefort, A. . . . . B. P. 1585, Timmins, Ont.
Tremblay, J.-F. . . . . McIntosh Springs, Ont
Bourque, P.-D. . . . . Senneterre, P. Q.

DISTRICT DE WINDSOR

CHEF

J.-G. LAMONTAGNE . . . . . Tilbury, Ont.

AGENTS

J.-A. Champoux . . . . . Lafontaine, Ont.
Laliberté, G.-A. . . . . Tilbury, Ont.
Le Boeuf, B.-A. . . . . Tecumseh, Ont.

DISTRICT DE MONT-LAURIER

J.-A. Labrie . . . . . Mont-Laurier, P. Q.
Malo, J.-Euc. . . . . Plaisance, P. Q.

LA SAUVEGARDE

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège Social—EDIFICE LA SAUVEGARDE—MONTREAL Gérant Provincial d'Ontario—**AURELIEN GAUTHIER** Bureau Provincial d'Ontario—Edifice Banque Nationale, Ottawa

LE PASSANT qui se rend de la Place d'Armes à l'Hôtel de Ville aperçoit, angle Notre-Dame et Saint-Vincent, en face du Palais de Justice et à côté de la nouvelle et somptueuse annexe dudit Palais, un haut bâtiment de dix étages, dont l'architecture soignée attire l'attention. Construit en 1912 et 1913, le nouveau Siège Social de **La Sauvegarde** fut inauguré le mardi 14 avril 1914.

LA SAUVEGARDE est née d'une idée: la survivance de notre nationalité. Notre organisation religieuse, éducationnelle et politique a besoin que notre organisation économique en seconde les efforts. Il faut que nos épargnes servent au développement et au maintien de nos propres institutions au lieu d'aller enrichir les pays limitrophes. C'est l'oeuvre que poursuit LA SAUVEGARDE.

FONDEE en 1902, LA SAUVEGARDE a vu se grouper autour de son drapeau l'élite de notre population canadienne-française. Elle a reçu les plus chauds encouragements de nos autorités religieuses et civiles. Aussi l'essor de ses opérations est-il considérable. Son actif de plusieurs millions offre à ses assurés une solide garantie.

Tout porteur d'une police de la Sauvegarde a droit aux avantages qu'offre le service de Prolongation de la Vie dirigé par un médecin spécialisé dans cette science si nouvelle et pourtant si utilitaire. Examen partiel et complet, analyses chimiques et microscopiques de toutes sortes, conseils, régimes, consultations par correspondance, etc., le tout absolument gratuit.

P. Mitchell

PETER MITCHELL, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, est né à Newcastle, au Nouveau-Brunswick, le 4 janvier, 1824. Il fit ses études à la Newcastle Grammar School et devint membre du barreau du Nouveau-Brunswick, en 1848. De 1856 à 1860, il fut membre de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et, de 1860 à 1861, il fut membre du Conseil législatif. Il fit partie du ministère Tilley de 1858 à 1865, et fut délégué à la Conférence de Québec, en 1864. Lors de la défaite du gouvernement anti-fédéraliste du Nouveau-Brunswick, en 1865, il devint premier ministre et président du Conseil, et c'est lui qui régla les derniers détails de l'entrée de la province dans la Confédération. A la Conférence de Westminster, il s'allia à Sir Georges-Etienne Cartier pour réclamer la forme de gouvernement fédératif plutôt que législatif. En 1867, il devint sénateur et ministre de la marine et des pêcheries dans le premier ministère fédéral. En 1872, il démissionna comme sénateur et fut élu député libéral-indépendant dans son ancien comté de Northumberland; et il continua à représenter ce comté à la Chambre des Communes, de 1872 à 1878 et de 1882 à 1891. En 1873, lors de la défaite du gouvernement Macdonald, il devint rédacteur du Montreal Herald et, en 1885, son propriétaire. Il mourut à Montréal, le 25 octobre 1899. En 1853, il épousa Mme Gough, de St-Jean Nouveau-Brunswick. Il est l'auteur de deux ouvrages: "A review of President Grant's recent message to the U.S. Congress" (publiés à Ottawa en 1870) et "Notes on a holiday trip" (publié à Montréal 1880). Ce dernier volume est le recueil des impressions de voyage au Nord-Ouest. Quelques-unes de ses réminiscences politiques sont contenues dans un article publié dans le Toronto News, le 15 février 1894.

G. Coles

GEORGES COLES naquit dans l'Ile du Prince Edouard, le 20 septembre 1820. Il était le fils aîné de James Coles. Il fonda une brasserie et plus tard, une distillerie. En 1842 il est élu député à l'Assemblée législative de l'Ile du Prince Edouard par le premier district du comté de Queen. Il devient, à la Chambre, l'un des champions du gouvernement responsable; et en 1864 il est délégué par l'Ile du Prince Edouard aux deux conférences de Charlottetown et de Québec. En 1867 sa santé chancela et il se retira de la vie publique en 1868. Il mourut à Charlottetown, Ile du Prince Edouard, le 21 août 1875. En 1833 il épousa, en Angleterre, Mlle Mercy Haine, d'East Penard, Sommersetshire.

C. Tupper

SIR CHARLES TUPPER, ancien premier ministre du Canada, est né, à Amherst, en Nouvelle-Ecosse, le 2 juillet 1821. Il était le fils du Rev. Charles Tupper et de Miriam Lockhart. Il fit ses études à l'Académie Horton de Woolville, en Nouvelle-Ecosse, et il étudia la médecine à l'Université d'Edinburgh. Il fut reçu médecin en 1843. Il obtint son diplôme du Royal College of Surgeons en 1843; et lors de son retour en Nouvelle-Ecosse il exerça sa profession dans sa ville natale. De 1855 à 1867, il représenta le comté de Cumberland à l'Assemblée Législative de Nouvelle-Ecosse; et de 1856 à 1860, il occupa le poste de secrétaire provincial dans le ministère Johnston. De 1864 à 1867, il fut premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. Il joua un rôle important, lors du mouvement en faveur de la Confédération; et il fut délégué aux Conférences de Charlottetown, de Québec et de Londres. Il combattit la campagne antifédéraliste de Joseph Howe dans un ouvrage intitulé "Letter to the Earl of Carnavon" (publiée à Londres en 1866). Ce fut grâce à ses efforts que la Nouvelle-Ecosse entra dans la Confédération en 1867.

De 1867 à 1884, il représenta le comté de Cumberland à la Chambre des Communes. Mais il ne fit pas partie du premier ministère fédéral. Il se tint à l'écart avec T. D'Arcy McGee afin de laisser le champ libre à Edward Kenny, un catholique de la Nouvelle-Ecosse. En 1868 il déjoua la tentative de la faction antifédéraliste de la Nouvelle-Ecosse qui voulait révoquer l'union et persuada Joseph Howe d'entrer dans le ministère. Il entra lui-même dans le cabinet en 1870, comme président du conseil; et de 1872 à 1873, il devint ministre des Revenus Domestiques et ministre des Douanes. De 1873 à 1878, il fut le lieutenant de Sir John Macdonald, alors chef de l'opposition. Lorsque les conservateurs revinrent au pouvoir en 1878 il devint ministre des Travaux-Publics. De 1879 à 1884 il occupa le poste de ministre des chemins de fer et canaux et comme tel, il dirigea les préparatifs pour la construction du Pacifique Canadien. En 1883 il fut nommé haut commissaire du Canada à Londres et il conserva ce poste jusqu'en 1896 avec une courte vacance de 16 mois durant les années 1887-1888 alors qu'il occupa le poste de ministre des finances dans le ministère Macdonald. Il fut rappelé au Canada, en 1896, et devint le chef du parti conservateur peu de temps avant les élections générales de la même année. Son énergie indomptable ne réussit cependant pas à relever le prestige de son parti déchu et il fut défait après un court règne de six mois. De 1896 à 1900, il occupa le poste de chef de l'Opposition à la Chambre des Communes, mais aux élections générales de 1900 il fut défait dans le comté de Cap Breton et il se retira de la vie politique.

Il mourut à Bexley Heath, comté de Kent, Angleterre, le 30 octobre 1915. Il mourut le dernier des Pères de la Confédération. En 1846 il épousa Mlle Frances Amelia Morse, fille de Silas Hilbert Morse, d'Amherst, Nouvelle-Ecosse; et de cette union il eut trois fils et trois filles. Il fut fait C. B. en 1867, K.C.M.G., en 1879, G.C.M.G., en 1886, et baronet du Royaume Uni en 1888. Le Collège Acadie de l'Université de Cambridge et de l'Université d'Edinburgh lui conféra le titre de L.L.D. Quelque temps avant sa mort il publia un ouvrage intitulé "Recollections of Sixty Years" (publié à Londres en 1914).

LES PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION DE LA NOUVELLE-ECOSSE



(1) L'hon. ROBERT B. DICKEY, M.C.L., N.-E.

(2) L'hon. CHARLES TUPPER, Secrétaire Provincial, N.-E.

(3) L'hon. WILLIAM A. HENRY, Procureur Général, N.-E.

(4) Monsieur ADAMS G. ARCHIBALD, M.P.P., N.-E.

(5) L'hon. JONATHAN McCULLY, M.C.L., N.-E.

A. T. Galt

TILLOCH ALEXANDER GALT, ancien ministre des finances canadien et ancien Haut Commissaire canadien en Angleterre, est né dans Chelsea, à Londres, le 6 septembre 1817. Il était le plus jeune fils de John Galt, un romancier écossais. Il émigra au Canada en 1835, comme commis de bureau de la British American Land Company à Sherbrooke, dans le Bas-Canada, et de 1844 à 1855 il fut commissaire de la compagnie. Il s'intéressa à la construction des chemins de fer et fut l'un des promoteurs du Grand-Tronc. En 1849 il est élu député indépendant du comté de Sherbrooke à l'Assemblée législative du Canada; mais il remit son mandat en 1850. Il fut réélu député de la ville de Sherbrooke en 1853; et il continua à représenter la ville de Sherbrooke sans interruption jusqu'en 1867 à l'Assemblée législative et jusqu'en 1872 à la Chambre des Communes. Il finit par être considéré comme le leader de la députation anglaise du Bas-Canada et en 1858 il devint ministre des finances dans le ministère Cartier-Macdonald, mais il s'associa au gouvernement à condition que la fédération des provinces de l'Amérique du Nord devienne une partie intégrale du programme politique de l'administration. Avec Sir Georges E. Cartier et John Ross, il se rendit en Angleterre pour plaider la cause de la Confédération auprès du gouvernement impérial, mais sans succès. En 1862 il démissionna avec ses collègues, mais en 1864 il redevint ministre des finances, et il conserva ce poste jusqu'en 1866. Il fut délégué aux Conférences de Charlottetown et de Québec en 1864 et à celle de Westminster en 1866; et il fut l'un des architecte de l'Acte de l'Amérique du Nord. En 1867, il fut appelé au poste de ministre des finances dans le cabinet fédéral; mais en 1868 il démissionna par suite d'un différend avec Sir John Macdonald.

Galt n'occupa aucun poste politique dans la suite. Il rompit toute relation affiliation avec les partis politiques. Il se déclara convaincu de l'indépendance future du Canada et en 1872 il se retira du parlement. En 1875 il fut nommé membre de la Commission des Pêcheries d'Halifax en rapport avec le traité de Washington et les dernières années de sa vie furent consacrées à des travaux diplomatiques ou semi-diplomatiques. En 1880 il fut nommé Haut Commissaire en Angleterre; et il occupa ce poste jusqu'en 1883. Les dix dernières années de sa vie furent consacrées au développement de différentes entreprises qu'il avait commencées dans le Nord-Ouest canadien; mais après 1890 sa santé déclina rapidement et il mourut à Montréal, le 19 septembre 1893.

Il avait épousé en premières noces Mlle Elliott Terrance, la fille de John Terrance, de Montréal, en 1848, et en 1851 il convola en secondes noces la plus jeune soeur de sa première épouse, Amy Gordon. De son premier mariage il eut un fils; et de son deuxième mariage il eut deux fils et huit filles. Il refusa le titre de C.B. en 1867, mais il fut fait K.C.M.G., en 1869, et G.C.M.G. en 1878. Il est l'auteur de plusieurs brochures: Canada, 1849 to 1859 (publié à Londres et à Québec en 1860). The political situation (publié à Montréal en 1875), Church and state (publié à Montréal en 1876). Civil liberty en Lower Canada (publié à Montréal en 1876). The relations of the colonies to the Empire (publié à Londres en 1881), et Future of the Dominion of Canada (publié à Londres en 1881).

J. C. Chapais

JEAN CHARLES CHAPAIS naquit à la Rivière Ouelle, dans le Bas-Canada, le 2 décembre 1811. Il était le fils de J. C. Chapais, un marchand de la région. Il fit ses études classiques au Collège de Nicolet et au Séminaire de Québec. Plus tard, il se fit marchand comme son père. De 1851 à 1867 il représenta le comté de Kamouraska à l'Assemblée législative du Canada, t en 1864, il devint commissaire des Travaux-Publics sous la courte administration Taché-Macdonald.

Il continua à détenir ce portefeuille dans le gouvernement de coalition de 1864 à 1867; il fut l'un des délégués à la Conférence de Québec. De 1867 à 1871 il représenta le comté de Champlain à l'Assemblée législative de Québec; et en 1867 il se porta condidat dans le comté de Kamouraska pour entrer dans l'arène fédéral, mais il n'y eut aucune élection, et en 1868 il fut nommé sénateur. De 1867 à 1869, il fut ministre de l'agriculture du premier gouvernement fédéral sous Sir John Macdonald; et de 1869 à 1873, il fut receveur-général.

Il mourut à Ottawa le 17 juillet 1885.

Il épousa Mlle Henriette Georgina Dionne, fille de l'hon. Amable Dionne, membre du Conseil Législatif du Canada, et il eut plusieurs enfants.

E. B. Chandler

EDWARD BARRON CHANDLER, naquit à Amherst, en Nouvelle-Ecosse, le 22 août 1800. Il était le fils de C. H. Chandler de Cumberland et le petit-fils de Joshua Chandler de New Haven, Connecticut, un loyaliste très bien connu. Il étudia le droit et devint membre du barreau du Nouveau Brunswick en 1823. De 1827 à 1836 il représenta le comté de Westmoreland à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick; et de 1836 à 1878 il fut membre du Conseil législatif de la province. De 1844 à 1858, il fut presque sans interruption membre du Conseil Exécutif; et il fut membre de la première administration du Nouveau Brunswick après la Confédération de 1867 à 1869. Il prit une part importante aux négociations de la Confédération et à la construction du chemin de fer Intercolonial. Il fut délégué par le Nouveau-Brunswick aux conférences de Charlottetown de Québec et de Londres de 1864 à 1866. En 1867 on lui offrit un siège au sénat, mais il déclina l'honneur. En 1868, il fut nommé commissaire pour la construction du chemin de fer Intercolonial; et en 1878 il succéda à Sir Leonard Tilley comme lieutenant-gouverneur du Nouveau Brunswick. Il mourut avant l'expiration de son terme d'office à Fredericton, Nouveau Brunswick, le 6 février, 1880.

C. Fisher

CHARLES FISHER, ancier premier ministre du Nouveau-Brunswick, naquit à Fredéricton, le 16 sept, 1808. Il était le fils de Peter Fisher et de Susanna Milliams. Il fit ses études au King's College de Fredericton et obtint le titre de bachelier ès art en 1830. Il étudia le droit et devint membre du barreau du Nouveau Brunswick en 1833. Il devint conseiller de la reine en 1855. En 1837, il fut élu député libéral du comte d'York à l'Assemblée législative du Nouveau Brunswick et il représenta ce comté presque sans interruption jusqu'en 1868, date où il se retira de la politique. Il fut membre du Conseil Exécutif de 1848 à 1850, et en 1851 il devint premier ministre et procureur-général du Nouveau Brunswick. Son gouvernement démissionna sur le projet de loi de la prohibition des liqueurs en 1856; mais il reprit le pouvoir l'année suivante et le conserva jusqu'en 1861, alors qu'il démissionna de son poste de premier ministre par suite de certaines allégations soulevées lors d'une enquête sur les terres de la couronne. Il conserva cependant son siège comme député du comté d'York à l'Assemblée législative du Nouveau Brunswick. En 1864, il fut délégué à la Conférence de Québec et son zèle en faveur de la Confédération fut cause de sa défait à l'élection de 1855. En 1866, il fut cependant de nouveau réélu dans son ancienne circonscription électorale d'York. La même année il fut délégué à la Conférence de Londres. A son retour il fut élu député du comté au parlement fédéral mais il continua à occuper en même temps le poste de procureur-général du Nouveau-Brunswick. Il mourut à Fredericton le 8 décembre 1880. Au mois de septembre 1835 il épousa Mlle Amelia Hatfield, la septième fille de David Hatfield, un loyaliste de l'Empire. L'Université du Nouveau Brunswick lui conféra le titre de D. C. L. en 1866. En une certaine occasion, il refusa d'accepter le poste de juge en chef. En 1852, il fut nommé membre de la commission de codification des statuts provinciaux; et les travaux de cette importante commission ont été réunis en plusieurs volumes et publiés en 1856.

J. H. Gray

JOHN HAMILTON GRAY naquit à St-Georges, aux Bermudes en 1814. Son père était le consul anglais de Virgine. Il fit son cours d'étude au King's College de Windsor, en Nouvelle Ecosse et obtint le grade de bachelier ès arts en 1853. Quatre ans plus tard il fut admi au barreau de la Nouvelle-Ecosse et créé conseiller de la reine en 1853. Pendant 17 ans, de 1850 à 1867, il représenta la circonscription électorale de St-Jean à l'Assemblée législative. Il devint membre du conseil exécutif de la province en 1851 et remplit cette fonction jusqu'en 1854. De 1856 à 1857 il occupa le poste de procureur général. En 1864 il fut choisi parmi les délégués de l'opposition conservatrice du Nouveau-Brunswick pour assister aux conférences de Charlottetown et de Québec. Il s'enthousiasma pour le projet de la Confédération et devint l'un des plus puissants protagonistes du mouvement. En 1866, il devient l'orateur de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, mais en 1867, il abandonne son siège pour se faire élire député au gouvernement fédéral dans son vieux comté de St-Jean. Au cours de la première session il occupa la présidence du comité des crédits. En 1872 il remet son mandat pour accepter le poste de juge puiné de la cour supérieure de la Colombie Anglaise, poste qu'il détient jusqu'à sa mort survenue, à Victoria en Colombie Anglaise, le 5 juin 1889.

De son mariage avec Mlle Eliza Ormond, fille du lieutenant-colonel Harry Ormond, de Dublin, en 1845, il eut sept enfants. Il est l'auteur d'un ouvrage: "Confederation; or the political and parliamentary history of Canada from the conference at Quebec in October, 1864, to the admission of British Columbia in July 1871 vol. 1." le deuxième volume n'a jamais été publié.

Suite à la page 30

Le SYSTEME de CHAUFFAGE a l'HUILE

Eliminez vos ennuis de Chauffage

Vous n'avez plus besoin de descendre dans la cave aux petites heures du matin froid pour allumer votre fournaise. Vous n'aurez plus besoin de pelleter du charbon. L'air pesant de la fumée et du charbon disparaîtra. En plus, vous n'aurez plus de fatigue avec cette fournaise qui chauffe une minute et qui laisse ensuite la maison aussi froide qu'une glacière.

Le **Brûleur à l'Huile Automatique "Quiet May"** fera disparaître tous ces ennuis. Etant muni d'un contrôle automatique, vous obtenez une agréable température égale en tout temps. Et vos factures de chauffage ne seront pas plus élevées!

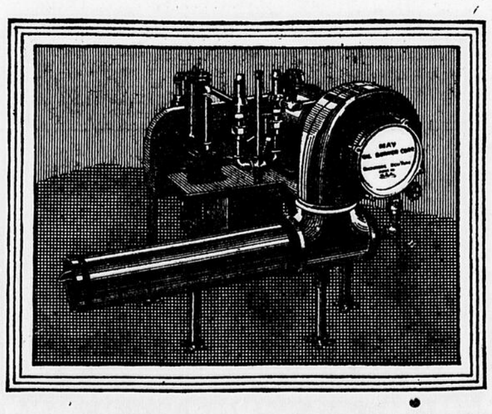
Nous nous ferons un plaisir de vous donner tous les renseignements que vous désirez obtenir. Nous apprécierons un appel par téléphone, **Sherwood 2215.**

"QUIET MAY" est Economique!

Le Brûleur à l'Huile Automatique "QUIET MAY", qui fonctionne aussi silencieusement qu'un éventail électrique, inonde le foyer d'un confort chaud. Son opération silencieuse dénote aussi sa construction parfaite, qui est le résultat de vingt années de recherches par des ingénieurs habiles.

Le confort de votre foyer et de ceux que vous chérissez est assuré avec un "Quiet May", qui est approuvé par le Bureau National des "Fire Underwriters" et du "Board of Standards and Appeals" de New York.

Une température égale, une chaleur sanitaire en tout temps est une chose réalisée par l'opération automatique du "Quiet May". Vous n'avez qu'à donner des instructions à votre fournisseur d'huile de remplir votre réservoir, ajuster votre thermomètre à la température que vous désirez obtenir et le "Quiet May" fait disparaître tous vos ennuis de chauffage.



Une abondante chaleur confortable

Le **Brûleur à l'Huile Automatique "Quiet May"** est remarquable pour sa haute renommée.

Lorsque vous en ferez installer un dans votre foyer, vous obtiendrez une chaleur confortable — en abondance — qui se distribuera également dans tous les appartements de votre foyer.

Ne retardez pas de vous enquérir des avantages multiples du **Brûleur à l'Huile Automatique "Quiet May"**, car ce système de chauffage à l'huile vous assure une satisfaction parfaite; en plus, les prix sont raisonnablement bas.

Le "Quiet May" peut être installé dans le moment dans votre cave, rapidement, économiquement et avec paiements à termes faciles si vous le désirez. Demandez-nous des renseignements aujourd'hui.

Le Système de Chauffage à l'Huile Automatique "QUIET MAY" ajoute un NOUVEL appartement à votre foyer. En enlevant le charbon et les cendres, vous pouvez faire un appartement supplémentaire de votre cave.

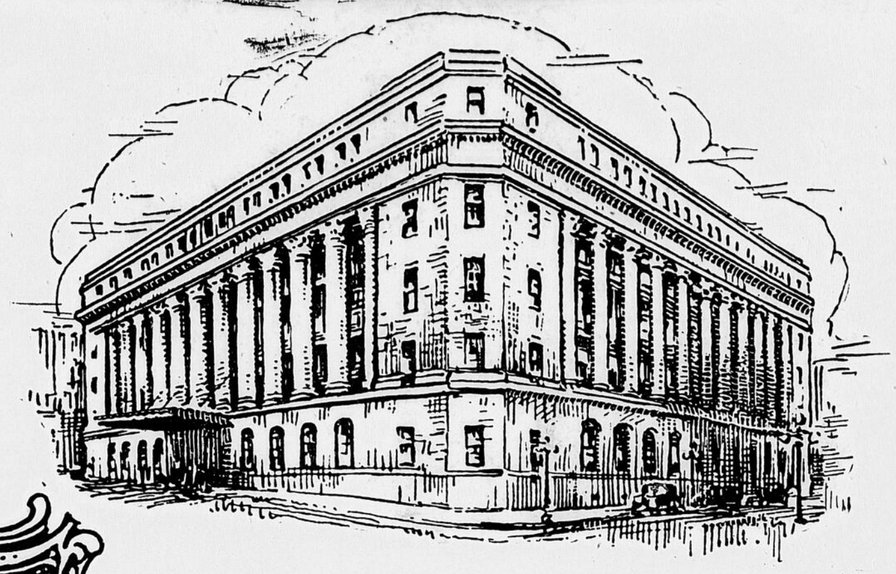
101, RUE DU PONT
HULL, P. Q.
Téléphone: Ch. 2215

LOUIS GENDRON

Plombier

Poseur de Système à l'Huile

1867 1927

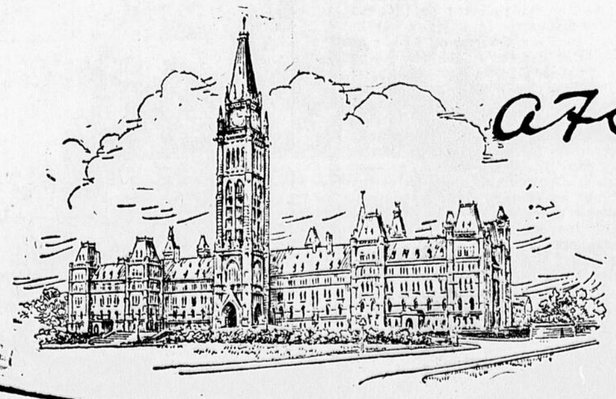


Hommes, apprenez tous par la présente qu'en cette année jubilaire du Dominion du Canada la

Metropolitan Life Insurance Company

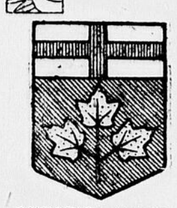
a occupé son nouveau Siège Principal canadien, vis-a-vis les Edifices de Parlement du Dominion, dans la ville d'Ottawa, dont une véritable reproduction figure en cette proclamation. » Au Canada, du Canada et pour le Canada, cette Compagnie en ce soixantième anniversaire de la Confédération, renoubelle son engagement de service aux citoyens de ce grand Dominion.

Publié par ordre du Troisième Vice-Président et Gérant pour le Canada, dont la signature et le sceau sont ci-dessous apposés.



A F Fiske

LES ARMOIRIES DES PROVINCES CANADIENNES



ONTARIO: Armes: De sinople, à trois feuilles d'érables tigées d'Or; au chef d'argent chargé d'une croix de gueules.

Devise: Ut incepit fidelis sic permanet.



QUEBEC D'or, à la fasce de gueules chargée d'un léopard du champ, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur, et, en pointe, de trois feuilles d'érable tigées de sinople.

Devise: Je me souviens.



NOUVELLE-ECOSSE: Armes: D'or, à la fasce ondée d'azur chargée d'un saumon d'argent, accompagnée de trois chardons au naturel, 2 et 1.



NOUVEAU-BRUNSWICK. — Armes: D'or, à la galère antique équipée, flottant sur l'onde, au naturel; au chef de gueules chargé d'un léopard d'or.



ILE DU PRINCE-EDOUARD: Armes: D'argent, à l'île de sinople portant à senestre un chêne englandé, et à dextre trois chêneaux bourgeonnant; le tout au naturel; au chef de gueules chargé d'un léopard d'or.



MANITOBA: Armes: De sinople, au bison au naturel debout sur un rocher; au chef d'argent chargé d'une croix de gueules.



SASKATCHEWAN: Armes: De sinople, à trois gerbes de blé d'or, rangées en fasce; au chef d'or chargé d'un léopard de gueules.



ALBERTA: Armes: D'azur à la chaine de montagnes d'argent surmontant une chaine de montagnes de sinople, et, en pointe, un champ de blé soutenant une prairie, les deux au naturel; au chef d'argent, chargé d'une croix de gueules.



COLOMBIE BRITANNIQUE: Armes: D'argent, à trois fasces ondées d'azur, au soleil issant en pointe, brochant sur le tout. En chef, le drapeau du Royaume-Uni, chargé au centre d'une couronne d'or à l'antique.

F. Palmer

EDWARD PALMER naquit à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, le premier septembre 1809. Il était le fils de M. James B. Palmer, avocat, et de Millicent Jones, fille de M. Benjamin Jones, de Londres. Il fit son cours d'étude à Charlottetown et étudia le droit dans le bureau de son père. En 1831, il fut admis à l'exercice du droit; et en 1857 il fut créé conseiller de la reine.

De 1835 à 1860, il représenta la ville de Charlottetown à l'Assemblée Législative de l'Ile du Prince-Edouard, et, de 1860 à 1873, on le rencontre au Conseil législatif. Il a occupé à maintes reprises des postes de confiance dans l'administration de la province. De 1848 à 1851, il fut solliciteur-général, et procureur-général durant quelques mois en 1854. Il devient président du conseil en 1859, et de nouveau procureur-général de 1863 à 1864 et de 1872 à 1873.

Il a pris part aux délibérations de la conférence de Charlottetown sur l'union des provinces maritimes en 1864 et à celles de la conférence de Québec, la même année. Il s'opposa à la Confédération d'après les principes émis dans les Résolutions de Québec. Il a cependant apporté tout le poids de son autorité en faveur de l'union, en 1873. La même année, il fut nommé juge de la Cour du Banc de la reine et l'année suivante il devint juge en chef de la Cour Supérieure de l'Ile du Prince-Edouard. Il a occupé ce dernier poste jusqu'à sa mort, le 3 novembre 1889.

De son mariage avec Mlle Isabelle Tremain, fille de M. Benjamin Tremain, de Québec, il a eu neuf enfants.

G. Brown

GOERGE BROWN, un journaliste et politique, est né à Alloa, près d'Edimbourg, en Ecosse, le 29 novembre 1818. Il était le fils de Peter Brown et d'Isabella Mackenzie. Il fit ses études au High School et à la Southern Academy d'Edimbourg; et en 1838, il émigra aux Etats-Unis avec son père. En 1842, le père et le fils fondèrent un journal hebdomadaire à New-York, le "British Chronicle" qui ne subsista qu'un an; mais en 1843 ils quittèrent New-York et vinrent s'établir à Toronto où ils fondèrent un nouveau hebdomadaire, le "Banner" qui s'adressait surtout aux presbytériens. Il ne subsista qu'un an; mais le "Globe" un journal politique lui succéda en 1844 et George Brown en devint le directeur et le rédacteur en chef. Le "Globe" fut d'abord un journal hebdomadaire puis bi-hebdomadaire, tri-hebdomadaire et finalement quotidien.

En 1851, Brown est élu député réformiste du comté de Kent à l'Assemblée législative du Canada. A la Chambre il joua un rôle isolé: il s'opposa à l'administration Hincks-Morin, et il refusa de s'associer aux députés francs-libéraux. Son programme de représentation proportionnelle et sa campagne contre les Canadiens français et la domination de l'Eglise catholique au Canada en firent le chef reconnu des réformistes du Haut-Canada; et lorsque le gouvernement Macdonald-Cartier démissionna en 1858, on l'invita à former un ministère. Il s'associa à A. A. Dorion et constitua le gouvernement Brown-Dorion qui ne subsista que quatre jours (du 2 au 6 août 1858).

Il s'est tenu à l'écart des gouvernements S. Macdonald-Sicotte et de S. Macdonald-Dorion de 1862 à 1864; mais à la chute du second ministère Taché-Macdonald au mois de juin 1864, il fit partie de la "Grande Coalition" comme le représentant le plus autorisé des réformistes.

Au mois d'octobre 1864, Brown joua un rôle de premier plan à la Conférence de Québec; mais au mois de décembre 1865 il démissionna du gouvernement avant la réalisation de la Confédération, en raison de son impuissance à travailler en harmonie avec ses collègues et particulièrement avec John A. Macdonald dont une ancienne inimitié personnelle très aiguë le séparait depuis longtemps. Dans la suite il prit peu ou aucune part à la vie parlementaire. Lors des premières élections fédérales en 1867 il fut défait dans le comté de South Ontario; et bien qu'il ait été nommé sénateur en 1873, il parla rarement à la Chambre Haute. Dans le pays il demeura cependant une force avec laquelle il fallait compter. On le considérait comme l'éminence grise de l'administration Mackenzie de 1873 à 1878; et il fut certainement le leader, en dehors du parlement qui, en 1871, chassa Sandfield Macdonald du pouvoir en Ontario.

Brown était journaliste et une personnalité saillante. Comme politique ses actes ne furent pas toujours en accord avec ses prétentions; et ses articles de rédaction dans le Globe furent ce que Goldsmith a déjà qualifié "un long règne de terreur littéraire". Mais quelques fois, ainsi qu'en 1864, il a fait preuve de véritables vues d'homme d'état.

Il mourut à Toronto, le 9 mai 1880, d'une blessure d'arme à feu que lui infligea un employé congédié. En 1862 il épousa à Edimbourg, Mlle Anne Nelson, fille de Thomas Nelson, un publiciste; et de ce mariage il eut deux fils et trois filles.

Sir E. P. Taché

SIR ETIENNE PASCAL TACHE, ancien premier ministre du Canada, est né à St-Thomas dans le Bas-Canada en 1795. Il était le troisième fils de Charles Taché, de Montréal, et par sa grand'mère paternelle il était descendant de Louis Jolliet. Il fit ses étutes classiques au Séminaire de Québec et combattit dans les rangs de l'armée anglaise en 1812. Plus tard il étudia la médecine et pendant plusieurs années il exerça sa profession dans sa paroisse natale. En 1841, il fut élu député du comté de l'Islet à l'Assemblée législative du Canada et il représenta ce comté jusqu'en 1846. De 1846 à 1848 il occupa le poste d'adjudant-général adjoint de la milice du Bas-Canada avec le grade de colonel; mais en 1848, il entra de nouveau dans la politique comme commissaire des Travaux Publics dans le ministère Baldwin-Lafontaine et fut nommé membre du Conseil Législatif. En 1849, il devint receveur-général et sous les administrations successives de Baldwin-Lafontaine, Hincks-Morin, MacNab-Morin, MacNab-Taché et Taché-Macdonald, il conserva le même poste jusqu'à sa retraite en 1857. De 1856 à 1857 il devint le premier ministre apparent bien que la véritable tête dirigeante du ministère fut John A. Macdonald De 1857 à 1864, il demeura membre du Conseil législatif; et en 1858 il a été fait chevalier et aide-de-camp de la reine en 1860 avec le grade honoraire de colonel dans l'armée anglaise. En 1864 il fut tiré de sa retraite pour assumer le poste de premier ministre une seconde fois dans le deuxième ministère Taché-Macdonald. A la chute du gouvernement au mois de juin 1864 on le pressa d'accepter le poste nominal de premier ministre de la "Grande Coalition". C'est en qualité de ce poste de premier ministre qu'il occupa la présidence de la Conférence de Québec en 1864; mais il mourut à St-Thomas avant la réalisation de la Confédération, le 30 juillet 1865. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé: "Quelques réflexions sur l'organisation de volontaires" (Québec 1863).

H. L. Langevin

SIR HECTOR LOUIS LANGEVIN, ministre des Travaux Publics du Canada de 1873 à 1879 et de 1879 à 1891, est né à Québec dans le Bas-Canada, le 25 août 1826 du lieutenant colonel Jean Langevin et de Sophie Scholastique La Force. Il fit ses études classiques au Séminaire de Québec et étudia le droit à Montréal dans l'étude de Georges Etienne Cartier dont il devint le successeur en politique. Il devint membre du barreau du Bas-Canada en 1850, conseiller de la reine en 1864; et exerça sa profession dans la ville de Québec. De 1857 à 1867, il représenta le comté de Dorchester à l'Assemblée législative du Canada. De 1864 à 1866, il fut procureur-général du Bas-Canada dans la "Grande Coalition" et de 1866 à 1867 il fut ministre des Postes. Après la Confédération il représenta le comté de Dorchester à la Chambre des Communes de 1867 à 1874 et la ville des Trois-Rivières de 1878 à 1896. Dans le premier ministère fédéral il occupa le poste de secrétaire d'Etat de 1867 à 1869, et celui de ministre des Travaux Publics de 1869 à 1873. A la mort de Sir Georges Etienne Cartier survenue en 1873, il devint le chef reconnu des conservateurs Canadiens Français; et lorsque les conservateurs revinrent au pouvoir en 1878 il occupa d'abord le poste de ministre des Postes, de 1878 à 1879, et celui de ministre des Travaux Publics, de 1879 à 1891. En 1891 il fut forcé de démissionner. Il se retira de la vie publique en 1896 et mourut à Québec, le 11 juin 1906. En 1854 il épousa Mlle Marie Justine Têtu de Québec et de cette union il eut neuf enfants. Il fut fait conseiller du roi en 1881. En 1882 l'Université Laval lui conféra le titre honoraire de LL. D.

A. G. Archibald

SIR ADAMS GEORGE ARCHIBALD, lieutenant-gouverneur du Manitoba de 1870 à 1873 et du Nouveau Brunswick de 1873 à 1883, est né à Truro, en Nouvelle Ecosse, le 18 mai 1814. Il était le fils de Samuel Archibald et de Elizabeth Archibald, fille de Matthew-Archibald. Il fit ses études à l'Académie de Pictou, étudia le droit et devint membre du barreau de l'Ile du Prince Edouard en 1838, et de celui de la Nouvelle Ecosse en 1839. De 1851 à 1867, il représenta le comté de Colchester à l'Assemblée législative de la Nouvelle Ecosse. En 1856 il fut nommé solliciteur-général et, en 1860, procureur-général. Il fut un puissant protagoniste de la Confédération et l'un des délégués aux conférences de Charlottetown et de Québec, en 1864, et à celle de Londres en 1866. Le 1er juillet 1867 il devint secrétaire d'Etat du Canada; mais il démissionna de son poste au mois de mai 1870 et fut nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Sous son administration qui dura jusqu'à l'année 1873, il jeta les bases des institutions civiles du Manitoba et du Territoire du Nord-Ouest. A son retour du Manitoba il fut nommé, le 24 juin 1873, juge d'équité de la Nouvelle Ecosse; mais il demeura à ce poste, jusqu'au 4 juillet de la même année seulement, alors qu'il fut promu au poste de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle Ecosse à la mort de Joseph Howe. Il conserva ce poste jusqu'au 4 juillet 1883. En 1888 il se fait élire député du comté de Colchester à la Chambre des Communes, mais il remit son mandat en 1891. Il mourut à Truro le 14 décembre 1892. Pour les services qu'il rendit au Manitoba il fut fait conseiller du roi en 1886.

En 1884 il fut élu président du bureau des gouverneurs du Collège Dalhousie; et en 1885 il fut élu président de la Nova Scotia Historical Society. Il épousa, le 1er juin 1843 Mlle Elizabeth Burnyeat, fille du Rev. John Burnyeat; et de cette union il eut quatre enfants.

T. H. Haviland

THOMAS HEATH HAVILLAND, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard de 1879 à 1884, est né à Charlottetown, le 13 novembre 1822. Il était le fils de l'hon. Thomas Havilland. Il fit ses études à Bruxelles, en Belgique; et a son retour dans l'Ile du Prince-Edouard il devint membre du barreau, en 1846. L'année suivante il était élu député du comté de Georgetown à l'Assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard; et il représenta ce comté sans interruption jusqu'en 1870. De 1859 à 1862 il fut membre du Conseil exécutif et secrétaire colonial; et de 1863 à 1864 il fut l'orateur de l'Assemblée législative. En 1865 il fut solliciteur-général; et de 1866 à 1867 il fut de nouveau secrétaire colonial. En 1870 il est élu au Conseil législatif; et de 1870 à 1872 et de 1873 à 1876 il remplit de nouveau les fonctions de secrétaire colonial. L'Assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard le délégua à la Conférence de Québec en 1864; et il fut l'un des trois délégués qui se rendirent à Ottawa en 1873 pour déterminer les conditions de l'entrée de l'Ile du Prince-Edouard dans la Confédération. Lorsque l'Ile du Prince-Edouard eut finalement accepté de faire parti de la Confédération il fut nommé sénateur; mais il démissionna en 1879 et fut promut au poste de lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard. Il occupa ce poste jusqu'en 1884. Il mourut à Charlottetown, le 11 septembre 1895. En 1847 il épousa Mlle Annie Elizabeth Grabble, fille de John Grabble d'Horsenden House, Buckinghamshire, en Angleterre.

J. McCully

JONATHAN McCULLY, l'un des Pères de la Confédération, est né dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, en 1809. Il se fit maître d'école, dans le comté de Cumberland, et Charles Tupper fut l'un de ses élèves. En 1837, il devint membre du barreau de la Nouvelle-Ecosse; et il exerça sa profession à Amherst, en Nouvelle-Ecosse. En 1847, il fut nommé membre du Conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse; et, de 1860 à 1862, il fut solliciteur-général, commissaire en chef des chemins de fer et leader du gouvernement à la Chambre Haute. En 1849, il s'établit à Halifax et se fit journaliste. De 1857 à 1865, il redigea le journal de William Annand, le Morning Chronicle and Nova Scotian; et dans ses articles de rédactions il défendit la cause de l'union des provinces de l'Amérique du Nord. En 1865, il fut remplacé, à la rédaction, par Joseph Howe et il passa à la rédaction du Morning Journal, qu'il appela l'Unionist. Là il continua à défendre les principes de la Confédération. En 1864, il est délégué aux Conférences de Charlottetown et de Québec; et, en 1866, il est délégué à la Conférence de Westminster. En 1867, il fut nommé sénateur; et, en 1870, il fut nommé juge puiné de la Cour Supérieure de la Nouvelle-Ecosse. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort survenue à Halifax, le 2 janvier 1877. Il est l'auteur d'une brochure intitulé: "British America: Arguments against a union of the provinces reviewed" (publié à Londres en 1867).



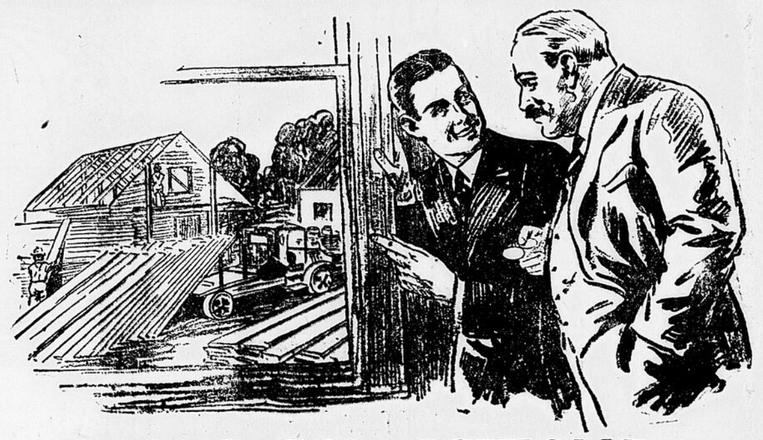
Mme Wallace JONES de Toronto est la fille de Sir Alexandre Campbell, un des Pères de la Confédération et le premier ministre des postes au Canada. Mme Jones, née Frances Scratchard Campbell est la plus jeune enfant de Sir Alexander et la seule survivante de cette famille.

S. L. Tilley

SIR SAMUEL LEONARD TILLEY, naquit à Gagetown, Nouveau-Brunswick, le 8 mai 1818. Il était le fils de Thomas Morgan Tilley et de Susan Ann Peters. Il reçut une instruction rudimentaire à l'école primaire de Gagetown et en 1831, à l'âge de 13 ans, il commença à gagner sa vie comme commis-pharmacien dans la ville de St-Jean Nouveau-Brunswick. Il fut membre de l'Assemblée législative du Nouveau Brunswick par trois reprises: de 1850 à 1851, de 1854 à 1856 et de 1857 à 1865. En 1854 il devint secrétaire provinciale sous l'administration Fisher et de 1861 à 1865 il devint le leader du gouvernement.

En 1864 il fut délégué aux conférences de Charlottetown et de Québec pour prendre part aux délibérations sur la Confédération; et en 1866, il se rendit à la Conférence de Londres où l'Acte de l'Amérique du Nord fut rédigé. Aux élections de 1865 son ministère fut défait, sur la question de la confédération, mais il fut reporté au pouvoir en 1866. L'année suivante Tilley démissionna du cabinet provincial et devint ministre des douanes du premier cabinet fédéral. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1873 alors qu'il devint ministre des finances dans le cabinet Macdonald. A la chute du ministère, quelques mois plus tard, il fut nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau Brunswick et il occupa ce poste durant tout le terme d'office du gouvernement Mackenzie. A l'expiration de son terme en 1878, il devint ministre des finances pour une seconde fois dans le deuxième gouvernement Macdonald, et c'est lui qui inaugura la POLITIQUE NATIONALE. Sa santé chancelante le força bientôt à remettre son portefeuille en 1885 et il fut nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau Brunswick pour un second terme. Ce deuxième terme d'office dura jusqu'en 1893. Il mourut le 25 juin 1896 à St-Jean Nouveau Brunswick.

Il épousa en premières noces Mlle Julia Anna Hanford, fille de James T. Hanford de St-Jean; et, en 1867, il convola en secondes noces Mlle Alice Chipman, fille de Z. Chipman, de St-Stephen.



NOUS SOLLICITONS

Votre prochaine COMMANDE de Bois de Construction. Que vous construisiez Toute une Maison ou que ce soit le plus petit travail, votre Commande sera exécutée telle que donnée, dans le plus bref délai.

Spécialité — Planchers de Bois Franc
Dépositaires de la Ontario Gypsum Co., pour la vente du
GYPROC
La planche murale incombustible

BOUCHER FRERES
30 St-Jacques Tél: Sh. 2998

BOIS - - CHARBON - - COKE
De Qualité Insurpassable
ANTHRACITE AMERICAIN — ANTHRACITE ECOSSAIS
et les MEILLEURS BITUMINEUX

HULL COAL COMPANY
Tél: Sh. 2998 30 St-Jacques, Hull

Comme la Chaleur des Rayons du Soleil en Eté

Brûleur à l'Huile Hart

Automatique --- Recommandable --- Economique

Il y a des Brûleurs à l'Huile Hart de grosseurs appropriés à tous les besoins de chauffage, et à des prix à la portée des propriétaires de petites et de grandes maisons; pour les églises, les appartements et les édifices publics.

W. G. EDGE, Limited
Entrepreneurs en Plomberie et Installations de Chauffage
150, rue Gloucester Queen 4080-4081

Incorporée en 1866

BRITISH AMERICAN BANK NOTE COMPANY, LIMITED

Depuis avant la Confédération cette Compagnie fait la gravure et l'impression des documents monétaires. La première monnaie de papier et les premiers timbres canadiens furent le produit de cet établissement.

Producteurs des

Billets de Banque, Obligations, Timbres-Poste et d'Accise,
Certificats d'Actions, Chèques, Obligations Municipales, etc.

CERTIFICATS DE MINES UNE SPECIALITE

Succursale: 1112, Edifice de la Banque de Hamilton, Toronto, Ont.
GEO. H. BURLAND, Gérant général

Siège Social: OTTAWA, CAN.
Une réputation érigée sur 60 ans de service.
H. W. PILLOW, Président.

Succursale: 11, Place d'Armes, Montréal, P. Q.
G. HAROLD BURLAND, Sec.-Trésorier

Le COMMERCE de GROS a OTTWA et HULL

SOIXANTE ANS APRES LA CONFEDERATION



LIQUEURS DOUCES BLACKBURN

Demandez-les par leur propre nom

Fabriquées à Hull

Par

HENRI BLACKBURN

Angle des rues Papineau et St-Rédempteur

Tél: Sh. 3493

Téléphone: Rid. 3814

A. EUG. AUBRY

LIMITEE

MARCHANDS DE TABAC

EN GROS

BONBONS ET BISCUITS

515, rue Sussex - - Ottawa

Philippe Soublière — Rés. R. 3531

J.-W. Charette — Res. S. 1640

Téléphone: Rideau 4545--4546

SOUBLIERE & CHARETTE

LIMITEE

Marchands en gros de

PAPETERIE, ARTICLES DE FANTAISIE, SPECIALITES, ETC.

511-513, rue Sussex - - Ottawa

PROVOST & ALLARD

EPICIERS EN GROS

41, rue Clarence, Ottawa — **Téléphone: Rideau 2**

Dépositaires Grossistes du

"Thé Salada" — Sel Diamond Crystal

EAU DE VICHY "AGREABLE", GRAINS DE VOLAILLES "FULL-O-PEP", ALIMENTATION DE CHEVAUX O-MOLENE.

1889 — **1927**

TRENTE-HUIT ANNEES D'EFFORTS AU SERVICE DES EPICIERS DETAILLANTS DE HULL, D'OTTAWA ET DES ENVIRONS.

P. D'AOUST & Cie

Succursale d'Ottawa: **11, rue York** **Téléphone: Rid. 5829**

Succcursale de Hull: **70, rue Laval** **Télphone: Sher. 2688**

J.-ALF. LANGELIER

LIMITEE

M. J.-Alphonse Langelier naquit dans le petit village de l'Islet, P. Q., en 1876.

Sa première expérience dans le monde des affaires se fit dans le commerce de la plomberie et des installations de chauffage, et lorsqu'il fut suffisamment au fait de la spécialité auquelle il devait consacré sa vie, il établit sur la rue Wellington, il y a 27 ans, en 1900, la compagnie qui porte maintenant son nom.



Un splendide service, une sévère politique de matériaux de qualité et une exécution impeccable érigèrent rapidement une vaste clientèle pour la nouvelle compagnie, se composant de Canadiens français et anglais. En 1910, alors que le développement d'Ottawa était encore à son état embryonique, M. Langelier, avec sa prévoyance coutumière, vit les avantages d'une maison de gros pour la plomberie et les installations de chauffage au service des constructeurs et entrepreneurs. A cette fin il abandonna le commerce de détail pour ne s'occuper que de la vente en gros.

Le nom de Langelier pour ce qui a trait aux appareils de plomberie et aux matériaux d'installations de chauffage est très apprécié des constructeurs et des entrepreneurs réputés. La fascination des appareils de plomberie de Langelier enchante toujours les propriétaires de maisons, et jouent toujours un rôle important dans les ventes satisfaisantes.

NOTRE DEVISE EST JUSTICE A QUI DE DROIT

310-312-314, rue Wellington **Queen 581 -- Queen 582**



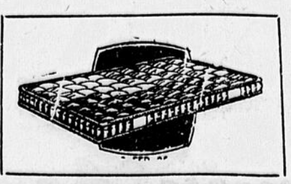
REPOS PARFAIT

En achetant un Matelas "Larose" vous obtiendrez un matelas de confection irréprochable, qui vous donnera le maximum de confort, en plus d'une longue durée.

En vente dans tous les Principaux Magasins de Meubles des Provinces de Québec et d'Ontario

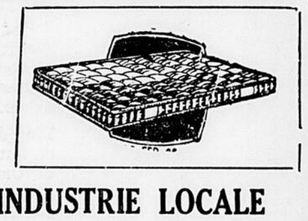
LONGUE DUREE

Les Matelas "Larose" sont fabriqués dans des ateliers absolument sanitaires, par une main-d'oeuvre de la plus haute compétence — les matériaux qui entrent dans la confection des Matelas Larose donnent toujours une longue durée.



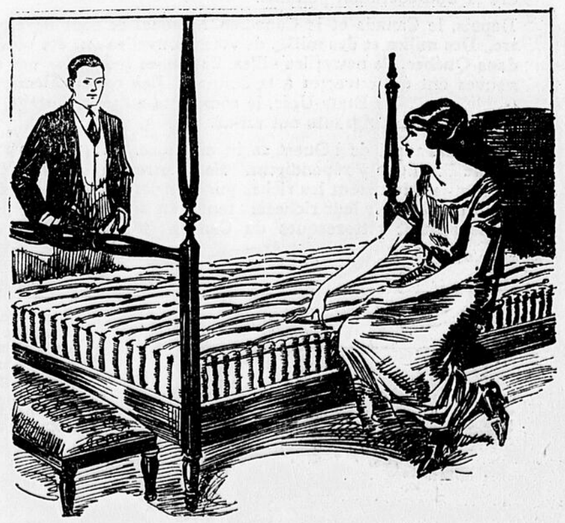
VOUS OBTIENDREZ LE MAXIMUM DU CONFORT --- AUX PLUS BAS PRIX --- EN DEMANDANT LES

MATELAS



INDUSTRIE LOCALE

En encourageant une industrie locale, vous contribuez votre part au développement de votre propre ville et au succès d'une maison canadienne-française.

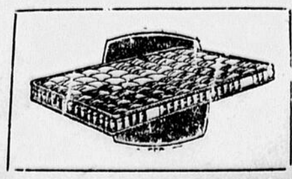


En demandant les Matelas LAROSE vous Encouragez une Industrie locale

LAROSE

EXCELLENTE VALEUR

Comparez les bas prix des Matelas "Larose" et vous constaterez que vous obtenez toujours une valeur insurpassable.



Fabriqués à Hull par la

Maison Larose

129, rue Montcalm **Téléphone: Sher. 2443**

Profitez de l'année jubilaire pour voir le Canada 1867 - 1927



Soixante Ans de Progrès

EN 1860, le Grand Tronc—aujourd'hui partie intégrante du Chemin de Fer National du Canada—possédait 872 milles de voie. A l'heure actuelle le réseau Canadien National est de 22,548 milles. C'est le plus grand réseau de l'Amérique. Il dessert toutes les villes importantes du Canada; il administre des navires qui font flotter le drapeau canadien et transportent les produits du Dominion aux quatre coins du monde, un service de messageries et de télégraphes qui couvre le pays, une chaîne d'hôtels et de camps, un service industriel qui s'occupe de situer et d'encourager les nouvelles industries.

Les progrès du Canada et du Chemin de Fer National du Canada marchent parallèlement; dépendant l'un de l'autre ils grandissent ensemble.

Avant même la Confédération des parties du réseau connu aujourd'hui sous le nom de Canadien National ont attiré l'attention du monde sur notre jeune pays. La construction du premier pont Victoria pour le Grand Tronc et son inauguration en 1860 par le Prince de Galles fut l'un des évènements qui fixèrent sur nous les yeux des nations.

L'on dévina qu'au Canada, pays des distances, le chemin de fer était la base de toute expansion et de toute prospérité. Déjà le Grand Tronc avait prouvé être un facteur important dans le progrès du Canada. Il avait ouvert à la colonisation les régions du Québec et de l'Ontario alors connues et permis l'exploitation des ressources du pays depuis la frontière internationale, à Sarnia, jusqu'à Rivière du Loup.

Cette dépendance envers les chemins de fer devint encore plus évidente l'année de la Confédération puisque les Provinces Maritimes mirent comme condition de leur jonction aux autres provinces la construction de l'Intercolonial.

C'est ainsi qu'en une seule décade le Canadien National se trouva mêlé à deux des évènements les plus importants de notre histoire et contribua à rendre la Confédération possible.

Depuis, le Canada et le Canadien National se sont développés l'un par l'autre. Des milles et des milles de voies nouvelles ont été posées dans Ontario et dans Québec, de nouvelles villes, de jeunes industries ont surgi; des contrées neuves ont été ouvertes à la culture. Des communications intimes ont été établies avec les Etats-Unis, le commerce a été encouragé, le capital étranger attiré et les immigrants ont afflué.

Un jour l'appel de l'Ouest se fit entendre. Le Canadien Nord et le Grand Tronc Pacifique y répondirent. Ils ouvrirent aux colons d'immenses territoires fertiles; forcèrent les riches mines et les majestueuses forêts de la côte du Pacifique à livrer leur richesse; rendirent accessibles les régions les plus merveilleusement pittoresques du Canada; tracèrent une nouvelle route vers l'océan Pacifique. Le Trancontinental, qui va de Winnipeg à Québec, relie aux provinces de l'Est les Provinces des Prairies, greniers de l'Empire.

Le chemin de fer fit son apparition partout là où l'on en avait besoin. Dernièrement encore il ouvrit la région minière de Rouyn dont le développement est rendu possible par le Canadien National.

LES PLUS BEAUX ENDROITS DE VILLEGIATURE

Quelque soit l'endroit choisi pour y passer vos vacances le Canadien National, dont les lignes desservent les plus belles stations balnéaires, alpestres ou lacustres, y conduit. Vous avez le choix entre le Parc National Jasper, 5,300 milles carrés de paysages grandioses dans les Rocheuses Canadiennes, les fiords de la côte du Pacifique, Minaki, le beau pays qu'arrose la rivière Winnipeg, la région lacustre du plateau Ontarien, les Laurentides et le Bas Saint-Laurent si typiquement "vieille France," les plages et les bois des Provinces Maritimes et nombre d'autres endroits remarquables par leur beauté scénique, propices aux sports.

HOTELS DE MARQUE

Les voyageurs expérimentés ne tarissent pas d'éloges sur le service des hôtels du Canadien National. Dans les stations d'été, les camps où les palaces ouverts toute l'année, partout, leur moindre désir est anticipé et ils jouissent d'un confort et d'un luxe qui, pour être discrets, n'en sont pas moins solides.

STATIONS D'ETE

Jasper Park Lodge ..... Parc National Jasper	Nipigon Lodge ..... Orient Bay, Ont.
Minaki Lodge ..... Minaki, Ont.	Highland Inn ..... Parc Algonquin, Ont.
Pictou Lodge ..... Pictou, N.-E.	Camp Nominigan ..... Parc Algonquin, Ont.
Camp Minnesing ..... Parc Algonquin, Ont.	

HOTELS OUVERTS TOUTE L'ANNEE

Le Château Laurier ..... Ottawa, Ont.	Le Fort Garry ..... Winnipeg, Man.
Le Prince Arthur ..... Port Arthur, Ont.	Le Prince Edward ..... Brandon, Man.
Le Macdonald ..... Edmonton, Alta.	

SERVICE INDUSTRIEL

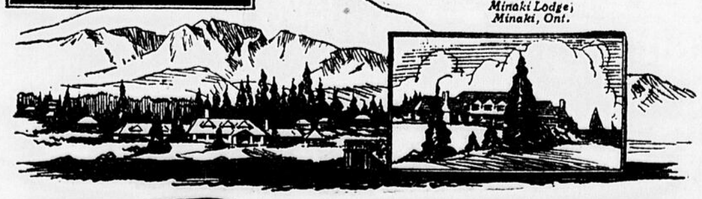
Le service industriel du Chemin de Fer National du Canada a contribué largement à faire connaître les ressources industrielles du Canada et à y attirer les industriels. Il a aidé ces derniers à se choisir un site et de ses conseils désintéressés. Il démontre chaque jour que le Canada, avec ses immenses pouvoirs hydrauliques qui développent de l'énergie à bas prix, ses sites industriels idéals et le magnifique esprit qui anime ses ouvriers, offre des avantages uniques à l'industrie. Des marchés immenses, complétés par des préférences tarifaires, ouvrent aux marchandises canadiennes des débouchés dans tout l'Empire Britannique.



Le Fort Garry, Winnipeg.



Château Laurier, Ottawa.

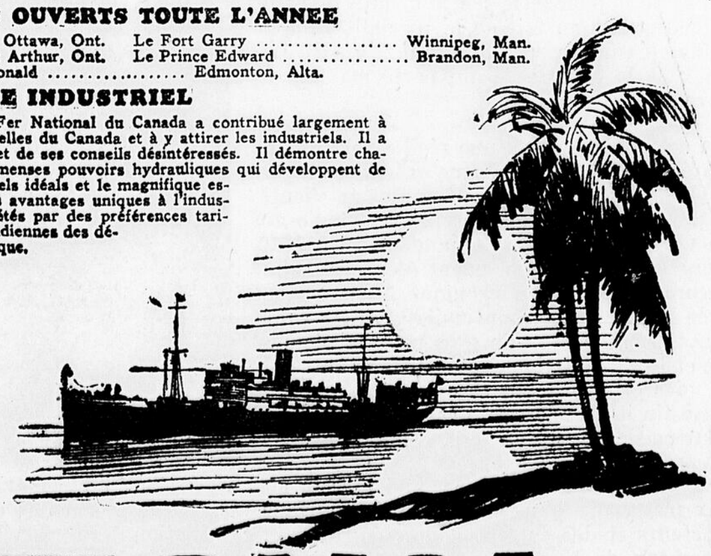


Minaki Lodge, Minaki, Ont.

Jasper Park Lodge, Jasper Alta.

LES BATEAUX DU CANADIEN NATIONAL

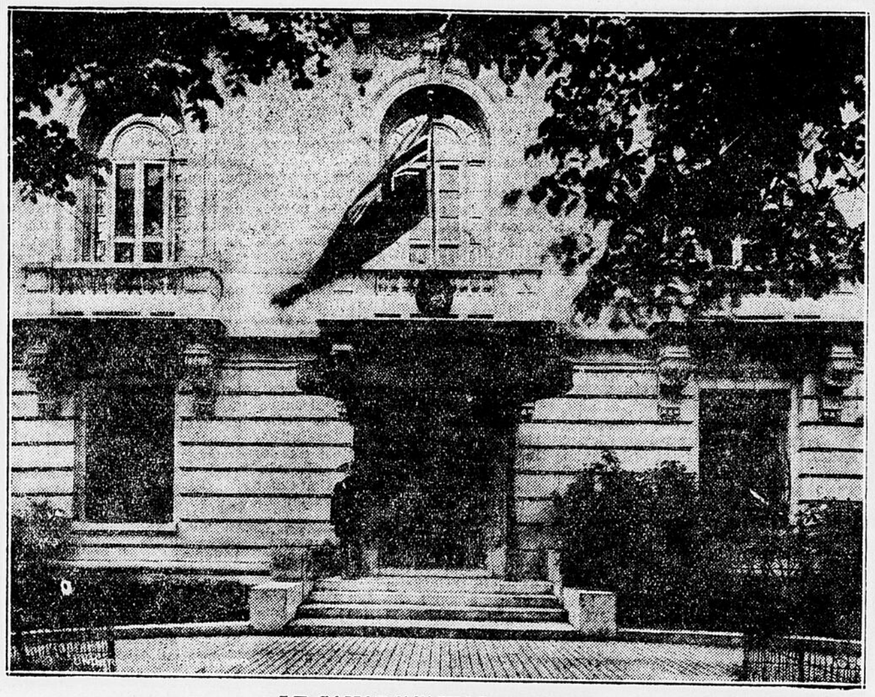
Des paquebots luxueusement aménagés croisent le long de la côte du Pacifique de Vancouver et Prince Rupert jusqu'à l'Alaska et aux Iles de la Reine Charlotte. Le service pour voyageurs et marchandises entre le Canada et les Indes Occidentales prend une extension de plus en plus grande. Il est une preuve des relations étroites qui existent entre le Dominion et ses réseaux ferrés. Un service mondial pour marchandises est aussi fourni par la Marine Marchande du Gouvernement Canadien qui coopère avec le Chemin de Fer National du Canada.



CANADIEN NATIONAL

Le Plus Grand Chemin de Fer de l'Amérique

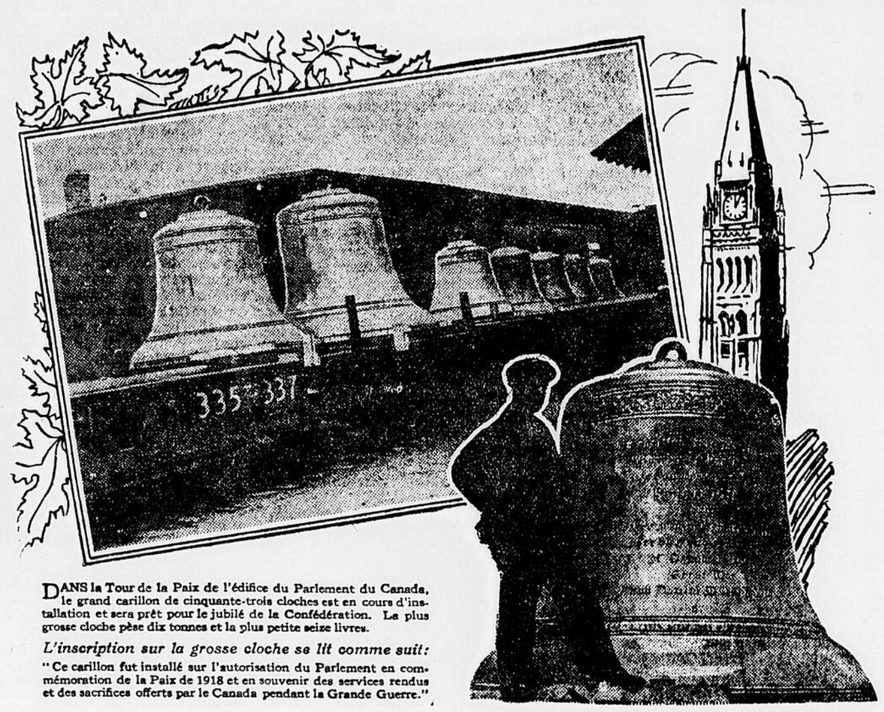
L'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DU CANADA



LE CANADA A WASHINGTON

Résidence de l'hon. M. Vincent Massey, ministre du Dominion aux Etats-Unis. L'ouverture de la légation canadienne à Washington marque l'un des progrès du Canada au cours de l'année du jubilée de la Confédération.

LE CARILLON SONNERA POUR LA CONFÉDÉRATION



DANS la Tour de la Paix de l'édifice du Parlement du Canada, le grand carillon de cinquante-trois cloches est en cours d'installation et sera prêt pour le jubilé de la Confédération. La plus grosse cloche pèse dix tonnes et la plus petite seize livres.

L'inscription sur la grosse cloche se lit comme suit:

"Ce carillon fut installé sur l'autorisation du Parlement en commémoration de la Paix de 1918 et en souvenir des services rendus et des sacrifices offerts par le Canada pendant la Grande Guerre."

1497. 24 juin. Jean Cabot découvre le littoral oriental de l'Amérique du Nord.
1498. Cabot découvre le détroit d'Hudson.
1501. Gaspard Corte `Real visite Terre-Neuve et le Labrador.
1524. Verrazano explore la côte de la Nouvelle-Ecosse.
1534. 21 juin. Jacques Cartier débarque à la baie des Esquimaux.
1535. Second voyage de Cartier. Il monte le St-Laurent jusqu'à Stadacona (Québec) le 14 septembre et atteint Hochelaga (Montréal le 2 octobre.
1541. Troisième voyage de Cartier.
1542-3. De Roberval et sa suite hivernent au Cap-Rouge et sont secourus par Cartier, à son quatrième voyage.
1557. 1er septembre, mort de Cartier à St-Malo (France).
1592. De Fuca découvre le détroit de Juan de Fuca.
1603. 22 juin. Arrivée de Champlain à Québec.
1605. Fondation de Port Royal (Annapolis, N.-E.).
1608. Second voyage de Champlain, 3 juillet, fondation de Québec.
1609. Juillet. Découverte du lac Champlain par Champlain.
1610-11. Hudson explore la Baie d'Hudson et la Baie Jamés.
1611. Brulé remonte la rivière Ottawa.
1612. 15 oct. Champlain est nommé lieutenant-général de la Nouvelle-France.
1613. Juin. Champlain remonte le cours de l'Ottawa.
1615. Champlain explore les lacs Nipissing, Huron et Ontario (découverts par Brulé et LeCaron).
1616. Ouverture des premières écoles, à Trois-Rivières et Tadoussac.
1620. Québec a 60 habitants.
1621. Promulgation des premières lois. On commence à tenir des registres d'état civil à Québec.
1622. Brulé découvre le lac Supérieur.
1623. Premier établissement de colons anglais en Nouvelle-Ecosse.
1627. La Nouvelle-France et l'Acadie sont concédées à la Compagnie des Cent Associés.
1628. Prise de Port Royal par sir David Kirke.
1629. 24 avril. Traité de Suse entre la France et l'Angleterre, 20 juillet, prise de Québec par sir David Kirke.
1632. 29 mars. Le Canada et l'Acadie sont rendus à la France par le traité de St-Germain-en-Laye.
1633. 23 mai. Champlain devient le premier gouverneur de la Nouvelle-France.
1634. 4 juillet. Fondation de Trois-Rivières.
1634-35. Exploration des grands lacs par Nicolet.
1635. 25 décembre. Mort de Champlain à Québec.
1638. 11 juin. Premier tremblement de terre au Canada depuis l'occupation.
1640. La Nouvelle-France compte 240 habitants.
1642. 17 mai. Fondation de Ville-Marie (Montréal).
1646. Dabon explore le Saguenay.
1647. De Quen découvre le lac St-Jean.
1648. 5 mars. Création du Conseil de la Nouvelle-France.
1649. 16-17 mars. Meurtre par les Indiens des pères Brébeuf et Lalement.
1654. août. Prise de l'Acadie par une expédition venue de la Nouvelle-Angleterre.
1655. 3 nov. Traité de Westminster, qui rend l'Acadie à la France.
1659. 16 juin. François de Laval arrive au Canada comme vicaire apostolique.
1660. 21 mai. Dollard des Ormeaux et ses seize compagnons périssent au Long Sault, rivière Ottawa.
1663. Dissolution de la Compagnie des Cent Associés; 5 février. grand tremblement de terre; avril. création du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. La population s'élève à 2,500 âmes, dont 800 à Québec.
1664. mai. Création de la Compagnie des Indes Occidentales.
1665. 23 mars. Talon est nommé intendant. Population de la Nouvelle-France, 3,215 habitants.
1667. 21 juillet. Traité de Bréda: l'Acadie est rendue à la France. Population blanche de la Nouvelle-France, 3,918 âmes.
1668. Marquette fonde une mission au Sault-Sainte-Marie.
1670. 13 mai. Création de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
1671. L'Acadie a 441 habitants.
1672. Population de la Nouvelle-France, 6,705 habitants, 6 avril. le comte de Frontenac devient gouverneur.
1673. 13 juin. Fondation de Cataraqui (Kingston).
1674. 1er ocotobre. Laval devient premier évêque de Québec.
1675. Population de la Nouvelle-France, 7,832 habitants.
1678. Hennepin visite les chutes du Niagara.
1679. La Salle construit le navire **Le Griffon**, sur la rivière Niagara, en amont des chutes. Population de la Nouvelle-France, 9,400 habitants; de l'Acadie, 515 habitants.
1682. Frontenac est rappelé en France.
1683. Population de la Nouvelle-France, 10,251 habitants.
1685. Emission de papier-monnaie.
1686. Population de la Nouvelle-France, 12,373 habitants; de l'Acadie, 885.
1687. 18 mars. Assassinat de La Salle.
1689. 7 juin. Frontenac reprend ses fonctions de gouverneur; 5 août, massacre des blancs par les Indiens à Lachine.
1690. 21 mai. Sir William Phipps s'empare de Port-Royal, mais échoue dans son attaque sur Québec (16-21 octobre.)
1691. Kelsey, de la Cie de la Baie d'Hudson, atteint les Montagnes Rocheuses.
1692. Population, 12,431 habitants; 22 oct., Madeleine de Verchères défend Verchères contre les Indiens.
1693. Population de l'Acadie, 1,009 âmes.
1697. 20 sept. Traité de Ryswick, abandon mutuel des conquêtes faites. D'Iberville bat la flotte de la Cie de la Baie d'Hudson dans la baie d'Hudson.
1698. 28 nov. Mort de Frontenac. Population de la Nouvelle-France, 15,355 habitants.
1703. 16 juin. Le Conseil Souverain prend le nom de Conseil Supérieur, ses membres sont portés de 7 à 12.
1706. Population de la Nouvelle-France, 16,417 habitants.
1709. Invasion du Canada par les Anglais.
1710. 13 oct. Prise de Port-Royal par Nicholson.
1711. 1er sept. Partie de la flotte de sir H. Walker, allant attaquer Québec, sombre en vue des Sept-Iles.
1713. 11 avril. Traité d'Utrecht par lequel l'Acadie, la baie d'Hudson et Terreneuve sont cédés à la Grande-Bretagne; août, fondation de Louisbourg par les Français. Population de la Nouvelle France, 18,118 habitants.
1720. Population de la Nouvelle-France, 24,234 habitants; de l'île Saint-Jean (I. P.-E.), environ 100 habitants; 25 avril, nomination du gouverneur et du conseil de la Nouvelle-Ecosse.
1721. 19 juin. Environ la moitié de la ville de Montréal est détruite par un incendie.
1727. Population de la Nouvelle-France, 30,613 habitants.
1728. Population de l'île Saint-Jean, (I. P.-E.) 330 habitants.
1731. Population du nord de la péninsule acadienne, 6,000 habitants.
1734. Inauguration de la route de Québec à Montréal. Population de la Nouvelle-France, 37,716 habitants.
1737. Les forges de St-Maurice fondent le fer. Population française du nord de la péninsule acadienne, 7,598 habitants.
1739. Population de la Nouvelle-France, 42,701 habitants.
1745. 17 juin. Prise de Louisbourg par Pepperell et Warren.
1747. Le marquis de la Jonquière, nommé gouverneur, est pris en mer par les Anglais; il entre en fonctions le 15 août 1749.
1748. Traité d'Aix-la-Chapelle. Louisbourg est rendu à la France, en échange de Madras.
1749. 21 juin. Fondation d'Halifax; le premier gouverneur Cornwallis fait venir en Nouvelle-Ecosse, 2,544 immigrants d'origine britannique; construction du fort Rouillé (Toronto.)
1750. Construction de l'église St-Paul à Halifax, la plus ancienne église anglicane du Canada.
1752. 25 mars. La Gazette, premier journal du Canada, parait à Halifax; population britannique et allemande de la Nouvelle-Ecosse, 4,203 habitants; 17 mai, mort de La Jonquière.
1754. Population de la Nouvelle-France, 55,009 habitants.
1755. 10 juillet. Le marquis de Vaudreuil-Cavagnal est nommé gouverneur; 10 sept., les Acadiens sont expulsés de la Nouvelle-Ecosse.
1756. Commencement de la guerre de Sept ans entre la Grande-Bretagne et la France.
1758. 28 juillet. Prise de Louisbourg par les Anglais; 7 octobre, première séance de la législature de la Nouvelle-Ecosse.
1759. 25 juillet. Prise du fort Niagara par les Anglais; 26 juillet, commencement du siège de Québec; 31 juillet. victoire des Français sur le plateau de Beauport; 13 sept., défaite des Français dans les plaines d'Abraham, mort de Wolfe; 14 sept., mort de Montcalm; 18 sept., reddition de Québec.
1760. 28 avril. Victoire des Français, commandés par Lévis, à Ste-Foy; 8 sept., reddition de Montréal. Le Canada est placé sous le régime militaire. Population de la Nouvelle-France, 70,000 habitants.
1762. Population anglaise de la Nouvelle-Ecosse, 8,104 habitants. Premier établissement des Anglais du Nouveau-Brunswick.
1763. 10 février. Traité de Paris par lequel le Canada et ses dépendances sont cédés à la Grande-Bretagne; mai, soulèvement des Indiens sous Pontiac, qui prend plusieurs forts et bat les Anglais à Bloody Run (31 juillet); 7 octobre, proclamation du gouvernement civil. Cap Breton et l'île St-Jean, sont annexés à la Nouvelle-Ecosse; le Labrador, Anticosti et les îles de la Madeleine, à Terreneuve. 21 nov. le général Jas. Murray est nommé gouverneur en chef. Les premiers bureaux de poste canadiens sont établis à Montréal, Trois-Rivières et Québec.
1764. 21 juin. Premier numéro de la Gazette de Québec; 13 août, établissement du gouvernement civil.
1765. Publication du premier livre imprimé au Canada; "Catéchisme du diocèse de Sens"; 18 mai, Montréal est presque détruit par un incendie. Population du Canada, 69,810 habitants.
1766. 24 juillet. Paix signée avec Pontiac, à Oswego.
1768. Fondation de Charlottetown, I. P.-E.; 11 avril, grand incendie à Montréal; 12 avril, sir Guy Carleton (Lord Dorchester) est nommé gouverneur en chef.
1769. L'île St-Jean (île du Prince-Edouard) est séparée de la Nouvelle-Ecosse; elle reçoit un gouverneur assisté d'un conseil.
1770-72. Voyage de Hearne aux rivières Coppermine et de l'Esclave et au lac du Grand Esclave.
1773. Suppression de l'ordre des Jésuites au Canada et confiscation de ses biens.
1774. 22 juin. L'Acte de Québec est voté.
1775. 1er mai. L'Acte de Québec est mis en vigueur. La révolution américaine éclate. Montgomery et Arnold envahissent le Canada; 12 nov., Montgomery s'empare de Montréal; 31 déc., il est repoussé et tué sous les murs de Québec.
1776. Les Américains sont battus et chassés du Canada par Carleton.
1777. 18 sept. Le général Frederick Haldimand est nommé gouverneur en chef.
1778. Le capt. Jas. Cooke explore le détroit de Nootka et plante le drapeau britannique sur la côte nord-ouest de l'Amérique; 3 juin, premier numéro de la Gazette. journal publié à Montréal.
1783. 3 sept. Traité de Versailles, reconnaissant l'indépendance des Etats-Unis. Organisation de la Cie du Nord-Ouest à Montréal. Kingston (Ont.) et St. John. N. B., fondés par les loyalistes de l'Empire-Uni.
1784. Population du Canada, 113,012 habitants; 16 août, le Nouveau-Brunswick et 26 (août) l'île de Cap Breton se séparent de la Nouvelle-Ecosse.
1785. 18 mai. Incorporation de la Nouvelle-Ecosse.
1785. 18 mai. Incorporation de Parrtown, (St.John), N.-B.
1786. 22 avril. Lord Dorchester est gouverneur en chef en chef; 23 oct., le gouvernement du Nouveau-Brunswick transfère son siège à Fredericton.
1787. C. Inglis est nommé évêque anglican de la Nouvelle-Ecosse; c'est le premier évêché colonial de l'empire britannique.
1788. Ouverture de King's College à Windsor, N.-E. Service postal par voiliers entre la Grande-Bretagne et Halifax.
1790. L'Espagne se désiste de ses privilèges sur le littoral du Pacifique. Population du Canada 161,311 habitants (à l'exclusion du territoire destiné à devenir l'année suivante le Haut-Canada.)
1791. La loi constitutionnelle divise la province de Québec en Haut et Bas Canada, ayant chacun son lieutenant-gouverneur et sa législature; la loi entre en vigueur le 26 déc.; 12 sept., le col. J. G. Simcoe est nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada.
1792. 17 sept. Le premier parlement du Haut-Cahada se réunit à Newark (Niagara); 17 déc., le premier parlement du Bas-Canada ouvre ses séances à Québec. Vancouver fait le tour de l'île de ce nom.
1793. Premier numéro de la Gazette du Haut-Canada; 28 juin. Jacob Mountain est nommé premier évêque anglican de Québec; 9 juillet, l'entrée des esclaves est interdite dans le Haut-Canada. Alexander Mackenzie traverse les Montagnes Rocheuses. Fondation de York (Toronto), par Simcoe.
1794. 19 nov. Traité (négocié par Jay), entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.
1795. Les Espagnols abandonnent définitivement les côtes du Pacifique au Canada.
1796. Le gouvernement du Haut-Canada transfère son siège de Niagara à York (Toronto).
1798. L'île St-Jean est rebaptisée Ile du Prince-Edouard (population, 4,500 habitants).
1800. Fondation du Collège du Nouveau-Brunswick (maintenant université du N.-B.) à Fredericton. David Thompson traverse les Montagnes Rocheuses.
1803. Lord Selkirk envoie des colons dans l'île du Prince-Edouard
1806. 22 nov. Le Canadien, journal entièrement écrit en français, parait pour la première fois. Population: Haut-Canada, 70,718 habitants; Bas-Canada, 250,000 habitants, Nouveau-Brunswick, 35,000 habitants, I. P.-E., 9,676 habitants.
1807. Simon Fraser explore le fleuve Fraser. On estime la population de la Nouvelle-Ecosse à 65,000 habitants.
1809. 4 nov. Le premier bateau à vapeur canadien circule entre Montréal et Québec.
1811. Etablissement à la rivière Rouge, fondé par lord Selkirk sur les terres concédées par la Cie de la Baie d'Hudson.
1812. 18 juin. Déclaration de guerre par les Etats-Unis. 12 juillet, les Américains, sous Hull, traversent la rivière Détroit; le 16 août, le général Brock s'empare de Détroit. 13 oct., défaite des Américains à Queenston Heights et mort de Brock.
1813. 22 janv. Victoire des Anglais à Frenchtown; 27 avril, les Américains s'emparent de York (Toronto) et l'incendient; 5 juin, les Anglais sont victorieux à Stoney Creek. 24 juin, les Anglais, informés par Laura Secord, font prisonnière une troupe américaine à Beaver Dams. 10 sept., le commodore Perry détruit la flotille britannique sur le lac Erié, 5 oct., les Américains commandés par Harrison, sont vainqueurs des Anglais à Moraviantown. Tecumseh est tué. 26 oct., victoire des troupes canadiennes-françaises, sous de Salaberry, à Châteauguay. 11 nov., défaite des Américains à Chrysler's Farm. Les Anglais emportent d'assaut le Fort Niagara et brûlent Buffalo.
1814. 30 mars. Les Américains sont repoussés à Lacolle. 6 mai, prise d'Oswego par les Anglais; 5 juillet, victoire des Américains à Chippawa; 25 juillet, victoire des Anglais à Lundy's Lane; juillet, les Anglais de la Nouvelle-Ecosse envahissent et occupent le nord du Maine; 11 sept., les Anglais sont battus à Plattsburg, sur le lac Champlain; 24 déc., traité de Gand, qui termine la guerre. Population: Haut-Canada, 95,000 habitants; Bas-Canada, 335,000 habitants.

L'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DU CANADA

1815. 3 juillet. Le traité de Londres réglemente le commerce avec les Etats-Unis. L'établissement de la rivière Rouge est détruit par la Cie du Nord-Ouest, mais reconstitué par le gouverneur Semple.
1816. 19 juin. Le gouverneur Semple est tué. L'établissement de la rivière Rouge est de nouveau détruit.
1817. 18 juillet. Premier traité avec les Indiens du Nord-Ouest. Lord Selkirk restaure l'établissement de la rivière Rouge. Ouverture de la banque de Montréal; 1er oct., première émision de ses billets. Population de la Nouvelle-Ecosse, 81,351 habitants.
1818. 20 oct. Convention de Londres réglementant les pêcheries du Nord de l'Amérique. Fondation du collège Dalhousie, à Halifax. Fondation de la banque de Québec.
1819-22. Expédition arctique de Franklin, par voie de terre.
1820. 16 oct. Cap Breton est réannexé à la Nouvelle-Ecosse.
1821. 26 mars. La Cie du Nord-Ouest est absorbée par la Cie de la Baie d'Hudson. Le collège McGill reçoit sa charte.
1822. Population du Bas-Canada, 427,465 habitants.
1824. Population du Haut-Canada, 150,066 habitants; du Nouveau-Brunswick, 74,176 habitants.
1825. 6 oct. Grand incendie dans le district de Miramichi, N.-B. Ouverture du canal de Lachine. Population du Bas-Canada, 479,228 habitants.
1826. Fondation de Bytown (Ottawa).
1827. 29 sept. Convention de Londres au sujet des territoires situés à l'ouest des Montagnes Rocheuses. Population de la Nouvelle-Ecosse, y compris Cap Breton, 123,630 habitants.
1828. L'Eglise méthodiste du Haut-Canada se sépare de celle des Etats-Unis.
1829. 27 nov. Ouverture du premier canal Welland. Fondation du collège du Haut-Canada.
1831. 1er juin. Le pôle nord magnétique est découvert par (sir) James Ross. Population: Haut-Canada, 236,702 habitants; Bas-Canada, 553,131 habitants, Assiniboine, 2,390 habitants.
1832. Epidémie de choléra au Canada. Incorporation de Québec et Montréal. Fondation de la banque de la Nouvelle-Ecosse. 30 mai, ouverture du canal Rideau.
1833. 18 août. Le vapeur **Royal William**, construit à Québec, part de Pictou pour l'Angleterre.
1834. 21 fév. Adoption par l'Assemblée du Bas-Canada des quatre-vingt-douze résolutions, énonçant les griefs de la population; 6 mars, incorporation de Toronto. Population du Haut-Canada, 321,145 habitants; du Nouveau-Brunswick, 119,457 habitants; de l'Assiniboine, 3,356 habitants.
1836. 21 juillet. Inauguration du premier chemin de fer canadien, de Laprairie à St-Jean, P.Q. Ouverture de l'université Victoria à Cobourg (maintenant à Toronto).
1837. Rapport des Commissaires du Canada. Soulèvements dans le Bas-Canada (Papineau), et dans le Haut-Canada (W. L. Mackenzie); 23 nov., l'éclairage au gaz est utilisé pour la première fois à Montréal.
1838. 10 février. Snspension de la constitution du Bas-Canada et création du Conseil spécial; 30 mars, le comte Durham est nommé gouverneur en chef; 27 avril, suppression de la loi martiale; 28 juin, proclamation d'une amnistie pour les prisonniers politiques; 1er nov., lord Durham blâmé par le parlement britannique, démissionne. Haut-Canada, 339,422 habitants; de l'Assiniboine, 3,966 habitants; de la Nouvelle-Ecosse, 202,575 habitants.
1839. 11 février. Le rapport de lord Durham est soumis au parlement; John Strachan, premier évêque anglican de Toronto.
1840. 23 juillet. Adoption de l'Acte d'Union. Le premier navire de la ligne Cunard arrive à Halifax. 28 juillet, mort de lord Durham.
1841. 10 février. Union des deux provinces, sous le nom de province du Canada, avec Kingston comme capitale; 13 fév., administration Draper-Ogden; 10 avril, incorporation d'Halifax; 13 juin, première séance du parlement sous le régime de l'Union; 19 sept., mort de lord Sydenham. Population: Haut-Canada, 455,688 habitants; Ile du Prince-Edouard, 47,042 habitants.
1842. 10 mars. Ouverture de l'université Queen à Kingston; 9 août, traité d'Ashburton; 16 sept., administration Baldwin-Lafontaine.
1843. 4 juin. Fondation de Victoria, C.B.; 12 déc., administration Draper-Viger. Ouverture du Collège (maintenant université King's) à Toronto.
1844. 10 mai. La capitale est transférée de Kingston à Montréal. Fondation du collège Knox, à Toronto. Population du Bas-Canada, 697,084 habitants.
1845. 28 mai et 28 juin, deux grands incendies à Québec. Franklin part pour la dernière expédition arctique.
1846. 18 mai. Incorporation de Kingston; 15 juin, traité fixant les frontières de l'Orégon; 18 juin, administration Draper-Papineau.
1847. 29 mai. Administration Sherwood-Papineau. Débuts de la télégraphie électrique, 3 août, entre Montréal et Toronto, 2 oct., entre Montréal et Québec; 25 nov., inauguration du chemin de fer de Montréal à Lachine.
1848. 11 mars. Administration Lafontaine-Baldwin; 30 mai, incorporation de Fredericton. La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick obtiennent un gouvernement parlementaire.
1849. 25 avril. La loi des pertes causées par la rebellion est sanctionnée; émeute à Montréal au cours de laquelle les édifices du parlement sont incendiés; 14 nov., Toronto devient la capitale. L'île Vancouver est concédée à la Cie de la Baie d'Hudson. Population de l'Assiniboine, 5,391 habitants.
1851. 6 avril. L'administration des postes est confiée aux gouvernements provinciaux; introduction d'un tarif postal uniforme; 23 avril, émission de timbres-poste; 22 août, incorporation du Trinity College de Toronto; 22 sept., Québec devient la capitale; 28 oct., administration Hincks-Morin. Le gouvernement parlementaire est accordé à l'île du Prince-Edouard. Population: Haut-Canada, 952,004 habitants; Bas-Canada, 890,261 habitants; Nouveau-Brunswick, 193,800 habitants; Nouvelle-Ecosse, 276,854 habitants.
1852. 8 juillet. Conflagration à Montréal; 8 déc., ouverture de l'université Laval à Québec. Le chemin de fer du Grand-Tronc obtient une charte.
1854. 5 juin. Traité de réciprocité avec les Etats-Unis; 11 sept., ministère Mac-Nab-Morin. Abolition de la tenure seigneuriale en Bas-Canada. Sécularisation des réserves du clergé.
1855. 1er janv. Incorporation d'Ottawa; 27 janv., administration MacNab-Taché; 9 mars, le pont suspendu sur le Niagara est ouvert à la circulation; 17 avril, incorporation de Charlottetown; 20 oct., le siège du gouvernement est transporté à Toronto.
1856. Le Conseil législatif du Canada est rendu électif. Première séance de la législature de l'île Vancouver; 24 mai, ministère Taché-John A. Macdonald; 27 oct., inauguration du chemin de fer du Grand-Tronc, entre Montréal et Toronto. Population de l'Assiniboine, 6,691 habitants.
1857. 26 nov. Ministère J. A. Macdonald-Cartier; 31 déc., la reine Victoria choisit Ottawa comme future capitale du Canada.
1858. Février. On découvre de l'or dans la vallée du fleuve Fraser; 1er juillet, adoption du système décimal pour la monnaie; 2 août, ministère Brown-Dorion. 5 août, achèvement de la pose du câble transatlantique et transmission du premier câblogramme. 6 août, ministère Cartier-J. A. Macdonald. 20 août, établissement de la colonie de la Colombie Britannique; la Cie de la Baie d'Hudson se désiste de ses droits sur l'île Vancouver.
1859. Janvier. Emission de monnaie d'argent canadienne; 24 sept., le gouvernement est transféré à Québec.
1860. 8 août. Le prince de Galles (Edouard VII) arrive à Québec; 1er sept., pose de la première pierre de l'édifice du Parlement à Ottawa, par le prince de Galles. Fondation du collège du Prince de Galles à Charlottetown.
1861. 14 août. Grande inondation à Montréal; 10 sept., premier synode provincial anglican. Population du Haut-Canada, 1,396,091 habitants; du Bas-Canada, 1,111,566 habitants; du Nouveau-Brunswick, 252,047 habitants; de la Nouvelle-Ecosse, 330,857 habitants; de l'île du Prince-Edouard, 80,857 habitants.
1862. 24 mai. Ministère Sandfield Macdonald-Sicotte; 2 août, incorporation de Victoria, C.B.
1863. 16 mai. Ministère Sandfield Macdonald-Dorion.
1864. 30 mars. Ministère Taché-J.-A. Macdonald. Conférences en vue de la confédération de l'Amérique Britannique du Nord, le 1er sept. à Charlottetown, 10-29 oct. à Québec; 19 oct., raid des Confédérés américains partis du Canada sur St. Albans, Vermont.
1865. 3 février. La législature canadienne demande à la reine d'opérer l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. 7 août, ministère Belleau-J. A. Macdonald; 20 oct., proclamation fixant le siège du gouvernement à Ottawa.
1866. 17 mars. Les Etats-Unis mettent fin au traité de réciprocité; 31 mai, invasion du Canada par les Fénians des Etats-Unis; ils sont battus à Ridgeway (2 juin) et repassent la frontière (3 juin), 8 juin, première séance à Ottawa des Chambres canadiennes. 17 nov., proclamation de l'union de l'île de Vancouver à la Colombie Britannique.
1867. 29 mars. La sanction royale est donnée à la Loi de l'Amérique Britannique du Nord; 1er juillet, elle est mise en vigueur. Union des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, sous le nom de Puissance du Canada. Le Haut et le Bas-Canada deviennent les provinces d'Ontario et de Québec. Le vicomte Monk est le premier gouverneur général et sir John A. Macdonald premier ministre; 6 nov., le premier parlement de la Puissance s'assemble.
1868. 7 avril. Assassinat de d'Arcy McGee à Ottawa. 31 juillet, la loi de la terre de Rupert autorise l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest.
1869. 22 juin. Loi pourvoyant au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest; 19 nov., retour à la couronne des droits territoriaux que possédait la Cie de la Baie d'Hudson sur le Nord-Ouest. Rébellion de la rivière Rouge sous Riel.
1870. 12 mai. Loi constituant la province du Manitoba; 15 juillet, les Territoires du Nord-Ouest sont donnés à la Puissance et le Manitoba admis dans la Confédération; 24 sept., l'expédition de Wolseley atteint Fort Garry (Winnipeg); répression de la rébellion.
1871. 2 avril. Premier recensement dans la Puissance (les résultats de ce recensement et des recensements ultérieurs se trouvent, dans le chapitre consacré à la population); 14 avril, loi établissant un système monétaire uniforme au Canada; 8 mai, traité de Washington, aplanissant les difficultés pendantes entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis; 20 juillet, la Colombie Britannique entre dans la Confédération.
1873. 5 mars. Ouverture du deuxième parlement de la Puissance. 23 mai, loi constituant la Police montée du Nord-Ouest; 1er juillet, l'île du Prince-Edouard est admise dans la Confédération. 7 nov., Alexander Mackenzie devient premier ministre; 8 nov., incorporation de Winnipeg.
1874. 26 mars. Ouverture du troisième parlement de la Puissance; mai, ouverture du Collège Agricole d'Ontario à Guelph.
1875. 8 avril. La Loi des Territoires établit un lieutenant-gouverneur et un Conseil des Territoires du Nord-Ouest. 15 juin, formation de l'Eglise presbytérienne du Canada.
1876. 1er juin. Ouverture du Collège Militaire Royal de Kingston; 5 juin, première séance de la Cour Suprême du Canada. 3 juillet, inauguration du chemin de fer Intercolonial de Québec à Halifax.
1877. 20 juin. Grand incendie à St. John, N.-B.; oct., première exportation de blé du Manitoba au Royaume-Uni. Fondation de l'université du Manitoba.
1878. 1er juillet. Le Canada adhère à l'Union Postale Internationale; 17 oct., sir J. A. Macdonald, premier ministre.
1879. 13 février. Ouverture du quatrième parlement de la Puissance; 15 mai, adoption d'un tarif protecteur (La "Politique Nationale").
1880. Fondation de l'Académie Royale des Arts du Canada, sa première séance et son exposition (6 mars); 11 mai, sir A. T. Galt est nommé (le premier) Haut Commissaire canadien à Londres. 1er sept., toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord et les îles adjacentes, à l'exception de Terre-Neuve et ses dépendances, sont annexées au Canada, en vertu d'un arrêté impérial du 31 juillet; 21 oct., signature du contrat de construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.
1881. 4 avril. Second recensement de la Puissance. 2 mai, commencement des travaux de cette voie ferrée.
1882. 8 mai. Formation des districts provisoires de l'Assiniboine, de la Saskatchewan, d'Athabaska et de l'Alberta. 25 mai, première séance de la Société Royale du Canada; 23 août, désignation de Regina comme siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
1883. 1er février. Ouverture du cinquième parlement de la Puissance; 5 sept., formation de l'Eglise méthodiste au Canada; conférence mixte.
1884. 24 mai. Sir Charles Tupper nommé Haut Commissaire à Londres; 11 août, arrêté du conseil rectifiant la frontière entre l'Ontario et le Manitoba.
1885. 26 mars. Seconde rébellion de Riel dans le Nord-Ouest; 24 avril, engagement à Fish-Creek; 2 mai, engagement à Cut-Knife; 12 mai, prise de Batoche; 16 mai, reddition de Riel; 24 août, premier recensement dans les Territoires du Nord-Ouest; 16 nov., exécution de Riel.
1886. 6 avril, incorporation de Vancouver; 7 juin, l'archevêque Taschereau, de Québec, devient le premier cardinal canadien; 13 juin, destruction de Vancouver, par un incendie; 28 juin, premier train direct du chemin de fer Canadien du Pacifique, de Montréal à Vancouver; 31 juillet, premier recensement quinquennal du Manitoba.
1887. Conférence interprovinciale à Québec; 4 avril, première conférence intercoloniale à Londres; 13 avril, ouverture du sixième parlement de la Puissance.
1888. 15 février. Signature à Washington, du traité dit des Pêcheries entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Août, le Sénat des Etats-Unis refuse de ratifier le traité des Pêcheries.
1890. 31 mars. La Loi des Ecoles du Manitoba abolit les écoles séparées.
1891. 5 avril. Troisième recensement de la Puissance; 29 avril, ouverture du septième parlement de la Puissance; 6 juin, mort de sir J. A. Macdonald; 15 juin, sir John Abbott est premier ministre.
1892. 29 février. Traité de Washington, soumettant à l'arbitrage la question de la pêche du phoque dans la mer de Behring; 22 juillet, convention au sujet de leur frontière commune, entre le Canada et les Etats-Unis; 25 nov., sir John Thompson est premier ministre.
1893. 4 avril. Première séance du tribunal d'arbitrage des pêcheries de la mer de Behring; 18 déc., l'archevêque Machray, de Rupert's Land, élu premier primat anglican du Canada.
1894. 28 juin. Conférence coloniale à Ottawa; 12 déc., décès de sir John Thompson au château de Windsor; 21 déc. (sir) Mackenzie Bowell est premier ministre.
1895. 13 sept. Ouverture du nouveau canal du Sault-Ste-Marie; 2 oct., proclamation érigeant les districts d'Ungava, de Franklin, du Mackenzie et du Yukon, constitués par des fractions des Territoires du Nord-Ouest.
1896. 24 avril. Sir Donald Smith (lord Strathcona) est nommé Haut Commissaire à Londres; 27 avril, sir Charles Tupper devient premier ministre; 11 juillet, (sir) Wilfrid Laurier lui succède; août, découverte de l'or au Klondike; 19 août, ouverture du huitième parlement de la Puissance.
1897. Juillet. Troisième conférence coloniale à Londres; 17 déc., sentence arbitrale tranchant la question des pêcheries de la mer de Behring.

1854 . . . . . ?

AVANT LA CONFEDERATION nous existions. Lorsque Ottawa n'était que Bytown nous fournissions le service de gaz pour l'éclairage des rues et des foyers de la capitale à sa naissance — la Bytown & Consumers Gas Co. (maintenant The Ottawa Gas Co.) étant un des premiers établissements au Canada.

Quarante ans plus tard quand l'électricité se présenta, de nouveau de courageux citoyens se lancèrent sur le sentier du progrès, Ottawa étant la première ville canadienne à avoir ses rues éclairées à l'électricité.

Nous avons aidé à maintenir notre ville au premier rang. Nous l'avons aidée à grandir.

Nous avons partagé son progrès. Nous avons porté notre part de ses rares dépressions.

Suivant la nature de notre commerce, si intime, si personnel, nos fortunes sont liées inévitablement avec les fortunes des citoyens d'Ottawa.

Lorsque Ottawa prospère, nous prospérons.

Même en 1854 nous avions foi dans l'entreprenante petite Bytown, tout comme nous avions foi en 1881, et aujourd'hui nous avons foi plus que jamais dans l'heureux futur d'Ottawa. La preuve se trouve bien dans le foyer d'un million de piastres que nous sommes actuellement à construire de l'autre côté de la rue.

Vos enfants et petits-enfants seront témoins du Centenaire de la Confédération en 1967. Nous espérons qu'en ce temps nous les servirons, tout comme aujourd'hui nous servons les enfants et petits-enfants de nos clients de 1867.

THE OTTAWA GAS CO. depuis 1854

THE OTTAWA ELECTRIC CO. depuis 1881

"Les anciens établissements recommandables"
"Pionniers dans le Service Public"

L'HISTOIRE de l'Ottawa Iron Works est courte, mais impressionnante, car ce ne fut qu'en 1914 que M. M. Baylin arriva à Ottawa, deux ans plus tard il décida de se lancer dans les affaires. Des amis dévoués lui conseillèrent de chercher fortune dans une ville plus grande, car ils étaient d'avis que son habileté méritait un plus grand succès que ce qu'Ottawa pouvait offrir.

M. Baylin, toutefois, avait foi dans le futur de la ville; il prévoyait une grande expansion et une grande prospérité de la Capitale, ce qui assurerait tout ce qu'il fallait pour le développement de son commerce.

Conséquemment, en 1916, il ouvrit commerce dans une très petite boutique sur l'emplacement où se trouve maintenant son usine.



M. BAYLIN

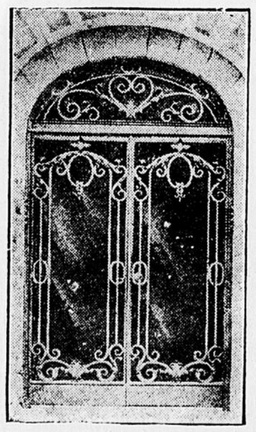
LES développements subséquents justifièrent amplement ce qu'avait prévu M. Baylin en ce qui concernait le progrès d'Ottawa. Avec la rapide croissance de la ville fascinante, la demande pour les ouvrages de fer décoratifs ne fit que s'accentuer, et de son modeste commencement l'Ottawa Iron Works continua de s'agrandir jusqu'en 1924 alors que fut construite la vaste usine actuelle.

La demande pour les produits de l'Ottawa Iron Works s'accroit tous les jours, et le Jubilé de Diamant du Canada voit cet établissement dans l'obligation de s'agrandir encore davantage et cela prochainement.

La surveillance personnelle, la stricte attention à tous les détails et le soin dans l'exécution ont constitué la fondation sur laquelle M. Baylin a érigé son commerce.

Propriétaire

OTTAWA IRON WORKS



Téléphone de Bureau: Rideau 3267

96, rue Nelson

Téléphone de résidence: Rid. 4284-W.

Manufacturiers et Installeurs de

Grilles Décoratives, Portes, Clôtures, Escaliers Droites et Circulaires, Echelles de Sauvetage et Ouvrages Généraux en Fer pour Constructeurs.

Devis et Estimations à Titre Gratis

Grilles en Fer Décoratives

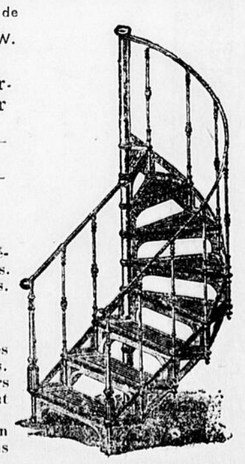
Pour Portes et Fenêtres

Grilles de fer décoratives pour portes et fenêtres. Elles agrémentent grandement les maisons, tout en protégeant les vitrines. Nous avons des modèles pour tous les genres de portes et de châssis.

Tous Genres d'Escaliers en Fer

Des escaliers de fer peuvent être faits en attrayants modèles qui embellissent les entrées, les passages et l'intérieur des édifices. Bien des incendies sont causes de pertes de vie par suite d'escaliers qui brûlent. Les escaliers de fer évitent ces horreurs et assurent une sortie peu importe ce qui brûle autour.

Où il faut un escalier et que l'espace ne permet pas l'érection d'un escalier droit, l'on peut installer un escalier circulaire dans un espace très restreint.



Clôtures et Portes de Fer Décoratives

Une clôture de fer décorative, non seulement protège la propriété, mais ajoute considérablement à l'apparence de la maison et assure un meilleur prix de revente.

Nous faisons plusieurs modèles, et presque toutes les qualités, des plus bas prix jusqu'aux meilleures que l'argent puisse acheter.

Nous exécutons promptement les commandes, et nous nous faisons un plaisir de soumettre des devis et estimations.

Voici quelques-uns des édifices pour lesquels nous avons fait et érigé des ouvrages de fer décoratifs.

Auditorium.
Edifice d'Administration.
Edifice des Archives.
Ecole d'Agriculture, Kemptville.
Ecole de l'avenue Broadway, Westboro.
Banque de Comerce,
Banque de Toronto. rue Sparks.
Salle des Presses du Citizen.
Hôpital Civique (Construction des Pompes et Edifices des Femmes Aides).
Edifice des Pères Dominicains.
Edifice de l'Est, Parlement.
Imprimerie du Gouvernement.
Usines Hawthorne, Carleton Place.
Edifice Holbrook.
Couvent Jésus-Marie, Hull.
Appartements Kenilworth.
Edifice Larocque.
Ecole Laverdure, Hull.
Ecole Lauzon, Hull.
Laurentian Dairy.
Hôpital de Maternité (Armée du Salut).
Pères Oblats, Ottawa-Est.
Ottawa Tennis and Bowling Club.
Station de Recherches, Hull.
Ecole St. John, Perth. Ont.
Hospice St-Charles, Ottawa.
Edifice Tabernacle.
Edifice Toronto General Trust.
Hôpital Victoria, Renfrew, Ont.
Ecole Publique, rue York.

Echelles de Sauvetage Unies et Décoratives

Tout propriétaire prévoyant voit à ce qu'une sortie sûre existe en cas de feu, car sans cela il pourrait y avoir perte de vie.

Nous faisons et installons des échelles de sauvetage pour tous genres de constructions.

L'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DU CANADA

1898. 13 juin. Une loi du parlement fait du district du Yukon un territoire distinct; 1er août, le tarif préférentiel du Canada en faveur de la Grande-Bretagne entre en vigueur; 23 août, réunion à Québec de la Haute Commission chargée de la solution des différends existant entre les Etats-Unis et le Canada. 25 déc., introduction du British Imperial Penny Postage (affranchissement des lettres pour l'empire britannique, à deux sous).

1899. 11 octobre. Commencement de la guerre du Sud-Africain; 29 oct., le premier contingent canadien part de Québec pour le Sud-Africain.

1900. 27 février. Bataille de Paardeberg; 26 avril, conflagration à Ottawa et Hull.

1901. 22 janvier. Mort de la reine Victoria et accession du roi Edouard VII. 6 fév., ouverture du neuvième parlement de la Puissance; 1er avril, quatrième recensement de la Puissance; 16 sept.-21 oct., visite au Canada du duc et de la duchesse de Cornouailles et d'York (roi Georges V et reine Marie).

1902. 31 mai. La paix, signée à Vereeniging, met fin à la guerre du Sud-Africain; 30 juin, la quatrième conférence coloniale se réunit à Londres.

1903. 24 janvier. Signature de la convention des frontières de l'Alaska; 19 juin, incorporation de Regina; 20 oct., la Commission des frontières de l'Alaska fait connaître sa décision.

1904. 1er février. Etablissement de la Commission fédérale des chemins de fer; 19 avril, grand incendie à Toronto. 8 oct., incorporation d'Edmonton.

1905. 11 janvier. Ouverture du dixième parlement de la Puissance; 1er sept., création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

1906. Fondation de l'université de l'Alberta; 8 oct., conférence interprovinciale à Ottawa.

1907. 22 mars. Adoption de la loi des enquêtes sur les différends industriels; 15 avril-14 mai, cinquième conférence coloniale de Londres. Nouveau tarif douanier, avec comme innovation, un tarif intermédiaire; 19 sept., une nouvelle convention douanière avec la France est signée à Paris; 17 oct., la télégraphie sans fil relie le Canada à la Grande-Bretagne. Fondation de l'université de la Saskatchewan.

1908. 2 janvier. Etablissement à Ottawa d'une succursale de la Monnaie Royale; 11 avril, traité d'arbitrage entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis; 4 mai, ratification du traité de démarcation de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis; 21-23 juin, Québec célèbre le deuxième centenaire de l'évêque Laval; 20-31 juillet, fêtes du tricentenaire de Québec; le prince de Galles y représente le roi; 2 août, grand incendie dans la vallée de Kootenay, C.B. Fondation de l'université de la Colombie Britannique.

1909. 11 janvier. Signature de la Convention des eaux limitrophes par le Canada et les Etats-Unis; 20 janv., ouverture du onzième parlement de la Puissance; 19 mai, nomination des membres de la Commission de Conservation du Canada; 28 juillet, conférence de défense impériale à Londres.

1910. 4 mai. Vote de la loi du Service Naval; 6 mai, mort du roi Edouard VII et accession du roi George V. 7 juin, décès de Goldwin Smith; 7 sept., le tribunal de la Haye prononce sa sentence sur la question des pêcheries côtières du Nord Atlantique. Nouvelles conventions commerciales négociées avec l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et l'Italie.

1911. 23 mai-20 juin. Conférence impériale à Londres; 1er juin, cinquième recensement de la Puissance; 11 juillet, désastreux feux de forêts dans la région des mines de Porcupine. 21 sept. élections législatives générales; 10 oct., (sir) R. L. Borden est premier ministre; 11 oct., inauguration à Kitchener du réseau de transmission de force motrice hydroélectrique; 15 nov., ouverture du douzième parlement de la Puissance.

1912. 15 avril. Naufrage du **Titanic.** 15 avril, nomination de la Commission Royale des Dominions; 15 mai, extension des frontières de Québec, d'Ontario et du Manitoba; 17 juin, jugement du Conseil Privé Impérial sur la question du mariage soulevée par le décret **Ne temere.**

1913. 10 avril. La loi du traité japonais est sanctionnée. 2 juin, la convention commerciale avec les Antilles entre en vigueur.

1914. 21 janvier. Mort de lord Strathcona et Mont-Royal, à l'âge de 94 ans; 29 mai, naufrage du paquebot **Empress of Ireland;** 4 août, en guerre avec l'Allemagne; 12 août, avec l'Autriche-Hongrie; 5 nov., avec la Turquie. 18-22 août, session spéciale de guerre du parlement canadien; 16 oct., le premier contingent canadien, fort de plus de 33,000 hommes, débarque à Plymouth, Angleterre.

1915. Février. Le premier contingent canadien débarque en France; on l'envoie dans les Flandres; 22 avril, seconde bataille d'Ypres; 24 avril, bataille de St-Julien; 20-26 mai, bataille de Festubert; 15 juin, bataille de Givenchy; la bravoure des troupes canadiennes leur mérite les éloges du maréchal sir John French; 30 oct., mort de sir Charles Tupper; 22 nov., émission de l'emprunt de guerre canadien de $50,000,000; 30 nov., l'emprunt de guerre est porté à $100,000,000.

1916. 12 janvier. Décret de l'exécutif portant à 500,000 hommes la levée des troupes canadiennes; 3 fév. un incendie détruit l'édifice du parlement à Ottawa; 3-20 avril, bataille de St-Eloi; 1er juin, recensement des provinces des prairies; 1-3 juin, bataille du Bois du Sanctuaire; 1er sept., pose de la première pierre du nouvel édifice du parlement, par le duc de Connaught. Septembre, émission du second emprunt de guerre, de $100,000,000.

1917. 12 février-15 mai. Conférence impériale; 21 fév., rapport final de la Commission Royale des Dominions. Mars, troisième emprunt de guerre, de $150,000,000; 20 mars-2 mai, séances à Londres du Cabinet de Guerre de l'Empire, mars 21-27 avril, conférence impériale de guerre, 5 avril, les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne; 9 avril, enlèvement de la crête de Vimy; 21 juin, nomination du Contrôleur des Vivres; 15 août, bataille de Loos, prise de la cote 70; 29 août, adoption de la loi du Service Militaire; 2 sept., achèvement du pont de Québec; 20 sept., le droit de voter aux élections législatives est acordé aux femmes. 26 oct.-10 nov., bataille de Passchendaele; 12 nov., quatrième emprunt de guerre (emprunt de la victoire); 6 déc., désastreuse explosion en rade d'Halifax, N.-E.; 17 déc., élections générales; le gouvernement unioniste est maintenu au pouvoir.

1918. 18 mars. Ouverture de la première session du treizième parlement; 21 mars, les Allemands prennent vigoureusement l'offensive en France; mars-avril, seconde bataille de la Somme; 17 avril, séance secrète du parlement; juin-juillet le premier ministre et plusieurs de ses collègues assistent aux Conférences de guerre de l'Empire, à Londres; 18 juillet, les Alliés commencent leur contre-offensive; 12 août, bataille d'Amiens; 26-28 août, prise de Monchy le Preux; 2-4 sept., rupture de la ligne Drocourt-Quéant; 16 sept., l'Autriche réitère formellement son désir de paix; 27-29 sept., le bois de Bourlon est emporté; 30 sept., la Bulgarie dépose les armes et obtient un armistice; 1-9 oct., prise de Cambrai; oct., grave épidémie d'influenza; 6 oct., première note allemande en vue d'un armistice; 20 oct., prise de Denain; 25 oct.-2 nov., prise de Valenciennes; 28 oct., émission du cinquième emprunt de guerre de $300,000,000 (autre emprunt de la Victoire); 31 oct., la Turquie dépose les armes et obtient un armistice; 4 nov., l'Autriche-Hongrie dépose les armes et obtient un armistice; 10 nov., Guillaume Hohenzollern s'enfuit en Hollande; prise de Mons; 11 nov., l'Allemagne reconnaît sa défaite, dépose les armes et obtient un armistice.

1919. 17 février. Mort de sir Wilfrid Laurier. 20 fév.-7 juillet, deuxième session du treizième parlement du Canada; 7 mars, nomination d'un administrateur séquestre du chemin de fer Grand-Tronc Pacifique; 1er mai-15 juin, grande grève à Winnipeg et grèves dans d'autres villes de l'Ouest; 23 juin, élections générales dans la province de Québec, maintenant au pouvoir l'administration libérale. 28 juin, signature à Versailles du traité de paix et du protocole. 24 juillet, élections générales dans l'île du Prince-Edouard et défaite de l'administration conservatrice. 15 août, arrivée de S.A.R. le prince de Galles, visitant officiellement le Canada. 22 août, inauguration officielle du pont de Québec par S.A.R. le Prince de Galles. 1er sept., S.A.R. le prince de Galles pose la première pierre de la tour des nouveaux édifices du parlement, à Ottawa. 1er sept.-10 nov., troisième session. (ou session spéciale de ratification du traité de paix) du troisième parlement du Canada. 20 oct., élections générales dans l'Ontario; le parti conservateur quitte le pouvoir et E. C. Drury, organisateur des Fermiers-Unis, est appelé à constituer un ministère. Emission du sixième emprunt de guerre, de $300,000,000 sous forme d'obligations de la Victoire. 20 déc., organisation des "Chemins de fer de l'Etat canadien", par arrêté en conseil.

1920. 10 janvier. Ratifications du traité de Versailles; 19 fév., les actionnaires du Grand-Tronc ratifient la promesse de vente du chemin de fer du Grand-Tronc au gouvernement du Canada. 26 fév.-1er juillet, quatrième sesion du treizième parlement du Canada. 31 mai-18 juin, Conférence commerciale à Ottawa entre le Canada et les représentants des Antilles. 29 juin, élections générales dans la province du Manitoba; le Cabinet libéral conserve le pouvoir. 10 juillet, l'hon. (maintenant très hon.) Arthur Meighen remplace sir Robert Borden à la tête du gouvernement fédéral. 16 juillet, ratification du traité de St-Germain-en-Laye; 27 juillet, élections générales dans la province de la Nouvelle-Ecosse; le gouvernement libéral est maintenu aux affaires. 9 août, Ratification du traité de Neuilly-sur-Seine. 9 oct., élections générales dans la province du Nouveau-Brunswick, qui maintiennent au pouvoir le Cabinet libéral, 20 oct., en Colombie Britannique, un plébiscite rejette la prohibition. 25 oct., par voie de plébiscite, les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, se prononcent pour la prohibition complète des boissons alcooliques. 15 nov., la première séance de l'Assemblée de la Ligue des Nations s'ouvre à Genève, Suisse. 1er déc., élections générales dans la province de la Colombie Britannique qui maintiennent au pouvoir le gouvernement libéral.

1921. 14 février-4 juin. Cinquième session du treizième parlement du Canada. 18 avril, Ontario vote la prohibition de la fabrication, de l'importation et de la vente des liqueurs alcooliques. 1er mai, le gouvernement de Québec prend le contrôle du commerce des liqueurs dans sa province. 10 mai, le tarif préférentiel avec les Antilles anglaises entre en vigueur. 20 juin-5 août, Conférence Impériale. 9 juin, élec. générales dans la province de la Saskatchewan; le gouvernement libéral conserve le pouvoir. 18 juillet, aux élections générales dans la province de l'Alberta, les Fermiers-Unis obtiennent la majorité des sièges. 5 sept. 5 oct., deuxième séance de l'Assemblée de la Ligue des Nations à Genève. 11 nov., ouverture de la Conférence de Washington sur la limitation des armements. 6 déc., un nouveau ministère (libéral) formé par le très hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre, prend le pouvoir.

1922. 1er fév. La Conférence de Washington constate l'accord des cinq puissances, limitant le nombre des grosses unités d'escadre, restreignant l'activité des sous-marins et prohibant l'usage des gaz toxiques. 10 fév., l'hon. P. C. Larkin est nommé Haut Commissaire du Canada au Royaume-Uni; 8 mars-28 juin, première session du quatorzième parlement du Canada. 10 avril, la Conférence générale économique s'ouvre à Gênes; 13 juillet, Conférence entre le Canada et les Etats-Unis re perpétuation du traité Rush-Bagot, au sujet des armements sur les grands lacs; 7 août, la conférence des Alliés sur les dettes de guerre et les réparations s'ouvre à Londres; 4 sept., la troisième assemblée de la Ligue des Nations s'ouvre à Genève; 4 oct., un arrêté ministériel consacre la fusion des différentes lignes de chemin de fer appartenant à l'Etat pour en former le réseau du Canadien National; 5 oct., des feux de forêt sérieux éclatent dans le nord-Ontario et détruisent la ville d'Haileybury; 10 oct., armistice de Mudania signé par la Grande-Bretagne, la France et la Turquie; 14 oct., quatrième Conférence internationale du Travail à Genève; 20 nov., les plénipotentiaires chargés d'établir les conditions de paix avec la Turquie se réunissent à Lausanne; 4 déc., ouverture de la première conférence internationale postale à Ottawa, entre les représentants des Etats-Unis et du Canada; 9 déc., Conférence des réparations ouverte à Londres; 15 déc., signature d'une convention commerciale entre le Canada et la France.

1923. 1er janv. La loi de la Défense Nationale de 1922 fusionnant les ministères de la Milice, de la Marine et de l'Aviation entre en vigueur; 4 janv., signature d'une convention commerciale entre le Canada et l'Italie. 31 janv.-30 juin, seconde session du quatorzième parlement du Canada. 1er avril, la levée de l'embargo sur le bétail canadien devient effective; 22 juin, le Manitoba adopte le monopole gouvernemental de la vente des boissons spiritueuses dans la province. 25 juin, élections provinciales d'Ontario, le parti conservateur sous l'hon. G. Howard Ferguson, revient au pouvoir; 26 juillet, élections provinciales dans l'île du Prince-Edouard, le parti conservateur, avec l'hon. J. D. Stewart, revient au pouvoir; 3 sept., quatrième session de la Ligue des Nations à Genève; 1er oct., Conférence impériale et Conférence économique e l'empire à Londres; 5 nov., l'Alberta adopte le monopole gouvernemental du commerce des liqueurs.

1924. 28 fév.-19 juillet. Troisième session du quatorzième parlement du Canada. 23 avril, ouverture de l'exposition de l'empire britannique à Wembley, Angleterre, par le roi Georges V; le prince de Galles en est le président. 20 juin, élections générales dans la Colombie Britannique; le gouvernement libéral est maintenu. 3 juillet, convention commerciale entre le Canada et la Belgique, signée à Ottawa. 16 juillet, la Saskatchewan adopte le monopole gouvernemental du commerce des liqueurs. 6-13 août, assemblées de l'Association Britannique pour le progrès des sciences à Toronto.

1924. (1 Mai). Mort de Sir Louis-Henry Davies, ancien juge en chef de la Cour Suprême du Canada.

1924. (11 Mai). Mort de Henry Watters, maire d'Ottawa.

1924. (19 Juil.). Prorogation du Parlement.

1925. 3 fév.-27 juin. Quatrième session du quatorzième parlement du Canada; 2 juin, élections provinciales générales dans la Saskatchewan, qui donnent le pouvoir au parti libéral, ayant à sa tête l'hon. M. Dunning; 10 juin, inauguration de l'Eglise Unie du Canada; 25 juin, élections provinciales générales dans la Nouvelle-Ecosse, qui portent au pouvoir le parti conservateur, conduit par l'hon. E. N. Rhodes. 28 juin, réception officielle à Ottawa du feld-maréchal comte Haig. 6 juillet, signature à Ottawa d'une convention commerciale entre le Canada et les Antilles anglaises. 10 août, élections provinciales générales au Nouveau-Brunswick; le parti conservateur, ayant pour chef l'hon. J. E. M. Baxter, arrive aux affaires. 10 août, reprise du travail dans les charbonnages de la Nouvelle-Ecosse après cinq mois de grève. 5 sept., dissolution du quatorzième parlement. 29 octobre, élections générales dans la Puissance.

1925. (Mai) Ouverture de la nouvelle aile de l'Hôtel des Archives Nationales.

1925. (27 juin). Prorogation du parlement. Le premier ministre Mackenzie-King hisse le drapeau sur la nouvelle tour du Parlement.

1925. (5 Sept.) Dissolution du 14e parlement.

1925. (29 Oct.) Elections générales pour la Chambre des Communes. Le premier ministre est défait. Députés d'Ottawa: le Dr J. L. Chabot et Stewart McClenaghan.

1926. (7 janv.) Ouverture de la 1re session du 15e parlement.

1926. (12 au 17 Fév.) Célébration du centenaire de l'approbation des Règles ete Constitutions des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée.

1926. (15 Fév.) Le premier ministre Mackenzie-King est élu dans Prince Albert, Saskatchewan.

1926. (28 juin). Le T. H. William L. Mackenzie-King donne sa démission comme premier ministre du Canada.

1926. 29 juin). Le T. H. Arthur Meighen est appelé à former un gouvernement.

1926. (2 Juil.). Visite de S. E. le cardinal Dubois, archevêque de Paris, accompagné des éminents prélats suivants: Mgr Leynaud, archevêque d'Alger; Mgr Grente, archevêque du Mans; Mgr Chaptal, évêque auxiliaire de Paris; M. le chanoine de la Barre, vicaire-général de Paris; M. le chanoine Flynn, curé de la Madeleine, Paris.

1926. (14 Juil.). Le premier ministre Meighen annonce la formation de son ministère.

1926. (Août). Ottawa, Capitale du Canada, fête son centenaire.

1926. (14 septembre). Le gouvernement iKng est reporte au pouvoir, défaisant l'administration Mieghen.

1926. (2 oct.) Arrivée du gouverneur Willingdon à Québec.

1926. (4 oct.) Arivée du gouverneur Willingdon à Ottawa.

1926. (1er Déc.) Le gouvernement Ferguson maintenu au pouvoir en Ontario. Défaite de la prohibition.

1927. (16 Mai). Elections générales dans Québec. Le gouvernement Taschereau reporte une grande victoire.

NOUS AVONS FOURNI DES

GF Allsteel

Coffres-forts, des Tablettes d'Acier, des Pupitres ou Classeurs d'Acier Allsteel aux suivants:

INDEPENDENT COAL CO., LTD.
CLEGHORN & BEATTIE
A. J. FREIMAN, LTD.
THE CITIZEN
THE JOURNAL
ROBERTSON BROS.
J. GRANT SHAW
A.-L. PINARD & FILS, LTEE.
LE GRAND SEMINAIRE
HOPITAL DE LA RUE WATER
HOSPICE ST-CHARLES
LA MAISON DES RETRAITES FERMEES
EGLISE NOTRE-DAME, HULL
STEIN BROS.
GATINEAU BUS LINES, LTD.
WOODS MFG. CO. LTD.
H. DUPUIS & FILS, LTEE.
McAULIFFE-GRIMES LUMBER CO.
DENISON, HOLCOMB, ADAMS and WOOSTER
THE DUSTBANE MFG. CO., LTD.
THE MODERN PRESS
ANDERSON & ARMSTRONG
HARE & CHASE, OF OTTAWA, LTD.
THE MOTOR CO., LTD.
DR. J.-C. WOODS
McDONELL & CONYERS, LTD.
CANADIAN INT. PAPER COMPANY, GATINEAU
CAMPBELL MOTOR SALES
CANADIAN AUTO SALES
PINK & BLACKBURN, LTD.
J. FREEDMAN & Son, LTD.
J.-A. PARENT, C. R.
CONSULAT JAPONAIS
CONSULAT ITALIEN
OTTAWA ELECTRIC CO., LTD.
LIBRAIRIE DU DROIT
GATINEAU POWER CO., SIEGE SOCIAL.
GATINEAU POWER, CO., CHELSEA.
GATINEAU POWER CO., FARMERS RAPIDS
GATINEAU POWER CO., PAUGAN FALLS.
GATINEAU POWER CO., MANIWAKI.
LAURENTIAN DAIRY
L'EVECHE
MODERN PRESS
O'REILLY & BELANGER
F.-A. BINET, NOTAIRE
LEON COUTURE, AVOCAT
KEYES SUPPLY CO., LTD.
Et plusieurs autres.

EVANS & KERT LIMITED

124, rue Queen — Queen 8300


Le Très Hon. Sir Robert Borden, premier ministre 1917-20


Le Très Hon. Arthur Meighen, premier ministre 1920-21

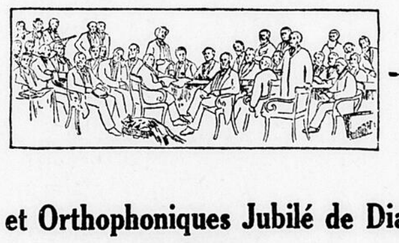

Le Très Hon. W. L. MacKenzie King


Son Excellence le Vicomte Willingdon


Le Baron Byng de Vimy, gouverneur-général, 1921-26


Son. A. R. le Duc de Connaught, gouverneur-général, 1911-16


Le Très Hon. Sir. Wilfrid Laurier, premier ministre 1896-11



Pianos et Orthophoniques Jubilé de Diamant de Orme

Ayez dans votre maison un souvenir permanent du Jubilé du Canada et jouissez d'une bonne récréation toute votre vie durant.

Nous touchons de près à la grande célébration. Vendredi, le 1er juillet, d'un océan à l'autre, l'on rendra un tribut d'hommage à ceux qui ont érigé le Canada. Des hommes d'action qui ont posé les fondations d'une puissante nation, les Pères de la Confédération!

C'est un événement qu'il fallait se rappeler, et avec cela dans l'esprit la Maison de Orme a produit les Pianos et Victrolas Orthophoniques exclusifs du Jubilé de Diamant. Un de ces splendides instruments dans votre foyer rappellera les remarquables progrès accomplis durant les soixante années d'existence du Canada. Puis vous ferez appel à ces instruments pour la reproduction de vieilles chansons, de musique de votre jeunesse.





Peu importe l'instrument que vous choisirez, votre foyer sera en conséquence une source constante de fascination et de récréations pour votre famille.


Comte Grey Gouverneur-général 1904-11.


Comte de Minto, gouverneur-général, 1898-04


Comte d'Aberdeen gouverneur-général 1893-09


Le Très Hon. Sir Wilfrid Laurier, premier ministre 1896-11


L'Hon. Sir Chas. Tupper, premier ministre 1896

L'Hon. Sir John Thompson, premier ministre 1892-04

Wm. A. Mackenzie, premier ministre 1873-78


Sir John A. Macdonald, premier ministre, 1867-73-78-91

ORME Ltd
MUSIC CENTRE
175 SPARKS STREET
OTTAWA


Vicomte Monck, Gouverneur-général, 1867-68


Comte de Dufferin gouverneur-général 1872-78

LA PLUS GRANDE ORGANISATION INDEPENDANTE DE TRANSPORT des Voyageurs par autobus a son Siege Social a Hull P. Q.

Organisée par M. Alfred Aubry il y a quatre ans, elle compte aujourd'hui 40 luxueux autobus parcourant tous les jours à heure fixe, comme un train à vapeur, toutes les grandes routes de Québec qui conduisent à la Capitale.

LA CIE D'AUTOBUS GATINEAU

C'est le nom de cette importante organisation qui offre un service d'une commodité incomparable aux habitants de presque toute la région voisine de la Capitale. Elle rend facile, rapide, confortable, le trafic entre tous les endroits situés près de ses lignes de circulation.

OTTAWA, HULL, POINTE-GATINEAU, EAST TEMPLETON, STE-ROSE, BUCKINGHAM, AYLMER, WRIGHTVILLE, FARMER'S RAPIDS, CHELSEA, KINGSMERE, WAKEFIELD, MASHAM, CHENEVILLE, MASHAM MILLS ET MARTIN.

Terminus d'Ottawa

Afin d'accommoder d'avantage les voyageurs, La Cie d'Autobus maintient une salle d'attente au numéro 4 rue Georges, près de la rue Sussex et à quelques pas seulement de la gare et des grands magasins.

Là les clients peuvent attendre plus confortablement à l'abri des intempéries l'arrivée ou le départ des autobus.

Visiteurs Etrangers

Profitez pleinement de votre assistance aux fêtes de la Confédération. La Capitale et les alentours sont intéressants, historiques et jolis. oVus n'auriez pas profité pleinement de votre passage si vous n'examinez pas tous les parcs, les promenades, les édifices publics, ainsi que les beautés dont la nature a doté les environs de la Capitale du Canada.

Demandez à la Cie d'Autobus Gatineau de vous faire voir le Driveway, les gigantesques travaux de l'International Paper Co., la Caverne Laflèche, le parc Luna, le parc Queen. Faites une visite à Hull, Wrightville, Ironside, Pont Wright, Chelsea, Cascades.

Service de Taxis

La Cie d'Autobus Gatineau offre en outre au public le service d'une superbe équipe de limousines, conduites par des chauffeurs expérimentés et prudents.

Les visiteurs ou les personnes qui ont besoin de tel service pour leurs courses dans les deux villes ou à n'importe quels endroits du dehors, reçoivent une prompte attention jour et nuit en téléphonant à Sh. 41 ou Sh. 42.

La Cie d'Autobus Gatineau

90-92-94-96 rue Wellington Hull P. Q. Tél: Th 41-42



Cette vignette représente la moitié seulement des luxueux autobus des plus confortables qui sont à la disposition du public sur nos nombreux parcours.



M. ALFRED AUBRY, président de la Cie d'Autobus Gatineau.

PROGRÈS D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT

Le Service d'Autobus Gatineau existe maintenant depuis 4 ans. — Débuts modestes et progrès étonnants de cette entreprise.

Par une curieuse mentalité, nous entendons souvent les nôtres déprécier l'attitude de leurs compatriotes à mener au succès une entreprise commerciale. Cette étrange considération est plus souvent démentie qu'elle est admise et aucune de nos maisons commerciales ne saurait défendre plus éloquemment la négative de cette assertion que la compagnie d'autobus "Gatineau" qui célèbrait dernièrement son quatrième anniversaire d'existence.

Née dans des conditions très humbles, elle met aujourd'hui au service du public voyageur 34 autobus qui conduisent aux quatre coins de la région Ottawa-Hull et couvrent quotidiennement une distance de 150 milles.

La compagnie d'autobus Gatineau s'est développée sous l'oeil vigilant de M. Alfred Aubry, qui en est l'initiateur, le gérant et propriétaire. La première page de son histoire est marquée par les sacrifices qui accompagnent généralement l'établissement d'une nouvelle entreprise, mais aujourd'hui, M. Aubry a raison d'être fier de son oeuvre qui est devenue un important facteur dans notre organisation de transport.

C'est en 1923, au commencement du mois de juin, que les villes d'Ottawa et de Hull voyaient passer sur leurs routes un premier autobus qui faisait le trajet entre la Capitale et le village de la Pointe-Gatineau. M. Aubry en était le chauffeur et conducteur et il commençait la besogne aux premières heures du jour pour ne terminer sa course qu'aux douze coups de minuit. L'entreprise prit en peu de temps son caractère de nouveauté et devint vite un moyen de transport accepté et recherché. L'autobus orphelin commença dès lors à se montrer incapable de suffire seul à la tâche; il en fallait plusieurs. D'autres villes et villages semblaient vouloir succomber au nouveau mouvement; il fallait ajouter, étendre l'itinéraire quotidien. M. Aubry a fait tout cela. D'année en année il a élargi son champ d'action, multiplié ses voitures de transport, jusqu'à mettre aujourd'hui sur la route 34 des autobus des plus modernes.

VASTE RESEAU

Pointe-Gatineau, Kingsmere, Masham, Aylmer, Ste-Rose, Chénéville forment maintenant le réseau de la compagnie. Malgré la distance de certains de ces endroits, plusieurs voyages sont faits tous les jours aux heures indiqués à l'horaire du service.

M. Aubry compte parmi son personnel plus de 90 hommes. Outre ceux qui sont désignés comme gardes-moteurs, il y a plusieurs mécaniciens expérimentés qui doivent examiner les autobus quotidiennement afin d'assurer un maximum de protection à ceux qui voyagent. Tous travaillent dans un but commun, celui de donner au public un service de transport efficace à tous les points de vue.

La compagnie d'autobus "Gatineau" est reconnue aujourd'hui comme une organisation de premier ordre et tient une place importante dans un mode de transport qui tend de plus en plus à se populariser dans tout le Canada.

Il nous fait plaisir de souligner aussi de nouveau que les voitures de M. Aubry portent des indications françaises.

La Commission des Services publics de la province de Québec vient d'accorder à la compagnie d'Autobus Gatineau, un permis de circulation en conformité avec le bill privé adopté à la législature lors de la dernièses session.

Ce permis donne droit à la compagnie de faire circuler un service de transport de passagers entre Ottawa, la Pointe-Gatineau, Kingsmere, Buckingham, Masham, Ste-Rose et Chénéville et ne porte aucune date d'échéance. Avant l'adoption de ce bill, la compagnie marchait sur permis mensuels.

Interviewé par un représentant du "Droit", le président de la Compagnie d'Autobus Gatineau, M. A. Aubry, s'est montré fort satisfait de ce nouveau succès qui donnera sans doute plus de stabilité à son entreprise.